2025

Rapport annuel



econocom
LIVE TECH

SOMMAIRE

Cahier introductif 1

1 Présentation du groupe et de ses activités 23

Introduction 24
Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices 25
1. Présentation des solutions globales du groupe 28
2. Présentation des métiers et expertises du groupe 30
3. Les marchés sur lesquels le groupe opère 34
4. Organisation du groupe 38
5. Recherche et développement RDG 42

2 Gouvernement d'entreprise 45

1. Gouvernance RDG 46
2. Rapport sur les rémunérations RDG 66
3. Émoluments du Commissaire 71

Glossaire des sigles et abréviations 71

3 Informations sur la société et le capital 73

1. Principales informations sur la Société 74
2. Informations sur le capital RDG 76
3. Informations sur l'actionnariat RDG 79
4. Assemblées Générales 83
5. Droits et obligations des Actionnaires 85
6. Informations sur le marché des titres Econocom 90

4 Rapport impact RDG 93

1. Édito 95
2. RSE : un parcours solide et durable 96
3. Les faits marquants de notre année 2025 97
4. La gouvernance RSE 98
5. La politique et les enjeux RSE 99
6. Nos engagements environnementaux 100
7. Nos offres à impact 102
8. Histoires d'impact pour nos clients 104
9. Nos engagements sociaux 106
10. Histoires d'impact social et sociétal 108
11. Nos engagements sociétaux 110
12. Des impacts positifs dans toutes nos géographies 112
13. Nos enjeux en matière de cybersécurité 114
14. Contexte et politiques relatives à la protection des données 115
15. Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU 116
16. Labels et certifications 117

5 Rapport de durabilité 119

1. Norme d'information générale [ESRS 2] 121
2. Changement climatique [ESRS E1] RDG 132
3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5] RDG 145
4. Les salariés de l'entreprise [ESRS S1] RDG 150
5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2] RDG 178
6. Conduite des affaires [ESRS G1] RDG 188
7. Règlement : taxonomie verte européenne 196

6 Facteurs de risques et environnement de contrôle RDG 211

1. Facteurs de risque non financiers 212
2. Gestion des risques financiers 215
3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière 220
4. Procédures judiciaires et arbitrages 222
5. Assurances et couverture des risques 222

7 Commentaires sur l'exercice RDG 225

1. Situation du groupe et faits marquants 226
2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 228
3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2025 237
4. Événements postérieurs à la clôture des comptes 239
5. Perspectives 2026 239

8 États financiers 241

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2025 242
2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2025 RDG 344

9 Contrôle des comptes 351

1. Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (comptes consolidés) 352
2. Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Econocom Group SE 359
3. Déclaration du Président 363

Table de concordance 364
Les adresses du groupe econocom 365
Les autres adresses du groupe 366

Les éléments du rapport de gestion sont identifiés dans le sommaire à l'aide de cette indication RDG

LIVE TECH

La technologie au service de l'humain

Econocom élabore avec ses clients des solutions technologiques sur mesure, plaçant l'humain au cœur de sa proposition de valeur.

La technologie peut parfois faire peur, notamment l'IA.

Mais elle fascine aussi. Par son potentiel à rapprocher les individus, améliorer la santé, transformer l'éducation et repenser les industries et les administrations.
Elle bouleverse nos vies et nos environnements.

Mais il n'y a pas d'IA sans âme, sans intelligence humaine pour la concevoir.

Plus que jamais, l'humain est au cœur de la technologie. Plus que jamais, son rôle est crucial.

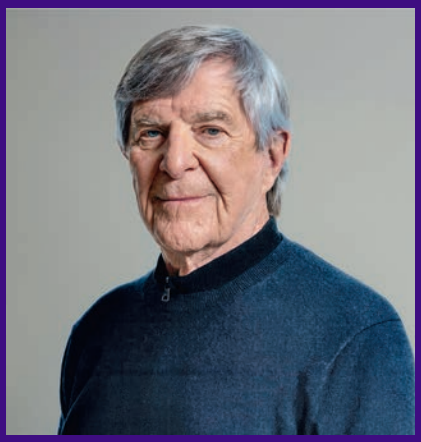
Les individus ne sont pas seulement les créateurs de l'IA, ils en sont aussi les gardiens. Ils définissent son rôle, son éthique, sa place dans la société et sa contribution au bien commun.

Ils apportent une dimension émotionnelle et morale qui fait défaut à l'IA.

La créativité, l'empathie et la moralité sont des valeurs fondamentales. Il est de notre responsabilité d'inculquer ces valeurs à l'IA. En trouvant le juste équilibre entre appréhension et passion, chacun peut guider l'IA vers un avenir où elle enrichira nos vies.

Chez Econocom, notre confiance dans l'humain n'a jamais été aussi forte.

« Cap sur 2026, avec des priorités claires : améliorer durablement notre rentabilité, renforcer notre efficacité opérationnelle et maîtriser notre endettement. »



Jean-Louis Bouchard
Représentant d'Econocom International BV
Président du Conseil d'Administration



Angel Benguigui
CEO
Président du Comité Exécutif
Administrateur Délégué

Édito

Madame, Monsieur,

L'année 2025 a constitué une étape importante dans la trajectoire d'Econocom. Dans un environnement mondial marqué par des tensions géopolitiques croissantes et de fortes incertitudes macroéconomiques, notre secteur a été mis à l'épreuve. En parallèle, la tech évolue très rapidement, avec en son centre un trio qui redessine l'industrie : l'intelligence artificielle, la data et la cybersécurité. Ce nouveau monde impose à tous les acteurs une capacité à s'adapter avec agilité et pragmatisme tout en répondant aux exigences accrues des clients.

Dans ce contexte, Econocom a poursuivi avec détermination, non sans difficulté, l'exécution de son plan stratégique « One Econocom » lancé début 2024. Notre ambition doit être revue dans le temps même si les premiers résultats sont visibles, grâce à une collaboration renforcée entre les équipes, davantage de synergies et une dynamique collective positive qui contribue au maintien de la croissance organique. Je souhaite à ce titre renouveler toute ma confiance au CEO et au Comité Exécutif, qui ont su conduire le groupe avec rigueur dans l'exécution du plan.

La transformation d'Econocom se poursuit sur des bases solides. En 2025, le groupe a confirmé la robustesse de son modèle, grâce à l'équilibre des activités. Nos forces commerciales se sont renforcées pour soutenir notre croissance, notamment au travers de notre programme de recrutement de commerciaux et d'agents. Enfin, nous avons concrétisé plusieurs acquisitions dans le secteur audiovisuel, permettant de renforcer notre verticale Econocom Audiovisual Solutions qui s'inscrit dans la structuration progressive de notre organisation autour de solutions stratégiques : Workplace, Audiovisual, Infrastructure et Financing Solutions.

Plus que jamais, Econocom est une aventure collective. Je remercie l'ensemble des équipes pour leur engagement dans ce contexte exigeant, ainsi que nos actionnaires pour leur soutien constant. Cap sur 2026, avec des priorités claires : améliorer durablement notre rentabilité, renforcer notre efficacité opérationnelle et maîtriser notre endettement.

Porté par ses valeurs d'audace, de réactivité et de bonne foi, Econocom entend affirmer son rôle d'acteur européen de référence dans la transformation digitale et aborde l'avenir avec confiance et ambition.

LES FAITS MARQUANTS 2025



CIRCULARITÉ
avec l'acquisition de bb-net

En 2025, Econocom a franchi une nouvelle étape structurante dans sa stratégie de circularité avec l'acquisition de bb-net. Acteur de référence du reconditionnement IT en Allemagne, bb-net apporte une expertise industrielle éprouvée, des processus certifiés et une gestion sécurisée du cycle de vie des équipements. Grâce à bb-net, le groupe double sa capacité de reconditionnement, renforce son offre de solutions circulaires déjà présente en France avec son usine de reconditionnement Econocom Factory, et illustre sa volonté de conjuguer performance économique, responsabilité environnementale et création de valeur durable.



1ER INTÉGRATEUR AUDIOVISUEL
en Europe avec 4 acquisitions

Le groupe confirme son positionnement de 1er intégrateur audiovisuel en Europe grâce à une stratégie de croissance externe ciblée. Econocom a réalisé cette année l'acquisition de quatre spécialistes de l'audiovisuel : ICT (Allemagne), AVANZIA (Espagne), ISS (Irlande) et des actifs de Smartcomm (Royaume-Uni). Ces achats permettent au groupe d'étendre sa présence géographique et de consolider son expertise sur des projets audiovisuels de bout en bout à l'échelle européenne. Rassemblant désormais plus de 750 experts en Europe, Econocom Audiovisual Solutions génère un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions d'euros.



Une FORCE COMMERCIALE RENFORCÉE avec le succès du programme de recrutement des agents

Econocom a poursuivi le renforcement de sa force commerciale grâce au succès de son programme de recrutement d'agents, déployé dans huit pays européens et lancé dans le cadre du plan stratégique One Econocom. Le modèle agent attire des profils commerciaux expérimentés en leur offrant une trajectoire entrepreneuriale solide au sein du groupe. Dix-huit mois après le lancement de ce programme, plus de 50 talents ont rejoint Econocom, soit la moitié de l'objectif fixé d'ici 2028. Cette dynamique vise à renforcer la proximité client, élargir la couverture territoriale et augmenter la capacité à saisir de nouvelles opportunités de croissance organique durable en Europe.



ECOVADIS 76/100 renouvellement de la médaille d'or

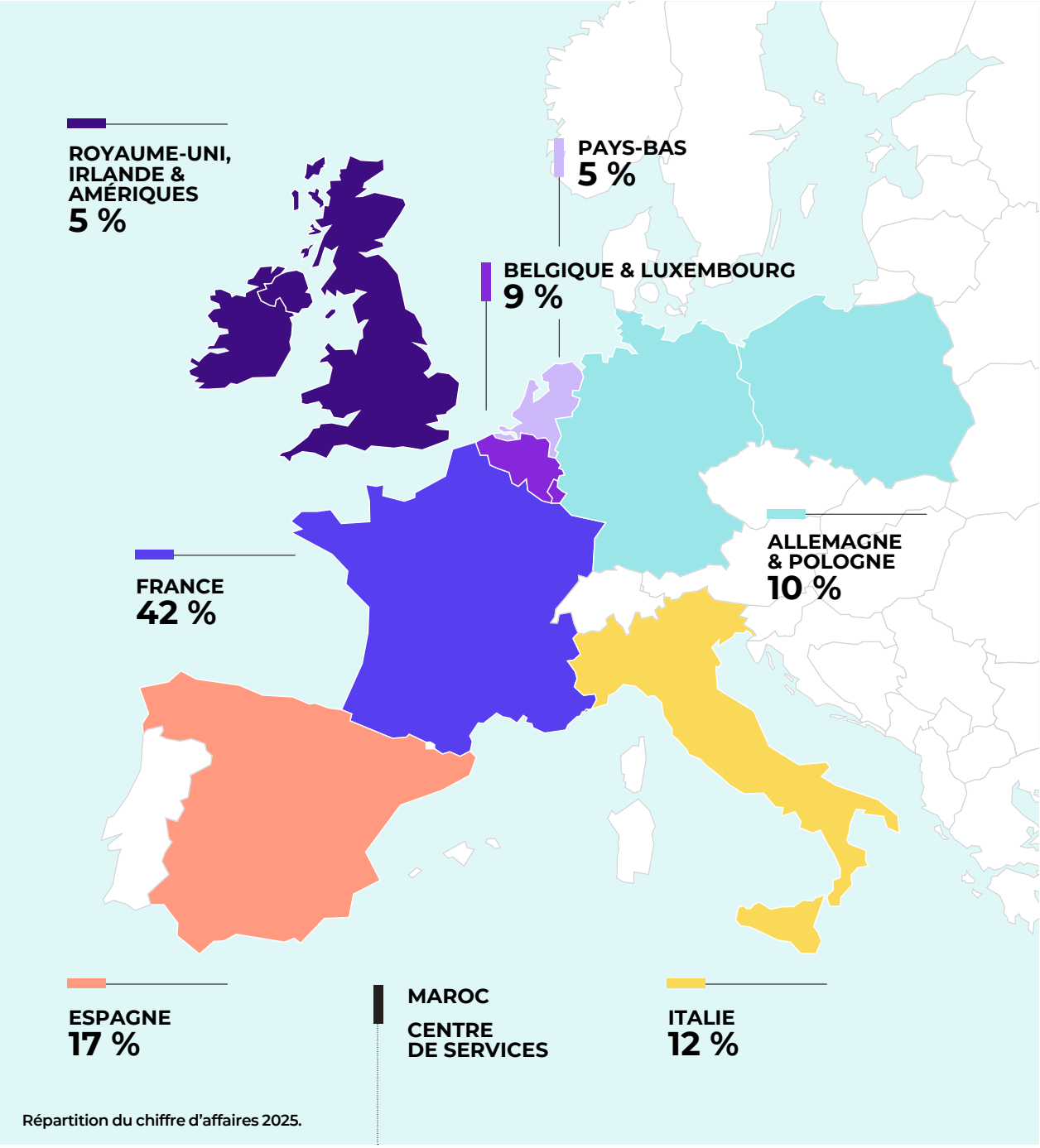
Avec une note de 76/100, en progression de 2 points par rapport à l'année précédente, Econocom renouvelle sa médaille d'or EcoVadis. Cette performance place le groupe dans le Top 5 % des entreprises évaluées et reflète la solidité de sa stratégie de durabilité. Elle illustre l'engagement collectif des équipes en matière d'environnement, d'éthique, de droits humains et d'achats responsables. Elle place la durabilité au cœur du plan stratégique One Econocom, véritable levier de création de valeur à long terme.

225 M€ de placement privé Schuldschein

Dépassant l'objectif initial de 100 millions d'euros, Econocom a finalisé avec succès une levée de fonds Schuldschein de 225 millions d'euros au premier semestre 2025. L'opération a été largement sursouscrite, témoignant de la confiance que les parties prenantes portent au groupe. Cette opération élargit la base d'investisseurs et renforce la capacité à déployer le plan stratégique One Econocom, notamment via des investissements et acquisitions ciblées.

UN PILIER DE LA TECH EN EUROPE

Econocom conçoit, finance et accélère la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques, avec une offre intégrée qui s'articule autour de quatre solutions : Workplace, Infrastructure, Audiovisual et Financing Solutions. Le groupe est côté sur Euronext Bruxelles depuis 1986.



Répartition du chiffre d'affaires 2025.

Econocom en chiffres

+ 50 ans
d'expérience

8 680
collaborateurs

2,9 Md€
chiffre d'affaires 2025
dont 18 % liés à
des solutions vertes

SBTI
validation des engagements
pris par Econocom en termes
de décarbonation en 2024

ECOVADIS
76/100
médaille Or 2025,
et ambition d'obtenir la certification
Platine d'ici 2028

746 000
appareils informatiques
reconditionnés ou recyclés

UNE OFFRE COMPLÈTE ET INTÉGRÉE

Econocom est l'un des rares acteurs majeurs de la transformation digitale en Europe capable d'orchestrer et d'assumer la responsabilité globale de l'ensemble de la chaine d'expertise d'un projet digital.





WORKPLACE

Moderniser et optimiser les équipements matériels et logiciels

pour favoriser la productivité, fournir un environnement de travail performant tout en garantissant un support technique quotidien.

Ordinateur · Tablette · Smartphone · Accessoire · Logiciel

INFRASTRUCTURE

Garantir un réseau fiable et robuste

grâce à une migration vers le cloud facilitée, un stockage performant des données et une cybersécurité renforcée.

Serveur · Stockage · Réseau · Sécurité Cloud

Econocom conçoit, finance et accélère la transformation digitale des grandes entreprises et organisations publiques au travers des expertises suivantes : le design, la distribution des équipements (activité Products & Solutions), les services managés (activité Services), les solutions de financement et le reconditionnement (activité Technology Management & Financing).
Cette approche intégrée repose sur quatre grandes solutions complémentaires.



AUDIOVISUAL

Intégrer les équipements et technologies professionnels

de dernière génération pour faciliter le travail hybride, offrir des expériences immersives uniques et déployer des solutions d'affichage en temps réel adossées à une gestion optimale des données.

Caméra · Barre son · Écran
· Affichage dynamique
· Communication unifiée



FINANCING SOLUTIONS

Proposer des solutions de location-financement personnalisées,

permettant de moderniser les équipements de l'entreprise sans impacter la trésorerie.

LE PLAN STRATÉGIQUE ONE ECONOCOM

One econocom est notre plan stratégique communiqué au marché en novembre 2023. Il définit la trajectoire et guide les actions du groupe pour les prochaines années. Basé sur des principes clés de collaboration, de cohésion et d'organisation permettant de répondre aux besoins de nos clients, ce plan a pour objectif de positionner Econocom en leader européen de la Tech, performant, responsable et agile.

UNE INTENTION STRATÉGIQUE QUI RESTE PORTÉE PAR L'ÉVOLUTION DES BESOINS CLIENTS ET DES MARCHÉS ADRESSÉS PAR LE GROUPE

Le « device as a service » s'impose comme un standard.

Les enjeux environnementaux deviennent des critères d'achat toujours plus incontournables.

Le travail hybride accroît les besoins de modernisation des environnements numériques.

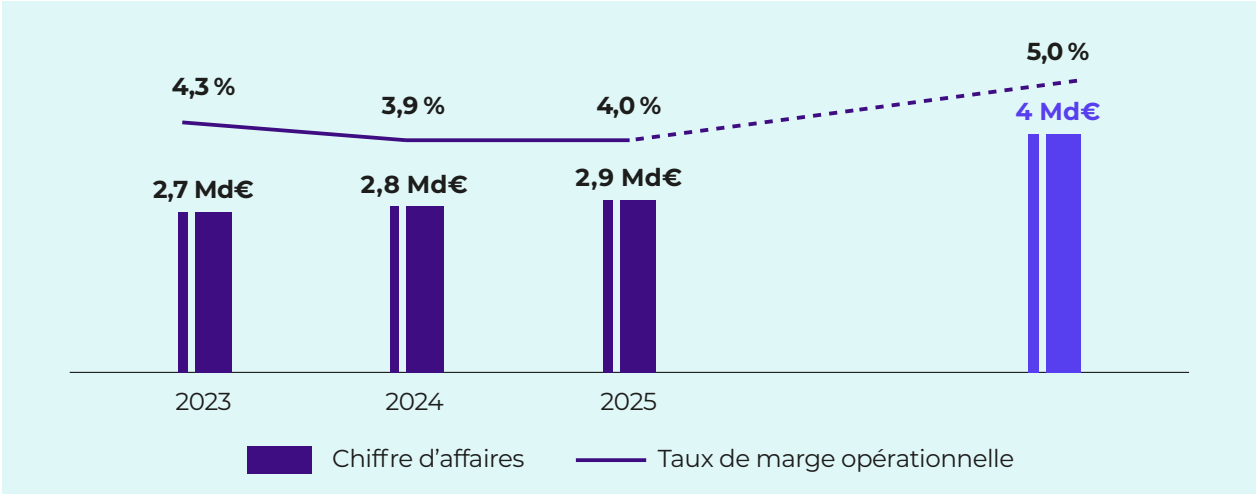
L'émergence d'architectures IT de plus en plus complexes transforme les modèles technologiques.

UNE AMBITION CONFIRMÉE ET UNE PRIORITÉ PORTÉE À LA CROISSANCE ORGANIQUE ET PROFITABLE

1 **Focus sur la croissance profitable**

2 **Optimisation des coûts**

3 **Génération de cash-flow**



UN PLAN STRATÉGIQUE QUI REPOSE AVANT TOUT SUR DES LEVIERS DE CROISSANCE ORGANIQUE, ARTICULÉS AUTOUR DE TROIS PRIORITÉS CLÉS DE 2026 À 2028

Positionnement et alignement des équipes autour de nos solutions : Workplace, Infrastructure, Audiovisual et Financing Solutions

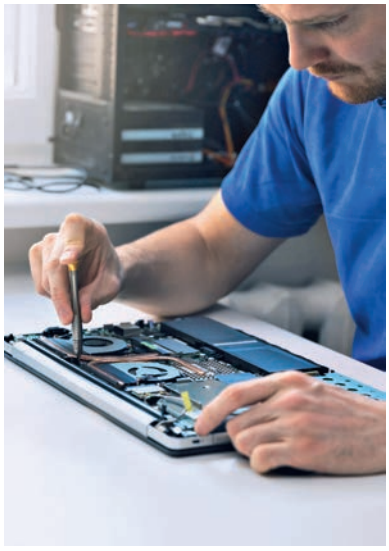
Évolution de l'organisation afin de renforcer la collaboration, accroître l'efficacité opérationnelle et améliorer durablement les marges.

Approche disciplinée vis-à-vis de la dette permettant de préserver une pleine flexibilité stratégique, notamment pour réaliser des opérations de M&A sélectives et tactiques.

DES OBJECTIFS RSE PRÉCIS

CLIENTS

Favoriser une transformation numérique durable



- **x3** nombre d'assets reconditionnés ou recyclés
- **x2** nombre d'équipements maintenus par Econocom

ENVIRONNEMENT

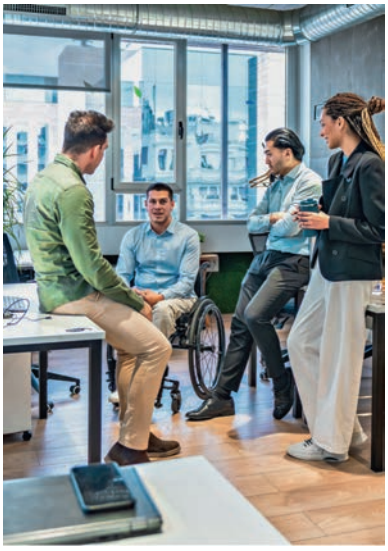
Contribuer à un impact positif



- Engagements SBTi
- Médaille EcoVadis Platine

COLLABORATEURS

S'engager à être un employeur de choix



- Certifications employeur internationales
- **>90/100** note Gender Pay Gap
- **x2** pourcentage de collaborateurs en situation de handicap

SUCCESS STORIES 2025

Quelques projets emblématiques qui illustrent la capacité d'Econocom à accompagner ses clients dans leurs enjeux de transformation numérique, d'efficacité opérationnelle et de performance durable.



France

WORKPLACE

Products & Solutions x Services

Renouvellement du parc IT pour 230 établissements de recherche et d'enseignement supérieur, et fourniture de services intégrés associés.

Résultat : 230 établissements équipés.

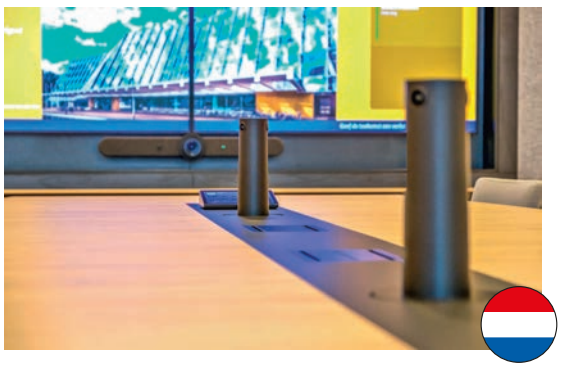
Pays-Bas

AUDIOVISUAL

Products & Solutions x Services

Fourniture d'un environnement de travail hybride sécurisé et pérenne pour les organisations gouvernementales néerlandaises, intégrant une infrastructure IT comprenant les services, matériels, logiciels et solutions audiovisuelles.

Résultat : plus de 10 millions d'euros investis par ces institutions publiques pour accélérer la transformation numérique de leur workplace.





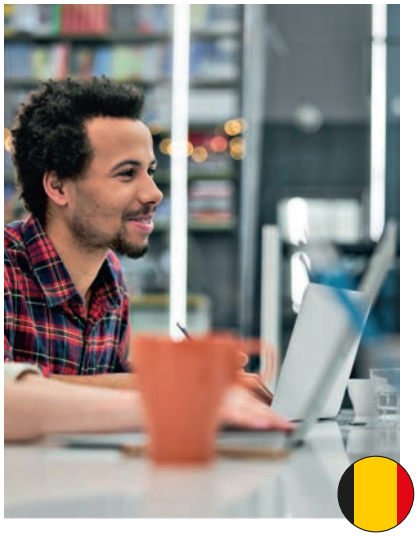
France

INFRASTRUCTURE

Technology Management & Financing

Financement et hébergement de deux supercalculateurs pour une entreprise aérospatiale, permettant de tripler la puissance de calcul HPC.

Résultat : 2 pays couverts (France & Allemagne).



Belgique

WORKPLACE

Products & Solutions x Services x Technology Management & Financing

Distribution et maintenance du parc IT d'une organisation publique de référence, et mise en place d'une solution de location du matériel.

Résultat : 20 000 collaborateurs équipés.



Italie & Espagne

AUDIOVISUAL

Products & Solutions

Modernisation et maintenance de l'affichage digital sur les points de vente de deux entreprises nationales d'énergie (en Italie, en Espagne et au Portugal), avec la mise en place d'une salle de contrôle moderne.

Résultat : 1 000 écrans et **1 150 licences VXT Pro** pour **20 000 utilisateurs,** sur **3 pays.**



Allemagne

WORKPLACE

Technology Management & Financing

Accompagnement d'un centre public de traitement des données dans la modernisation de sa workplace, en s'appuyant sur un financement flexible et des services certifiés ISO, pilotés par la plateforme i.TEM.

Résultat : 240 000 équipements (PC, écrans) pour **80 000 utilisateurs** sur **200 sites**.



Royaume-Uni

FINANCING SOLUTIONS

Technology Management & Financing

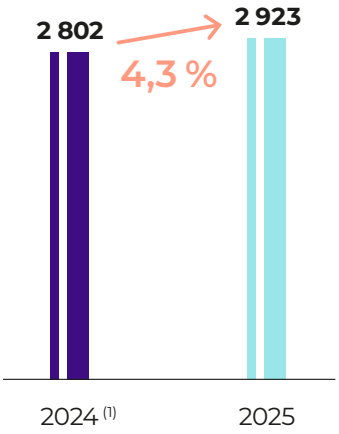
Financement des actifs stratégiques de transport et de machinerie d'un fournisseur d'énergies renouvelables au Royaume-Uni.

Résultat : financement sur-mesure.

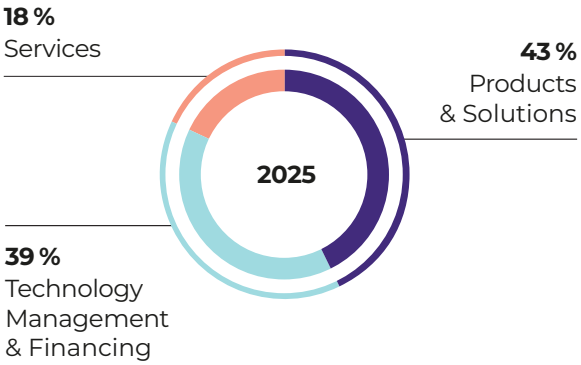
PERFORMANCE FINANCIÈRE 2025

En 2025, Econocom a délivré des résultats solides : croissance satisfaisante du chiffre d'affaires, hausse de la marge opérationnelle et poursuite de la transformation du groupe dans le cadre du plan One Econocom.

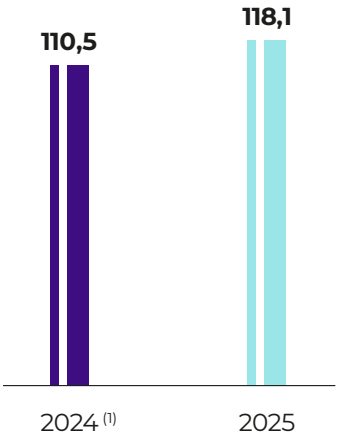
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
(en millions d'euros)



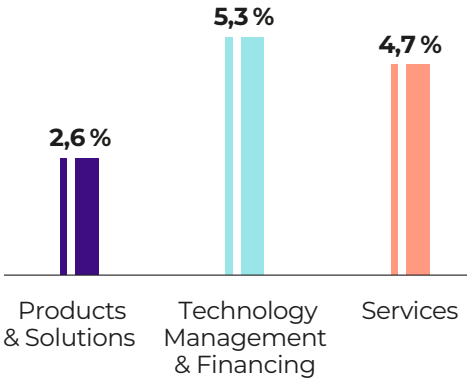
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



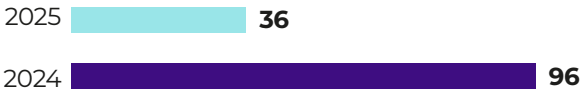
MARGE OPÉRATIONNELLE
(en millions d'euros)



TAUX DE MARGE OPÉRATIONELLE PAR ACTIVITÉ 2025
(en % du chiffre d'affaires)



ENDETTEMENT FINANCIER NET
(en millions d'euros)



(1) Retraité tenant compte des variations d'activités non poursuivies et des changements de méthode comptable.



Philippe Renauld,
Directeur Général Finance & M&A

« En 2025, Econocom a démontré la robustesse de son modèle, dans un environnement macroéconomique exigeant. Le groupe affiche une croissance de 4,3 % de son chiffre d'affaires. La performance opérationnelle a été soutenue par la pertinence des orientations stratégiques et une discipline financière rigoureuse. Le résultat net consolidé est affecté par des éléments exceptionnels liés au processus de cession de Synertrade, non récurrents et non cash, qui n'affectent pas la performance opérationnelle et s'inscrivent dans la trajectoire stratégique de concentration du groupe sur ses métiers principaux.

Econocom aborde la prochaine phase du plan One Econocom avec une ambition financière claire, fondée sur la poursuite de sa croissance organique complétée par de la croissance externe tactique et ciblée, un programme structuré d'amélioration de la performance opérationnelle et de la profitabilité ainsi qu'un effort continu sur son endettement.

Notre ambition est de bâtir un groupe plus agile, plus rentable, gardant sa pleine liberté financière pour saisir les opportunités de demain. »

2 923 M€
chiffre d'affaires

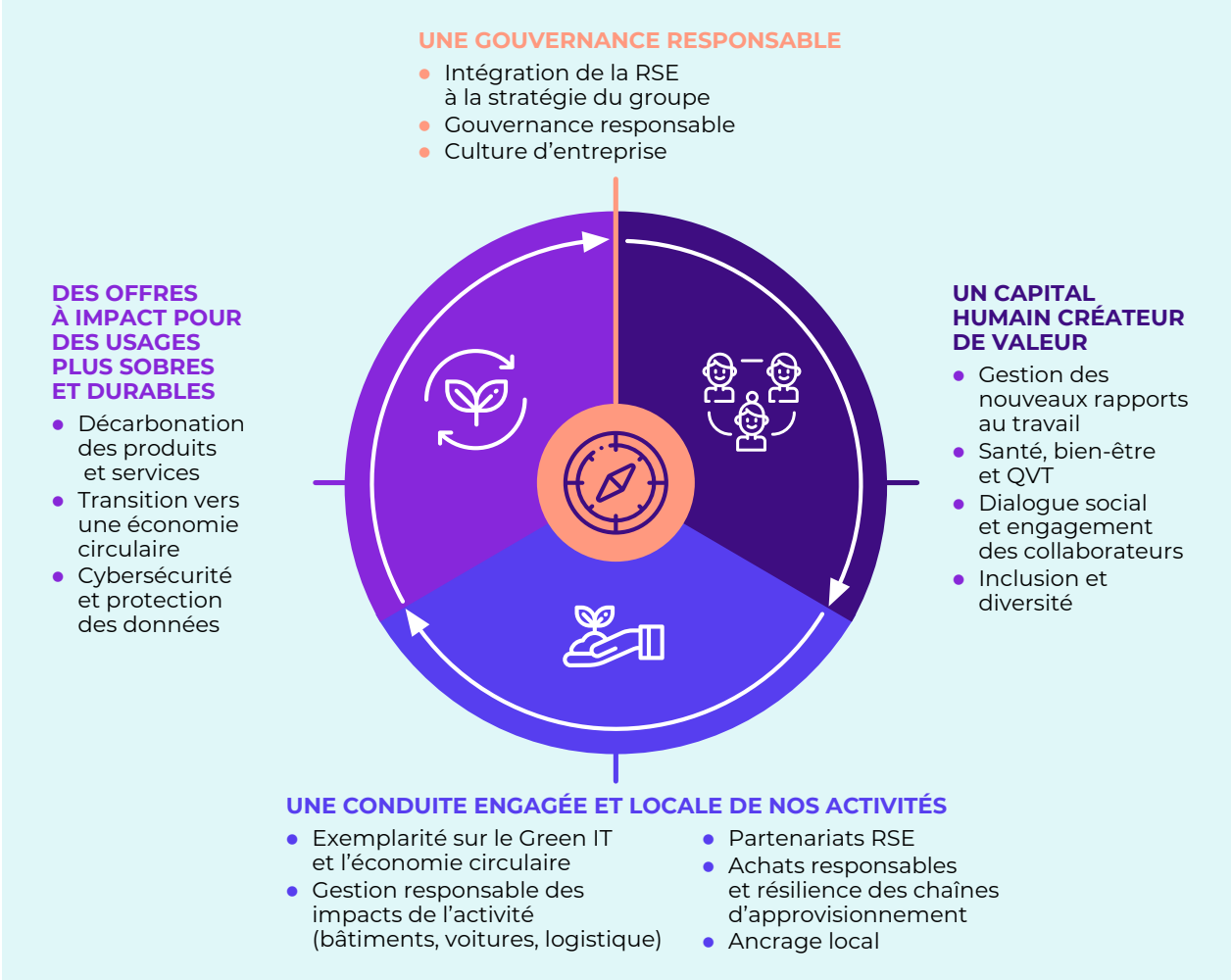
4 %
taux de marge opérationnelle

36 M€
dette nette

UN MODÈLE VERTUEUX

Econocom intervient à la croisée des secteurs, des expertises et des usages, avec l'ambition d'avoir un impact concret sur le quotidien numérique des entreprises, des collaborateurs et de la société. La RSE est au cœur de la stratégie globale du groupe, qui garantit une gouvernance éthique et durable, tout en poursuivant son objectif de réduire son empreinte environnementale.

Les piliers de notre politique RSE



Pour en savoir + consultez notre site Econocom Impact

Évaluer notre performance extra-financière

Baisse de
38 %
de la consommation énergétique liée au numérique interne
depuis 2022

Baisse de
60 %
des scopes 1 & 2
entre 2018 et 2025
à périmètre comparable

746 000
appareils informatiques reconditionnés ou recyclés
(ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...)

93/100
Group Gender Pay Gap

2,5 M
de terminaux maintenus en condition opérationnelle

5,3 %
de collaborateurs en situation de handicap

UNE DIVERSITÉ DE TALENTS

Chez Econocom, chacun contribue à notre aventure collective à samanière. Ces témoignages reflètent les parcours, motivations et engagements de nos collaborateurs à travers l'Europe, illustrant la diversité des talents et l'esprit de collaboration au sein du groupe.



Lorenz Evenepoel,
Agent, Belgique

Après quatre ans en tant que salarié chez Econocom, le groupe m'a donné l'opportunité de faire *le grand saut* en devenant agent commercial. Issu d'une famille d'indépendants et porté par l'envie d'aller toujours plus loin, ce choix était naturel pour moi.
Je suis très fier d'être l'un des plus jeunes agents de l'entreprise aujourd'hui !



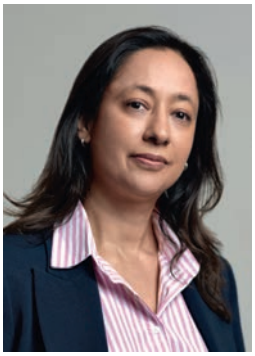
Marco Kuhn,
Directeur Général
de bb-net, Allemagne

Lorsque bb-net a été rachetée par Econocom, j'ai vu l'opportunité de déployer notre expertise en reconditionnement informatique à l'échelle européenne. Ensemble, nous contribuons à une IT circulaire et responsable, tout en maintenant nos normes de qualité élevées et en soutenant la transition vers une technologie durable.

Arrivée chez Econocom en 2017, j'ai évolué au fil de missions et de contextes clients variés, renforçant mes compétences et mon adaptabilité. Depuis 2023, j'interviens au sein d'Econocom Services & Solutions pour le ministère des Armées, dans un environnement exigeant et stimulant. Ce qui m'anime au quotidien : le sens du collectif, le challenge permanent et la recherche de performance au service de l'engagement.

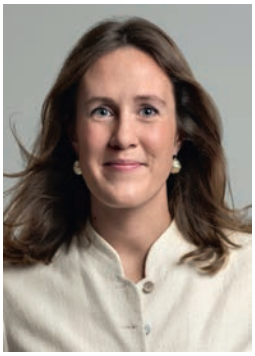


Julie Mabileau,
Ingénieur commerciale, France



Jan Dhamrait,
Directrice TMF UK & IRL

C'est la deuxième fois que je rejoins Econocom, et ce n'est pas un hasard ! L'esprit entrepreneurial du groupe, la culture du soutien et la liberté d'agir sont de vrais moteurs. Je suis particulièrement fière d'évoluer dans une entreprise qui valorise depuis longtemps la présence des femmes à des postes de direction et de contribuer à ouvrir la voie aux prochaines générations.



Polyvalence et esprit d'équipe sont les maîtres mots pour coordonner le plan stratégique One Econocom.
Ce qui m'a attirée en rejoignant le groupe, c'est l'opportunité de participer à l'unification d'un acteur européen dans un contexte riche et varié. Ce qui me passionne au quotidien dans cette aventure commune ? La diversité des sujets, la collaboration avec des profils expérimentés et l'environnement international.

Pâquerette de Poncins,
Manager Senior Groupe, Business Development & Strategic Plan

Après plus de vingt-cinq ans au sein de BIS|Econocom,
exercer le rôle de chef de projet audiovisuel pour le gouvernement néerlandais reste un véritable privilège. Chaque jour, je contribue à des solutions concrètes qui font la différence sur le terrain. Les relations de long terme avec nos clients donnent du sens à mon engagement, et je suis fier de délivrer, avec mes collègues, des projets alliant stabilité, qualité et innovation.



Kris Hofstra
Directeur de projet audiovisuel, Pays-Bas

Convaincue que l'alignement entre communication et technologie est un puissant levier de transformation,
j'ai rejoint Econocom il y a un an. Ce qui me motive au quotidien, c'est l'ambition de croissance du groupe, sa feuille de route claire et la manière dont la technologie dépasse le produit pour devenir porteuse de sens, au service de la performance et de l'épanouissement des équipes.



Maria Sanchez Vargas,
Directrice de la communication, Espagne



Massimo Carrozzo,
Directeur Services, Italie

En tant que Responsable des Services, je m'appuie sur trois piliers essentiels :
les clients, les contrats et la compétence. Ils nous guident dans un environnement en constante évolution et donnent un cadre clair à l'excellence opérationnelle. Travailler chez Econocom, c'est transformer la complexité en services fiables, accompagner les équipes et cultiver la fierté du travail bien fait, au service de relations durables avec nos clients.

GOUVERNANCE au 31.12.2025

COMITÉ EXÉCUTIF – Membres permanents

23 réunions

- **Propose** les orientations stratégiques à fixer par le Conseil d'Administration.
- **Déploie** les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration à travers les entités opérationnelles.
- **Contrôle** leurs performances financières et opérationnelles.



Angel Benguigui
CEO
Président du Comité Exécutif



Quentin Bouchard
DG Global Group Tech



Israel Garcia
DG Business Development & Strategic Plan et Responsable UK & IRL



Philippe Renauld
DG Finance et M&A

GROUP MANAGEMENT

- **Met en œuvre** les orientations stratégiques et opérationnelles du Comité Exécutif sur les aspects opérationnels et financiers.
- **Est force de proposition** sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.



Christoph Bläser
Responsable Allemagne et Pologne



Jean-Pierre Chamillard
DG Exaprobe



Chantal De Vrieze
Responsable Belgique et Luxembourg



Véronique di Benedetto
Vice-Présidente Econocom France en charge de la RSE & de l'Impact



Nathalie Gicquel
Directrice Juridique groupe et Secrétaire du Conseil d'Administration



Philippe Goullioud (1)
Président Distribution & Services France



Sophie Latourrette
Directrice Talent Management et Coordinatrice RH groupe



Alessio Lechiara
Responsable Italie



Camille Le Maux
DGA Technology Management & Financing France



Alexandre Murati
DG Adjoint Exaprobe



Jean-Pierre Overbeek
Directeur de l'activité audiovisuelle groupe & Responsable Pays-Bas



Carlos Pérez-Herce
Responsable Espagne



Mathilde Saint-Pol (1)
DG Technology Management & Financing France



Philippe Spender
DG Distribution France



Pierre Toussaint
DG FAST (Financement des Actifs Stratégiques)



Christophe Vanmalleghem
DG Distribution & Services Belgique et Luxembourg



Anne Villermain-Lécolier
Directrice de projet groupe

(1) Membre non-permanent du Comité Exécutif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Âge moyen	% de femmes	Taux d'indépendance	Taux d'assiduité
65	38 %	38 %	100 %

COMPOSITION DU CONSEIL : 8 administrateurs



Jean-Louis Bouchard
Président opérationnel,
Administrateur Délégué
Econocom International BV



Robert Bouchard
Vice-Président
Administrateur

3 administrateurs non-indépendants



Angel Benguigui
Administrateur
Délégué
CEO



Chantal De Vrieze
Administratrice
non exécutive



Jean-Philippe Roesch
Administrateur
non exécutif

3 administrateurs indépendants



Philippe Capron
Administrateur
indépendant



Sophie Guieyesse
Administratrice
indépendante



Marie-Christine Levet
Administratrice
indépendante

COMITÉ D'AUDIT

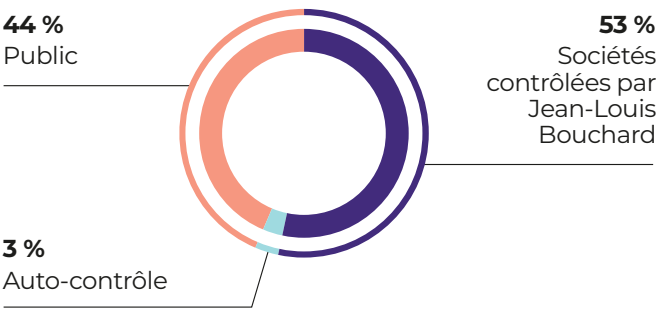
3 membres
Président : Philippe Capron
1 membre indépendant

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

3 membres
Présidente : Marie-Christine Levet
3 membres indépendants

RÉPARTITION DU CAPITAL au 31.12.2025

L'action Econocom Group est cotée sur le marché **Eurolist Compartiment B d'Euronext** Bruxelles et fait partie des indices Tech Leader et Family Business. **Code ISIN : BE0974313455**



Capitalisation boursière [1] :

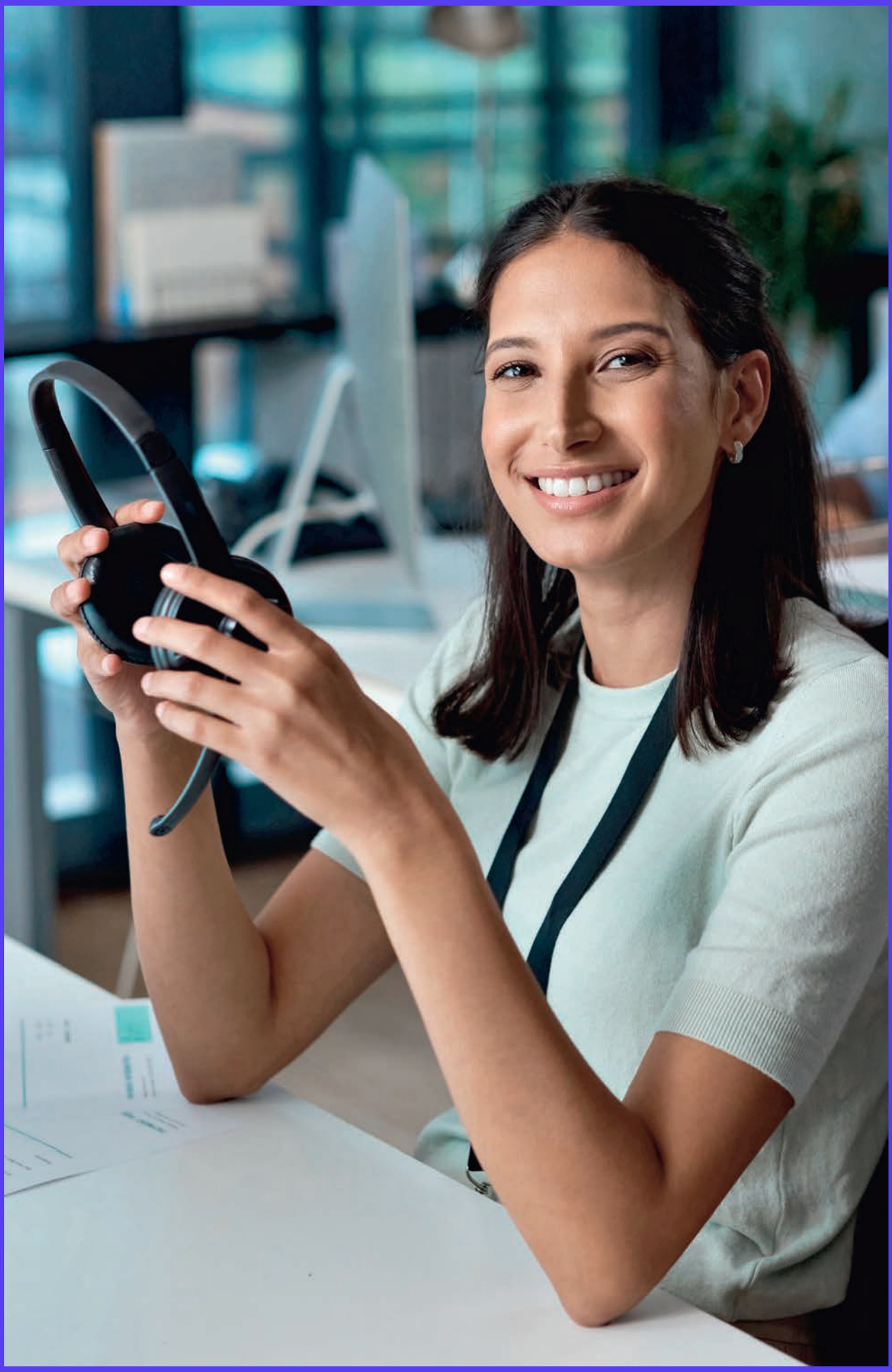
268 M€

(1) Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025 x cours au 31 décembre 2025.

Nombre d'actions en circulation :

162 759 902

Hors actions propres.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Introduction 24

Les points forts du groupe 24
Un modèle et un ADN uniques 24
La réponse d'Econocom aux besoins du marché 24

Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices 25

1. Présentation des solutions globales du groupe 28

1.1. *Workplace Solutions* : l'avenir d'un travail collaboratif efficace 28
1.2. *Audiovisual Solutions* : des solutions immersives pour une expérience unique 29
1.3. *Infrastructure Solutions* 29
1.4. *Financing Solutions* 29

2. Présentation des métiers et expertises du groupe 30

2.1. La distribution (Products & Solutions) 30
2.2. Les solutions de location (Technology Management & Financing) 31
2.3. Les Services 33

3. Les marchés sur lesquels le groupe opère 34

3.1. Évolution des marchés 34
3.2. Positionnement concurrentiel 37

4. Organisation du groupe 38

4.1. Organigramme du groupe 38
4.2. Principaux investissements 40
4.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales 41
4.4. Autres réorganisations juridiques 41

5. Recherche et développement RDG 42

Introduction

Econocom conçoit et développe des solutions digitales globales. À la fois durables et circulaires, elles s'adressent aux utilisateurs finaux des entreprises, publiques comme privées.

Ces solutions sont centrées sur le développement et la transformation de l'espace de travail (la *workplace),* de l'audiovisuel et de l'affichage digital, ainsi que des infrastructures. Elles couvrent également les besoins en solutions financières de nos clients.

Le groupe Econocom est l'un des seuls acteurs européens à pouvoir diriger et coordonner toute la chaîne d'expertises nécessaires à un projet digital :

- aide au choix de la solution et du design du projet ;
- achat ou location des équipements ;
- déploiement des équipements et infogérance ;
- services de personnalisation et autres services associés ;
- reconditionnement des équipements en fin de vie.

Les points forts du groupe

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique ;
- une expérience de plus de 50 ans dans l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises ;
- sa capacité à offrir une offre globale et internationale de manière intégrée, s'appuyant sur une implantation dans 16 pays, principalement européens ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Un modèle et un ADN uniques

Le groupe s'est développé sur un modèle commercial composé :

- de commerciaux salariés et spécialisés par métier ;
- d'agents commerciaux indépendants.

Ce modèle mixte confère à Econocom une force commerciale unique, stable et pérenne, et qui reflète l'ADN entrepreneurial du groupe depuis sa création.

La réponse d'Econocom aux besoins du marché

Pour répondre à l'évolution du marché et s'adapter aux besoins de ses clients, Econocom propose les quatre verticales de solutions globales suivantes :

- *Workplace Solutions* (voir chapitre 1.1) ;
- *Audiovisual Solutions* (voir chapitre 1.2) ;
- *Infrastructure Solutions* (voir chapitre 1.3) ;
- *Financing Solutions* (voir chapitre 1.4).

Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices

1974 — Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985 — Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale ses parts dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Dans le même temps, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».

1986 — Econocom Belgique entre au second marché de la Bourse de Bruxelles.

1993 — La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996 — Econocom est coté sur le premier marché de la Bourse de Bruxelles.

2000 — À la suite de l'Offre publique d'échange sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la Bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité, anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.

2001 — Le groupe compte 2000 collaborateurs.

2002 — Acquisition de Comdisco-Promodata en France (gestion administrative et financière de parcs informatiques).

2004/2007 — Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms : acquisition de Signal Service France, de l'activité Entreprises d'Avenir Telecom, puis du pôle entreprise de The Phone House France.

En 2007, le groupe double sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008 — Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

2009

Ouverture à Rabat (Maroc) d'une plateforme nearshore de services à distance.

2010

Econocom rachète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.

2013

En se rapprochant du groupe Osiatis, Econocom fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. À la suite de cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires pro forma, dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

2015

Econocom devient une Société Européenne (SE) pour refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe.

Econocom applique une stratégie de croissance externe qui privilégie des prises de participations majoritaires dans des sociétés de taille moyenne laissant une large place à l'entrepreneuriat.

2020

Econocom cède les filiales Econocom Business Continuity (EBC) et Econocom Digital Security. Le groupe progresse aussi dans la finalisation de l'application de son plan d'économie de coûts engagée début 2019.

2022

Econocom émet un emprunt obligataire de type *Schuldschein* d'un montant de 200 millions d'euros. Il poursuit ses acquisitions avec trois opérations en Espagne, aux Pays Bas et en France. Cette dernière acquisition permet au groupe de reconditionner des matériels numériques en France.

2023

Econocom présente son nouveau plan stratégique One econocom pour la période 2024-2028. Il vise à atteindre 4 milliards d'euros de chiffres d'affaires et à intensifier ses actions concernant les performances extra-financières.

Econocom obtient la médaille d'or EcoVadis.

2024

Dans le cadre du démarrage du plan stratégique, Econocom cède la société Les Abeilles et met en place le programme Jump de renforcement de sa force commerciale.

Econocom annonce la validation SBTi de ses objectifs scientifiques de réduction des émissions à court terme.

2025

Dans le cadre de son plan stratégique, Econocom structure sa verticale Econocom Audiovisual Solutions, renforcée par les acquisitions de ICT, Avanzia, ISS AV et des actifs de Smartcomm, avec une position de 1er intégrateur audiovisuel en Europe.

Le groupe émet un emprunt obligataire de type Schuldschein de 225 millions d'euros, permettant le financement du plan One Econocom.

Faits marquants de l'exercice 2025 :

- chiffre d'affaires des activités de 2 923 millions d'euros, en croissance de 4,3 % par rapport à 2024 ;
- marge opérationnelle des activités poursuivies à 118,1 millions d'euros ;
- structuration de la verticale Econocom Audiovisual Solutions, renforcée par les acquisitions de ICT, Avanzia Aplicaciones (renommée Econocom Avanzia), Image Supply System AV et des actifs de Smartcomm, avec une position de 1er intégrateur audiovisuel en Europe représentant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 millions d'euros et 750 experts ;
- émission de Schuldschein de 225 millions d'euros qui permet à la fois d'élargir la base d'investisseurs et de soutenir la capacité du groupe à financer son plan stratégique One Econocom ;
- endettement financier net (1) de 36 millions d'euros, contre 96 millions d'euros en 2024 ;
- auto-contrôle atteignant 2,57 % au 31 décembre 2025 après la destruction de 12 millions d'actions au cours de l'exercice.

Faits marquants de l'exercice 2024 :

- chiffre d'affaires des activités de 2 744 millions d'euros, en croissance de 3,6 % par rapport à 2023 ;
- marge opérationnelle des activités poursuivies à 110,4 millions d'euros ;
- endettement financier net(1) de 96 millions d'euros, contre 181 millions d'euros en 2023. Cette évolution s'explique notamment par l'impact de la cession de la société Les Abeilles diminué du retour à l'Actionnaire (rachats d'actions propres et remboursement de prime d'émission d'un total d'environ 40 millions d'euros) ;
- auto-contrôle atteignant 6,70 % au 31 décembre 2024.

Faits marquants de l'exercice 2023 :

- chiffre d'affaires des activités de 2 681 millions d'euros, en croissance interne de 1,2 % par rapport à 2022 ;
- marge opérationnelle des activités poursuivies en hausse à normes constantes de 1,8 % à 116,2 millions d'euros ;
- endettement financier net (1) de 181 millions d'euros, contre 144 millions d'euros en 2022. Cette évolution s'explique notamment par le retour à l'Actionnaire (rachats d'actions propres et remboursement de prime d'émission d'un total d'environ 46 millions d'euros) ;
- auto-contrôle atteignant 3,60 % au 31 décembre 2023, après la destruction en juin de 43,9 millions d'actions propres.

(1) Avant prise en compte de la dette induite par l'application d'IFRS 16 aux contrats de location (locaux, véhicules...) dont Econocom est preneur.

1. Présentation des solutions globales du groupe

Les études prospectives menées dans le cadre de la construction du plan « One econocom » ont permis de pointer de grandes tendances et de démontrer les évolutions des différents marchés sur lesquels le groupe intervient.

Le « Device as a Service » devient la norme incontournable dans le domaine de la technologie. Cette approche permet aux entreprises de s'affranchir des contraintes liées à la possession des équipements. Elles privilégient l'adoption d'un modèle de service évolutif, permettant de répondre à leurs besoins spécifiques.

Parallèlement, les considérations environnementales et sociétales prennent une place centrale dans les critères d'achat des entreprises qui privilégient davantage les partenaires respectueux de l'environnement et de la société.

La généralisation du travail hybride, liée à la normalisation du télétravail, accentue la nécessité de moderniser les infrastructures et les outils de travail. En effet, des environnements collaboratifs et flexibles, adaptés à la fois aux bureaux traditionnels et aux espaces de travail à distance, sont désormais nécessaires. De la même façon, l'expérience des collaborateurs dans leurs espaces de travail se doit d'être optimale.

En complément, pour ce qui est du back office, les architectures informatiques deviennent de plus en plus complexes car constituées tout à la fois d'infrastructures publiques et privées, de solutions cloud et on-premise. Cette hybridation demande une gestion agile et sophistiquée, accrue par la nécessité de devoir disposer d'une sécurité renforcée et d'un fonctionnement en continu des applications métier stratégiques.

C'est à ces évolutions et à ces impératifs d'anticipation et d'adaptation que notre offre globale répond. Les entreprises qui sauront intégrer ces tendances mouvantes dans leur stratégie seront mieux positionnées pour prospérer dans cet environnement commercial dynamique et exigeant.

1.1. *Workplace Solutions :* l'avenir d'un travail collaboratif efficace

Notre solution *Workplace* offre une transformation complète de l'environnement de travail pour une amélioration notable de la productivité des utilisateurs. De la sélection des équipements adaptés jusqu'à la gestion du cycle de vie, Econocom accompagne les entreprises dans la conception du projet, l'approvisionnement, le financement locatif et le reconditionnement des équipements en fin de vie.

L'offre *Workplace* Econocom, centrée sur l'eXperience Utilisateur Digitale, se décline selon 5 domaines : utilisateurs, solutions logicielles, équipements, Easi et Sécurité. Ces 5 domaines comportent chacun des expertises répondant à des besoins spécifiques clients :

- **utilisateurs :** *Smart Service Desk*, *Endpoint Intelligence & Automation*, gouvernance & ITSM, accompagnement du changement ;
- **solutions logicielles :** services multi-plateformes, collaboration & productivité, solutions d'Intelligence Artificielle, communications unifiées ;
- **équipements :** plateforme d'achat en ligne, *Device as a Service*, mobilité, solutions d'impression, services de réparation premium et allongement de la durée de vie de l'équipement *via* Product Care. Avec plus de 150 000 références et 2 000 marques, Econocom a l'un des catalogues les plus fournis du marché. Les certifications et agréments du groupe garantissent des conditions privilégiées auprès des plus grands constructeurs ;
- **EASI** (**E**conocom as **a S**ervice for **I**mpact) pour adresser les enjeux RSE de nos clients. Avec Econocom Factory, société industrielle spécialisée dans la seconde vie des équipements IT depuis 1986, Econocom collecte, reconditionne et répare les appareils numériques (smartphones, tablettes, ordinateurs et montres connectées).

Elle dispose depuis décembre 2025 d'un site marchand dédié à l'achat de matériel informatique reconditionné pour les entreprises : shop.econocomfactory.com.

- **sécurité :** gestion des contrôles d'accès, gestion unifiée et sécurisée, *eXtended Detection & Response*.

1.2. *Audiovisual Solutions :* des solutions immersives pour une expérience unique

Avec **Econocom Audiovisual Solutions,** le groupe confirme son positionnement de premier intégrateur audiovisuel en Europe rassemblant désormais plus de 750 experts en Europe et réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions d'euros en 2025. Econocom Audiovisual Solutions propose des solutions innovantes répondant à la nécessité de transformer les espaces, réunir les équipes, captiver le public et optimiser l'échange d'informations.

Nos solutions audiovisuelles se déclinent en 3 domaines :

- **aménagement d'espaces numériques pour :** corporate offices, points de ventes, hôtellerie, éducation, événementiel et divertissement, santé ;
- **fourniture de services et solutions logicielles :** design & environnement intérieur, contrôle et automatisation, expérience utilisateur augmentée, content management services, intégration réseau et services managés ;
- **fourniture d'équipements média :** affichage dynamique (CMS), management intelligent du bâtiment, équipements collaboratifs, affichages points de ventes, room-as-a-service.

1.3. *Infrastructure Solutions*

À l'ère du tout numérique, l'infrastructure est le pilier de la croissance et de l'efficacité d'une entreprise. Elle est également incontournable au bon fonctionnement des solutions *workplace* et audiovisuelles.

La gamme complète de solutions Econocom Infrastructure Intelligente est conçue pour accompagner les besoins des métiers les plus complexes tout en adressant leurs exigences en matière d'innovation, de sécurité et d'excellence opérationnelle.

Elle se décline selon 4 domaines : services, plateformes logicielles, équipements infrastructure et sécurité. Ces 4 domaines comportent chacun des expertises répondant à des besoins clients spécifiques :

- **services :** Move2Cloud, gestion & exploitation à distance, data centers, maintenance critique ;
- **plateformes logicielles :** virtualisation, ITOps automation & Intelligence Artificielle, DevOps, Cloud Management, ligne de défense cyber ;
- **équipements infrastructure :** computer, stockage, réseau, hybrid Cloud, sécurité des accès des données des connexions (SSE) ;
- **sécurité :** SOC (Sécurité Opérationnelle), *Backup & Disaster Recovery*.

1.4. *Financing Solutions*

Econocom propose des solutions de location et de gestion d'actifs permettant aux entreprises d'accéder aux ressources nécessaires à leur développement, tout en répondant aux exigences technologiques, industrielles et environnementales. Ces solutions, flexibles et innovantes, comprennent le financement locatif d'équipements IT mais également non IT.

Concernant le financement locatif d'équipements IT, l'offre se compose :

- de solutions de location as-a-service pour la *workplace,* l'infrastructure et l'audiovisuel ;
- de services de distribution : approvisionnement et commande, préparation et configuration, déploiement et livraison ;
- et de gestion d'actifs.

Concernant le financement locatif d'équipements non IT, Econocom propose des financements structurés ainsi qu'un pôle d'expertise dédié au financement locatif d'actifs stratégiques appelé « FAST ». Par actif stratégique, on entend actif indispensable à l'entreprise pour opérer au quotidien.

2. Présentation des métiers et expertises du groupe

Les métiers et expertises présentés ci-dessous correspondent au modèle analytique de présentation des résultats financiers du groupe. Ces métiers sont partie prenante des solutions décrites dans la section précédente.

2.1. La distribution (Products & Solutions)

Au travers de son activité de distribution, Econocom propose un catalogue parmi les plus larges du marché avec plus de 150 000 références et 2 000 marques. En complément, le groupe possède des certifications et agréments garantissant des conditions privilégiées auprès des plus grands constructeurs.

Afin de proposer à ses clients un accompagnement qualitatif et objectif, le groupe a conclu des partenariats stratégiques avec les grands constructeurs, notamment avec Apple, Microsoft, Lenovo et Google.

L'expertise portée par l'activité de distribution se décline selon un processus maîtrisé à chaque étape :

- sélection des fournisseurs ;
- prestations de rallongement de la durée de vie des équipements *via* l'offre ProductCare ;
- personnalisation ;
- pilotage complet de projet.

Les facteurs clés de succès de tout accompagnement client résident dans une approche globale incluant :

- **un conseil objectif :** Econocom aide ses clients à réaliser une transformation numérique réussie grâce à des choix technologiques éclairés et un approvisionnement simplifié des produits répondant aux exigences des utilisateurs finaux ;
- **une organisation logistique solide** incluant des solutions sur mesure, quel que soit le volume des commandes et des projets ;
- **un service après-vente d'excellence** garantissant la continuité de service et permettant aux utilisateurs de toujours rester opérationnels. Une équipe spécialisée gère le SAV des produits ;
- **une démarche éco-responsable :** avec une prise en charge la fin de vie des équipements IT ; Econocom favorise l'économie circulaire et une approche de réduction des coûts pour les entreprises et les administrations.

Notre chaîne de valeurs



2.2. Les solutions de location (Technology Management & Financing)

L'activité Technology Management & Financing (TMF) répond aux besoins de location d'actifs IT mais aussi non IT comme par exemple des équipements industriels, des véhicules ou des panneaux solaires.

Elle permet ainsi aux entreprises de bénéficier d'**une solution de location à l'usage** *via* des **solutions clés en main, *as a service*, personnalisées, adaptées à l'évolution de leurs besoins et à leurs contraintes budgétaires afin de** :

- financer leur croissance et leur développement tout en optimisant l'impact sur leur trésorerie ;
- déléguer à un tiers de confiance la gestion des actifs loués et leur cycle de vie ;
- toujours bénéficier d'actifs de dernière génération.

2.2.1. L'APPROCHE VERTUEUSE DE LA GESTION DE BOUT EN BOUT DU CYCLE DE VIE DES ACTIFS IT

Pionnier de la transformation numérique responsable depuis des années, Econocom a pour mission d'accompagner ses clients dans la démarche vertueuse de l'économie circulaire. Le groupe propose à ses clients des solutions concrètes et des outils permettant de réduire l'impact numérique sur l'environnement. Il garantit aussi la qualité d'exécution et la conformité en circuit court, dans le cadre d'une démarche inclusive.

Optimiser le cycle de vie

Dans un contexte technologique en constante évolution, les entreprises doivent trouver le juste équilibre entre choix technologique, efficacité opérationnelle et maîtrise des dépenses. Econocom apporte une réponse à cette problématique avec une palette d'offres à impact, modulaires, décrites dans le chapitre 4 "Rapport Impact" du rapport annuel. En voici quelques exemples :

- **i.tem :** permet le pilotage des actifs IT de l'entreprise en intégrant la mesure de leur impact environnemental ;
- **EcoTwice :** solution pour donner aux utilisateurs finaux la possibilité d'acheter leur propre équipement professionnel ;
- **BuyBack :** service de prise en charge de la gestion de fin de vie des équipements en collectant, valorisant et réemployant les équipements.

Réduire l'empreinte environnementale dans la workplace

Depuis 50 ans, Econocom, entrepreneur du numérique responsable, collecte et valorise chaque année plus de 700 000 équipements informatiques pour leur donner une seconde vie.

Face aux enjeux induits par le réchauffement climatique et la nécessaire transition énergétique, Econocom propose ainsi un modèle locatif participant à l'économie circulaire et à la réduction de l'empreinte environnementale avec un partage de l'usage des équipements.

Les offres du groupe centrées sur la réduction de l'empreinte environnementale sont décrites dans le chapitre 4 "Rapport Impact" du rapport annuel. En voici quelques exemples :

- **Green & Energy :** solution de conseil et de location financière pour réaliser des projets de performance énergétique et réduire les consommations énergétiques ;
- **EcoCarbon :** solution pour accompagner les Directions IT & Numérique dans la mesure, la réduction et la compensation de l'empreinte environnementale pour une démarche 100 % Numérique Responsable.

2.2.2. LA DIVERSIFICATION AVEC LE FINANCEMENT DES ACTIFS NON IT

Econocom propose également une offre de location propre aux actifs non IT, afin d'accompagner ses clients sur de nouvelles gammes d'équipements.

Avec cette activité, le groupe apporte des réponses financières permettant d'aborder sereinement leurs évolutions technologiques, digitales, mais aussi environnementales.

2.2.2.1. Les financements structurés

Cette nouvelle approche dédiée à la **location d'équipements non-informatiques** hors immobilier permet aux entreprises de financer par exemple des équipements industriels, des véhicules de fret, mais aussi des actifs durables (panneaux solaires, LED, etc.).

Elle repose sur des solutions sur mesure, qui favorisent la performance et la gestion optimisée de la trésorerie.

Plusieurs options flexibles sont disponibles :

- le **Sales & Leaseback** : améliore immédiatement la trésorerie en transformant les équipements existants en liquidités, tout en continuant à les utiliser ;
- la **location d'équipements neufs** : accompagne le développement de l'entreprise et soutient son efficacité opérationnelle, en facilitant l'accès à des équipements performants sans immobilisation importante de capitaux.

2.2.2.2. Le Financement des actifs stratégiques (FAST)

L'activité FAST (Financement des actifs stratégiques) **couvre les biens d'équipement des entreprises s'ils sont stratégiques et nécessaires à leur bon fonctionnement**.

Afin de soutenir l'ensemble de ces offres de location, Econocom dispose, depuis 2014, d'une entité qui apporte au groupe et à ses clients une capacité financière indépendante et de refinancement complémentaire : Econocom Digital Finance Limited (EDFL). Cette entité, spécialisée en gestion des risques et en structuration des solutions de financement locatif, apporte une expertise spécifique de sécurisation des transactions et des contrats hors des standards.

2.2.3. LE RECONDITIONNEMENT

Avec le rachat de **Sofi Group** en 2022 puis de la société allemande **bb-net** en 2025, Econocom va encore plus loin dans sa démarche d'économie circulaire. Le groupe maîtrise aujourd'hui l'ensemble du cycle de vie de ses produits et offre des solutions durables à ses clients :

- **Sofi Group, rebaptisée Econocom Factory, leader industriel du reconditionnement « made in France »** de smartphones et de tablettes, est une entreprise à mission certifiée ISO 14001. Elle emploie plus de 75 % de ses collaborateurs avec des contrats POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) ;
- **bb-net, pionnier du reconditionnement informatique,** s'impose comme l'un des principaux **experts allemands dans la seconde vie des équipements informatiques professionnels**. Spécialisé dans l'achat, le traitement et la revente d'ordinateurs portables, de PC et d'écrans d'occasion, bb-net fournit des appareils de haute qualité, entièrement testés, sous le label **« tecXL »**, qui inclut la **garantie** et le service après-vente.

Les vertus du reconditionnement

- **Optimisation des coûts :** le reconditionnement est une alternative économique au remplacement des équipements.
- **Durabilité et environnement** : le reconditionnement s'inscrit dans une approche écoresponsable en réduisant la production de déchets électroniques. En effet, plus de 80 % de l'impact d'un produit numérique est dû à sa fabrication.
- **Performance accrue :** les processus de reconditionnement Econocom permettent aux équipements de retrouver ou parfois de dépasser leurs performances d'origine.
- **Contrôles de qualité rigoureux :** chaque équipement reconditionné est soumis à des contrôles de qualité stricts pour garantir une fiabilité et une durabilité maximales.

2.3. Les Services

L'activité Services du groupe crée et développe des services personnalisés pour soutenir les projets digitaux de ses clients. Il s'agit de répondre avec agilité à leurs besoins en matière :

- d'environnement utilisateurs dans la workplace ;
- de services d'infrastructure, y compris de migration vers le cloud et d'hybridation ;
- de modernisation des applications et de gestion des données.

2.3.1. LES SERVICES WORKPLACE

Econocom met en œuvre les environnements de collaboration, accompagne leur adoption par les utilisateurs finaux et garantit leur disponibilité, tout ceci dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation.

L'offre « digital workplace » intègre la conception, l'intégration et la gestion de l'environnement numérique de travail de l'utilisateur.

Les périmètres couverts par cette offre sont les suivants :

- les solutions collaboratives, de productivité ;
- le management des appareils des utilisateurs ;
- le service desk digitalisé ;
- les services de proximité.

2.3.2. LES SERVICES INFRASTRUCTURE

L'adoption du cloud sous toutes ses formes (IaaS, PaaS, SaaS, en privé ou public) et la coexistence avec les infrastructures traditionnelles dites « legacy » induisent la nécessité d'une gouvernance globale hybride.

Dans ce contexte, et pour accompagner la transformation de ses clients, Econocom définit, implémente et optimise les services d'infrastructure conformément aux nouvelles tendances du marché, notamment l'hyperautomatisation et le cloud hybride, en proposant :

- le Move to Cloud ;
- les Cloud Managed Services ;
- la sécurité et la conformité (compliance) ;
- la gouvernance.

Ces prestations s'appuient sur des partenariats forts avec Microsoft, AWS, et Google, afin de proposer des architectures adaptées, sécurisées, fiables et performantes et de bénéficier d'un accès privilégié aux versions bêta de leurs logiciels.

2.3.3. LA MODERNISATION DES APPLICATIONS ET GESTION DES DONNÉES

Pour accompagner les DSI dans leurs projets de valorisation de leur patrimoine applicatif, Econocom a conçu une offre reposant sur trois piliers complémentaires :

- modern applications ;
- modern platforms ;
- data valorisation.

Ces trois piliers permettent d'adresser la performance et la qualité de l'expérience vécue par l'utilisateur, en agissant à la fois sur la modernisation des applications, sur le choix de la plateforme sous-jacente, sur la valorisation de la donnée, la sécurité et l'intégrité de l'ensemble.

Econocom adopte une démarche méthodologique structurante, le DevOps, qui consiste à concevoir et gérer le développement de l'application, son intégration, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures comme un tout intimement lié. Cela induit des cycles de développement plus courts, une augmentation de la fréquence des déploiements et des livraisons continues automatisées.

Concernant la valorisation des données, Econocom aide ses clients à en tirer un avantage économique et concurrentiel. Il travaille sur leur collecte, leur stockage, leur transformation et leur présentation. L'objectif ? Permettre une bonne compréhension des informations nécessaires à la prise de décisions.

L'activité Services d'Econocom couvre toute la chaîne de valeur (conseil, mise en œuvre, gestion et amélioration continue) nécessaire à la réalisation des projets de transformation : environnement utilisateurs, infrastructures ou modernisation des applications et gestion des données.

3. Les marchés sur lesquels le groupe opère

3.1. Évolution des marchés

3.1.1. SOLUTIONS FINANCIÈRES : UNE DYNAMIQUE GLOBALE DU MARCHÉ

Le marché européen du financement locatif des équipements de la *Workplace* affiche une trajectoire contrastée sur la période analysée.

En 2025, il enregistre une croissance soutenue de l'ordre de +5 % [1], portée par un contexte d'incertitude macroéconomique incitant les entreprises à privilégier des solutions de financement plutôt que des investissements en capital.

Hors smartphones, ce marché devrait rester stable en 2026, confirmant le caractère structurel de ce mode de financement pour les postes de travail.

Les PC portables constituent le cœur du marché du financement locatif de la *Workplace*. En 2025, leur financement progresse fortement (+13 %), en cohérence avec le cycle de renouvellement des équipements. En 2026, la croissance devrait se poursuivre mais à un rythme plus modéré (+6 %), traduisant un retour progressif vers un niveau plus normatif.

La croissance de ce marché en 2025 s'observe dans l'ensemble des pays européens, portée par :

- un environnement économique ;
- le renouvellement post-Covid des infrastructures IT ;
- les premiers investissements liés aux infrastructures GenAI.

3.1.2. DISTRIBUTION IT : UNE PHASE DE TRANSITION

Le marché européen de la distribution IT B2B devrait évoluer dans un environnement de croissance modérée mais demeurer globalement résilient sur la période 2024–2026.

Après une année 2025 caractérisée par une dynamique favorable, avec une croissance estimée à +4 % [2], le marché devrait enregistrer un ralentissement en 2026, avec une progression attendue autour de +2 %. Cette décélération ne traduit cependant pas un retournement de tendance, mais s'inscrit dans la fin progressive d'un cycle exceptionnel de renouvellement des équipements.

La croissance observée en 2025 repose principalement sur un cycle massif de remplacement des PC portables, directement lié à la fin programmée de Windows 10, ainsi qu'au renouvellement des équipements acquis en volume pendant la période Covid.

En 2026, ce moteur de croissance structurel devrait s'essouffler, en particulier au premier semestre, entraînant une baisse des volumes. À compter du second semestre, la montée en puissance des usages liés à l'intelligence artificielle pourrait néanmoins prendre le relais, en soutenant la demande en infrastructures et en équipements compatibles IA.

(1) Source IDC, scope: workplace financing in DE, UK, FR, IT, NL, ES,BE.
(2) Source Context, scope: B2B distribution market excluding software in DE, UK, FR, IT, NL, ES, BE.

L'évolution du marché présente des trajectoires contrastées selon les catégories de produits :

- **PC portables** : ils constituent le principal moteur de croissance en 2025, portés par un cycle de renouvellement d'ampleur. Cette dynamique devrait toutefois s'atténuer fortement en 2026, une fois les principaux projets de remplacement réalisés ;
- **infrastructures et composants** : ces segments devraient gagner progressivement en importance à partir de 2026. Les besoins en serveurs, stockage, CPU et GPU sont étroitement liés au déploiement de cas d'usage liés à l'IA ainsi qu'aux projets de modernisation des architectures IT ;
- **autres catégories** (réseaux, accessoires, impression, audiovisuel) : elles devraient afficher une croissance plus modérée, jouant un rôle de soutien au marché mais sans effet d'entraînement majeur.

Sur le plan géographique, la croissance du marché demeure hétérogène selon les pays européens.

En **2025**, l'Allemagne et l'Espagne s'imposent comme les principaux contributeurs à la croissance. L'Espagne bénéficie en particulier d'un niveau élevé de confiance des entreprises, soutenu par des programmes publics de digitalisation.

En **2026**, la dynamique de croissance pourrait se recentrer sur la France et l'Allemagne, tandis que le Royaume-Uni devrait enregistrer une légère contraction, dans un contexte économique plus incertain, marqué par une dégradation de la confiance des entreprises.

Par ailleurs, plusieurs acteurs du marché anticipent l'émergence de tensions d'approvisionnement sur certains composants clés (CPU, GPU, SSD). Ces contraintes pourraient conduire à une situation de type « mini-Covid », caractérisée par une baisse des volumes mais une hausse des prix, contribuant ainsi à renforcer la croissance en valeur.

3.1.3. SERVICES IT : UNE CROISSANCE SOLIDE

Le marché européen des services IT [1], couvrant à la fois la *Workplace* et les infrastructures, affiche une croissance structurelle solide sur la période 2024–2026. Cette dynamique est principalement soutenue par la montée en puissance des enjeux de cybersécurité.

- **Services pour la Workplace** : croissance attendue de +7 % en 2026.
- **Services d'Infrastructures** : croissance plus modérée, estimée à +4 % sur la même période.

3.1.3.1. Services Workplace [2]

Le marché des services pour la *Workplace* se caractérise historiquement par une croissance limitée, liée à la maturité des environnements utilisateurs. Cette tendance se confirme sur les services traditionnels, mais est désormais partiellement compensée par une accélération marquée des services de sécurité.

- **Sécurité de la *Workplace*** : principal moteur de croissance du segment, avec une progression estimée entre +12 % et +13 %, alimentée par l'augmentation des cybermenaces et la généralisation des modes de travail hybride.
- **Service desk** : croissance limitée à environ +2 %. Ces activités, cœur historique du marché, subissent une pression structurelle sur les prix et les volumes.

(1) Source BCG x Gartner, Services markets in FR, IT, ES, BE.
(2) Source : Gartner market data, BCG, January 2025.

Impact de l'intelligence artificielle générative (GenAI)

La GenAI constitue un facteur de transformation majeur pour les services de la *Workplace*, en particulier sur les activités de service desk.

Les premiers cas d'usage démontrent une réduction significative des temps de traitement, de l'ordre de -25 % à -30 %. Ces gains de productivité se traduisent par une pression accrue sur les prix lors des renouvellements contractuels, avec des baisses annuelles comprises entre -8 % et -12 % hors inflation. L'adoption de la GenAI demeure aujourd'hui plus avancée chez les grands comptes, notamment dans les secteurs technologiques et financiers, tandis que de nombreux prestataires restent en phase de montée en maturité.

3.1.3.2. Services Infrastructure [1]

Le marché des services d'infrastructures affiche une croissance homogène en Europe, de l'ordre de +4 % par an depuis 2023, mais recouvre des dynamiques très contrastées selon les segments.

- **Sécurité de l'infrastructure** : segment le plus dynamique, avec une croissance comprise entre +13 % et +15 % en 2025 et prévue en 2026.
- **Services Cloud** : forte croissance, avec un CAGR estimé de +10 % sur la période 2024-2028, tirée par l'adoption des environnements hybrides et multi-cloud.
- **Services managés aux infrastructures** : segment globalement stable (0–1 % CAGR 2024-2028), qui demeure néanmoins le principal contributeur en volume.
- **Services réseaux** : croissance sur les activités de déploiement hardware et software et stabilité des services managés réseaux.

Ces évolutions s'inscrivent dans un ensemble de facteurs structurels :

- une augmentation des besoins en stockage et en capacité de calcul ;
- la multiplication des surfaces d'attaque et l'intensification des cybermenaces ;
- le renforcement des exigences réglementaire ;
- la pénurie persistante de compétences IT et cybersécurité.

Sur le plan géographique, l'ensemble des pays européens affiche une trajectoire de croissance positive sur les services d'infrastructure, attendue à +4 % en 2026. L'Espagne se distingue par une dynamique supérieure à la moyenne (+6 %), tandis que les grands marchés que sont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni progressent à un rythme soutenu mais plus modéré.

(1) Source : Gartner market data, BCG, January 2025.

3.2. Positionnement concurrentiel

3.2.1. LES POINTS FORTS DU GROUPE

Les points forts du groupe figurent dans l'introduction du chapitre 1.

3.2.2. UNE POSITION UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Econocom fait face à des concurrents sur chacun de ses trois métiers. Il n'a en revanche aucun concurrent sur l'ensemble de ses activités simultanément, ce qui contribue à son positionnement unique sur le marché.

- **Pour l'activité TMF,** la concurrence provient principalement de filiales spécialisées dans la location appartenant à des constructeurs ou à des établissements bancaires, ainsi que d'acteurs indépendants spécialisés dans la location.
- **Pour l'activité Services**, les concurrents sont essentiellement des Entreprises de Services du Numérique, telles que celles mentionnées en section 3.2.4.
- **Pour l'activité Products & Solutions**, la concurrence inclut certains constructeurs opérant directement sur le marché B2B, des revendeurs, ainsi que des sociétés de services et de distribution informatiques.

3.2.3. ACTEUR CLÉ DE LA DISTRIBUTION

Sur un marché IT toujours très concurrentiel, Econocom maintient son positionnement parmi les *leaders* du marché de la distribution en 2025.

Sur le marché français, la concurrence est multiple :

- 13 000 revendeurs pour 13 000 clients finaux ;
- vente directe des constructeurs, éditeurs ;
- et des *corporate resellers* [1] ;
- mais aussi des revendeurs locaux, de proximité.

Dans ce contexte complexe, Econocom Products & Solutions se positionne comme un « guichet unique » et assiste ses clients de A à Z. L'entreprise se consacre à développer les usages numériques pour les rendre plus importants et attrayants. Elle le fait en répondant aux besoins croissants et en gérant le cycle de vie des équipements informatiques et télécoms.

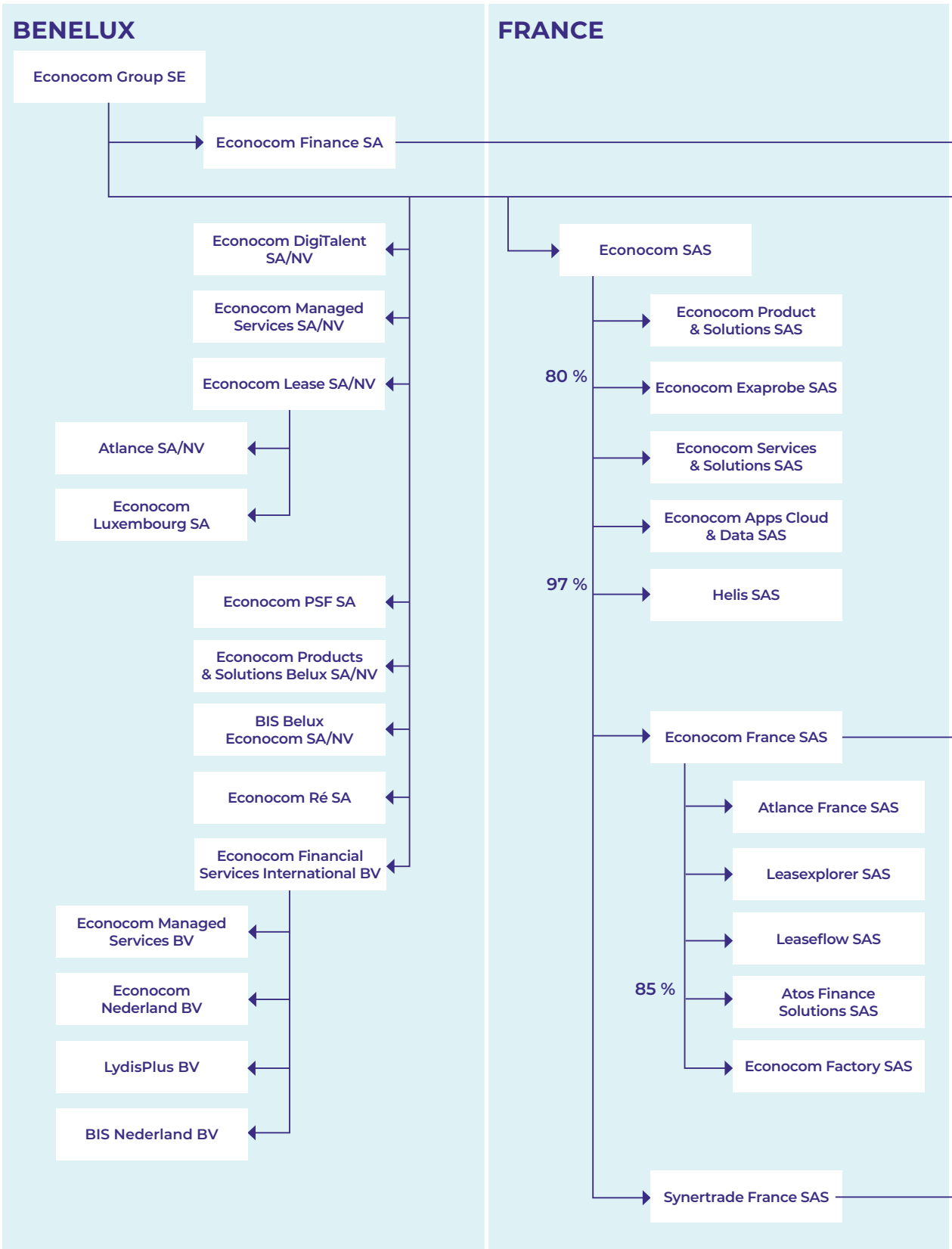
3.2.4. ECONOCOM : 10E ESN FRANÇAISE

Classé 10e ESN française en 2025 [2], Econocom a pour concurrentes des sociétés comme Capgemini, Sopra Steria, SCC France, Orange Business Service (OBS) ou Atos sur le marché des services. Mais contrairement à ces dernières, le groupe Econocom est le seul à combiner des services de distribution, de gestion et de financement associés.

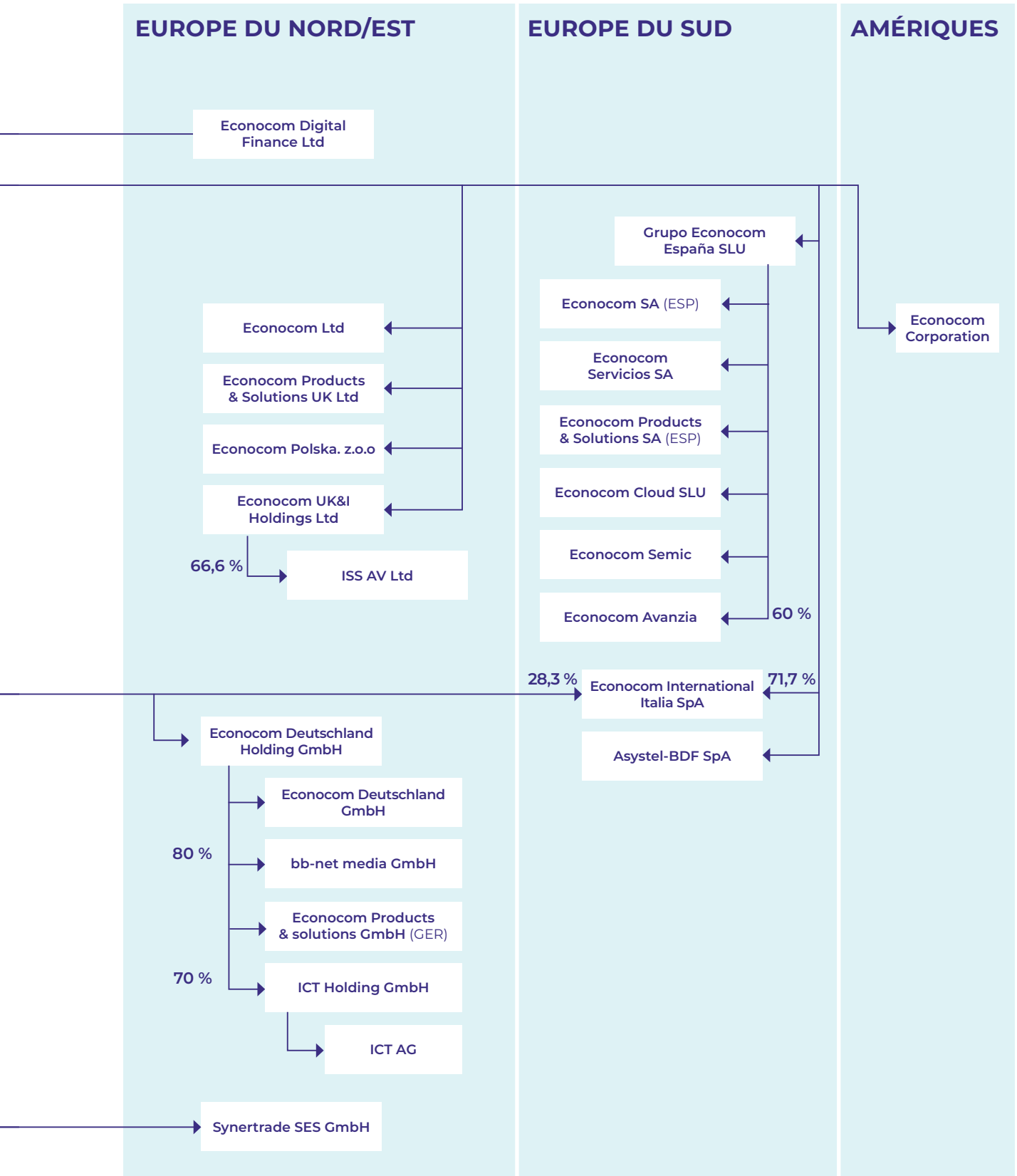
(1) Comme Specialist Computer Centres, Computacenter, Bechtle, Axians, Insight, Softwareone.
(2) https://www.itforbusiness.fr/un-classement-des-esn-ict-2025-tres-bouleverse-95695

4. Organisation du groupe

4.1. Organigramme du groupe



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'acitivité est marginale.
L'organigramme inclut la fusion de Lydis BV et Aplusk BV en LydisPlus BV effective au 1er janvier 2026.


EUROPE DU NORD/EST
EUROPE DU SUD
AMÉRIQUES
Econocom Digital Finance Ltd
Econocom Ltd
Econocom Products & Solutions UK Ltd
Econocom Polska. z.o.o
Econocom UK&I Holdings Ltd
66,6 %
ISS AV Ltd
Grupo Econocom España SLU
Econocom SA (ESP)
Econocom Servicios SA
Econocom Products & Solutions SA (ESP)
Econocom Cloud SLU
Econocom Semic
Econocom Avanzia
60 %
Econocom Corporation
28,3 %
Econocom International Italia SpA
71,7 %
Asystel-BDF SpA
Econocom Deutschland Holding GmbH
Econocom Deutschland GmbH
80 %
bb-net media GmbH
Econocom Products & solutions GmbH (GER)
70 %
ICT Holding GmbH
ICT AG
Synertrade SES GmbH

4.2. Principaux investissements

Econocom investit dans le développement de nouvelles offres, dans les logiciels et dans le recrutement de commerciaux et d'ingénieurs. De plus, elle mène des opérations de croissance externe qui contribuent à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et à augmenter sa rentabilité.

Voici les principaux investissements du groupe ces trois dernières années.

4.2.1. ANNÉE 2023

Les principaux investissements au cours de l'exercice ont concerné des outils et matériels informatiques du groupe :

- outils internes, essentiellement en France – investissement pour moderniser des outils informatiques pour les activités TMF et Products & Solutions ;
- outils et offres développés pour les clients – activités de Services en France et en Espagne et activités de Products & Solutions en Italie.

Autres prises de participation et investissements

Econocom a racheté des participations minoritaires au sein de ses filiales:

- **Trams :** Econocom Group a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 90 % de participation.

4.2.2. ANNÉE 2024

Les principaux investissements au cours de l'exercice ont, dans le prolongement des investissements lancés l'an dernier, concerné des travaux réalisés sur certains sites du groupe en France, en Italie et en Espagne ainsi que l'amélioration des outils et matériels informatiques du groupe :

- outils internes, essentiellement en France pour moderniser des outils métier pour les activités TMF et Products & Solutions ainsi que des projets d'évolution d'outils de pilotage de la performance financière du groupe ;
- outils et offres développés pour les clients – activités de Services en France et en Espagne et activités de Products & Solutions en Italie.

4.2.3. ANNÉE 2025

Le groupe Econocom a poursuivi sa croissance externe ciblée et sélective en rachetant plusieurs sociétés en 2025 :

- **janvier 2025** : le groupe a pris une participation majoritaire à hauteur de 80% dans bb-net media, un leader du reconditionnement informatique en Allemagne. En 2024, bb-net media a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 17 millions d'euros et emploie une cinquantaine de collaborateurs. Cette acquisition stratégique s'inscrit dans les objectifs partagés dans le cadre du plan stratégique One Econocom, y compris les critères financiers et extra-financiers, et consolide la présence du groupe dans l'économie circulaire au niveau européen ;
- **mai-août 2025** : le groupe Econocom a accéléré sa croissance dans l'Audiovisuel au travers de trois acquisitions de sociétés spécialisées et d'actifs spécifiques:
  - Avanzia Aplicaciones (60 % du capital acquis) : société d'ingénierie audiovisuelle espagnole et active en Amérique latine, spécialisée dans la production, l'intégration de systèmes et les services, avec une expertise particulière dans l'éducation et les environnements immersifs. La société a été renommée Econocom Avanzia en décembre 2025,
  - Image Supply Systems AV (67 % du capital acquis) : intégrateur audiovisuel irlandais spécialisé dans l'installation, la maintenance et le service de matériel,
  - ICT (70% du capital acquis) : intégrateur audiovisuel allemand spécialisé dans les installations permanentes sur-mesure,
  - Actifs de Smartcomm : intégrés en mai 2025 et bénéficiant d'une excellente réputation et expertise au Royaume-Uni, notamment dans le secteur commercial et public.

Grâce à ces opérations, le groupe Econocom conforte sa position de premier intégrateur Audiovisuel en Europe, combinant une présence pan-Européenne et un ancrage local avec des capacités techniques fortes. Cette activité représente ainsi plus de 300 millions d'euros de chiffres d'affaires annualisé et 750 experts.

Le groupe continue par ailleurs d'investir dans l'amélioration des outils et matériels informatiques du groupe sur l'ensemble de ces activités et géographies, à la fois pour renforcer son architecture interne et améliorer les outils de pilotage de la performance commerciale et financière.

4.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales

4.3.1. CESSIONS

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a réalisé la cession de participations non stratégiques (Clever Energies et Rayonnance).

4.3.2. ACQUISITION ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a fait l'acquisition de parts majoritaires dans plusieurs sociétés, comme décrit précédemment :

- 80 % du capital de bb-net media ;
- 60 % du capital de Avanzia Aplicaciones ;
- 67 % du capital de Image Supply Systems AV ;
- 70 % du capital de ICT.

4.3.3. PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'année 2025, Econocom Group a exercé une partie de ses options pour faire évoluer sa participation dans certaines de ses filiales:

- **Econocom Factory :** Econocom a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 100 % de participation ;
- **Hélis :** Econocom a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 97 % de participation. Par ailleurs, Econocom est monté à 100 % du capital en janvier 2026 ;
- **Lydis :** Econocom a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 100 % de participation ;
- **Servicios Microinfomatica (SEMIC) :** Econocom a acheté les parts minoritaires en exerçant ses options, atteignant ainsi 100 % de participation. Cette société a été renommée Econocom Semic en décembre 2025.

4.4. Autres réorganisations juridiques

Comme chaque année, le groupe Econocom rationalise son organisation juridique.

Les opérations de 2025 visent à regrouper des sociétés aux activités similaires dans un pays. Ces opérations ont notamment consisté en des fusions de sociétés en Allemagne (Econocom Services GmbH et Econocom Products & Solutions Deutschland GmbH) ainsi qu'aux Pays-Bas.

5. Recherche et Développement

En 2025, le groupe a poursuivi les efforts de recherche et développement (R&D) engagés les années précédentes, avec pour objectif de soutenir le déploiement de solutions innovantes tant auprès de ses clients qu'en interne.

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des attentes clients et par une pression accrue sur les équipes en matière de réactivité, de qualité et d'efficacité, **l'ambition du groupe est claire : repenser et digitaliser le parcours client de bout en bout, tout en soutenant durablement la performance des équipes, en s'appuyant sur l'intelligence artificielle comme accélérateur.**

L'intelligence artificielle permet aujourd'hui d'aller au-delà de la simple automatisation. Elle constitue un levier structurant d'optimisation des processus, de standardisation de la qualité et d'aide à la décision, tout en recentrant les équipes sur des tâches à forte valeur ajoutée. Dans cette logique, **Econocom a défini un parcours utilisateur digitalisé et optimisé par l'IA, à destination de ses équipes et de ses clients**, visant à :

- améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- réduire le temps consacré aux tâches répétitives ;
- renforcer la pertinence et la cohérence des interactions clients ;
- soutenir durablement la performance des équipes.

Dans ce cadre, deux solutions complémentaires ont été mises en œuvre :

- **Oscar Suite, destinée aux équipes commerciales et avant-vente :** une solution d'intelligence artificielle conçue pour les accompagner dans leur quotidien, les assister dans leurs tâches clés, sécuriser la qualité des livrables et renforcer leur capacité à répondre efficacement aux enjeux business.
- **EcoGPT, pour la digitalisation des parcours utilisateurs :** une plateforme d'intelligence artificielle conversationnelle visant à automatiser certaines tâches opérationnelles, faciliter l'accès à l'information et fournir des réponses plus rapides, plus pertinentes et mieux contextualisées.

Ensemble, Oscar Suite et EcoGPT s'inscrivent dans une vision commune : mettre l'IA au service de l'expérience client et de la performance des équipes, afin de créer un avantage compétitif durable.

Par ailleurs, Econocom est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de son empreinte carbone, ainsi que dans le développement de solutions concrètes et innovantes pour ses clients. Le groupe les accompagne ainsi dans la réduction de l'impact environnemental de leurs appareils numériques et dans la transformation de ces enjeux en levier d'inclusion sociale.

Dans ce cadre, Econocom a développé la **calculette Co_2** en partenariat avec Greenly, acteur de référence avec lequel le groupe collabore depuis plusieurs années pour la réalisation de son bilan carbone. **Cette solution permet aux clients de mesurer l'empreinte environnementale des prestations de services ou des équipements fournis par Econocom.** Au-delà du calcul, l'outil s'inscrit dans une démarche de progrès continu, en proposant des bonnes pratiques et des leviers concrets pour accompagner les clients dans la réduction et la décarbonation progressive de leur empreinte carbone tout au long de leurs contrats.



2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance RDG **46**

1.1. Cadre et structure de gouvernance 46
1.2. Conseil d'Administration 48
1.3. Délégation de la gestion journalière 57
1.4. Comités institués par le CA 58
1.5. Gestion des conflits d'intérêts 65

2. Rapport sur les rémunérations RDG **66**

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex 66
2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group 70

3. Émoluments du Commissaire 71

4. Glossaire des sigles et abréviations 71

1. Gouvernance

1.1. Cadre et structure de gouvernance

1.1.1. CADRE DE GOUVERNANCE

1.1.1.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise en vigueur depuis le 1er janvier 2020 (« Code 2020 »). Ce Code est disponible sur : ***www.corporategovernancecommittee.be***

Econocom publie les différents règlements d'ordre intérieur et sa Charte de Gouvernance d'Entreprise sur son site Internet : ***www.econocom.com***

Rubrique : Nous connaître/Gouvernance/ Conseil d'Administration et Comité Exécutif groupe.

Le 18 décembre 2015, Econocom Group est devenue une Société Européenne.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration (« CA ») a modifié les règlements d'ordre intérieur du Comité d'Audit. De plus, il a modifié le règlement d'ordre intérieur du Comité des Rémunérations, afin d'élargir ses compétences à la nomination et l'a ainsi renommé le Comité des Rémunérations « Comité des Rémunérations et des Nominations » (« CRN »).

Le 21 octobre 2024, le CA a mis à jour son règlement d'ordre intérieur (« ROI CA ») et celui du Comex (« ROI Comex »), afin notamment d'assurer une meilleure cohérence de leurs textes et qu'ils reflètent la gouvernance mise en place.

Enfin, le CA a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise le 14 février 2023.

Elle reprend les principaux aspects de la gouvernance d'Econocom Group, sa structure et ses règlements d'ordre intérieur. Celle-ci a été mise à jour le 21 octobre 2024.

1.1.1.2. Dérogations au Code 2020

Econocom Group applique les recommandations du Code 2020 à l'exception de celles que le Conseil d'Administration a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique que partiellement les recommandations du Principe 3 du Code 2020.

Le Conseil d'Administration n'a pas formellement nommé de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance. Cette fonction est néanmoins assurée pour partie par la Directrice juridique du groupe.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 5 du Code 2020. En effet, Econocom Group n'a pas formalisé de procédure de nomination des Administrateurs. Cependant, le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis à l'attention du CA sur les nominations et renouvellements des mandataires sociaux et de certains dirigeants exécutifs.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 7 en matière de rémunération des membres du CA et des *managers* exécutifs. Les modalités des rémunérations figurent dans la politique de rémunération des dirigeants, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire (« AGO ») du 31 mars 2025.

Par dérogation au Principe 8.4 du Code 2020, le Président du CA ne dirige pas systématiquement les Assemblées Générales (« AG »). Mais il s'assure du respect de l'article 30 des Statuts de la Société, qui prévoit qu'à défaut du Président, l'Administrateur le plus âgé préside l'AG.

Econocom Group n'a pas de procédure formelle d'évaluation des performances de sa gouvernance, dérogeant en cela au Principe 9 du Code 2020, dans la mesure où l'évaluation des performances de son management exécutif et de son CA relève d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

1.1.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Société a adopté la forme d'une Société Européenne avec une structure de gouvernance moniste. Son CA a pour rôle essentiel de :

- approuver les orientations stratégiques d'Econocom Group ;
- nommer le ou les Administrateurs Délégués et Directeurs Généraux ;
- superviser le Comex ;
- nommer et superviser les autres Comités Consultatifs.

Le Comex assure la gestion opérationnelle. La gestion journalière de la Société est déléguée à un ou plusieurs Administrateur(s) délégué(s) et/ou Directeurs Généraux, conformément à l'article 21 des Statuts. Le CA s'assure de la qualité de la gestion et de la cohérence des tâches déléguées avec les objectifs stratégiques.

1.2. Conseil d'Administration

1.2.1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1.1. Présentation individuelle des Administrateurs

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration se composait des huit Administrateurs suivants :



Né le : 4 avril 1942 (83 ans)

Sexe : M

Première nomination : 19 mai 2020

Échéance du mandat : AGO 2028

Jean-Louis Bouchard

Econocom International BV

Président et Administrateur Délégué du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Jean-Louis Bouchard contrôle et représente la société Econocom International BV.

Après un début de carrière chez IBM en Europe et aux États-Unis, Monsieur Jean-Louis Bouchard pose les fondations du groupe en France en 1973 sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS).

En 1984, il acquiert une PME américaine, Econocom. Il y agrège l'ensemble des filiales internationales d'ECS et baptise le nouvel ensemble Econocom.

Monsieur Jean-Louis Bouchard est élu entrepreneur de l'année par le magazine *Challenges* en 1987. Il perçoit très tôt les mutations que l'informatique entraînera dans le quotidien des entreprises, des institutions, mais également des usagers.

Grâce à sa stratégie de croissance externe, le groupe se développe rapidement. Il anticipe la convergence entre l'informatique et les télécoms, proposant alors à ses clients des solutions de financement pour engager la transformation de leurs entreprises.

En 2013, Econocom rachète le groupe Osiatis, qui lui permet de faire une avancée majeure dans le domaine des services numériques.

Monsieur Jean-Louis Bouchard a étudié au Prytanée national militaire de La Flèche avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure du Génie Maritime et de devenir architecte naval.

MANDATS EN COURS

Monsieur Jean-Louis Bouchard détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. Il est notamment :

- Président de la SAS Domaine Fontainebleau en Provence
- Gérant de la SCI Orphée
- Gérant de la SCI de Dion Bouton
- Gérant de la SARL Écurie Jean-Louis Bouchard
- Gérant de la SCI JMB
- Gérant de la SNC Fontainebleau International
- Gérant de la SCI 1 Montmorency



Né le : 27 juillet 1971 (54 ans)

Sexe : M

Première nomination : 5 octobre 2009

Échéance du mandat : AGO 2029

Robert Bouchard

Vice-Président et Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Robert Bouchard commence sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que commis négociateur sur le MATIF à la Bourse de Paris.

En 1997, il devient Actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine).

En 2010, il devient Président d'APL Datacenter (société spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de centres de données) dont il est le premier Actionnaire.

Il a occupé les fonctions de :

- Président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017 ;
- *Chief Operating Officer* du groupe de juin 2017 à mars 2018 ;
- *Chief Executive Officer* du groupe de mars 2018 à novembre 2018.

Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

MANDATS EN COURS

- Gérant de la SARL GMPC
- Représentant de la SARL GMPC, elle-même Présidente de la SAS APL Data Center
- Président de la SAS Ecofinance
- Co-Gérant de la SCI Maillot Pergolèse



Né le : 28 avril 1960 (65 ans)

Sexe : M

Première nomination : 31 mars 2023

Échéance du mandat : AGO 2027

Angel Benguigui

Administrateur Délégué du Conseil d'Administration et CEO

BIOGRAPHIE

Depuis presque 40 ans, Angel Benguigui travaille dans des environnements internationaux, principalement dans les domaines de la finance et des technologies numériques.

Après 20 ans d'évolution dans des activités de Corporate Banking et de Financements Spécialisés en Europe au sein de Banques Internationales, il rejoint Econocom en 2006 en tant que Country Manager pour l'Espagne.

Il développe l'activité de Financement ainsi que la Distribution et les Services Numériques, notamment grâce à une politique d'acquisitions réussie, menée en parallèle d'une forte croissance organique dans les différents métiers. Ces développements permettent aujourd'hui à Econocom d'être reconnu en Espagne comme un Intégrateur Numérique à forte valeur ajoutée.

Angel Benguigui intègre ensuite le Comité International puis le Comité de Direction du groupe : en 2019, il prend en charge la Direction Générale Finance et Administration du groupe. En 2020, il est nommé Directeur Général et Responsable du développement du Réseau International, puis en 2023, membre du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué, en charge de l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique One econocom. En juillet 2024, Angel Benguigui est nommé CEO du groupe Econocom.

Angel a été formé au Lycée Français de Madrid. Il est titulaire d'un Master 2 en Économie et Gestion d'Entreprises de l'Université de Madrid, et parle couramment l'anglais, le français et l'espagnol.

MANDATS EN COURS

- Mandats au sein de filiales du groupe



Né le : 25 mai 1958 (67 ans)

Sexe : M

Première nomination : 2 avril 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Philippe Capron

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Philippe Capron a commencé sa carrière à l'Inspection Générale des Finances (1985-1989).

En 1990, il a été directeur général de la banque Duménil Leblé, avant de devenir associé, de 1992 à 1994, du cabinet de conseil stratégique Bain & Company.

Il a par la suite occupé plusieurs fonctions centrales ou opérationnelles dans divers secteurs, notamment en tant que directeur financier d'Usinor, président d'Arcelor Packaging et d'Euler-SFAC (assurance-crédit).

Il était CFO de Veolia de 2014 à 2018, après avoir occupé le même poste chez Vivendi (2007-2013) et Arcelor (2006).

Il a été Administrateur d'Econocom Group de 2016 à 2020.

Il a également siégé au conseil d'administration de sociétés implantées dans plus d'une douzaine de pays et sur cinq continents. Parmi ces sociétés figurent Universal Music Group, Canal +, SFR, GVT (Brésil), NBC Universal et Transdev, ainsi que des sociétés cotées en bourse telles que Maroc Telecom, Virbac, et ActivisionBlizzard.

Il est actuellement associé au sein de la banque Perella Weinberg Partners (activité de conseil).

Monsieur Philippe Capron est diplômé d'HEC, de Sciences-Po et de l'ENA.

MANDATS EN COURS

- Membre du Conseil de surveillance de Perella Weinberg Partners France SAS
- Président de BREMZ SASU
- Administrateur de Virbac SA



Né le : 16 juillet 1961 (64 ans)

Sexe : F

Première nomination : 2 avril 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Chantal De Vrieze

Administratrice non-exécutive du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Chantal De Vrieze a commencé sa carrière en 1984 chez AGFA, puis à la Banque Van Breda, où elle a acquis une solide expérience dans les domaines de la vente, du marketing et de la finance.

Entre 2001 et 2018, elle a successivement occupé les fonctions de Directrice Générale du leasing, d'Administratrice Délégué d'Econocom Benelux et de Directrice Générale d'Altran Belgique et Luxembourg.

Elle a repris la Direction d'Econocom Belux depuis 2019.

Elle est diplômée en droit de l'Université de Gand.

MANDATS EN COURS

- Administratrice d'AXA BELGIUM SA
- Administratrice de COLRUYT GROUP NV
- Administratrice d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
- Administratrice de GUBERNA VZW (Institut en charge de la Gouvernance des Boards)



Né le : 19 février 1963 (62 ans)

Sexe : F

Première nomination : 26 juin 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Sophie Guieysse

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Sophie Guieysse est ingénieur de formation, diplômée de l'École Polytechnique ainsi que de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA du Collège des Ingénieurs.

Après un début de carrière consacré au développement urbain et aux infrastructures publiques au sein du ministère de l'équipement et de cabinets ministériels, elle a été Directrice des ressources humaines dans plusieurs grandes entreprises françaises et internationales telles que LVMH, CANAL + et Richemont.

Elle a également une grande expérience en tant que membre de Conseils d'administration et d'autres Comités spécialisés. Au cours des dix dernières années, elle a successivement occupé les fonctions d'Administratrice et Présidente ou membre des Comités des Nominations et des Rémunérations de plusieurs sociétés cotées : Go Sport, TVN (Pologne), Groupe Rallye, Maisons du Monde et Compagnie Financière Richemont (Suisse). Elle est actuellement Administratrice de DEEZER et de ABC ARBITRAGE.

MANDATS EN COURS

- Administratrice et Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations de DEEZER
- Administratrice de ABC ARBITRAGE
- Membre du Conseil de Surveillance de PROMOD INVEST SAS



Né le : 28 mars 1967 (58 ans)

Sexe : F

Première nomination : 17 mai 2016

Échéance du mandat : AGO 2028

Marie-Christine Levet

Administratrice indépendante du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Madame Marie-Christine Levet est l'une des pionnières de l'Internet en France. Elle cumule plus de 25 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et investisseur.

Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club Internet, groupe Tests...).

Elle participe ensuite à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France.

Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Éducation, elle fonde en 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen consacré au futur du monde de l'éducation et du travail (gestion de 200 millions d'euros).

Son expérience d'investisseur et de dirigeant de sociétés pionnières sur le marché du numérique, en font un véritable atout, pour accompagner le développement du groupe.

MANDATS EN COURS

- Administratrice du GIE PMU
- Administratrice de la SA Solocal Group
- Présidente de la SAS Educapital
- Présidente de la SASU MCLJ
- Dirigeante/Associée du Conservatoire augmenté



Né le : 27 juillet 1961 (64 ans)

Sexe : M

Première nomination : 21 mai 1996

Échéance du mandat : AGO 2028

Jean-Philippe Roesch

Administrateur non-exécutif du Conseil d'Administration

BIOGRAPHIE

Monsieur Jean-Philippe Roesch a commencé sa carrière par six années chez Arthur Andersen.

Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France.

Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient :

- en 2001 Secrétaire Général du groupe ;
- en 2004 Directeur Général Adjoint ;
- en 2006 Directeur Général.

Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016.
D'octobre 2018 à juillet 2019, il a occupé un rôle de support auprès du Comex.

MANDATS EN COURS

- Co-Gérant de la SCI Cinetic
- Gérant de la société civile La Criolla
- Président de la SAS Orionisa Consulting

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2025 :

- d'**un Président**, la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard). Son rôle est d'assurer la gestion du CA et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités. Il veille également à la qualité des interactions entre le CA et le Comex afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'**un Vice-Président**, Monsieur Robert Bouchard, que le CA a désigné parmi ses membres. En cas d'empêchement du Président, il préside les réunions du CA ;
- de **deux Administrateurs Délégués** à la gestion journalière d'Econocom Group : Econocom International BV et Monsieur Angel Benguigui ;
- de **trois Administrateurs non-exécutifs**, Madame Chantal De Vrieze ainsi que Messieurs Robert Bouchard et Jean-Philippe Roesch. Au 31 décembre 2025, Madame Chantal De Vrieze exerçait des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Elle n'est toutefois pas considérée comme Administrateur Exécutif, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom [1] ;
- de trois **Administrateurs indépendants** au sens de l'article 7:87 § 1 et § 2 du Code des sociétés et des associations (« CSA ») : Mesdames Sophie Guieysse, Marie-Christine Levet ainsi que Monsieur Philippe Capron.

(1) Décision du CA du 24 novembre 2016.

La durée du mandat d'Administrateur est de quatre ans conformément aux recommandations du Code de gouvernance des entreprises [1]. Outre leur mandat au sein du CA d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats (voir ci-dessus).

Le CA déclare qu'à sa connaissance, aucun des Administrateurs :

- n'a jamais été condamné pour un délit de fraude ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination officielle et/ou publique ;
- ne s'est vu imposer une sanction par une autorité légale ou de supervision ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que tel ; et
- n'a jamais été impliqués dans une faillite.

Tableau de synthèse du CA

	Âge	Sexe	Indépendance	Début de mandat	Fin de mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Econocom International BV	83	M	×	19 mai 2020	AGO 2028		
Robert Bouchard	54	M	×	05 oct. 2009	AGO 2029	●	
Angel Benguigui	65	M	×	31 mars 2023	AGO 2027		
Philippe Capron	67	M	✓	02 avril 2024	AGO 2028	✷	●
Chantal De Vrieze	64	F	×	02 avril 2024	AGO 2028		
Sophie Guieysse	62	F	✓	26 juin 2024	AGO 2028		●
Marie-Christine Levet	58	F	✓	17 mai 2016	AGO 2028		✷
Jean-Philippe Roesch	64	M	×	21 mai 1996	AGO 2028	●	

● Membre ✷ Président(e)

Assiduité des Administrateurs

	Taux d'assiduité au CA	CA	Comité d'Audit	CRN
Econocom International BV	100 %	4	-	-
Robert Bouchard	100 %	4	3	
Angel Benguigui	100 %	4	-	-
Éric Boustouller*	100 %	1	-	-
Philippe Capron	100 %	4	5	2
Chantal De Vrieze	100 %	4	-	-
Véronique di Benedetto*	100 %	1	-	-
Bruno Grossi*	100 %	2	2	-
Sophie Guieysse	100 %	2	-	2
Marie-Christine Levet	100 %	4	-	2
Jean-Philippe Roesch	100 %	4	5	-
Nombre total de réunions		**4**	**5**	**2**

* Les 100 % pour Messieurs Eric Boustouller et Bruno Grossi ainsi que Madame Véronique di Benedetto correspondent à leur taux de présence jusqu'à leur démission en tant qu'Administrateur d'Econocom Group SE.

(1) Depuis la décision de l'AGE du 18 décembre 2015.

1.2.1.2. Politique de diversité

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du CA d'Econocom Group est de sexe différent [1].

Au 31 décembre 2025, le Conseil compte ainsi trois femmes : Mesdames Chantal De Vrieze, Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet.

Les femmes sont en outre représentées au sein des Comités suivants créés par le CA : au Comex (Madame Mathilde Saint-Pol), et au CRN (Mesdames Sophie Guieysse et Marie-Christine Levet).

Le rapport de performance extra-financière décrit la politique de diversité d'Econocom et ses résultats. Les actions portent notamment sur :

- l'égalité hommes/femmes ;
- le soutien aux personnes en difficulté d'insertion ;
- l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

1.2.2. RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CA

1.2.2.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

Le CA se compose de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés par l'AG pour un maximum de quatre ans. Ils sont révocables et rééligibles.

Le CA comprend une majorité d'Administrateurs non-exécutifs et un nombre approprié d'Administrateurs non-exécutifs indépendants. Si le nombre d'administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens du Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. L'objectif est que la moitié au moins des membres du CA soit des administrateurs non-exécutifs et qu'un tiers au moins soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Les administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du CA et sont tenus de se former en dépit de leur connaissance du secteur d'activité d'Econocom Group.

Le Conseil évalue régulièrement :

- sa composition ;
- son fonctionnement ;
- son interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux auxquels la gestion journalière est déléguée, et avec le Comex.

1.2.2.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'AG, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur ainsi désigné est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

1.2.2.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des Statuts, articles 4.6, 5 et 6 du ROI CA)

Le CA d'administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du CA sont de :

1. assurer la gestion du CA et veiller à ce qu'il soit bien organisé, et s'acquitte de ses obligations et responsabilités, à savoir :
   - préparer, convoquer, présider et diriger les séances et s'assurer que suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie,

(1) Conformément aux conditions prévues par l'article 7 :86 du CSA.

- fixer l'ordre du jour des réunions en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et, le cas échéant, le Comex,
- assurer la bonne diffusion de l'information auprès du Conseil ; transmettre les documents à l'appui de l'ordre du jour dans un délai raisonnable ;

2. assurer la qualité et la continuité du CA en initiant et dirigeant les procédures concernant :
   - l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du CA, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comex,
   - la nomination ou la réélection des membres du CA, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités et des Directeurs Généraux ;
3. assurer la liaison entre le CA, les Directeurs Généraux et le Comex :
   - avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et les autres membres du Comex,
   - s'assurer que :
     (a) les relations entre le Conseil, les Directeurs Généraux et le Comex, soient professionnelles et constructives,
     (b) les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle soient fournies.

Le Conseil peut, dans l'intérêt de la Société, confier la Présidence à un Administrateur qui exerce des fonctions exécutives au sein d'Econocom.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

Le CA peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de rendre compte du respect des procédures, des règles et des règlements applicables au Conseil. Chaque Administrateur peut faire appel au Secrétaire Général.

1.2.3. RÈGLES RELATIVES AUX POUVOIRS DU CA

1.2.3.1. Pouvoirs du CA (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le CA a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Avec les Directeurs Généraux, et les Comités qu'il a constitués, il s'acquitte des fonctions et responsabilités suivantes :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités et assurer la mise en place d'une structure claire ;
- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Comex ;
- évaluer les orientations stratégiques et les objectifs budgétaires d'Econocom, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver la réalisation de toute opération de croissance externe, cession, d'investissement, désinvestissement, ou réorganisation interne, considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 25 millions d'euros, étant précisé qu'en cas de cession ou d'acquisition, ce seuil représente la valeur d'entreprise à 100 % y compris l'estimation des dettes de *put*, des *earnouts* et des investissements prévus dans les 12 mois suivants l'opération (ex : besoin identifié de recapitalisation)) ;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des États financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;

- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Comex devoir soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Comité Exécutif, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Comex.

1.2.3.2. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le CA représente, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du CA, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne doivent fournir aucune justification d'une décision préalable du CA.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

1.2.4. RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CA

1.2.4.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le CA tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Comex, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil. Ce délai peut être réduit si l'intérêt de la Société l'exige ou si les Administrateurs en décident.

Les informations nécessaires à la compréhension des sujets devant être débattus sont adressées aux Administrateurs dans les meilleurs délais avant la réunion du CA.

Un Administrateur dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur au moyen d'une procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le CA se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Il a tenu, en 2025, quatre réunions et a pris cinq décisions unanimes par voie de consultation écrite.

1.2.4.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le CA ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions ne sont pas comptabilisées. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit.

1.2.4.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut conférer, par écrit, par *e-mail,* par télécopieur ou par tout autre moyen un mandat spécial sans équivoque ou une délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en ses lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par e-mail ou par télécopieur.

1.2.4.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du CA d'administration sont constatées dans des procès-verbaux (PV). Le CA du 4 septembre 2019 a décidé à l'unanimité que les PV sont approuvés lors du CA suivant. Les Statuts prévoient par ailleurs qu'ils sont signés par le Président et les Administrateurs qui le souhaitent.

Ces PV sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

1.2.4.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comex, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assurés que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'Administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

1.3. Délégation de la gestion journalière

1.3.1. GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION (ARTICLE 21 DES STATUTS ET ARTICLE 3 DU ROI CA)

Le CA peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le CA et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le CA ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

1.3.2. DÉLÉGUÉS À LA GESTION JOURNALIÈRE

Le CA a confié la gestion journalière à deux Administrateurs.

Au 31 décembre 2025, la gestion journalière était confiée :

- à l'Administrateur Econocom International BV, représenté par Monsieur Jean-Louis Bouchard ; et
- à l'Administrateur Monsieur Angel Benguigui.

Ces personnes peuvent également, chacune séparément, représenter la Société conformément à l'article 22 des Statuts.

1.4. Comités institués par le CA

Le CA peut instituer en son sein tout Comité Consultatif ou Technique, permanent ou non, qu'il juge utile. Le CA définit les règles de fonctionnement de ces Comités dans le respect de la loi.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant :

- sa composition ;
- son rôle ;
- ses fonctions et responsabilités ;
- son fonctionnement.

Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

1.4.1. COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

1.4.1.1. Rôle du Comex

Conformément à l'article 21 des Statuts de la Société, le CA a mis en place un Comex, dont l'existence a été ratifiée par l'AGE du 18 mai 2004.

Le Comex se voit confier la gestion opérationnelle d'Econocom Group, conformément à l'article 21 des Statuts.

1.4.1.2. Composition du Comex

Les membres du Comex sont désignés par le Président du CA, sur proposition du Président du Comex/CEO.

Le Président du CA s'assure que cette composition est globalement équilibrée et que le Comex dispose de l'indépendance, des compétences, des connaissances, de l'expérience et de la capacité requise pour s'acquiter efficacement de ses tâches.

Il peut être nommé un Secrétaire, membre ou non du Comex, en charge de l'élaboration de l'ordre du jour des réunions et de la rédaction des procès-verbaux, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Comex se compose de trois membres au moins, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non.

Les membres du Comex sont révocables *ad nutum* par le Président du CA (sans préjudice des contrats de travail, de management ou équivalent, qui les lient à Econocom Group).

Le Comex est présidé par un Administrateur Délégué, désigné par le CA, portant le titre de « CEO ».

1.4.1.3. Missions du Comex

Le Comité Exécutif peut notamment :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du CA ;
- proposer les orientations stratégiques et les budgets, dans le respect des orientations stratégiques définies par le CA ainsi que formuler toute proposition sur l'organisation ;
- soumettre au CA toute question ou opération stratégique afférente à Econocom Group ou au groupe, sans préjudice de la faculté du CA de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- établir le budget annuel et le plan de financement prévisionnel ainsi que toute modification en cours d'année de ce budget ou d'écarts constatés dans sa réalisation ;

- préparer de manière exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte les états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom Group définies par le CA ;
- soumettre au CA une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom Group et, de façon plus générale, lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- élaborer des propositions au CA relatives à des éventuels investissements ou désinvestissements ;
- veiller à la mise en place des contrôles internes, sans préjudice des compétences réservées au CA ou aux Comités du CA (tel que le Comité d'Audit) ; et
- étudier toutes questions que le Président du Comex/CEO ou le Président du CA peut lui soumettre.

1.4.1.4. Engagements et contributions

Les membres du Comex :

- s'engagent à servir les intérêts à long terme d'Econocom Group et à répondre de manière appropriée aux préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes ;
- expriment leurs avis, posent des questions et font les recommandations qu'ils jugent nécessaires ; et
- communiquent au Président du Comex/CEO toutes les informations en leur possession qui pourraient être pertinentes pour Econocom Group.

En cas d'informations sensibles ou confidentielles, les membres du Comex consultent le Président du Comex/CEO. Ils sont tenus à une obligation de loyauté et de confidentialité concernant toutes les informations qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions et s'interdisent de les utiliser à d'autres fins qu'à cet exercice.

1.4.1.5. Fonctionnement du Comex fixé par la loi, les Statuts ou son règlement

Le Comex se réunit sur convocation du Président du Comex/CEO ou à la demande de deux membres du Comex. Le Comex se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président du Comex/CEO, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Les informations nécessaires aux prises de décision sont adressées dans les meilleurs délais, en amont de chaque réunion. Le Comex peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comex fonctionne de manière collégiale et prend ses décisions dans un esprit de consensus. S'il le souhaite ou à la demande de deux autres membres, le Président du Comex/CEO peut soumettre une question débattue au vote. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président du Comex/CEO est prépondérante. Les PV écrits des réunions du Comex sont établis, sous la responsabilité du Président du Comex/CEO.

Le Président du Comex/CEO, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet un rapport sur l'exercice de ses missions à la demande du Président du CA.

Le Comex prend toutes les mesures afin que le Conseil puisse exercer son devoir de surveillance.

Il se réunit au moins dix fois par an.

Au 31 décembre 2025, celui-ci se composait des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, Administrateur Délégué/CEO ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;

- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France.

Angel Benguigui préside le Comex et assure la fonction de CEO depuis le 24 juillet 2024, en lieu et place d'Econocom International BV.

1.4.1.6. *Group Management Committee*

Cet organe est une déclinaison du Comex.

Il permet de partager les orientations stratégiques et opérationnelles du Comex aux responsables des activités et fonctions clés du groupe. Il est force de proposition sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.

Il se réunit mensuellement.

Au 31 décembre 2025, celui-ci était composé des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui, CEO et président du Group Management Committee ;
- Monsieur Christoph Bläser, Responsable Allemagne et Pologne ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Directeur Général Global Group Tech ;
- Madame Chantal De Vrieze, Responsable Belgique et Luxembourg ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Strategic Plan et Responsable Royaume-Uni ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Président Equipements & Services France ;
- Monsieur Alessio Lechiara, Responsable Italie ;
- Monsieur Alexandre Murati, Directeur Général adjoint Econocom Exaprobe ;
- Monsieur Jean-Pierre Overbeek, Responsable Pays-Bas ;
- Monsieur Carlos Perez-Herce, Responsable Espagne ;
- Monsieur Philippe Renauld, Directeur Général Finance et M&A ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale Technology Management & Financing France ;
- Monsieur Philippe Spender, Directeur Général Equipements France ;
- Monsieur Pierre Toussaint, Directeur Général de FAST (Financement des Actifs Stratégiques), et
- Monsieur Christophe Vanmalleghem, Directeur Général Equipements & Services Belgique et Luxembourg.

1.4.2. COMITÉ D'AUDIT

Le CA a constitué en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 7:99 du CSA. Il décide de sa composition, de ses missions et de son règlement.

1.4.2.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins trois Administrateurs, exclusivement non-exécutifs, dont au moins un Administrateur indépendant. En cas d'élargissement à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Le CA désigne les membres du Comité d'Audit. Leur mandat est de trois ans, renouvelable.

Les membres du Comité d'Audit désignent leur Président, qui ne peut être le Président du CA.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2025, le Comité d'Audit était composé des membres suivants :

- Monsieur Philippe Capron ;
- Monsieur Robert Bouchard ; et
- Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Monsieur Robert Bouchard est membre du Comité d'Audit depuis le 17 avril 2025, en remplacement de Monsieur Bruno Grossi.

1.4.2.2. Responsabilités du Comité d'Audit

Son rôle est d'assister le CA dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. Il examine :

- la qualité et la pertinence des missions d'Audit Interne et Externe ;
- le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ;
- l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

Econocom confirme respecter la réglementation selon laquelle au moins un membre du Comité d'Audit doit être indépendant et compétent en comptabilité et audit [1].

Le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Production de l'information financière :
   - suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des États financiers,
   - discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire aux comptes des aspects significatifs du *reporting* financier. Le management exécutif, et particulièrement le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les Directeurs Généraux, veillent à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques,
   - communiquer au Conseil d'Administration les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, auquel il explique la façon dont le contrôle légal desdits comptes a contribué à l'intégrité de l'information financière et le rôle joué par le Comité d'Audit ;
2. Contrôle interne – gestion des risques :
   - s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle des risques, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants,
   - examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations,
   - s'assurer que les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales garantissent le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables,
   - s'assurer de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux collaborateurs de faire part confidentiellement de préoccupations concernant d'éventuelles irrégularités en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets ;
3. Audit Interne :
   - examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives :
     - à la nomination et au remplacement du responsable de l'Audit Interne pour lequel le Comité d'Audit possède un droit de veto,
     - au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
   - définir, en lien avec le responsable de l'Audit Interne, le plan des contrôles à mener sur l'exercice,
   - assurer le suivi systématique de la réalisation du plan de contrôles de l'Audit Interne et procéder à une actualisation de ce dernier chaque semestre au minimum,
   - examiner l'efficacité de l'Audit Interne notamment en analysant dans quelle mesure le management en est un soutien indéfectible et tient compte des conclusions et recommandations ;

(1) Article 3:6 du Code des sociétés et des associations.

4. Audit externe :
   - formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission,
   - veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du CSA,
   - prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports,
   - analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire,
   - définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale ;
5. Autres :
   - formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit,
   - accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

1.4.2.3. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an portent sur les États financiers.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit a tenu cinq réunions et a pris deux décisions unanimes par voie de consultation écrite.

Le Président du Comité d'Audit fixe l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du management exécutif ou du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le management exécutif.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le responsable de l'Audit Interne et tout autre membre du management exécutif ou du personnel. Le responsable de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire, participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, le Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes les informations relatives aux points à l'ordre du jour. Le Comex a l'obligation de fournir toutes les informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le Président adresse les convocations aux réunions au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. En cas d'urgence, les membres peuvent décider (à l'unanimité) de raccourcir ce délai.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix. En l'absence de majorité, le Président du Comité décide en dernier ressort.

Le Président du Comité d'Audit est chargé d'établir les PV des réunions.

Les PV signés par le Président du Comité d'Audit sont transmis au Président du CA et tenus à la disposition des membres du Comité d'Audit, du CA et du Commissaire.

Le Comité d'Audit informe le CA de toutes les questions importantes pour lesquelles il estime que des mesures doivent être prises ou qu'une amélioration est recommandée.

Tous les ans, le Comité d'Audit doit en principe évaluer son fonctionnement et son efficacité. Pour cela, il rencontre le responsable de l'Audit Interne et le Commissaire. Ils échangent leurs points de vue sur le processus d'audit et sur le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit rend compte de cette évaluation au CA et lui propose des modifications si nécessaire.

1.4.3. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (CRN)

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité de Rémunération au sens de l'article 7 :100 du CSA. La composition de ce Comité, ses missions et son règlement sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

1.4.3.1. Généralités

Le 31 août 2011, le CA a constitué en son sein un Comité de Rémunération en application des articles 7:100 du CSA et 21 des Statuts.

Le CA du 23 janvier 2020 a décidé d'étendre les missions du Comité de Rémunération au volet Nomination et de limiter son périmètre d'action aux mandataires sociaux (Administrateurs et délégués à la gestion journalière) ainsi qu'aux dirigeants impliqués dans la Direction Générale de la Société. Les membres du Comex qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action de ce Comité.

Le CRN a surtout un rôle d'avis et d'assistance auprès du CA. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération et de nomination. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

1.4.3.2. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Tous ses membres sont indépendants (au sens de l'article 7:87, § 1 du CSA). Le CRN possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du CRN de quatre ans n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Un Administrateur non-exécutif préside le CRN. Il dirige les travaux de ce Comité et prend les mesures nécessaires pour créer un climat de confiance en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression de points de vue différents dans une démarche constructive.

Les membres du CRN désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Au 31 décembre 2025, le CRN se composait des membres suivants :

- Madame Marie-Christine Levet ;
- Madame Sophie Guieysse ;
- Monsieur Philippe Capron.

Le CRN est présidé par Madame Marie-Christine Levet. La charge de secrétaire est assurée par le Secrétaire du Conseil.

1.4.3.3. Responsabilités du CRN

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du CA[1], concernant les personnes définies au 1.4.3.1., le CRN est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

1. la politique de rémunération ;
2. les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive long term* et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;
3. les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
4. la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
5. les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données provenant de la Direction Générale de l'entreprise, le CRN prépare le rapport de rémunération. Celui-ci sera intégré à la déclaration de gouvernement d'entreprise. Le CRN analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations.

L'AGO du 31 mars 2025 a approuvé une politique de rémunération des dirigeants de la Société, publiée sur son site Internet.

(1) Concernant les personnes du périmètre défini au point 1.4.3.1 ci-dessus.

Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du CA, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au CA sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

En relation étroite avec la Présidence du Conseil, le Comité établit et propose au Conseil un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le CRN s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

Le Conseil d'Administration délègue au CRN conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du CA concernant tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants*, plan existant ou futur. Dans ce cas, le Comité exerce sa mission sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs du Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter lesdits plans. Il doit notamment allouer et répartir l'enveloppe fixée par le CA, sur proposition du Président du CA.

Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le CA peut déléguer au CRN les pouvoirs d'exécuter ses décisions en relation avec tout plan d'options sur actions ou tout autre plan d'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants* (les « Plans »).

Cette mission s'opère sous la responsabilité et la surveillance du CA, auquel le CRN rend compte. Dans la limite des pouvoirs du CA et selon ses directives, le CRN se charge, d'exécuter les Plans et en particulier d'allouer et répartir[1], l'enveloppe préalablement fixée par le CA.

1.4.3.4. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN)

Le CRN se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an.

Au cours de l'exercice 2025, le CRN s'est réuni deux fois.

Le Président convoque le CRN et définit l'ordre du jour des réunions. Un Administrateur ou un membre du Comex peut demander au Président du CRN d'ajouter un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du CRN, les convocations aux réunions et l'ordre du jour sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable.

Avant la réunion du CRN, son Président s'assure que les membres reçoivent toutes les informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour.

La Direction Générale fournit toutes les informations nécessaires et le CRN peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le CRN invite toute personne dont il estime la présence utile à ses réunions. Le CRN peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société, dans la limite d'un budget annuel validé par le CA.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du CRN lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération. Il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président du CA peut participer avec voix consultative aux réunions du CRN, lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs et dirigeants.

Le CRN peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du CRN sont prises à la majorité des présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le Président du Comité est appelé à trancher la décision.

(1) Sur proposition du Président du CA.

1.5. Gestion des conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 7:96 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 7:97 (conflit d'intérêts intragroupe) du CSA.

L'article 7:96 du CSA prévoit une procédure spécifique au sein du CA en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise de décisions ou conclusion de transactions par le CA. Cette procédure, à l'instar de celle visée à l'article 7:97 du CSA, n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice 2025.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son management exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son management exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts (le « ROI Conflits d'Intérêts[1] »), ainsi que dans le ROI CA en ce qui concerne les Administrateurs.

Il est notamment prévu que :

- les Administrateurs doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts adoptées par la Société ;
- un Administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du CA, en informe immédiatement le Président ainsi que, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant lieu au conflit est discuté, les autres Administrateurs. Il ne participe pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet ;
- tout conflit d'intérêts d'ordre patrimonial est précisé dans le PV de la réunion ainsi que ses conséquences patrimoniales pour Econocom et la justification de la décision prise par le CA. Cette partie du PV est publiée dans le rapport annuel relatif à l'exercice social en question. Le Commissaire est informé du conflit et reçoit copie du PV du CA afin de pouvoir en faire rapport conformément au CSA.

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit. Il s'assure que les procédures ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Il a été estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2025 était des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Les opérations relevant de la procédure décrite dans ce règlement font l'objet d'un rapport remis au Comité d'Audit et au Commissaire. Toutes les transactions majeures du groupe avec des parties liées, sont mentionnées dans la note 23 des États financiers consolidés du Rapport financier annuel 2025[2].

Par ailleurs, une procédure d'identification et de gestion des opérations avec les parties liées du groupe a été mise en place. Elle permet d'identifier les relations entre ces parties liées et Econocom Group SE.

La campagne de déclaration a été lancée pour la première fois en décembre 2023, avec un suivi assuré par le Commissaire. Cette campagne est reconduite annuellement.

(1) Procédure adoptée le 22 novembre 2012 par le CA.
(2) « Informations sur les parties liées ».

2. Rapport sur les rémunérations

Ce rapport est établi en application de l'article 3:6, § 3 du CSA. Il a pour objet de décrire et de fournir une vue d'ensemble complète de la rémunération octroyée aux Administrateurs (exécutifs et non-exécutifs) ainsi que des membres du Comex au cours de l'exercice social.

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comex

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits, conformément à l'article 14 des Statuts, à l'article 10 du ROI CA et à la politique de rémunération approuvée par l'AGO du 18 mai 2021. Sur proposition du CA assisté par le CRN, l'AG peut fixer cette rémunération, fixe ou variable. Elle est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du CA à charge pour lui de la répartir entre ses membres selon des critères qu'il définit.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

2.1.1. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2025

2.1.1.1. Conseil d'Administration

Les Statuts et la politique de rémunération prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Administrateurs non-exécutifs à 5 000 euros par réunion du CA et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe. Le CA du 24 novembre 2016 a précisé le statut d'Administrateur Exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non-exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence indiqués ci-dessous.

En synthèse la nature des rémunérations des Administrateurs est la suivante :

	Mandats 2025	Nature des rémunérations
Econocom International BV (EIBV)	Président du CA, Administrateur Délégué – représenté par Jean-Louis Bouchard	Rémunération au titre d'un contrat de prestations de services (1)
Robert Bouchard	Vice-Président Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Angel Benguigui	Administrateur Délégué	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Éric Boustouller	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Philippe Capron	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Chantal De Vrieze	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Véronique di Benedetto	Administrateur non-exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Bruno Grossi	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence
Sophie Guieysse	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Marie-Christine Levet	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Jean-Philippe Roesch	Administrateur non-exécutif	Jetons de présence

(1) La structure de cette rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.1.2. Comités

L'AGE du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Présidents et membres du CRN et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

2.1.1.3. Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comex respectent la politique de rémunération. Elles incluent une part variable pouvant atteindre 50 % de la rémunération totale.

Cette structure de rémunération ne s'applique toutefois pas à Econocom International BV, représentée par Jean-Louis Bouchard (« EIBV »), dont la rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

L'AGO a autorisé (1) le CA à déroger aux règles prévues à l'article 7:91, alinéa 2 du CSA, concernant les rémunérations variables des dirigeants et les actions ou options en faveur des Administrateurs exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

Ces rémunérations basées sur des critères de performance annuels étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Une part significative des rémunérations variables des membres du Comex était subordonnée à l'atteinte d'objectifs budgétaires (résultat courant, chiffre d'affaires et dette financière nette du groupe et/ou des zones de responsabilités propres à chaque dirigeant). Les autres objectifs étaient propres à chaque membre du Comex et Administrateur Exécutif selon les missions et responsabilités de chacun.

(1) Respectivement, le 19 mai 2020 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2020 et le 18 mai 2021 pour les plans d'attribution d'actions gratuites de 2021 et 2022.

Les supérieurs hiérarchiques des Administrateurs exécutifs et membres du Comex salariés du groupe évaluent ces derniers en continu. Ces salariés particuliers passent aussi un entretien annuel au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par l'Administrateur Délégué/CEO.

Le CA n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, et en dérogation au principe édicté par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

2.1.1.4. Administrateurs non-exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non-exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2025.

Rémunérations allouées en 2025, charges sociales incluses

en €

Robert Bouchard	29 000
Éric Boustouller	5 000
Philippe Capron	41 000
Bruno Grossi	16 000
Sophie Guieysse	26 000
Marie-Christine Levet	26 000
Jean-Philippe Roesch	35 000
Total	**178 000**

2.1.1.5. Rémunération du Président du CA

Jusqu'au 19 mai 2020, Jean-Louis Bouchard a assumé les fonctions de Président du CA, d'Administrateur Délégué et de Président du Comex du groupe. Il n'a perçu aucune rémunération, ni n'a bénéficié de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation.

À compter du 20 mai 2020, la société Econocom International BV (EIBV), société de droit hollandais, représentée par Jean-Louis Bouchard, assume l'ensemble de ces fonctions et ne perçoit pas de rémunération au titre de ces mandats.

Toutefois, EIBV réalise des prestations d'animation pour le groupe et perçoit à ce titre une rémunération qui couvre pour les trois quarts environ des frais de personnel[1]. Cette rémunération résulte d'un budget annuel préétabli et est complétée des refacturations de frais encourus au réel par EIBV pour le compte de la Société (séminaires de management, etc.). Ces rémunérations sont versées par des filiales de la Société, en vertu de conventions de services.

EIBV n'est pas éligible à une rémunération variable, que ce soit en espèces ou sous la forme d'actions gratuites ou de stock-options.

EIBV a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe :

- 2,5 millions d'euros en 2025 ;
- 2,7 millions d'euros en 2024 ;
- 2,4 millions d'euros en 2023.

(1) Calculés sur la base d'heures de prestation à un taux horaire défini en fonction de la qualité de la personne qui fournit le service au sein d'EIBV.

2.1.1.6. Rémunération allouée en 2025 aux Administrateurs exécutifs, aux Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et aux membres du Comex

Cette section présente globalement le montant des rémunérations et autres avantages accordés aux :

- Administrateurs exécutifs [1] ;
- Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ;
- membres du Comex d'Econocom Group ou une société faisant partie du périmètre de consolidation en 2025.

Rémunérations perçues en 2025, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	3 306 648
Part variable [1]	2 100 885
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	79 000
Charges sociales	560 384
Jetons	0
Total	**6 046 917**

(1) Dont 1 816 milliers d'euros au titre de 2024 versés en 2025.

Rémunérations théoriques 2025, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	3 306 648
Part variable [1]	2 220 000
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	79 537
Charges sociales	741 093
Jetons	0
Total	**6 347 278**

(1) Les parts variables non finalisées ont été comptabilisées en prenant pour hypothèse l'atteinte à 100 % des objectifs.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées. Six de ces dirigeants ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. Deux de ces dirigeants ont été rémunérés indirectement *via* une société contrôlée, en qualité de mandataire d'une société du groupe et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations sont intégrées au tableau ci-dessus.

Cinq des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs ayant une fonction opérationnelle ou membres du Comex disposent d'une voiture de fonction.

2.1.2. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS ACCORDÉES

Certains Administrateurs exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comex bénéficient de plans d'options sur actions et/ou d'actions de performance.

L'AG des Actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé un plan d'actions de performance. Il porte sur 4 000 000 actions, dont les acquisitions définitives s'échelonnent sur deux ou trois ans.

Au cours de l'exercice, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex :

- n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions ;
- n'ont acquis aucune action ;
- n'ont perdu aucune action.

Au 31 décembre 2025, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comex ne bénéficient d'aucune option ou action de performance non encore acquise.

(1) Hors rémunération du Président du CA, commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.3. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les contrats des Administrateurs exécutifs, des membres du Comex et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et en fonction au 31 décembre 2025, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites.

Par ailleurs, le CA du 20 mai 2025, suite à la revue du CRN du 16 mai 2025, a approuvé un plan de rémunération variable 2025-2026 et 2027-2028 ayant pour objectif d'associer les managers clés du groupe à la création de valeur générée par l'atteinte d'objectifs représentatifs de la performance globale du groupe Econocom dans le cadre du plan stratégique "One Econocom".

Le plan a été conçu comme un outil de fidélisation et de rétention, déterminés sur la base de critères objectifs

La rémunération variable est basée sur la moyenne des résultats nets retraités d'Econocom Group SE au titre des exercices 2025-2026 / 2027-2028, à savoir retraités de l'intégralité des charges et produits à caractère exceptionnel, étant précisé qu'aucun montant minimum est garanti.

2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Au 31 décembre 2025 il n'existe plus d'engagement pris par le groupe au titre de plan d'actions de performance ou d'option sur actions.

Par ailleurs, en date du 10 septembre 2024, l'Assemblée Générale d'Econocom Group a autorisé le CA à :

- procéder à des AGA à concurrence d'un maximum de 3 150 000 actions et le cas échéant des actions dites « fantômes » répliquant les conditions d'attribution, d'acquisition et de conservation des actions gratuites ; et
- fixer les conditions du ou des plan(s) d'intéressement en vertu du(des)quel(s) les attributions visées ci-dessus pourront intervenir.

Au 31 décembre 2025, le CA n'a pas fait usage de cette autorisation.

3. Émoluments du Commissaire

en €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	462 750	378 500
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	1 120 304	1 129 428
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	73 779	-
Autres missions d'attestation	-	108 456
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisorale	-	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le/les Commissaire(s) est/sont lié(s)		-
Autres missions d'attestation	-	-
Missions de conseils fiscaux	-	-
Autres missions extérieures à la mission révisorale	-	-

Glossaire des sigles et abréviations

AG : Assemblée Générale.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire.

AGO : Assemblée Générale Ordinaire.

CA : Conseil d'Administration (également abrégé en Conseil).

Comex : Comité Exécutif.

CRN : Comité des Rémunérations et des Nominations.

CSA : Code (belge) des sociétés et des associations.

DG : Directeur Général

ROI : Règlement d'ordre intérieur.



3

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

1. Principales informations sur la Société 74

1.1. Dénomination sociale et siège 74
1.2. Forme juridique 74
1.3. Réglementations applicables 74
1.4. Date de constitution et durée de la Société 74
1.5. Objet (article 3 des Statuts) 74
1.6. Registre du Commerce et des Sociétés 75
1.7. Exercice social 75
1.8. Contrats importants 75

2. Informations sur le capital RDG 76

2.1. Capital (article 5 des Statuts) 76
2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts) 76
2.3. Évolution du capital 76

3. Informations sur l'actionnariat RDG 79

3.1. Structure de l'actionnariat 79
3.2. Limitation des droits des Actionnaires 79
3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société 80
3.4. Relations avec les Actionnaires dominants 82
3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes 82

4. Assemblées Générales 83

4.1. Assemblées Générales Ordinaires 83
4.2. Convocations aux Assemblées Générales 83
4.3. Contenu des convocations aux Assemblées Générales 83
4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom 84
4.5. Formalités et délais de convocation 84

5. Droits et obligations des Actionnaires 85

5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales 85
5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale 85
5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision 85
5.4. Droit de poser des questions 86
5.5. Autres droits et informations 86
5.6. Droit de vote aux Assemblées Générales 86
5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital 87
5.8. Répartition des bénéfices 88
5.9. Modifications des droits attachés aux actions 88
5.10. Formalités pour assister à l'AG 88
5.11. Notifications des participations importantes 89

6. Informations sur le marché des titres Econocom 90

1. Principales informations sur la Société

1.1. Dénomination sociale et siège

Dénomination : Econocom Group SE

Siège : place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. : 00 32 2 790 81 11).

1.2. Forme juridique

Econocom Group a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par M Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).

Elle a été transformée en Société Européenne par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires (ci-après, AG) du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par M Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

1.3. Réglementations applicables

La Société est régie par les dispositions :

- du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « règlement SE ») ;
- de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 (qui complète le statut de Société Européenne concernant l'implication des travailleurs) du droit belge applicables aux Sociétés européennes ;
- du droit belge applicables aux Sociétés Anonymes [1].

Econocom Group SE a la qualité de société cotée au sens de l'article 1 :11 du Code des sociétés et des associations (ci-après, CSA).

1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 2 avril 1982 pour une durée illimitée.

1.5. Objet (article 3 des Statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télé-communication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes, de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

(1) Dans la mesure où ses dispositions ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés européennes.

À cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays :

Elle pourra s'intéresser par voie :

- d'apport ;
- de fusion totale ou partielle ;
- de souscription ;
- de participation financière ;
- de cession ;
- de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

Elle peut effectuer ses activités en son nom et pour son compte propre ou au nom et pour le compte de tiers.

1.6. Registre du Commerce et des Sociétés

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

1.7. Exercice social

Année comptable : du 1er janvier au 31 décembre.

1.8. Contrats importants

Le groupe conclut, dans le cadre de ses activités, des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 5 sur les Facteurs de risques et environnement de contrôle, à la section intitulée « Risques de dépendance ».

2. Informations sur le capital

2.1. Capital (article 5 des Statuts)

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société s'élève à 23 731 026,74 euros et est représenté par 167 047 004 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'AG statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital, l'AG fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, sur proposition du Conseil d'Administration (ci-après, CA).

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'AG, et aux conditions déterminées par le CA.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes, ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'AG (1) ou par le CA (2), et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, conformément aux dispositions légales.

Le CA a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital peut être amorti, sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

2.3. Évolution du capital

Les variations du capital intervenues depuis 2015 ont consisté :

- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'exercices d'options de souscription par des managers du groupe ; et
- en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de conversions d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group SE.

(1) Statuant comme en matière de modification des Statuts.
(2) Agissant dans le cadre du capital autorisé.

En 2023, le capital a subi les variations suivantes :

L'AGE du 22 juin 2023 a décidé l'annulation de 43 884 081 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE.

En 2024, le capital n'a pas subi de variations.

Au cours de l'exercice 2024, aucune opération n'a modifié le nombre d'actions ou le montant du capital de la société.

En 2025, le capital a subi les variations suivantes :

L'AGE du 31 mars 2025 a décidé l'annulation de 11 998 895 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE. Au 31 décembre 2025, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 167 047 004 actions.

En synthèse, depuis le 1er janvier 2015, le capital et le nombre d'actions ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Total de l'opération *(en €)*	Nombre d'actions	Capital souscrit *(en €)*
1er janvier 2015		-	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17 févr. 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
3 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83
21 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32
31 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
6 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Total de l'opération *(en €)*	Nombre d'actions	Capital souscrit *(en €)*
2 juin 2017	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66
21 juin 2019	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	240 000	22 992	639 408	662 400	245 380 430	23 512 749,67
19 mai 2020	Annulation d'actions propres	(24 500 000)	-	-	-	220 880 430	23 512 749,67
13 août 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	400 000	42 600	1 061 400	1 104 000	221 280 430	23 555 349,67
1er sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 330 430	23 560 674,67
29 sept. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 380 430	23 565 999,67
29 oct. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	110 000	11 715	291 885	303 600	221 490 430	23 577 714,67
9 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	218 650	23 286,22	580 187,78	603 474	221 709 080	23 601 000,89
17 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	572 900	61 013,85	1 520 190,15	1 581 204	222 281 980	23 662 014,74
24 janv. 2022	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	648 000	69 012	1 719 468	1 788 480	222 929 980	23 731 026,74
22 juin 2023	Annulation d'actions propres	(43 884 081)	-	-	-	179 045 899	23 731 026,74
31 mars 2025	Annulation d'actions propres	(11 998 895)				167 047 004	23 731 026,74

3. Informations sur l'actionnariat

3.1. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2025, le capital d'Econocom Group SE se composait de 167 047 004 actions détenues ainsi qu'il suit :

	2025	2024
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	53,37 %	49,79 %
Public	44,06 %	43,51 %
Auto-détention	2,57 %	6,70 %
Total	**100 %**	**100 %**

La société Econocom International BV (contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard), Président du Conseil, reste le premier Actionnaire d'Econocom Group SE. Au 31 décembre 2025, il détenait 53,37 % du capital.

En dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, la société américaine FMR LLC (Fidelity Management & Research Company LLC, FIAM LLC, Fidelity Management Trust Company) dépasse au 31 décembre 2025, le seuil de participation de 5 %.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

L'AGE du 19 mai 2020 a décidé de mettre en place un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans. Par conséquent, chaque action Econocom Group SE donne à son détenteur le droit d'exprimer une ou deux voix (selon le cas) aux AG.

Au 31 décembre 2025, les droits de vote d'Econocom Group SE sont répartis ainsi qu'il suit :

	2025	2024
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	67,39 %	65,68 %
Public	32,61 %	34,32 %
Total	**100 %**	**100 %**

3.2. Limitation des droits des Actionnaires

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que les titres sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

En outre, les actions auto-détenues (2,57 %), et celles détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge[1] (0,65 %), sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions[2].

(1) Appartenant à des Actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge.

(2) Sauf dispositions limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group SE d'actions propres.

3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

3.3.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le CSA et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions [1], susceptibles d'être applicables à la Société et de créer des restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle.

Elles pourraient :

- décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres Actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts ; et/ou
- priver les Actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le CA peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

3.3.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

L'AGE d'Econocom Group SE du 31 mars 2025 a renouvelé l'autorisation au CA d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 23 731 026,74 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 23 731 026,74 euros (hors primes d'émission).

Le CA peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature ; ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le CA fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le CA déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, même indisponibles, de primes d'émission, de bénéfice reporté, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au CA pour une durée de cinq ans, à compter de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'AGE du 31 mars 2025. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

En cas d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le CA devra affecter les primes d'émission éventuelles sur un compte indisponible. Ce compte constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le CA, être réduit ou supprimé que par une décision de l'AG [2].

Le CA est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des Actionnaires dans l'intérêt social [3] y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales [4].

Le CA est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

(1) Telle l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 5.11 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations.
(2) Statuant dans les conditions requises par l'article 7:208 du CSA.
(3) Dans le respect des conditions imposées par les articles 7:190 et suivants du CSA.
(4) Sauf dans les cas prévus à l'article 7:201 du CSA.

3.3.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une d'AG statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 7:154 du CSA. Cet article fixe notamment :

- le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir ;
- la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 7:215 du CSA ; et
- les contre-valeurs.

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des Statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit, prévu par l'article 7:215 du CSA. Ce plafond a été fixé lors de l'AGE du 31 mars 2025 autorisant ainsi le CA à procéder à des rachats d'actions propres pour une période de cinq ans.

L'AGE du 30 novembre 2021 a autorisé le CA à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à un euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum. Le CA a également été autorisé à prendre en gage les actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Ces autorisations sont valables cinq ans à compter de la date de publication des décisions de l'AG.

Le CA peut être autorisé, conformément aux dispositions légales, à acquérir les actions de la Société par voie d'achat ou d'échange lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation a été conférée au CA par l'AGE du 22 juin 2023. Elle est valable pour trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision.

Le CA peut aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Cette autorisation peut être étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

Le CA peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le CSA et lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les Actionnaires.

L'AGE du 22 juin 2023 a modifié l'article 12 des Statuts afin d'autoriser expressément le CA on à annuler les actions propres de la Société, sans autre approbation ni autre intervention de l'AG et sans limitation dans le temps. Le CA est, par conséquent, autorisé à modifier les statuts à la suite d'une annulation afin de refléter le nombre d'actions émises par la Société. Cette autorisation s'applique également à l'annulation des actions propres de la Société acquises par les filiales directes de la Société au sens de l'article 7:221 du CSA.

Mouvements relatifs aux actions propres

Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 4 287 102 actions Econocom pour 8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom Group SE détenait 4 287 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 2,57 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,6 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 294,6 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 9,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 68,4 millions d'euros.

3.4. Relations avec les Actionnaires dominants

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions Econocom Group émises, s'élevait à 167 047 004, dont 53,37 % détenues par Monsieur Jean-Louis Bouchard *via* Econocom International BV. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote. Par conséquent, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait au 31 décembre 2025, directement et indirectement, 67,39 % des droits de vote de la Société.

La Société entretient des relations avec cet Actionnaire majoritaire correspondant principalement à des prestations de services ainsi qu'à des prises à bail auprès de sociétés contrôlées par Monsieur Jean-Louis Bouchard [1]. Ces contrats ont été conclus à des conditions normales de marché.

3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le CA proposera à l'AG du 31 mars 2026 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,05 euro par action.

Ce remboursement représenterait un rendement de 3,0 % du cours de l'action au 31 décembre 2025 et un pay-out d'environ 126 % du résultat net.

(1) SCI Maillot Pergolèse, SCI de Dion Bouton et SCI JMB.

4. Assemblées Générales

4.1. Assemblées Générales Ordinaires

L'AGE du 30 novembre 2021 a modifié la date de l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après, AGO) prévue à l'article 27 des Statuts. Désormais, l'AGO se réunit de plein droit le dernier jour du mois de mars de chaque année, à onze heures. Si le jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

Lors de l'AGO, le CA présente aux Actionnaires :

1. les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables ;
2. les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS ;
3. les rapports du CA et du Commissaire portant sur ces comptes.

L'Assemblée décide ensuite de :

- l'approbation des comptes annuels statutaires ;
- de l'affectation du résultat ;
- de la décharge des Administrateurs et du Commissaire ; et
- le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.2. Convocations aux Assemblées Générales

L'AG peut être convoquée chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Elle doit l'être sur demande du Président du CA, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs Actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital. le CA ou le Commissaire procède à la convocation [1].

4.3. Contenu des convocations aux Assemblées Générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'AG ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les Actionnaires pour être admis à AG et pour y exercer leur droit de vote, le délai dans lequel l'Actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant :
  - les droits des Actionnaires i) d'inscrire des points à l'ordre du jour, ii) de déposer des propositions de décision et iii) de poser des questions. Sont précisés le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les Actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et l'adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société,
  - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment : i) un formulaire pour le vote, ii) les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire et iii) le délai dans lequel le droit de vote doit être exercé,
  - le cas échéant, les procédures et délais prévus dans les Statuts permettant de participer et de voter à distance avant l'Assemblée [2] ;

(1) Article 27 des Statuts.
(2) Articles 28 et 34 des Statuts.

- l'indication de la date d'enregistrement et la précision que seules les personnes qui sont Actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir notamment le texte intégral des documents et des propositions de décision, et des démarches à effectuer ;
- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations ci-dessous seront disponibles.

4.4. Mise à disposition sur le site Web d'Econocom

Le jour de la publication de la convocation et jusqu'au jour de l'AG, les informations suivantes sont mises à disposition des Actionnaires sur le site Internet d'Econocom (*www.econocom.com*) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété et publié conformément à l'article 7:130, § 3 du CSA ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation [1] ;
- les documents destinés à être présentés à l'AG ;
- pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour, une proposition de décision ou un commentaire du CA [2]. Les propositions de décision formulées par les Actionnaires sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société [3] ;
- les formulaires pour voter par procuration ou par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque Actionnaire.

Lorsque les formulaires ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique comment obtenir les obtenir en papier. Econocom est alors tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque Actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom pendant cinq ans à compter de la date de l'AG à laquelle elles se rapportent.

4.5. Formalités et délais de convocation

Toute convocation à une AG doit faire l'objet d'une annonce trente jours au moins avant la réunion publiée :

- au Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale [4] ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées trente jours avant l'AG aux titulaires de titres nominatifs visés par le CSA, aux Administrateurs et au Commissaire. Cette communication se fait par lettre ordinaire, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (*www.econocom.com*).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison du fait que le quorum de présence requis n'a pas été atteint lors la première Assemblée convoquée et pour autant que la date de la deuxième assemblée ait été indiquée dans la première convocation et qu'aucun nouveau point n'ait été mis à l'ordre du jour, le délai de trente jours est porté à dix-sept jours au moins avant l'Assemblée.

(1) Y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus.
(2) Lorsque le sujet à traiter ne requiert pas de décision.
(3) En application de l'article 7:130 du CSA.
(4) Sauf si la convocation concerne une AGO tenue dans la commune, au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, au rapport annuel, au rapport du Commissaire et au vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

5. Droits et obligations des Actionnaires

5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les Actionnaires ont le droit de participer aux AG, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour y assister.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'AG, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les Actionnaires qui représentent un dixième du capital ont le droit de requérir du CA ou du Commissaire qu'ils convoquent une AG des Actionnaires.

5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les Actionnaires détenant individuellement ou conjointement, au moins 3 % du capital ont le droit de demander l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des AG. Ils peuvent également déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux AG convoquées après qu'une première AG n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les Actionnaires souhaitant exercer ce droit doivent :

(i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande ; et

(ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital d'Econocom.

La possession est établie :

- soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les Actionnaires adressent leurs demandes à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles s'accompagnent, selon le cas :

- des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes ; et/ou
- du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour.

Les demandes doivent également indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22e jour qui précède la date de l'AG concernée.

Econocom Group accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15 jour calendaire avant l'AG. De même, des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site Internet de la Société (*www.econocom.com*).

Les procurations et formulaires de vote par correspondance déjà envoyés à Econocom Group resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter faisant l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'Actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'Actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'Actionnaires.

5.4. Droit de poser des questions

Dès la publication de la convocation, tous les Actionnaires ont le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Ils ont aussi le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'AG. Les Administrateurs et le Commissaire sont tenus de répondre à ces questions[1]. Il est possible de regrouper les questions portant sur le même sujet pour que les Administrateurs et le Commissaire y fournissent une réponse globale.

Il est possible d'envoyer les questions avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions envoyées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée. Pour que les Administrateurs et le Commissaire puissent y répondre, l'Actionnaire doit avoir rempli les conditions d'admission à l'AG.

5.5. Autres droits et informations

Tous les Actionnaires d'Econocom Group bénéficient de droits d'informations.

La plupart des droits d'informations concernent les AG des Actionnaires. Ils incluent, entre autres, les informations mentionnées à la section 4.4 du présent chapitre.

5.6. Droit de vote aux Assemblées Générales

5.6.1. PRINCIPE

Chaque action donne droit à une voix[2]. Les actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux (2) ans sans interruption au nom du même Actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société donnent chacune droit à deux (2) voix, sous réserve des dispositions légales.

D'une manière générale, l'AG est seule compétente pour :

- approuver les comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS n'ont pas à être approuvés) ;
- désigner et révoquer les Administrateurs et le Commissaire ;
- octroyer la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- fixer le montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire ;
- distribuer les bénéfices ;
- introduire des actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- autoriser certains actes du CA ;
- approuver le rapport de rémunération ;
- approuver l'achat d'actions propres ;
- prendre des décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- approuver des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

(1) Sauf si cela peut nuire aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité que la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire ont pris.

(2) Sauf suspension prévue par la loi.

5.6.2. QUORUM DE PRÉSENCE ET MAJORITÉ

Les décisions sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée[1].

L'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'AG ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'AG se prononce :

- sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto-détenus ;
- sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'AG pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

5.6.3. VOTE PAR PROCURATION

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'AG par un fondé de pouvoir, Actionnaire ou non[2].

Le CA peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du CSA reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour.

5.6.4. VOTE À DISTANCE

Les Actionnaires qui ont accompli les formalités de participation ci-dessous peuvent voter à toute AG :

- par correspondance ; ou
- grâce à un moyen de communication électronique (si la convocation le permet).

Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède l'AG. Si la convocation permet aux Actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les Actionnaires votant à distance.

5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

Lors d'une augmentation de capital en espèces avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de *warrants* exerçables en espèces, les Actionnaires existants ont un droit de souscription préférentiel. Ce droit permet aux Actionnaires de souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou *warrants* proportionnellement à la part de capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'AG peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du CA. Les conditions de quorum, de vote et de présence sont identiques à celles de la décision d'augmentation du capital de la Société. Les Actionnaires peuvent également autoriser le CA à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une décision d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

(1) Sauf les cas prévus par la loi.
(2) Conformément aux dispositions des articles 7:142 à 7:145 du CSA.

5.8. Répartition des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la réserve légale. Ce prélèvement n'est plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du CA, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'AG. Celle-ci décide à la majorité simple des voix émises comment l'utiliser [1]. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice :

- l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ; ou
- si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

5.9. Modifications des droits attachés aux actions

Dans les conditions requises pour les modifications des Statuts, l'AGE peut modifier les droits associés aux actions émises. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

5.10. Formalités pour assister à l'AG

Le droit pour un Actionnaire de participer à une AG et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ses actions à la date d'enregistrement [2] :

- soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société ;
- soit par leur inscription sur le registre/ dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il n'est pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire le jour de l'AG.

Les Actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'AG. Ils doivent le faire en respectant les formalités prévues dans la convocation :

- au plus tard le sixième jour avant la date de l'Assemblée ;
- en présentant la preuve de l'enregistrement délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute AG, mais avec voix consultative uniquement. Ils doivent, pour cela, respecter les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

(1) Dans les limites prévues par les articles 7:212 et 7:214 du CSA.
(2) Le quatorzième jour qui précède l'AG, à 24 heures (heure belge).

5.11. Notifications des participations importantes

Toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant 5 % ou plus du total des droits de vote existants, doit adresser une notification à la Société et la FSMA[1]. Celle-ci précise le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition[2].

Cette notification est également obligatoire :

- si, à la suite d'une acquisition directe ou indirecte de titres donnant le droit de vote, le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une part de 10 %, de 15 %, de 20 % (et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage) du total des droits de vote existants ;
- en cas de cession directe ou indirecte de titres donnant un droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils ci-dessus.

Les obligations de publicité ci-dessus sont applicables à chaque franchissement[3] des seuils mentionnés, entre autres, à la suite :

1. de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ;
2. du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou
3. de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un « accord d'action de concert »[4].

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais. Elle doit intervenir au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (suivant les déclarations reçues).

La Société doit également publier :

- le total du capital ;
- le nombre total de titres conférant le droit de vote ;
- le nombre total de droits de vote ;
- par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote ; ainsi que
- le nombre total de droits de vote.

Elle le fait à la fin de chaque mois civil au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue.

Lors de chaque publication, la Société mentionne en outre, le cas échéant :

- le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription ; et
- le nombre total d'actions sans droit de vote.

(1) Autorité des Services et Marchés Financiers.
(2) Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »),
(3) Vers le haut ou vers le bas.
(4) Article 6 de la Loi Transparence.

6. Informations sur le marché des titres Econocom

2023	Prix *(en €)*				Volume	
	Plus haut *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Moyen** *(en €)*	**Nombre d'actions**	**Valeur échangée** *(en milliers €)*
Janvier	3,12	2,70	2,85	2,86	674 814	**1 930**
Février	3,39	2,72	3,07	3,05	1 236 740	**3 770**
Mars	3,25	2,91	2,96	3,04	874 961	**2 659**
Avril	3,29	2,97	3,12	3,10	941 434	**2 917**
Mai	3,14	2,65	2,73	2,79	3 870 871	**10 240**
Juin	2,92	2,59	2,66	2,81	1 430 396	**4 023**
Juillet	2,80	2,53	2,63	2,65	1 482 621	**3 926**
Août	2,84	2,57	2,79	2,71	2 629 329	**7 115**
Septembre	2,95	2,44	2,50	2,80	5 951 396	**16 673**
Octobre	2,51	2,10	2,32	2,24	2 045 036	**4 591**
Novembre	2,59	2,22	2,46	2,36	2 113 595	**4 979**
Décembre	2,75	2,42	2,57	2,60	1 363 399	**3 547**
Total 2023	**3,39**	**2,10**	**2,57**	**2,72**	**24 414 592**	**66 371**

2024	Prix *(en €)*				Volume	
	Plus haut *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Moyen** *(en €)*	**Nombre d'actions**	**Valeur échangée** *(en milliers €)*
Janvier	2,64	2,31	2,36	2,50	1 300 474	**3 245**
Février	2,37	2,03	2,05	2,19	1 444 730	**3 170**
Mars	2,16	1,99	2,13	2,09	1 242 386	**2 591**
Avril	2,35	2,09	2,20	2,20	1 299 245	**2 854**
Mai	2,47	2,16	2,41	2,33	1 101 800	**2 569**
Juin	2,42	2,05	2,12	2,28	900 490	**2 055**
Juillet	2,40	1,96	1,98	2,15	914 066	**1 966**
Août	2,15	1,88	2,07	2,03	1 137 257	**2 306**
Septembre	2,07	1,98	2,00	2,03	513 147	**1 041**
Octobre	2,10	1,93	1,97	1,96	3 508 063	**6 882**
Novembre	2,06	1,95	2,00	2,01	968 353	**1 950**
Décembre	2,00	1,81	1,86	1,90	688 877	**1 309**
Total 2024	**2,64**	**1,81**	**1,86**	**2,13**	**15 018 888**	**31 939**

	Prix *(en €)*				Volume	
2025	**Plus haut** *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Moyen** *(en €)*	**Nombre d'actions**	**Valeur échangée** *(en milliers €)*
Janvier	1,96	1,73	1,81	1,82	705 877	1 283
Février	1,89	1,74	1,79	1,80	754 416	1 356
Mars	1,85	1,77	1,80	1,81	425 488	772
Avril	1,83	1,55	1,83	1,77	521 973	922
Mai	2,00	1,80	1,99	1,93	603 584	1 168
Juin	2,05	1,82	1,95	1,97	447 659	883
Juillet	1,98	1,84	1,84	1,92	630 529	1 208
Août	1,88	1,76	1,79	1,81	420 563	762
Septembre	1,80	1,66	1,77	1,72	386 312	666
Octobre	1,80	1,64	1,71	1,70	855 248	1 454
Novembre	1,72	1,59	1,60	1,65	450 772	745
Décembre	1,65	1,54	1,65	1,59	883 883	1 407
Total 2025	**2,05**	**1,54**	**1,65**	**1,78**	**7 086 304**	**12 625**



4

RAPPORT IMPACT

RDG

Édito 95

RSE : un parcours solide et durable 96

Les faits marquants de notre année 2025 97

La gouvernance RSE 98

La politique et les enjeux RSE 99

Nos engagements environnementaux 100

Nos offres à impact 102

Histoires d'impact pour nos clients 104

Nos engagements sociaux 106

Histoires d'impact social et sociétal 108

Nos engagements sociétaux 110

Des impacts positifs dans toutes nos géographies 112

Nos enjeux en matière de cybersécurité 114

Contexte et politiques relatives à la protection des données 115

Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU 116

Labels et certifications 117

« L'engagement de toutes les équipes du groupe autour des objectifs que nous avons définis renforce notre capacité à contribuer davantage à une société plus responsable. »



Véronique di Benedetto,
Directrice groupe RSE et Impact

Édito

Parce que **l'esprit de conquête et d'innovation est au cœur de nos gênes** et stimule notre développement.

Parce que l'engagement intellectuel et humain de nos talents n'a d'égal que notre exigence de pragmatisme, de digital utile et de la création de valeur durable.

Parce que nous avons toujours voulu **construire le futur,** nous nous dirigeons aujourd'hui vers ce qui le rendra plus impactant et plus responsable.

C'est pourquoi nos multiples actions produisent des **résultats tangibles, mesurés et reconnus,** qu'il s'agisse de la réduction de nos émissions de CO_2, du développement de nos actions en faveur de l'économie circulaire ou encore de l'intégration professionnelle.

Au-delà des statistiques, des données et des classements favorables, ce sont avant tout les retours de nos clients, partenaires et collaborateurs qui valident la **pertinence de notre démarche,** témoignent de notre **utilité** et confirment la justesse de nos **valeurs.**

Dans cette transition accélérée vers un monde soutenable, **nos clients exigent agilité, transparence et respect des contraintes budgétaires.** Dans Econocom il y a « économie » : ce principe est inscrit dans notre ADN. Notre engagement consiste à proposer des services et des produits à un prix aussi juste que possible. Forts de notre expérience, nous considérons que **la frugalité n'est pas un défaut,** mais plutôt une vertu, et que le reconditionnement et le recyclage sont des piliers indispensables à une transformation durable.

L'engagement de toutes les équipes du groupe autour des objectifs que nous avons définis renforce notre capacité à **contribuer davantage à une société plus responsable.**
L'effet durable et significatif sur la réduction de nos émissions directes de gaz à effet de serre découle de cette volonté collective. Cependant, c'est en portant une **attention particulière aux autres,** et plus spécialement aux personnes qui en ont davantage besoin, que notre impact devient le plus déterminant.
C'est également ce qui confère une plus grande force à notre entreprise qui s'appuie aussi sur son nouveau plan stratégique, pour **accélérer sur différents engagements extra financiers à l'horizon 2028.**

RSE : un parcours solide et durable

1973

Location et achat/vente d'équipements de seconde main

2012

Signature du Global Compact

United Nations Global Compact

2016

Création de la 1re offre Green

2017

Médaille Argent EcoVadis (54/100)

2018

- Lancement du programme interne pour la mesure et la réduction de l'impact environnemental du groupe
- Lancement de la mission Handicap France

2020

Signature de l'engagement Planet Tech'Care

2021

Membre de l'INR (Institut du Numérique Responsable)

2022

- Publication du premier Rapport Impact du groupe
- Obtention du label QualiRépar pour nos offres à impact sur la réparation d'équipements numériques
- Médaille Argent EcoVadis (66/100)

2023

- Médaille Or EcoVadis (70/100)
- Obtention des labels Qualicert et RecQ pour nos activités de reconditionnement en France
- Certifications ISO 14001 de plusieurs entités en France et à l'international

2024

- Lancement du site Impact
- Médaille Or EcoVadis (74/100)
- Validation de la trajectoire carbone par SBTi

Les faits marquants de notre année 2025

JANVIER

- Lancement du **premier programme de mécénat de compétences en France** avec Komeet [1]
- **Acquisition de bb-net,** doublant les capacités internes de reconditionnement du groupe et le positionnant comme un **acteur européen majeur du secteur**

FÉVRIER

Réalisation de notre premier rapport de durabilité, selon la directive **CSRD** [2]**,** audité et validé par nos commissaires aux comptes

MARS

Médaille Or EcoVadis [3], avec un score de **76/100**

JUILLET

Obtention de la **médaille Platine EcoVadis** pour **Econocom Factory,** notre filiale française de reconditionnement, avec un score de **83/100**

2025

SEPTEMBRE

Lancement de la **calculette CO_2,** développée pour mesurer l'impact carbone de nos **prestations matérielles et de services**

NOVEMBRE

Renouvellement de notre engagement **Voka** [4] avec l'objectif d'obtenir le statut « **SDG Champion** [5] » en Belgique, **aligné avec les 17 ODD de l'ONU**

DÉCEMBRE

Mise à jour du **Code de conduite des affaires** et des **procédures associées**

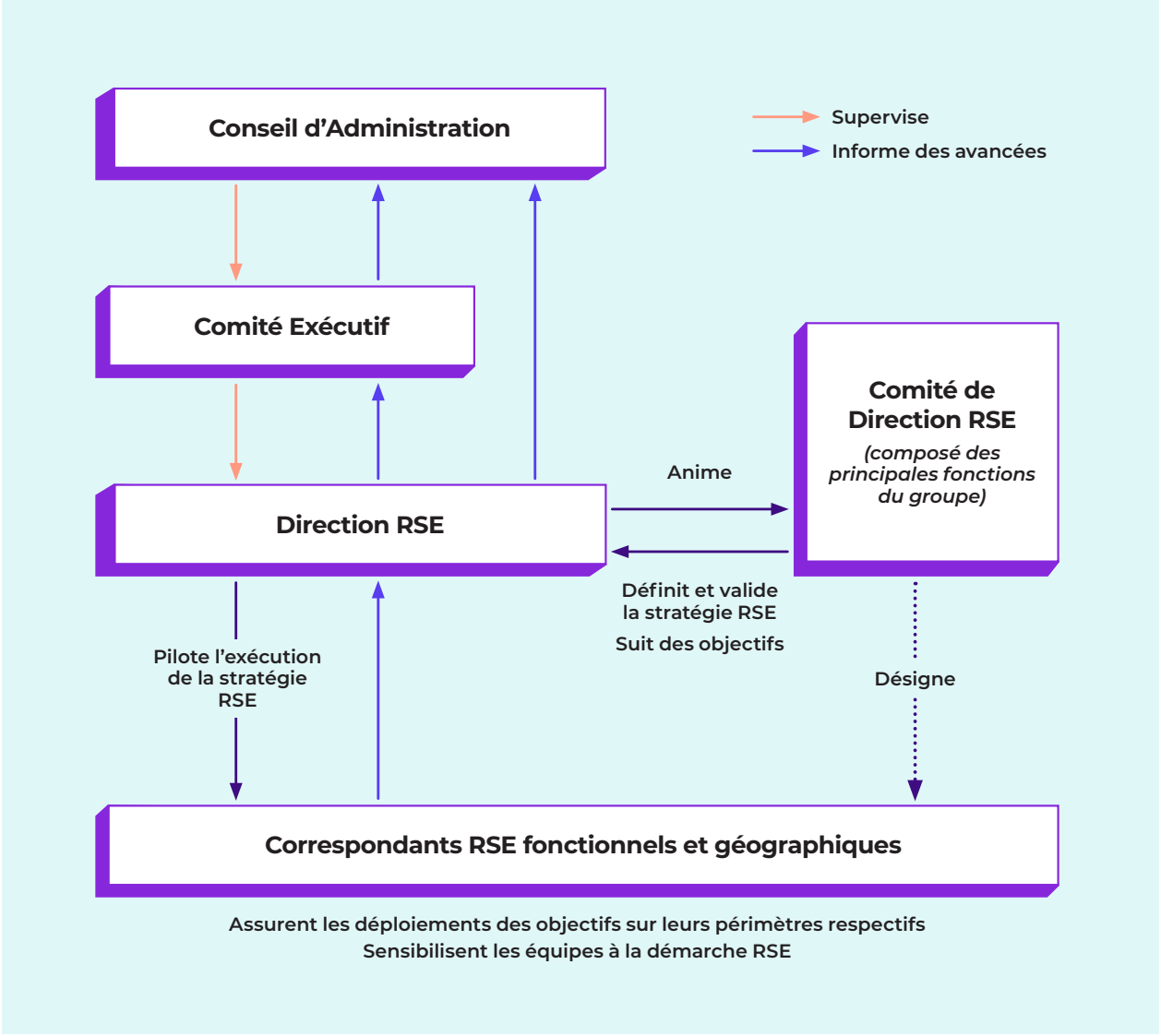
(1) Komeet : Société de mécénat de compétences. (2) CSRD : Directive européenne sur la durabilité des organisations. (3) EcoVadis : Agence de notation extra-financière. (4) Charte Voka : Programme en Belgique qui accompagne les entreprises dans leurs engagements durables. (5) SDG Champion : label de reconnaissance attribué au sein du programme Voka.

La gouvernance RSE

Reposant sur une organisation structurée, elle est portée au plus haut niveau du groupe et relayée au sein des équipes opérationnelles, afin d'assurer le pilotage et le déploiement de la stratégie RSE.

La politique RSE est pilotée par la Direction RSE, sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto, et suivie par le Conseil d'Administration, le Comex et les Directions du groupe. La stratégie est définie et suivie par un Comité de Direction RSE.

Son déploiement s'appuie sur un réseau de correspondants RSE, fonctionnels et géographiques, intégrés aux équipes, qui mettent en œuvre les plans d'action et relaient la démarche sur le terrain.

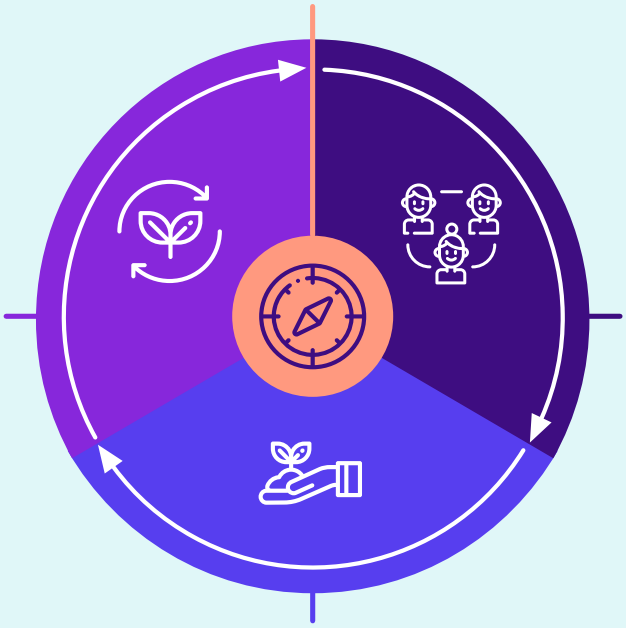


La politique et les enjeux RSE

La RSE est au cœur de la stratégie globale d'Econocom. Pionnier du numérique responsable et de l'économie circulaire, le groupe défend, depuis 1974 un modèle fondé sur l'usage plutôt que la possession, au service de la performance durable des entreprises et des acteurs publics.

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE
- Intégration de la RSE à la stratégie de l'entreprise
- Gouvernance responsable
- Culture d'entreprise

DES OFFRES À IMPACT POUR DES USAGES PLUS SOBRES ET DURABLES
- Décarbonation des produits et services
- Transition vers une économie circulaire
- Cybersécurité et protection des données



UN CAPITAL HUMAIN CRÉATEUR DE VALEUR
- Gestion des nouveaux rapports au travail
- Santé, bien-être et qualité de vie au travail
- Dialogue social et engagement des collaborateurs
- Inclusion et diversité

UNE CONDUITE ENGAGÉE ET LOCALE DE NOS ACTIVITÉS
- Exemplarité sur le Green IT et l'économie circulaire
- Gestion responsable des impacts de l'activité (bâtiments, voitures, logistique)
- Partenariats RSE
- Achats responsables et résilience des chaînes d'approvisionnement
- Ancrage local

Nos objectifs RSE à l'horizon 2028

CLIENTS Favoriser une transformation numérique durable	ENVIRONNEMENT Contribuer à un impact positif	COLLABORATEURS S'engager à être un employeur de choix
• **x3** nombre d'assets reconditionné ou recyclés • **x2** nombre d'équipements sous maintenance par Econocom	• Respecter les engagements SBTi • Obtenir la médaille EcoVadis platinum	• Obtenir des reconnaissances employeur internationales • **>90/100** note Gender Pay Gap • **x2** pourcentage de collaborateurs en situation de handicap

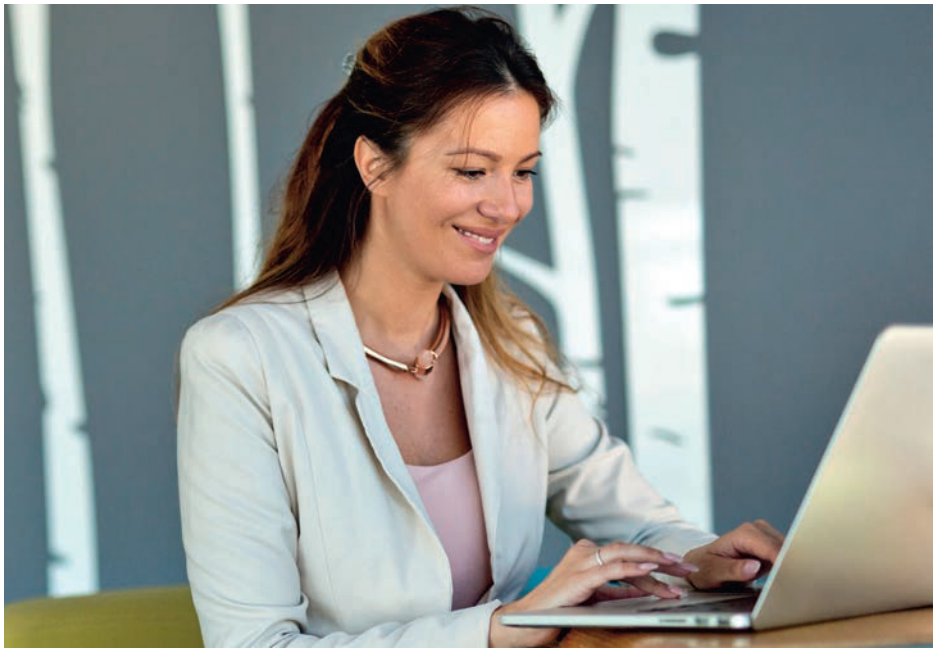


Nos engagements environnementaux

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel les acteurs du numérique doivent répondre. Econocom déploie une politique environnementale ambitieuse dans ses pays clés et agit localement aux côtés de partenaires et d'acteurs solidaires. Le groupe affirme ainsi son rôle d'entrepreneur d'un numérique plus responsable.

ACTIONS CLÉS

En action pour réduire l'empreinte carbone d'Econocom



DIMINUER DURABLEMENT
l'empreinte carbone du groupe

Conscient de l'urgence climatique et de la responsabilité des acteurs du numérique, Econocom a engagé dès 2018 une trajectoire ambitieuse de réduction de son empreinte carbone. Cette démarche, inscrite dans une stratégie globale de transition climatique, a été formalisée par un plan de décarbonation validé par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) en 2024. Elle garantit l'alignement de nos objectifs avec l'Accord de Paris.



DES OBJECTIFS
scientifiques et mesurables

Econocom s'est engagé à réduire de 61,4 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2028, par rapport à l'année de référence 2018. Cette trajectoire repose à la fois sur une montée en puissance de l'approvisionnement en électricité renouvelable avec un objectif de 92 % d'électricité verte en 2028 et sur l'engagement de 100 % de ses fournisseurs stratégiques dans une démarche SBTi.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
et décarbonation des usages internes

La réduction des émissions passe en priorité par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Le groupe a déployé un plan visant à diminuer significativement la consommation d'électricité et de gaz de ses bâtiments et centres de données. En parallèle, Econocom poursuit la décarbonation de sa flotte automobile, avec pour objectif un basculement quasi complet vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028, tout en favorisant les mobilités alternatives.





En action pour réduire l'empreinte carbone de nos clients

Au-delà de ses émissions directes, Econocom agit en optimisant les infrastructures IT, en allongeant la durée d'usage des équipements et en développant des offres qui favorisent l'économie circulaire, le reconditionnement et la réduction des impacts chez ses clients. Cette approche globale permet de conjuguer performance environnementale, maîtrise des coûts et création de valeur durable.

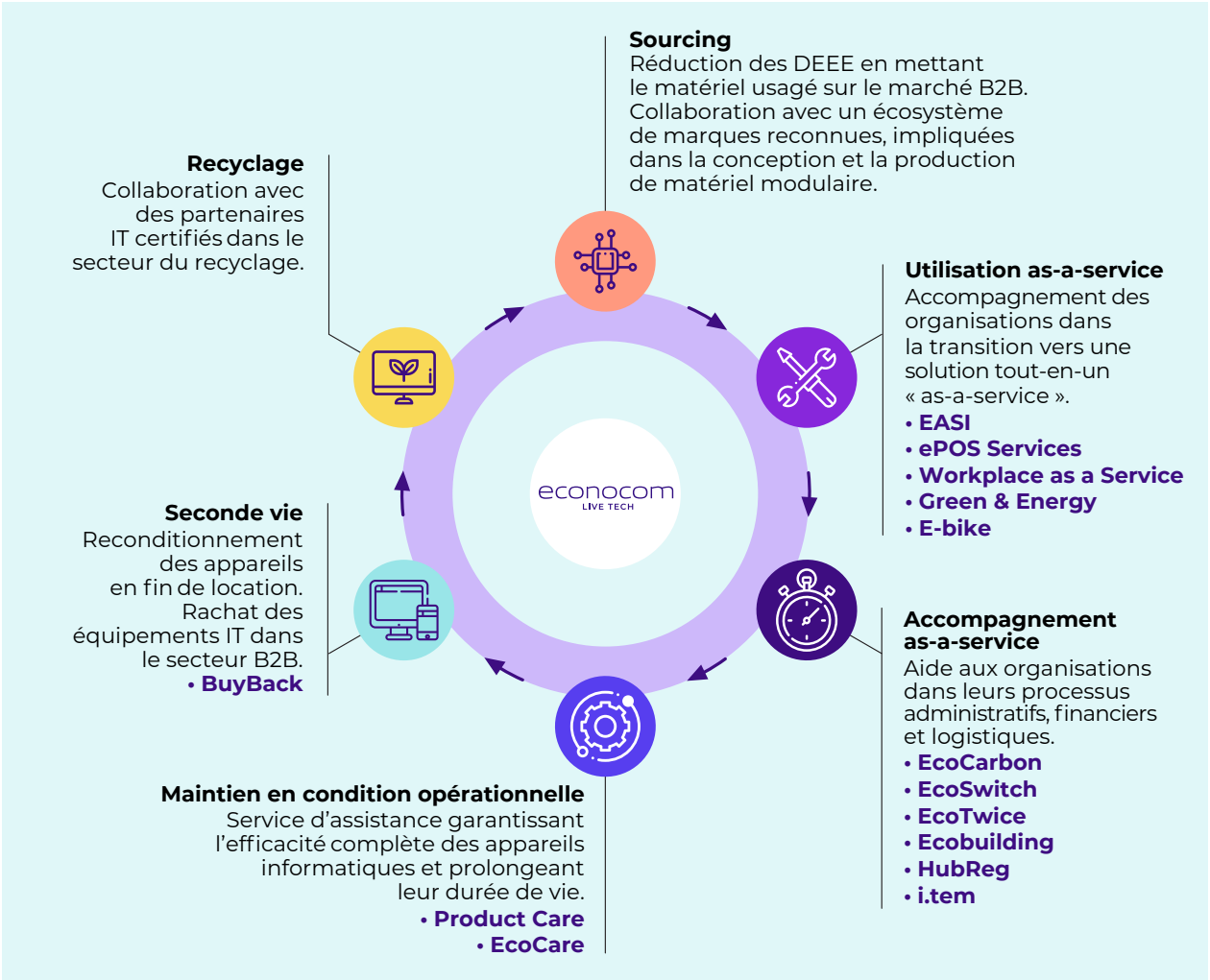
Nos offres à impact

Econocom a développé un portefeuille structuré d'offres à impact à destination de pour ses clients. À fin 2025, elles représentaient 530 millions d'euros, soit 18 % du chiffre d'affaires du groupe.
Ces offres reposent sur une approche globale, combinant solutions technologiques, services et modèles de financement responsables, afin d'accompagner durablement les transformations numériques.

Nos offres encouragent des usages numériques plus sobres, fondés notamment sur le réemploi, le reconditionnement et l'allongement de la durée de vie des équipements. Cette logique d'économie circulaire permet de réduire l'empreinte carbone tout en répondant aux exigences de performance et de maîtrise des coûts.

Elles peuvent également intégrer une dimension sociale, favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. De plus, Econocom propose des outils de mesure et de pilotage des impacts, permettant aux organisations de suivre leurs progrès environnementaux et sociaux et de faire du numérique un véritable levier de performance durable.

Le parcours durable d'Econocom vers une économie circulaire



Accompagner la transformation de nos clients

Econocom est impliqué dans l'amélioration de l'empreinte sociale et environnementale de ses clients en déployant un ensemble de solutions à impact, parmi lesquelles :

- **EcoCarbon :** mesure l'impact environnemental des équipements IT des entreprises
- **Green & Energy :** accompagne et finance la transformation énergétique des entreprises (optimisation des consommations, énergies renouvelables, projets de performance énergétique)
- **EASI :** propose une solution packagée, incluant redevance et services, favorisant un usage sobre plutôt que la possession
- **Product Care :** prolonge la durée de vie des équipements grâce à une offre de maintenance agile
- **BuyBack :** gère la fin de vie des équipements en les collectant, valorisant et réemployant
- **EcoCare :** assure la réparation ou le remplacement des équipements en cas de casse ou vol
- **i.tem :** permet le pilotage des actifs IT de l'entreprise en intégrant la mesure de leur impact environnemental
- **Workplace as a Service :** propose une gestion complète des environnements utilisateurs, alliant excellence opérationnelle, innovation et sobriété des ressources
- **HubReg :** centralise, automatise et simplifie le déploiement des équipements via une plateforme d'enrôlement sans contact
- **E-bike :** permet aux collaborateurs de louer un vélo électrique de fonction via un dispositif simple et avantageux
- **EcoBuilding :** permet le pilotage énergétique visant à optimiser la consommation des parcs immobiliers
- **EcoSwitch :** permet la gestion responsable du cycle de vie des actifs IT, favorisant le reconditionnement et la réduction de l'obsolescence
- **EcoTwice :** propose aux collaborateurs d'acquérir leur propre équipement professionnel, afin d'en prolonger l'usage
- **ePOS Services :** offre un service de gestion, maintenance et réparation permettant de prolonger la durée de vie des équipements de caisse

FOCUS SUR...



EASI – ECONOCOM AS A SERVICE FOR IMPACT

Centrée sur l'expérience utilisateur EASI est la solution Device as a Service d'Econocom, conçue pour concilier efficacité opérationnelle, performance économique et responsabilité sociale et environnementale. Elle permet d'optimiser la gestion des environnements IT, de maîtriser le coût total de possession et de réduire l'empreinte carbone, notamment grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements et au soutien des modèles d'économie circulaire.



WORKPLACE AS A SERVICE

Centrée sur l'expérience utilisateur elle aussi, l'offre Workplace as a Service repose sur une maîtrise de bout en bout des services et une démarche de transformation des environnements de travail. Elle associe expertises technologiques et savoir-faire en infogérance pour optimiser les usages, garantir la disponibilité des environnements et favoriser l'innovation technologique, tout en limitant la consommation de ressources, dans une logique de sobriété numérique.

Histoires d'impact pour nos clients

Accélérer le RECONDITIONNEMENT INFORMATIQUE AVEC BB-NET ET ECONOCOM FACTORY

Dans le cadre de son plan stratégique, le groupe s'est fixé un objectif ambitieux : **tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés d'ici 2028.** La première étape structurante de cette stratégie a été franchie en 2022 avec l'acquisition, en France, d'Econocom Factory, acteur clé du reconditionnement informatique. S'appuyant sur des processus industriels exigeants, des standards de qualité élevés et une production en circuit court, **Econocom Factory propose à grande échelle des équipements reconditionnés fiables, performants et traçables.**

Cette dynamique a été renforcée en 2025 par l'intégration de **bb-net, pionnier du reconditionnement informatique en Allemagne depuis plus de 25 ans.** bb-net conçoit et commercialise des équipements rigoureusement testés sous le label tecXL, incluant garantie et service après-vente et répondant aux exigences de qualité des clients publics et privés.

En combinant l'expertise d'Econocom Factory et le savoir-faire de bb-net, **le groupe renforce sa capacité à déployer des solutions de reconditionnement à l'échelle européenne** permettant aux clients de réduire significativement l'empreinte environnementale de leurs équipements IT tout en sécurisant performance, qualité et continuité de service.



Marco Kuhn,
Directeur Général
de bb-net GmbH



Stanislas Husson,
Directeur Général
d'Econocom Factory



En savoir + sur bb-net

En savoir + sur Econocom Factory

253 000
appareils informatiques reconditionnés en 2025 par bb-net (Allemagne) et Econocom Factory (France)

DELTRIAN CHOISIT ECONOCOM

pour financer sa transition énergétique

Implanté Belgique, Deltrian International est un acteur reconnu de la filtration de l'air. Dans un contexte de croissance et d'exigences environnementales accrues, l'entreprise a engagé, avec le soutien d'Econocom, un projet de transition énergétique structurant, tout en préservant sa capacité d'investissement. Basé sur un leasing opérationnel flexible, le dispositif est largement autofinancé par les économies d'énergie et n'a généré aucun impact immédiat sur la trésorerie.



« Le projet comprend l'installation de panneaux photovoltaïques, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et la mise en place d'un système de monitoring énergétique centralisé. »

Aurian de Briey, CFO de Deltrian



62 %

de réduction des émissions de CO_2 dès la mise en service, intégrant l'ensemble du cycle de vie des installations

En savoir +

AUTRES HISTOIRES...



Virginie le Barbu,
Global Sustainability Director – International Markets, Lenovo 360 Circle Lead

« Particulièrement engagé sur deux enjeux majeurs : l'action climatique et l'économie circulaire, Econocom a rejoint Lenovo 360 Circle dès 2021 en tant que membre fondateur et en est l'un des principaux partenaires. »

En savoir +



Matthieu Sabin,
Responsable services Économie Circulaire, HP Europe

« Econocom est un partenaire stratégique pour HP. Il nous permet, via notre programme Amplify Impact, de sensibiliser un maximum d'acteurs aux enjeux de réduction de l'empreinte carbone et aux solutions bas carbone. »

En savoir +



Bénédicte Mc Coy,
Responsable ESG France, Dell Technologies

« Grâce à leur collaboration étroite, Dell et Econocom illustrent pleinement la force de l'économie circulaire : prolonger la durée de vie des équipements, réduire leur impact environnemental et offrir aux organisations des solutions durables, innovantes et as a service. »

En savoir +

Nos engagements sociaux

Le groupe Econocom place l'engagement social au cœur de sa stratégie de développement responsable, avec une ambition claire : concilier performance économique et impact positif sur les femmes et les hommes qui contribuent à ses activités.



ACTIONS CLÉS

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

(santé, équilibre vie professionnelle-vie personnelle, conditions de travail…)

Econocom favorise la fidélisation des salariés grâce à des conditions de travail en amélioration continue et au respect de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, pour l'ensemble des collaborateurs, permanents ou non. Dans le cadre du programme « Back to Live » lancé en 2025, les locaux du groupe sont rénovés et réaménagés pour favoriser le travail collaboratif sur site. Des actions dédiées au bien-être, au sport et à une alimentation équilibrée sont proposées dans plusieurs pays. La santé constitue une priorité, avec la mise à disposition de services de téléconsultation, de webinaires, de consultations gratuites et d'outils de prévention adaptés aux contextes locaux. La protection sociale, couvrant 100 % des salariés, accompagne les collaborateurs lors des moments clés de leur vie.





DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION

La Direction des Ressources Humaines met en œuvre une politique active de gestion des talents et des parcours professionnels. Le groupe permet à chaque collaborateur de développer ses compétences et de construire son parcours professionnel à travers des missions variées et enrichissantes.
Dès leur arrivée, les nouveaux salariés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé, leur permettant de découvrir les équipes, l'organisation de l'entreprise et les spécificités de leur activité.
Econocom accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière en en leur proposant des formations adaptées à l'évolution des métiers et des compétences.



ÉGALITÉ DES CHANCES

Inclusion et diversité (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, handicap…)

La richesse d'Econocom repose sur la diversité de ses expertises métiers, la variété des profils et l'ouverture d'esprit de collaborateurs issus de tous horizons. Facteur de performance collective, la diversité constitue un levier essentiel de développement. Le groupe privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution professionnelle fondés sur les compétences. Il condamne toute forme de discrimination et s'inscrit dans une démarche volontaire en faveur de l'égalité professionnelle, de la mixité et de la diversité.

93/100
Gender Pay Gap

5,3 %
taux de personnes en situation de handicap

Histoires d'impact social et sociétal

LA POEI,
un levier de recrutement inclusif et ciblé

Préparer les compétences de demain avec la POEI

Le développement de l'activité sur certains sites ainsi que l'implantation et l'extension de centres de services ont entraîné une montée en charge rapide des besoins opérationnels. Dans ce contexte, près de **60 postes de techniciens ont été créés en moins de six mois,** en complément d'un recrutement récurrent d'environ 50 personnes par an.
Pour faire face à cette tension sur les compétences, Econocom a activé un levier opérationnel et inclusif : la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle).
Ce dispositif, associant France Travail, un centre de formation et l'entreprise, permet de former en trois mois des personnes éloignées de l'emploi à un métier ciblé.
Il constitue ainsi un levier efficace pour accompagner la montée en charge, tout en contribuant à une démarche de recrutement solidaire et durable, avec un programme sur mesure, orienté métier. **La formation, co-construite avec les managers opérationnels, combine apprentissages techniques, soft skills et certifications.**

À l'issue du parcours ?

Les **15 apprenants ont été confirmés,** illustrant l'efficacité d'un modèle ouvert et adapté aux besoins métiers.
La POEI démontre qu'il est possible de recruter autrement, en conciliant performance opérationnelle et impact social.

En savoir + sur la POEI

TÉMOIGNAGES



Franck Cousin,
Directeur régional Econocom Services – Hauts-de-France et Normandie



Elia Becue
Chargée de recrutement Econocom

« Dans un contexte de pénurie de compétences dans le numérique, la POEI transforme des profils éloignés de l'emploi en techniciens opérationnels, en seulement trois mois. L'implication de l'entreprise, notamment de la RH et du management, est déterminante. Les apprenants doivent s'imprégner des valeurs et des attentes du groupe, afin de sécuriser l'intégration et l'engagement des deux parties. »

200
candidatures reçues

50
candidats rencontrés en job dating

15
apprenants sélectionnés

3
mois de formation

100 %
des apprenants recrutés à l'issue du parcours

ECONOCOM S'ENGAGE
pour le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est une démarche qui permet aux entreprises de mettre à disposition le savoir-faire et l'expertise de leurs collaborateurs au profit d'associations, d'organisations à but non lucratif ou de projets d'intérêt général. Chez Econocom, cette initiative occupe une place structurante dans la stratégie RSE. **Elle permet aux collaborateurs d'incarner concrètement leur engagement citoyen tout en renforçant l'impact sociétal du groupe.**

375
collaborateurs inscrits en 2025 sur la plateforme Komeet

62
missions réalisées en 2025



« **Komeet** joue un rôle clé dans la mise en œuvre du dispositif de mécénat solidaire d'Econocom. La plateforme en ligne facilite la mise en relation avec les associations bénéficiaires, l'organisation des actions et l'évaluation de leurs impacts. Komeet sélectionne des missions adaptées aux besoins des associations, afin de maximiser l'impact social de l'engagement des collaborateurs. »

Julian Guerin,
Co-fondateur de la plateforme Komeet

Komeet

TÉMOIGNAGES



« Je me suis engagé avec **Espérance Banlieues,** qui agit pour l'égalité des chances par l'éducation. Moi-même originaire de banlieue, ce sujet me touche particulièrement. Cette expérience m'a permis de me reconnecter à la réalité de jeunes qui ne disposent pas des mêmes opportunités dès le départ. »

Jonathan Ravaud,
Responsable contrôle interne Econocom



« Lors de l'initiative **"100 chances, 100 emplois",** j'ai animé des simulations d'entretien pour de jeunes candidats en insertion, en les conseillant ou simplement en les écoutant. Cette expérience m'a rappelé l'importance de choisir une mission en cohérence avec ses compétences et ses valeurs. »

Daria Zachcial,
Responsable delivery Econocom



« J'ai choisi l'association **"Un petit bagage d'amour",** qui soutient les futures mères en situation de précarité. Les sourires des mamans lors de la remise des "petits bagages" m'ont particulièrement marquée. J'ai aussi mobilisé mes collègues pour des dons, et voir cette solidarité se prolonger au bureau a été une vraie satisfaction. »

Muguette Siry,
Account delivery manager Econocom

En savoir + sur le mécénat de compétences

Nos engagements sociétaux

Les engagements sociétaux constituent un pilier important de notre stratégie. Le groupe souhaite renforcer son ancrage sur les territoires où il est présent et agir en collaboration étroite avec les acteurs associatifs et économiques locaux, notamment sur les enjeux d'éducation et de réduction de la fracture numérique.

ACTIONS CLÉS

Éducation et fracture numérique

Econocom s'engage en faveur de l'éducation et de l'inclusion numérique, considérées comme des leviers majeurs de cohésion sociale et d'égalité des chances. **Le groupe agit pour faciliter l'accès aux outils et aux usages numériques,** notamment auprès des publics scolaires, des étudiants et des acteurs de la formation. À travers ses solutions digitales, ses partenariats associatifs et ses actions de sensibilisation, **Econocom contribue au développement des compétences numériques et à la réduction de la fracture digitale.** Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche sociétale responsable, visant à accompagner durablement les transformations éducatives et à soutenir l'employabilité des générations futures.

Les moyens mis en œuvre pour soutenir le tissu associatif local reposent sur trois leviers complémentaires



DONS FINANCIERS

Econocom soutient des associations d'intérêt général

par des dons financiers ciblés, cohérents avec ses engagements RSE. Ces contributions accompagnent des projets solidaires, éducatifs et environnementaux, favorisant l'inclusion, l'accès au numérique responsable et l'impact positif. Quelques exemples d'associations soutenues : Espérance Banlieues, Konexio, Cape Code, Demos, Télévie, ActionAid...

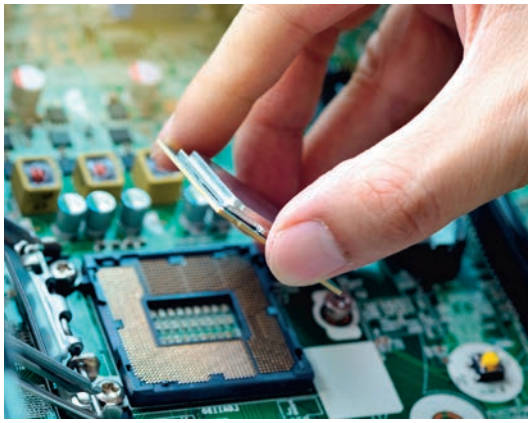
DONS MATÉRIELS IT

Econocom propose également des dons de matériels informatiques reconditionnés.

Cela permet de prolonger la durée de vie de ces équipements, de réduire l'empreinte environnementale et en même temps de faciliter l'accès au numérique pour des publics éloignés, contribuant ainsi à l'inclusion digitale et au développement de l'économie circulaire.

685

dons d'ordinateurs portables reconditionnés au niveau groupe sur les 3 dernières années





MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences repose sur la mise à disposition des expertises des collaborateurs au bénéfice d'associations.

Le groupe a lancé son premier programme de mécénat de compétences en France avec Komeet. A ce titre, Econocom offre une journée à l'ensemble des collaborateurs et plusieurs journées aux collaborateurs en intermission, dans le cadre d'actions menées en France.

Des impacts positifs dans toutes nos géographies

Présent dans de nombreuses géographies, Econocom déploie des initiatives adaptées aux contextes locaux, tout en s'appuyant sur des axes stratégiques et des plans d'action communs à l'échelle du groupe. Cette approche traduit une culture entrepreneuriale qui favorise l'autonomie et l'action au plus près des réalités de terrain.



ESPAGNE

Econocom Espagne a lancé le programme « Econocomprometidos », (les Engagés d'Econocom), visant à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et la diversité. Proposant un large éventail d'actions (formations, évènements associatifs et sportifs, initiatives de sensibilisation, etc.) et bénéficiant du parrainage direct du CEO, ces initiatives renforcent une culture commune fondée sur le respect, le bien-être au travail, l'engagement et le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

PAYS-BAS

Econocom Pays-Bas a poursuivi l'accélération de sa transition vers une mobilité plus durable. Après l'électrification de sa flotte de voitures de fonction, le pays a intensifié celles de ses véhicules utilitaires, franchissant une nouvelle étape dans la réduction des émissions liées au transport. En parallèle, Econocom Pays-Bas contribue activement à la baisse du scope 2 du groupe grâce à l'utilisation d'une électricité 100 % verte sur l'ensemble de ses sites.





ITALIE

Econocom Italie a réaffirmé son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion dans les métiers du numérique. Le programme « She Tech Talks » met en lumière des collaboratrices à travers des témoignages vidéo sur leurs parcours et leurs métiers dans la Tech. En parallèle, le programme « Ready for IT » dédié à l'insertion professionnelle de réfugiés par la formation, a été reconnu par l'UNHCR et a permis l'intégration de sept personnes au sein des équipes.

BELUX

Econocom Belux a renforcé sa stratégie RSE avec des avancées significatives en matière de certifications et de reconnaissance, notamment par VOKA. La Belgique a également développé sa Business Unit Green & Energy, avec des solutions de financement de projets de transition énergétique en B2B. Ces projets ont généré des réductions de plusieurs tonnes de CO_2 par initiative et ont conduit à la création d'un écosystème de partenaires pour un accompagner les clients sur l'ensemble du cycle de vie des projets.





ROYAUME-UNI

Dans le cadre de la stratégie One Econocom, le Royaume-Uni a accéléré le développement de l'activité audiovisuelle avec l'intégration de Smartcomm, qui ouvre de nouvelles perspectives en matière de durabilité et implique des approches collaboratives tout au long de la chaîne de valeur. En 2025, Econocom UK a participé au premier Sommet sur la durabilité de l'industrie audiovisuelle à Londres, favorisant le dialogue sectoriel et l'émergence de solutions partagées.

ALLEMAGNE

Econocom Allemagne a poursuivi le déploiement de pratiques durables exemplaires en interne. L'ensemble de ses bâtiments fonctionne à 100 % avec de l'électricité d'origine renouvelable. Les équipements numériques internes voient leur durée d'usage optimisée et le recours à du matériel reconditionné est généralisé. La flotte automobile est composée de véhicules électriques et hybrides, complétée par un programme attractif de location de vélos électriques, à l'origine d'une offre désormais proposée aux clients.



Nos enjeux en matière de cybersécurité

Dans un environnement numérique marqué par la multiplication des menaces, la cybersécurité constitue un enjeu stratégique majeur. Elle est essentielle à la protection des données personnelles et stratégiques, à la continuité des activités du groupe et au maintien de la confiance de ses clients, partenaires et collaborateurs.



La compromission, la perte ou l'altération de données sensibles, qu'elles soient personnelles ou stratégiques, peut résulter d'actions malveillantes et entraîner l'indisponibilité des services et des outils critiques. Ces incidents sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'image du groupe et sur la relation de confiance avec ses parties prenantes. La cybersécurité s'inscrit ainsi comme un pilier de la protection des actifs informationnels et de la résilience opérationnelle d'Econocom.

Pour répondre à ces enjeux, Econocom s'appuie sur une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) définissant l'organisation, les rôles et les responsabilités nécessaires pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et des systèmes.

Depuis 2022, la stratégie de cybersécurité du groupe est pilotée par le Chief Security Officer (CSO). Elle vise à aligner l'ensemble des entités autour d'une approche commune et repose sur trois principes structurants : **une sécurité au bon niveau, démontrable et collective.** Cette stratégie s'appuie notamment sur le cadre Minimum Viable Security (MVS), qui définit une posture pragmatique conciliant exigences de protection, efficacité opérationnelle et autonomie des métiers.

Son déploiement couvre trois dimensions complémentaires : les talents, les processus et les outils, et repose sur une collaboration étroite entre les équipes sécurité groupe et les équipes locales. Les politiques et processus sont régulièrement mis à jour afin d'intégrer les standards de référence, tandis que les solutions sont rationalisées pour offrir un environnement sécurisé, performant et fluide.

Contexte et politiques relatives à la protection des données

Econocom place la protection des données personnelles au cœur de ses engagements et de sa stratégie de transformation digitale. Au-delà du respect des cadres juridiques nationaux, européens et internationaux, le groupe fait de la protection des données de ses clients, partenaires et collaborateurs un pilier essentiel de la confiance numérique et de son développement international.

Pour soutenir cette ambition, Econocom a déployé dans l'ensemble de ses entités le programme « Protection des données », qui traduit les obligations légales en politiques, directives, procédures et outils communs. Ce programme constitue un cadre partagé de pilotage de la conformité, structuré autour d'une feuille de route visant à renforcer durablement la protection des données personnelles.

Son déploiement repose sur un réseau international de Référents, animé par le DPO Groupe, garantissant la mise en œuvre opérationnelle du programme et son suivi régulier au sein de comités dédiés.

Des directives et procédures communes, couvrant notamment le registre des traitements, les droits des personnes, la gestion des violations, les durées de conservation, l'évaluation des sous-traitants, le partage des données et le Privacy by Design sont diffusées auprès des collaborateurs. Les avancées du programme font l'objet d'un reporting annuel à la Direction Générale dans le cadre du bilan du DPO.

À partir de 2026, le Groupe va renforcer sa dynamique proactive de gestion des risques RGPD et liés à l'IA, avec l'ambition d'évoluer vers une véritable culture de maîtrise stratégique des risques data.



Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Depuis 2019, Econocom mesure ses progrès et inscrit son action dans une dynamique d'amélioration continue au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Conscient de la responsabilité des acteurs publics et privés face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le groupe a engagé une démarche structurée pour identifier les ODD sur lesquels il peut avoir l'impact le plus significatif. Cette réflexion s'appuie sur un groupe de travail interne mobilisé autour des priorités stratégiques d'Econocom.

Econocom a intégré 10 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à sa politique RSE, dont cinq considérés comme prioritaires : la consommation et la production responsables, la lutte contre le changement climatique, l'éducation de qualité, la réduction des inégalités et les partenariats.

L'Agenda 2030 s'articule autour de cinq piliers structurants, les « 5P » : Planète, Populations, Prospérité, Paix et Partenariats. En cohérence avec ce cadre de référence, Econocom concentre ses engagements sur trois piliers prioritaires, en lien direct avec son activité et ses leviers d'action.

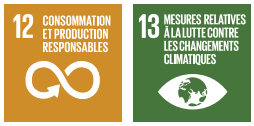
Engagements prioritaires



POPULATION

ODD 4 – Éducation de qualité : engagement en faveur du numérique à l'école et de l'accessibilité numérique

ODD 10 – Inégalités réduites : promotion de l'égalité professionnelle, de la diversité et de la non-discrimination



PLANÈTE

ODD 12 – Consommation et production responsables : mesure et réduction de l'impact environnemental du numérique

ODD 13 – Lutte contre le changement climatique : décarbonation des activités du groupe



PARTENARIATS

ODD 17 – Partenariats : diffusion des engagements RSE et coopération avec les parties prenantes publiques et privées

Contribution active



Participation



Labels et certifications

- Le groupe applique systématiquement la **norme ISO 26000**, garantissant l'intégrité de toute action sociétale.
- De même, nos solutions de services répondent depuis sept ans à la **norme ISO/IEC27001**, l'une des plus exigeantes au niveau international en matière de sécurité de l'information.
- Les **certifications ISO 9001** et **ISO/CEI 27001** sont gérées localement en France, au Maroc, au Benelux, en Espagne et en Italie.
- Les **certifications ISO 14 001** sont également déployées localement en France, Espagne en Belgique et au Royaume-Uni, tandis que la **certification ISO 45001** couvre le périmètre des activités Services en Espagne.
- Au niveau local, certaines entités se distinguent par des reconnaissances spécifiques. Pour la 4e année consécutive, Econocom Belux a ainsi participé à **l'initiative VOKA et obtenu le statut de « SDG Pioneer »,** récompensant son engagement en faveur du développement durable. Cette démarche repose sur un plan annuel structuré autour de 10 actions, couvrant au moins quatre des cinq piliers des ODD.
- Enfin, les activités liées à l'économie circulaire font l'objet de labels exigeants. Le centre de services Product Care a obtenu le label **QualiRepar,** tout comme l'activité de reconditionnement Econocom Factory, portée par la marque SMAAART, également certifiée **QualiCert.** Ces reconnaissances attestent de la qualité des opérations réalisées. Cette activité bénéficie en outre du **label RecQ,** premier label européen garantissant la qualité des produits d'occasion.

ecovadis

Econocom est fier d'avoir obtenu la médaille d'or avec une note de 76/100. Cette performance place le groupe dans le top 5 % des entreprises les plus engagées au niveau mondial, une véritable réussite collective.

SCIENCE BASED TARGETS

Econocom a validé sa trajectoire auprès de SBTi et déployé un plan d'actions ambitieux pour décarboner durablement son empreinte environnementale.



5

RAPPORT DE DURABILITÉ

1. Norme d'information générale [ESRS 2] 121

1.1. Base de préparation du rapport 121
1.2. Gouvernance de la RSE 122
1.3. Stratégie 125
1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels 130

2. Changement climatique [ESRS E1] RDG 132

2.1. Critères de rémunération liés au changement climatique [GOV 3] 132
2.2. Plan de transition [E1-1] 132
2.3. Matrice de matérialité et stratégie face au changement climatique 133
2.4. Actions pour réduire l'impact du groupe sur le climat [E1-2] 134
2.5. Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [E1-4] 137
2.6. Consommationd'énergie et mix énergétique [E1-5] 140
2.7. Emissions brutes de gaz à effet de serre [E1-6] 140
2.8. Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [E1-7] 144
2.9. Internaliser le prix du carbone [E1-8] 144
2.10. Effets financiers anticipés liés au changement climatique [E1-9] 144

3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5] RDG 145

3.1. Matrice de matérialité et stratégie face aux enjeux de l'économie circulaire 145
3.2. Actions et ressources [E5 2] 146
3.3. Cibles [E5 3] 147
3.4. Flux entrant de ressources [E5 4] 148
3.5. Flux sortant de ressources [E5-5] 149
3.6. Effets financiers anticipés relatifs à l'économie circulaire [E5 6] 149

4. Les salariés de l'entreprise [ESRS S1] RDG 150

4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2] 150
4.2. La stratégie sociale du groupe en réponse aux impacts, risques et opportunités identifiés [ESRS 2 - SBM 3 ; IRO 1 ; MDR -P-A-T] 151
4.3. Politiques des Ressources humaines et cibles [S1-1 et S1-5] 155
4.4. Processus de dialogue avec les parties prenantes [S1-2] 158
4.5. Processus de remédiation et canaux d'alerte [S1-3] 160
4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1-4] 161
4.7. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6] 163
4.8. Caractéristiques des non-salariés [S1-7] 166

4.9. Négociation collective et dialogue social [S1-8] 167
4.10. Diversité [S1-9] 168
4.11. Équité salariale [S1-10] 169
4.12. Protection sociale [S1-11] 170
4.13. Handicap [S1-12] 171
4.14. Formation et développement des compétences [S1-13] 171
4.15. Santé et sécurité au travail [S1-14] 173
4.16. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15] 174
4.17. Indicateurs de rémunération [S1-16] 174
4.18. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17] 176

5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2] RDG **178**

5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2] 178
5.2. Matrice de matérialité et enjeux [ESRS 2 SBM 3] 178
5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1] 180
5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2] 182
5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3] 183
5.6. Actions et ressources [S2-4] 184
5.7. Cibles établies [S2-5] 187

6. Conduite des affaires [ESRS G1] RDG **188**

6.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1] 188
6.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1] 188
6.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] 192
6.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3] 194
6.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4] 195

7. Règlement : taxonomie verte européenne RDG **196**

1. Norme d'information générale [ESRS 2]

1.1. Base de préparation du rapport

1.1.1. BASES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DES RAPPORTS DE DURABILITÉ [BP-1]

Informations sur le périmètre du rapport [DP-3]

[DP-5a ; DP-5b ; DP-5c]

Le périmètre inclut toutes les filiales du groupe et est établi sur une base consolidée de publication conforme aux états financiers. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le ou les paragraphes concernés. La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1er janvier au 31 décembre. Les informations des rapports de durabilité concernent des éléments relatifs à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur d'Econocom.

[DP-5d]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce que ces dernières étaient considérées comme classées confidentielles ou sensibles.

[DP-5e]

Econocom n'a pas omis de publier des informations au regard des ESRS parce qu'elles étaient en cours de développement.

1.1.2. BASES DE PRÉPARATION SPÉCIFIQUES [BP-2]

Définition des horizons de temps [DP-9]

La définition des horizons de temps est alignée sur les exigences de la réglementation CSRD :

- court terme : moins de 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : après 5 ans.

Métriques relatives à la chaîne de valeur [DP-10]

Les indicateurs de performance quantitatifs (métriques) incluant des données relatives à la chaîne de valeur calculées de manière indirecte concernent majoritairement la norme sur le changement climatique ESRS-E1. Ces estimations portent sur le calcul du scope 3 du bilan carbone 2025.

Les facteurs d'émissions qui permettent de transformer des dépenses monétaires en équivalent d'émissions de gaz à effet de serre sont basés sur des données sectorielles moyennes et ont été utilisés en l'absence de données spécifiques de la part des principaux intervenants de la chaîne de valeur.

Enfin, le groupe a pour volonté d'augmenter la précision des données permettant de calculer ses émissions liées à ses achats (en précisant davantage ses familles de produits d'achat, par exemple).

Sources d'estimations ou d'incertitude [DP-11]

Les éléments repris sous le [DP 10c] relatif à l'utilisation de métriques dans la chaîne de valeur, qui sont les principales sources d'estimations et d'incertitude pour Econocom, sont les suivantes :

- Normes ESRS E1 :
  - le bilan carbone monétaire est calculé pour les entités émettrices principales. La part résiduelle d'émissions qui n'est pas capturée dans le bilan carbone du groupe est estimée sur la base de comparables crédibles et concerne les entités non significatives et les entités destinées à la vente,
  - nous estimons le poids carbone des quantités achetées par le groupe en les regroupant par famille de produits. Chaque famille de produits a été associée à un ou plusieurs facteurs d'émissions monétaires,
  - une autre source d'incertitude porte sur le calcul des catégories des émissions de la chaîne de valeur d'Econocom ;

- Norme ESRS E5 :
  - le volume d'assets achetés par les activités de distribution sur l'année en cours est calculé au prorata des volumes de l'année précédente (capturé grâce à l'analyse physique du bilan carbone) en fonction des montants monétaires de l'année en cours,
  - le volume d'assets achetés par les activités de distribution provenant de l'économie circulaire présente également une source d'incertitude. En se basant sur des estimations des acheteurs des différentes entités de distribution, nous avons considéré que seulement 1 % des achats provenaient de circuits circulaires.

Changement dans la préparation et dans la présentation des rapports de durabilité [DP-13]

En 2024, Econocom publie son premier rapport de durabilité (divulgation des normes ESRS de la CSRD), tandis que les anciens rapports étaient des Déclarations de Performance Extra-Financière (en 2023, Econocom avait adopté une approche duale entre DPEF et CSRD).

En 2025, le rapport CSRD du groupe n'a pas connu d'évolution majeure dans la préparation ou la présentation de ces états de durabilité.

Néanmoins, la matrice de double matérialité a quant à elle été mise à jour. En effet, la norme ESRS S4 (jugée matérielle en 2024) ne l'est plus en 2025.

Incorporation par référence [DP-16]

Identifié comme incorporé par référence :

- [DP 21a] – Composition des organes de gouvernance ;
- [DP 40a] et [DP 40b] – Grands groupes de produits et grands marchés ou groupes de clients ;
- [DP 42] – description du modèle économique.

Mesures transitoires [DP-17]

Econocom a fait appel à des mesures transitoires prévues par la CSRD dans la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 [1] et plus spécifiquement concernant le calcul des effets financiers anticipés par le groupe.

1.2. Gouvernance de la RSE

1.2.1. LE RÔLE DES ORGANES ADMINISTRATIFS, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE [GOV-1]

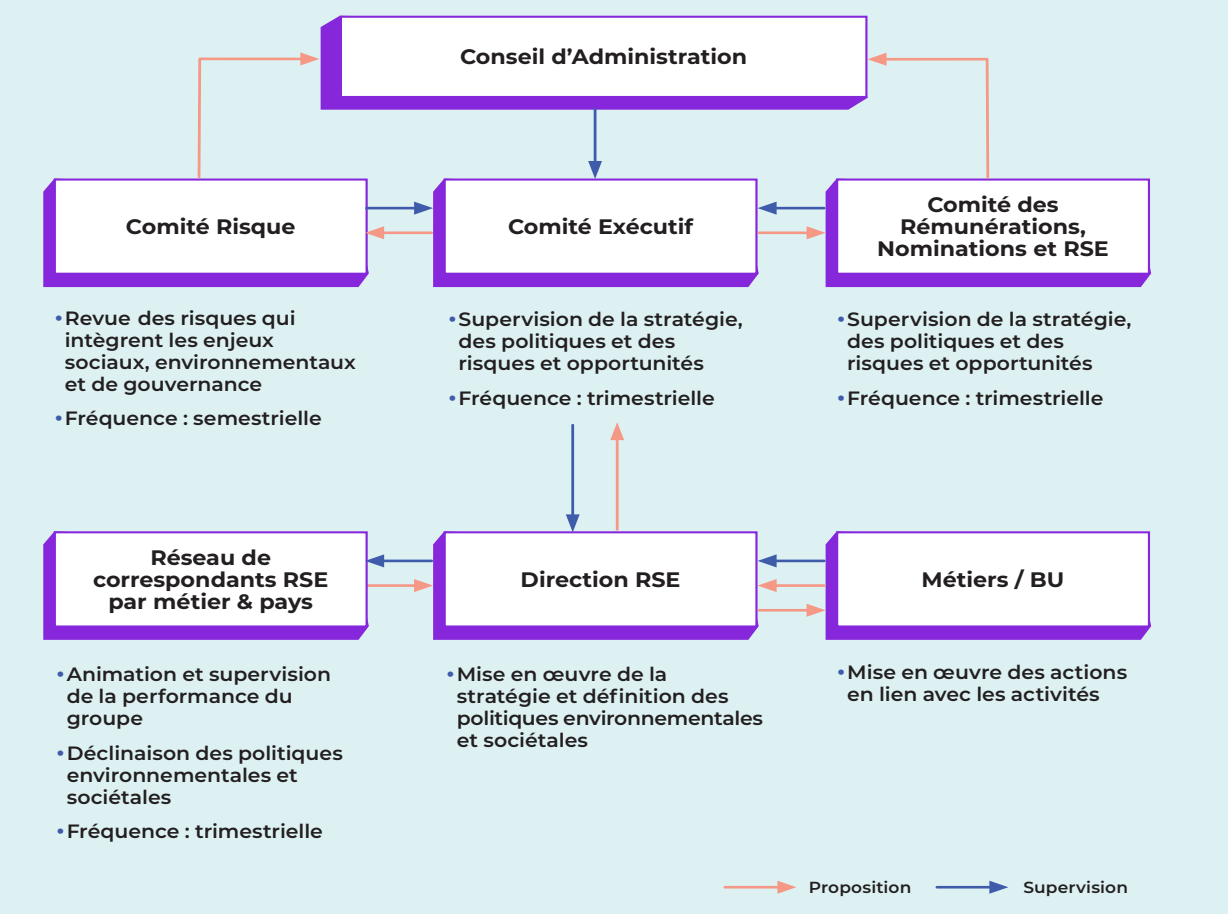
Pilotage de la politique RSE

La politique RSE d'Econocom mobilise tous les collaborateurs du groupe. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto. Cette Direction joue un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe, conduit la politique. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs et en assure le suivi.

Nous avons identifié une série de correspondants RSE fonctionnels et géographiques. Ils font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ces correspondants assurent le déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils font appliquer les plans d'action validés en Comité et jouent un rôle d'ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

(1) Il est à noter qu'après prise en compte des évolutions réglementaires, adoptées en juillet 2025, (mesures « Quick Fix »), les entreprises de la première vague disposent de trois années à partir de la date de publication du premier rapport de durabilité pour utiliser les mesures transitoires.



[DP 21a]

Le Rapport de gestion détaille la composition du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif du groupe et du Comité de Direction RSE. Il comprend aussi les informations relatives à leur diversité et à leur compétence (voir chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise »).

[DP 22]

Tout le processus concernant la définition des Impacts, Risques et Opportunités et des politiques/actions qui en découlent a été validé par plusieurs membres de la Direction (Direction financière et Direction RSE). Ensuite, toutes les Directions opérationnelles et fonctions support, comme les RH ou la Finance, sont responsables du suivi de leurs politiques et des risques. Des réunions opérationnelles permettent de remonter des cas critiques ou des ajustements nécessaires si besoin est.

Par ailleurs, le suivi du plan stratégique, qui inclut des éléments extra-financiers, fait l'objet d'un suivi *ad hoc* auprès du Comex et du CEO.

1.2.2. TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET DES QUESTIONS DE DURABILITÉ PAR LES ORGANES DE SURVEILLANCE [GOV-2]

[DP 26a - 26b]

Les membres des organes administratifs prennent connaissance des enjeux de durabilité à l'occasion du Comité d'Audit de clôture annuelle, *via* d'autres comités (tels que le Comité RSE ou le Comité qui pilote le plan stratégique).

1.2.3. INTÉGRATION DE LA PERFORMANCE LIÉE À LA DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION [GOV-3]

[DP 29a]

Le système d'incitation d'Econocom intègre une part d'éléments liés à la performance en matière de durabilité. En 2025 la rémunération variable de certains collaborateurs des directions achats, finances, ressources humaines, business est liée à l'atteinte d'objectifs RSE, y compris les actions liées à la réduction de l'empreinte carbone.

1.2.4. RAPPORTS DE DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ [GOV-4]

Diligence raisonnable	Engager les parties prenantes	Identifier et évaluer les incidences négatives	Prendre des actions pour adresser les incidences	Suivre l'efficacité et communiquer
ESRS E1 - GOV 3 (section 2.2.)	ESRS S1 - Strategy, Business Model 2 (section 4.1.)	ESRS E1 - SBM 3 (section 2.3.)	ESRS E1 - MDR Policies & Actions (sections 2.1., 2.4., 2.5.)	ESRS E1 - MDR Targets & Metrics (sections 2.6. à 2.11.)
ESRS G1 - GOV 1 (section 7.1.)	ESRS S2 - SBM 2 (section 5.1.)	ESRS S1 - SBM 3 (section 4.2.)	ESRS E5 - MDR P&A (sections 3.2., 3.3.)	ESRS E5 - MDR T&M (sections 3.4. à 3.7.)
		ESRS S2 - SBM 3 (section 5.2.)	ESRS S1 - MDR P&A (sections 4.3. à 4.6.)	ESRS S1 - MDR T&M (sections 4.7. à 4.19.)
		ESRS E1 - Impacts, risks, opportunities 1 (section 2.3.)	ESRS S2 - MDR P&A (sections 5.3. à 5.6.)	ESRS S2 - MDR T (section 5.7.)
		ESRS E5 - IRO 1 (section 3.1.)	ESRS G1 - MDR P&A (sections 7.2. à 7.4.)	ESRS G1 - MDR T&M (sections 7.5. à 7.7.)
		ESRS G1 - IRO 1 (section 7.1.)		

1.2.5. GESTION DU RISQUE ET CONTRÔLE INTERNE SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ [GOV-5]

[DP 36]

Dans le cadre d'une meilleure gestion des risques, le groupe a mis en œuvre des contrôles relatifs aux données concernant la totalité des normes de durabilité matérielle et ces contrôles sont opérés par différents départements.

Un premier niveau de contrôle des données est effectué par les départements responsables de la collecte. Ensuite, une fois que les données sont consolidées et remontées au groupe, le département RSE opère un deuxième niveau de contrôle et de validation.

Les indicateurs en lien direct avec le plan stratégique du groupe bénéficient d'un contrôle supplémentaire effectué par le département en charge. Cela concerne les indicateurs relatifs :

- aux enjeux environnementaux : plan SBTi et économie circulaire ;
- aux enjeux sociaux : égalité femmes/hommes et emploi des personnes en situation de handicap.

1.3. Stratégie

1.3.1. STRATÉGIE, MODÈLE D'ENTREPRISE ET CHAÎNE DE VALEUR [DR SBM 1]

[DP 40]

Les trois secteurs d'activité dans lesquels opère le groupe et qui se rapprochent le plus des secteurs éligibles selon les ESRS [1] sont :

- P&S (Products & Solutions) = Distribution ;
- TMF (Technology Management & Financing) = Location et services associés ;
- Services = Logiciels, infogérance et autres services IT.

Nous rappelons que les secteurs opérationnels utilisés dans les états de durabilité sont les mêmes que ceux décrits dans les états financiers, et présentés ci-dessous.

Le détail des revenus pour chaque secteur est présenté directement dans la section des comptes consolidés du groupe - Chiffre d'affaires par activité.

Secteurs d'activité opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantation pays
Products & Solutions	Prestation allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques ...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Suisse et Royaume Uni.
Services	Accompagnement de la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement locatif novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numérique des entreprises	Allemagne, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume Uni.

Econocom a présenté en novembre 2023 son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan, baptisé One econocom, combine pour la première fois objectifs financiers et extra-financiers.

Les objectifs extra-financiers visent à renforcer l'impact d'Econocom en matière de transformation numérique et ils sont alignés sur les mêmes horizons de temps que les objectifs financiers (2024 – 2028) :

- tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés ;
- doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care ;

(1) https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/Working%20Paper%20Draft%20ESRS%20SEC1%20Sector%20Classification%20Standard[1].pdf

- obtenir la médaille Platinum d'EcoVadis pour rejoindre le Top 1 % des entreprises engagées en RSE. Econocom est depuis 2024 certifié médaille d'or. Cela concerne tous les secteurs ;
- obtenir la validation par SBTi de ces objectifs. Cette validation ayant été obtenue en juin 2024, l'objectif d'Econocom est à présent de respecter la trajectoire de décarbonation approuvée (elle sera décrite en détail dans le plan de transition de la norme sur le changement climatique) ;
- doubler la proportion d'employés en situation de handicap pour atteindre 6 % en 2028. Cela concerne tous les secteurs ;
- dépasser la note de 90/100 pour le « gender pay gap ». Cela concerne tous les secteurs et tous les pays.

[DP 42]

La pluralité des secteurs dans lesquels évolue le groupe explique en grande partie la complexité quant à la description de sa chaîne de valeur. C'est pourquoi il est plus judicieux d'analyser les chaînes de valeur des différents secteurs une par une, comme ci-après :

- **Distribution (P&S : Products & Solutions) :**

Les principaux fournisseurs de rang 1 sont majoritairement des grossistes et des distributeurs de matériels informatiques tels que Ingram Micro ou encore TD Synnex. Nos fournisseurs de rang 2 sont quant à eux des fabricants de matériels informatiques tels que Lenovo, Dell, Apple, etc.

Les acheteurs chez Econocom sont des gestionnaires de clients, c'est à dire que ce sont les clients qui demandent à Econocom de distribuer le matériel d'un fabricant déjà identifié en amont par ce même client. Les profils des clients sont assez diversifiés (allant du secteur privé au public).

- **Location (TMF : Technology Management & Financing) :**

Les principaux fournisseurs de rang 1 et de rang 2 des activités TMF sont assez similaires, sur la partie IT, à ceux de P&S.

Sur la part hors IT, qui reste plutôt significative sur l'ensemble du groupe, les achats et leur répartition par fournisseurs sont plus diversifiés et, par conséquent, plus compliqués à cerner.

Encore aujourd'hui, le groupe travaille à préciser la composition des fournisseurs hors IT, dans l'optique d'améliorer les analyses physiques de son bilan carbone sur les produits concernés.

Enfin, l'activité TMF fonctionne en grande partie par du refinancement externe des contrats de location, auprès de banques majoritairement (telles que le Crédit Agricole, Société Générale, etc.). Les clients sont diversifiés, comme pour l'activité P&S.

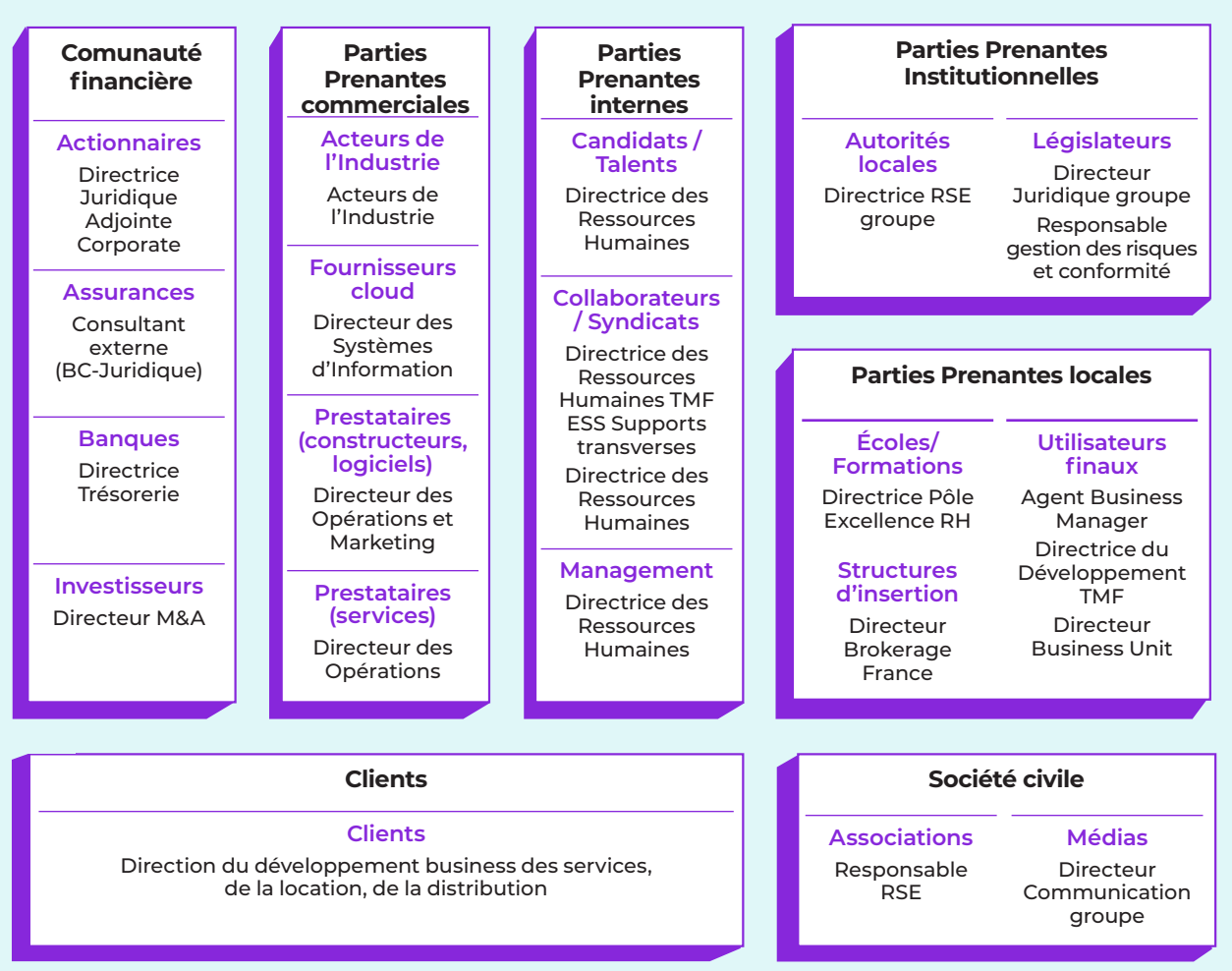
- **Services :**

Les activités Services ont logiquement moins d'achats que les deux autres activités. À la différence des deux autres activités, les acheteurs des entités services ne sont pas gestionnaires de clients. Leurs fournisseurs vont souvent être également des grands acteurs IT comme Microsoft, HP, mais aussi des prestataires de services d'intérim comme Randstad ou Adecco, etc. Leurs clients restent aussi très diversifiés (secteurs privés et publics).

1.3.2. INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES [DR SBM 2]

[DP 45 ; DP 45a]

Aperçu ci-dessous des parties prenantes internes. Elles ont toutes été impliquées dans l'analyse de double matérialité :



Dans le cadre de notre consultation **interne,** 19 catégories de parties prenantes ont été identifiées.

[DP 45b]

Notre approche d'évaluation de la matérialité au travers des **diligences raisonnables de durabilité** vise à comprendre les points de vue des parties prenantes sur les sujets et leur priorité dans leur relation avec le groupe Econocom.

Dans un premier temps, ces parties prenantes ont été consultées indirectement au travers des contributeurs Econocom (cf. tableau *supra*). Pour ces consultations indirectes, le groupe s'est assuré que les contributeurs Econocom interrogés connaissaient bien les attentes des parties prenantes pour évaluer les impacts, risques et opportunités du groupe en matière de durabilité.

Ensuite, les résultats de ces consultations indirectes ont été partagés avec l'ensemble des membres du groupe de travail en charge de l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels pour le groupe Econocom en matière de durabilité.

Cette évaluation a donc été réalisée en tenant compte des considérations des parties prenantes.

Enfin, en vue de confirmer les résultats de l'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités matériels, nous avons réalisé des entretiens avec des parties prenantes clés externes de notre chaîne de valeur en septembre 2024.

Nous avons donc étendu l'analyse et le « *challenge* » de notre analyse de double matérialité auprès de clients (de matériels et de services), de fournisseurs IT et de banques. L'objet de ces entretiens a été de confirmer les conclusions de notre analyse de double matérialité sur les IRO déterminés comme non-matériels pour le groupe Econocom, mais proches de l'être selon les critères définis par le groupe, et également de s'assurer qu'aucun sujet matériel pour ces parties prenantes n'avait été occulté.

Pour finir, les résultats ont été présentés aux différents responsables des départements qui ont été impliqués dans l'analyse (in fine en signant le rapport 2023, le Comité d'Audit les a validés).

[DP 45c]

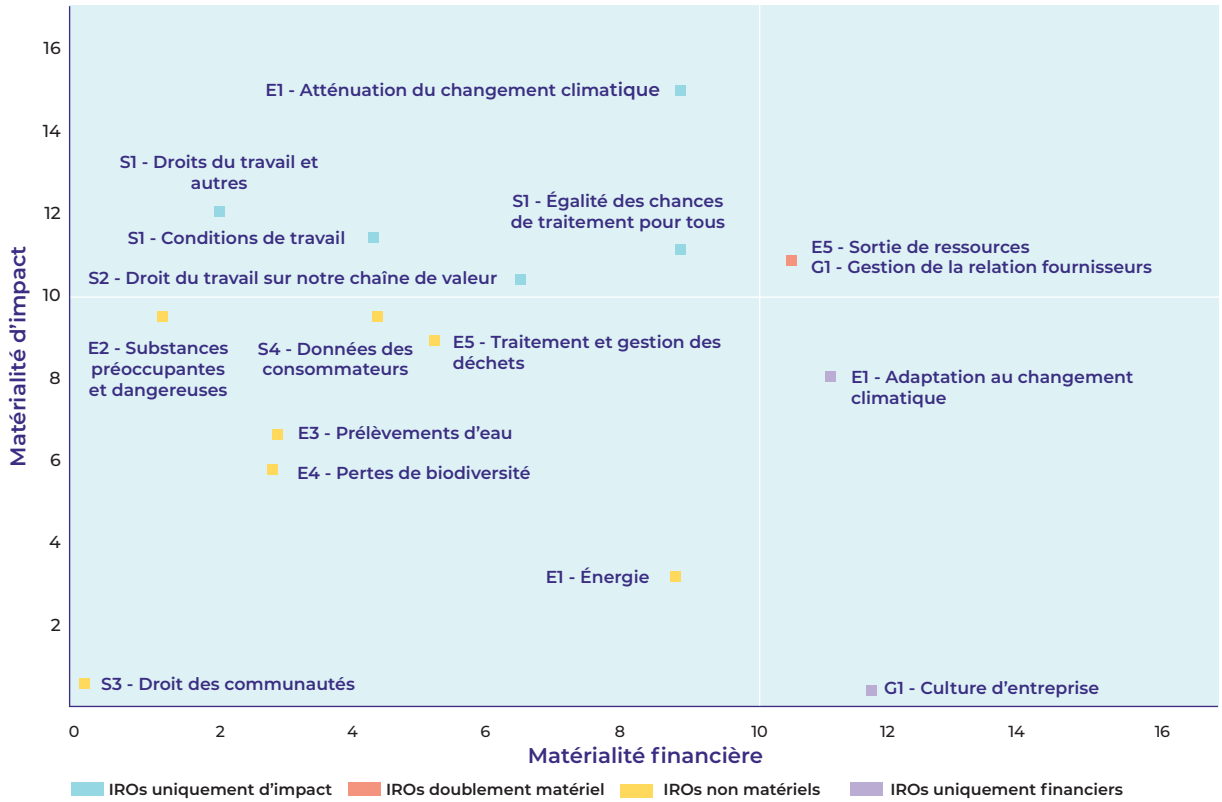
Ces consultations externes nous ont permis de confirmer que ces sujets étaient non-matériels pour ces parties prenantes et qu'aucun IRO ou enjeux ne devait être ajouté comme « nouveau » dans notre matrice de matérialité. Néanmoins, certains enjeux qui étaient soit seulement financiers, soit seulement d'impact ont pu devenir doublement matériels.

[DP 45d]

Enfin, les conclusions des consultations des parties prenantes (internes et externes) n'ont pas été partagées avec les organes dans leur ensemble. Néanmoins, comme mentionné, certaines personnes, membres de différents organes de décision, ont participé de manière active au *scoring* des IRO.

1.3.3. MATRICE DE DOUBLE MATERIALITE POUR LE GROUPE ECONOCOM [SBM 3]

[DP 48 & DP 49]



Dans le quadrant gauche inférieur (pointillés en jaune), on retrouve les sous enjeux des normes non matérielles pour le groupe Econocom.

Dans le quadrant gauche supérieur et droit inférieur (pointillés en violet), on retrouve les sous enjeux des normes matérielles, soit uniquement financiers,soit uniquement d'impact.

Enfin,dans le quadrant supérieur droit (pointillés en rouge), on retrouve les enjeux des normes doublement matérielles.

Les informations relatives aux IRO sont fournies dans les différents chapitres relatifs aux normes ESRS correspondantes.

Changement dans la matrice de matérialité survenu sur l'année 2025 :

Au cours de l'année 2025, Econocom a fait une revue d'ensemble des impacts, risques et opportunités relatifs à ses différents enjeux présentés dans sa matrice de double matérialité dans le but d'identifierde potentiel changement.

L'utilisation de benchmark pour les premiers retours d'expérience du traitement des enjeux de durabilité sur les premières publications CSRD, nous a permis de retravailler la matérialité de certains enjeux.

C'est pourquoi les impacts relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux ont fait l'objet d'une revue plus approfondie et ont été actualisés comme non pertinents pour le groupe en 2025. En outre, la question de la pertinence de la matérialité de ces impacts avait été soulevée par les auditeurs à la clôture 2024.

Enfin, les enjeux et sous enjeux non pertinents pour le groupe sont résumés dans le tableau ci–dessous.

L'évaluation de la double matérialité offre un niveau d'analyse affiné des impacts, risques et opportunités du groupe. Elle a permis d'exclure certains sous-enjeux :

N°	ESRS – « Thème »	Sous-enjeux considérés comme non applicables aux activités d'Econocom
E2	Pollution	Substances préoccupantes et dangereuses
E3	Eau	Prélèvement abondant d'eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité
E5	Economie circulaire et utilisation des ressources	Traitement et gestion des déchets (notamment les déchets d'équipement électroniques et électriques)
S1	Employés	Autres droits liés au travail – Logement adéquat
S3	Communautés affectées	Droits civils et politiques – Liberté d'expression, liberté de réunion, incidence sur les défenseurs des droits de l'Homme
		Droits des peuples autochtones – Consentement préalable donné librement, auto-détermination
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Informations – Accès à de l'information de qualité
		Sécurité – Sécurité de la personne et protection des enfants
		Inclusion sociale – Non-discrimination
G1	Conduite des affaires	Pratiques respectueuses du bien-être animal

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels

1.4.1. PROCESSUS POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS POUR [IRO 1]

[DP 53a – 53g]

Définition de la double matérialité au sens de l'ESRS 1 – 3 :

- un sujet est important du point de vue de l'**impact** si l'on identifie des événements probables ou réels (qu'ils soient positifs ou négatifs) prouvant que l'entreprise impacte l'environnement ou la société à court, moyen et long terme. Les impacts incluent ceux qu'Econocom a causés et ceux liés à ses activités ;
- une question financière est importante d'un point de vue **financier** si des risques ou des opportunités ont été identifiés et peuvent avoir une importance majeure sur les flux financiers de l'entreprise à différents horizons de temps (la trésorerie, le développement, la position, le coût du capital ou l'accès au financement du groupe) ;
- un sujet peut être important des deux points de vue (ce sujet sera considéré comme **doublement matériel**).

Méthodologie suivie

Econocom a mis en place un groupe de travail composé de différentes personnes de différents départements stratégiques (Direction Finance centrale, Direction des ressources humaines et Direction RSE). Ce groupe de travail a été assisté par le cabinet de conseil Mazars tout le long de l'analyse de double matérialité en vue de fournir un support méthodologique. L'analyse a été réalisée en prenant en compte les différents secteurs d'activité dans lesquels Econocom évolue (distribution, location et services) puis les questions de durabilité potentiellement importantes ont été agrégées au niveau groupe. Une liste importante d'Impacts, Risques et Opportunités a été établie sur la base des consultations des parties prenantes, des rapports DPEF antérieurs et des analyses sectorielles. Tant les IRO propres au groupe Econocom que ceux relatifs à la chaîne de valeur de ses différentes activités ont été considérés. Tous les IRO potentiellement importants (aux alentours de 100 IRO) ont été évalués selon leur caractère significatif du point de vue financier et d'impact.

Le processus d'évaluation de la double matérialité est défini comme suit :

- **évaluation de la matérialité d'impact :**
  - détermination du type d'impact (positif, neutre ou négatif) et de sa temporalité (actuel ou potentiel),
  - évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (ampleur, portée, réversibilité). Chacun de ces trois critères a été évalué sur une échelle de 1 à 5,
  - calcul de l'évaluation finale de matérialité d'impact en additionnant les trois critères numériques (et en multipliant par une probabilité d'occurrence pour les impacts potentiels, en vue de l'attribution à chaque impact d'un score total sur 15),
  - détermination des IRO significatifs en retenant les IRO supérieurs au seuil de 10 ;
- **évaluation de la matérialité financière :**
  - évaluation des IRO par atelier de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères d'évaluation des normes ESRS (2) (gravité des effets financiers et probabilité d'occurrence). Une échelle de 0 à 5 a été utilisée,
  - calcul de l'évaluation finale de la matérialité financière en multipliant les deux critères ci-dessus,
  - pondération des notes attribuées afin d'harmoniser sur un total commun de 15 les notes financières et d'impact en vue de la sélection des enjeux matériels pour le groupe,
  - détermination des IRO significatifs en retenant les IRO avec une note supérieure au seuil de 10.

En conclusion, la matérialité d'un IRO sera déterminée si au moins une de ses notes (financière et/ou d'impact) dépasse le seuil défini lors de l'évaluation de la double matérialité.

1.4.2. NORMES COUVERTES PAR LES ENJEUX MATÉRIELS [IRO 2]

Synthèse des enjeux ESRS traités dans le rapport, car considérés comme matériels **[DP 56]**

Topics	Sous-topics	Sous-sous-topics
E1 – Climate change	• Climate change adaptation	
	• Climate change mitigation	
	• Energy	
E5 – Circular economy	• Resources inflows	
	• Resources outflows	
S1 – Own workforce	• Equal treatment opportunities for all	• Gender Equality
		• Training and skills development
		• Employment and inclusion of persons with disabilities
		• Diversity
	• Other work – related rights	• Human Rights
		• Privacy (personal data)
	• Working conditions	• Secure employment
		• Adequate wages
		• Collective Bargaining
		• Work-life balance
S2 – Workers in the value chain	• Other work – related rights	• Human Rights
	• Working conditions	• Health & Safety
G1 – Business conduct	• Corporate culture	
	• Management of relationships with suppliers including payment practices	

2. Changement climatique [ESRS E1]

2.1. Critères de rémunération liés au changement climatique [GOV 3]

[DP 13]

Le système d'incitation d'Econocom intègre une part d'éléments liés à la performance en matière de durabilité. Cette partie est détaillée au sein de ESRS-2 GOV3.

2.2. Plan de transition [E1-1]

[DP 14]

Les mesures de transition d'Econocom ont débuté dès 2018 et se sont concrétisées au travers du plan de décarbonation validé par SBTi en 2024. Nous y avons notamment développé des leviers de réduction des émissions pour les activités du groupe (ces leviers seront décrits dans la section Actions et Ressources de la norme (E1-4).

[DP-16]

Pour lutter contre le réchauffement climatique, Econocom a défini des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, validés par SBTi en juin 2024.

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle vise à accélérer les actions des entreprises et des institutions financières du monde, afin de réduire de moitié leurs émissions avant 2030 et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050.

En outre, les objectifs scientifiques fixent les réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C, voire 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris.

De plus, les principaux coûts pour le groupe Econocom et ses filiales sont liés à l'atteinte de nos objectifs SBTi sur nos scopes 1 et 2 et plus précisément sur nos engagements liés à l'augmentation de l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable ainsi que sur l'augmentation de la part de nos véhicules hybrides et électriques au sein de notre flotte globale.

- Le passage d'énergie non renouvelable vers des énergies bas carbone et/ou renouvelables implique un changement sur les contrats d'énergies des filiales, ce qui peut représenter un coût important selon leur taille, leur structure et le type d'activité dans lequel elles évoluent.
- De même, le remplacement de la flotte restante de véhicules thermiques ou hybrides non rechargeables vers des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables aura un coût supplémentaire selon les filiales.

À ce stade, nous n'avons pas encore réalisé d'études quantitatives sur les coûts d'investissement auxquels Econocom devra faire face pour ces adaptations.

Par ailleurs, Econocom, par ses activités principales de distribution et de location de matériels IT, n'a pas à faire face à des émissions dites potentiellement « verrouillées ». En effet, ce sont souvent des émissions qui sont liées à des actifs difficiles à décarboner car très intensifs en carbone, et avec une marge de manœuvre très faible pour réduire leurs émissions associées.

Enfin, le groupe se conforme à la taxonomie sur ces activités alignées (voir partie 7 Règlement - Taxonomie). Cependant il n'a pas défini d'objectifs ou de plan d'action sur un horizon de temps visant à améliorer ses indicateurs taxonomiques.

2.3. Matrice de matérialité et stratégie face au changement climatique

Les questions de durabilité importantes en matière de changement climatique sont celles décrites dans notre analyse de double matérialité ci-dessous.

Les risques, impacts et opportunités relatifs à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont intrinsèquement liés les uns aux autres.

Le tableau ci-dessous met en lumière comment le groupe met en œuvre sa stratégie de durabilité (plan stratégique One econocom pour répondre aux IRO identifiés dans la matrice) :

- quelles politiques & actions adressent les IRO identifiés ?
- quelles cibles sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Toutes les actions et tous les objectifs sont décrits et détaillés dans les parties suivantes de la norme.

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [SBM 3 & IRO 1]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [MDR-P & MDR-A]	Cibles [DR E1-4 MDR-T]
Adaptation	Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits et sur l'impact du numérique **Uniquement financier**	Activités directes et chaine de valeur	Moyen et long terme	**Risques** Engendrer des coûts supplémentaires pour une mise en conformité. **Opportunités** Avantages concurrentiels si le groupe anticipe correctement ces évolutions réglementaires.	Econocom n'a pas encore établi de politiques, ni d'actions, ni d'objectifs précis en lien avec son adaptation au changement climatique	
	Résilience des chaînes d'approvisionnement face aux effets du changement climatique **Uniquement financier**	Chaîne de valeur	Long terme	**Risques** Pénurie potentielle de matériaux. Contrainte de croissance du chiffre d'affaires. **Opportunités** Développement d'activités durables. Réduction des émissions liées aux achats.		
Atténuation & Energie	Émissions liées à l'amont et aval de la chaîne de valeur **Uniquement d'impact**	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	**Impacts (-)** Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du groupe contribuent au réchauffement climatique.	Réduire et **limiter impact** du groupe en termes d'**émissions carbone** Approvisionnement en **électricité renouvelable** Engagement fournisseurs	**61,4 %** de **réduction** sur 10 ans sur le scope **1&2** **92 %** d'électricité verte en **2028** **100 %** de fournisseurs avec **engagement SBTI**
	Émissions liées à nos activités directes et utilisation de nos actifs sur notre chaîne de valeur **Uniquement d'impact**	Activités directes et chaîne de valeur	Court et moyen terme	**Impacts (-)** Le groupe impacte énergétiquement l'aval de sa chaine de valeur (ainsi que ses activités directes) à travers la vente ou la location de ses actifs IT et non IT.	Améliorer **efficacité énergétique** et **réduire consommation du numérique** pour nos **usages internes** et **nos clients**	**Pas de cibles établies pour le moment par le groupe**

2.4. Actions pour réduire l'impact du groupe sur le climat [E1-2]

2.4.1. RÉDUCTION DE L'IMPACT D'ECONOCOM SUR LE CLIMAT

- **Réduction absolue : *organiser un plan de sobriété énergétique***

Face aux défis énergétiques, Econocom s'est mobilisé pour réduire de 10 % sur deux ans (par rapport à 2023) la consommation d'énergie en France et à l'international. En tant qu'entrepreneur du numérique responsable, Econocom a créé un plan de sobriété énergétique par lequel nous nous engageons à :

- réduire la consommation en électricité des sites Econocom ;
- réduire la consommation de gaz sur les sites [1].

Consommation énergétique des bâtîments	2024	2025
Consommation d'électricité des bâtiments groupe	**7 777 192**	**7 899 955**
France	*4 621 044*	*4 515 016*
International	*3 156 148*	*3 384 939*
Consommation de gaz des bâtiments groupe	**726 370**	**654 447**
France	*476 400*	*397 462*
International	*249 970*	*256 985*

Entre 2023 et 2025, la consommation d'électricité des bâtiments a baissé de **12 %.** Celle de gaz a également baissé de **54 %.**

- **Réduction absolue : *décarboner la flotte automobile du groupe***

Le groupe Econocom a pour objectif de basculer l'ensemble de son parc automobile vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028. En outre, Econocom a poursuivi en 2025 son programme de mobilité verte pour passer à une flotte de véhicules électriques / hybrides. Le groupe privilégie aussi les moyens de transport peu polluants et encourage ses collaborateurs à prendre le train.

Sur l'année 2025, le pourcentage de véhicules électriques/hybrides est de **50,1 %** pour le groupe Econocom (contre 48,3 % en 2024, soit une progression de 2,8 points en un an).

Flotte de véhicules	2024	2025
Pourcentage de véhicules électriques	20,5 %	21,7%
Pourcentage de véhicules hybrides	27,8%	28,5%

- **Approvisionnement en électricité renouvelable**

En 2025, l'électricité consommée par Econocom provenant de sources d'énergies renouvelables est répartie de la façon suivante :

Pourcentage d'électricité verte par pays (%)	2024	2025
France	90,2%	88,2%
Belgique/Luxembourg	43,5%	100,0%
Pays-Bas	27,3%	35,0%
Italie	11,4%	1,2%
Espagne	89,0%	94,3%
Allemagne /Pologne	72,0%	87,7%
Royaume Uni	70,2%	62,0%
Total	**75,1%**	**79,0%**

(1) Ces objectifs sont réalisés grâce aux bonnes pratiques listées ci-après : Réduire la température des locaux à 19 °C, éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments de 21 heures à 6 heures du matin, éteindre les enseignes lumineuses extérieures des bâtiments de minuit à 5 heures du matin, mettre nos bâtiments en mode hors gel et arrêt total de la climatisation la nuit et le week-end, poursuivre l'installation de l'éclairage basse tension (LED) et de systèmes de détecteurs de mouvement.

L'augmentation de la part d'électricité verte est due à l'augmentation des signatures des contrats verts (100 % d'électricité verte fournie) par les entités au sein de chaque zone géographique et à l'amélioration globale des mix énergétiques. À noter que compte tenu du fait que la signature des contrats verts est **à la discrétion des différentes filiales** du groupe, le pourcentage d'électricité verte de chaque pays n'est pas forcément égal à 100 %, quand bien même des contrats verts ont été signés au sein de cette zone.

Signature de Contrats d'électricité verte	2024	2025
France	Oui	Oui
Belgique/Luxembourg	Non	Oui
Pays-Bas	Non	Oui
Italie	Non	Non
Espagne	Oui	Oui
Allemagne /Pologne	Oui	Oui
Royaume Uni	Oui	Oui

- **Engager nos fournisseurs**

Concernant l'engagement fournisseur du groupe en lien avec son scope 3. Econocom a travaillé à améliorer sa connaissance de sa large chaîne de valeur amont et ainsi de suivre de meilleure façon les engagements SBTi de ses fournisseurs.

Pour ce faire, les 33 % de fournisseurs non identifiés au moment de l'audit 2024, ont été revus à la baisse en raison d'un travail plus approfondis de la direction RSE. En conséquence, la part non identifiée ne s'élève plus qu'à 20,3 % pour 2024 *(les chiffres 2024 ont été retraités et sont présentés au E1-4)*.

La part non identifiée des fournisseurs se stabilise à 17,4 % à fin 2025 (1)

De plus, Econocom a développé en 2025 des actions de sensibilisation auprès de ses clients pour les informer et partager les bonnes pratiques relatives aux achats responsables. Cette action a pour ambition d'éclairer les clients sur la nécessité d'avoir des fournisseurs avec des engagements SBTi.

En effet, pour rappel, Econocom est un intermédiaire sur sa chaîne de valeur (et non un décideur), ce sont donc ses clients qui choisissent les fournisseurs avec lesquels ils souhaitent travailler.

- **Améliorer l'efficacité énergétique pour nos usages internes et pour nos clients :**
  - **Pour nos usages internes :**

    Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant l'analyse sur les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une analyse complète du cycle de vie des équipements numériques. Le groupe compte sur ces actions pour optimiser son efficacité énergétique, réduire son impact.
    L'étude réalisée pour 2025 propose une vue de groupe et un examen de la situation du groupe. Elle repose sur deux principaux chapitres : la mesure de la phase historique d'usage (énergie), pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, et l'analyse de plus en plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle, permettant de réaliser les premiers comparatifs avec les exercices précédents ;

  - **Concernant l'usage :**

    Aujourd'hui, Econocom a diminué la consommation énergétique de son numérique pour la 9e année consécutive. Cette baisse s'explique notamment par la combinaison de plusieurs nouvelles actions Green IT.

(1) Fournisseurs non identifiés : les informations non rapportées par les filiales et donc non consolidées.

Quelques actions réalisées en 2025 :

- fermeture du datacenter Noisy, transfert d'une partie des équipements vers les datacenters TELEHOUSE et EQUINIX ;
- rationalisation des équipements d'infrastructures et du réseau dans les agences ;
- souscription à des contrats énergie renouvelables en France, Belgique, Allemagne, Hollande, Espagne et Royaume Uni :
  - Concernant la fabrication (CO_2 évités).

    L'allongement d'usage des équipements au-delà de la durée d'origine (plus d'impacts constatés) permet de réduire la fréquence de fabrication de nouveaux produits.

Impact environnemental du numérique (Green IT)	**2024**	**2025**
Empreinte énergétique du numérique (kwh)	3 131 177	**2 331 313**

Pour nos clients

Nous aidons nos clients grâce à des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact du fonctionnement des entreprises sur l'environnement. En partageant nos expériences, savoirs et ambitions, nous montrons notre engagement au service d'une économie circulaire.

En effet, la volonté d'Econocom est d'intégrer dès le départ la composante responsable dans 100 % de ses offres nouvelles et existantes. L'idée est de créer des offres de support de nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à la maîtrise des coûts – un impératif pour les Directeurs des systèmes d'information. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour augmenter la satisfaction des utilisateurs, renforcer la productivité tout en conciliant la dimension responsable de sa gamme d'offres.

Le groupe Econocom a déjà développé plusieurs offres à impact positif au nombre de 11 décrites dans la note du tableau ci-dessous (liste non exhaustive, voir chapitre sur les offres dans le rapport à impact).

Numérique responsable et offre client	**2024**	**2025**
Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable [1]	11	14

(1) Nos offres commerciales relatives au numérique responsable, green IT et à l'économie circulaire : Productcare, EcoCarbon, Green & Energy, BuyBack, EASI, Ecocare, i.tem, Workplace as a Service, HubReg, E-bike, Eco-Building, EcoSwitch, EcoTwice, ePOS Services.

Chiffre d'affaires consolidé des offres à impact

Offres à impact *(en millions d'euros)*	**2024**	**2025**
Revenu lié aux offres à impact	507	530
Part de ce revenu sur le chiffre d'affaires global	*18,5*	*18,1*

Dont chiffre d'affaires lié à la seconde main

Revenu du seconde main *(en millions d'euros)*	**2024**	**2025**
Revenu lié aux offres à impact	234	209
Part de ce revenu sur le chiffre d'affaires global	*8,5*	*7,6*

2.5. Objectifs établis en lien avec les actions sur le changement climatique [E1-4]

[DP 34]

Description des trois objectifs :

- Objectif 1 :

Econocom s'engage à réduire les émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 61,4 % d'ici 2028 par rapport à l'année de référence 2018.

- Objectif 2 :

Econocom s'engage également à augmenter l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable de 5 % à 92 % d'ici 2028.

- Objectif 3 :

Econocom s'engage en outre à ce que 100 % de ses fournisseurs, couvrant les émissions des biens et services achetés, auront des objectifs SBTi d'ici 2028.

	Année de base			Cible
Les chiffres sont exprimés en $TC0_2eq$	**2018**	**2024**	**2025**	**2028**
Scope 1	10 351	4 754	4 483	4 289
Scope 2 (*market based*)	2 328	671	648	605
Total	**12 681**	**5 435**	**5 131**	**4 895**

	Année de base			Cible
Fournisseurs SBTI	**2022**	**2024**	**2025**	**2028**
Fournisseurs IT (incl. part des fournisseurs non identifiés[1])	45%	49,9 %	**62,8%**	100%
Fournisseurs IT - (fournisseurs identifiés par le groupe)	65%	71,1 %	**76,0%**	100%

(1) Fournisseurs non identifiés : les informations non rapportées par les filiales et donc non consolidées.

	Année de base			Cible
Electricité verte	**2022**	**2024**	**2025**	**2028**
Approvisionnement en électricité renouvelable	40%	75%	79%	92%

[DP 34 f]

Nous décrivons ci-après les hypothèses et résultats intermédiaires concernant le plan de décarbonation du groupe à horizon 2028. Les leviers de décarbonation concernent les émissions scope 1 et 2.

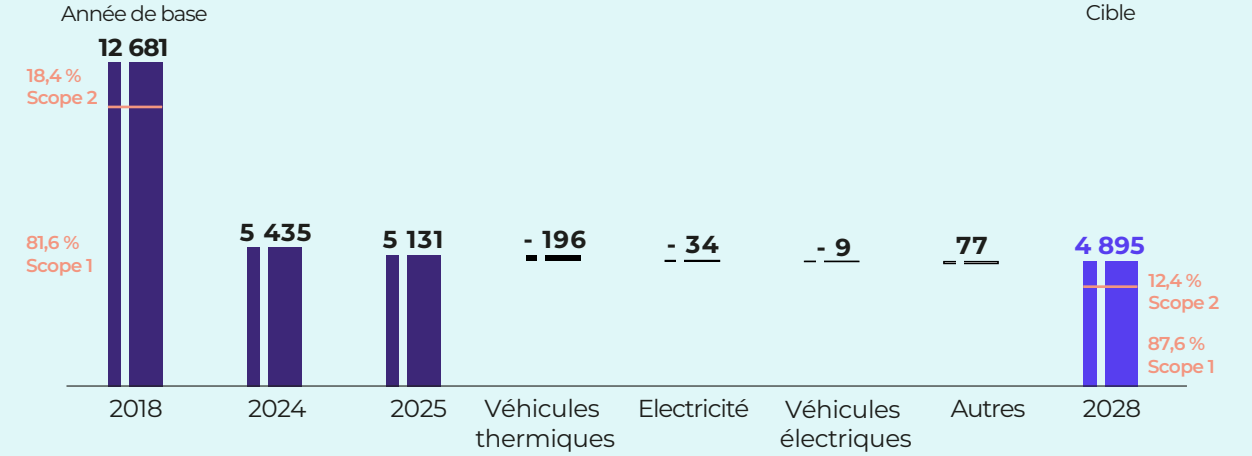
Les cibles ont été établies en fonction des actions relatives à la réduction de l'impact des émissions du groupe.

Les leviers et hypothèses de décarbonation des scopes 1 & 2 sont les suivants :

Levier	Impact	Méthode	Scope
Efficacité énergétique et réduction des consommations	Diminution de la consommation de gaz et optimisation/ mutualisation de la consommation des centres d'hébergement de données clients	Relevé d'indicateurs trimestriels au niveau des filiales, concernant les consommations de gaz ainsi que celle des centres de données.	Scope 1&2
Utilisation des énergies renouvelables	Augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables telles que les panneaux solaires.	Mise en place d'indicateurs trimestriels en 2024 pour suivre de manière plus précise les entités d'Econocom qui produisent de l'énergie renouvelable et la consomment (panneaux solaires par exemple en Belgique et aux Pays-Bas).	Scope 1&2
Commutation de carburant	Diminution de la consommation de gasoil et d'essence couplée à l'augmentation de la consommation des véhicules électriques.	Suivi d'indicateurs trimestriels utilisés pour le calcul du bilan carbone du groupe sur les consommations des véhicules pour chaque entité du groupe.	Scope 1&2
Électrification verte	Augmentation de la part de renouvelable dans les mix énergiques en parallèle de l'augmentation des contrats d'électricité vertes dans le groupe.	On regarde l'évolution de la part d'électricité verte dans chaque mix énergétique de chaque entité d'Econocom, ainsi que la progression des « green contracts [1] » (contrats 100 % verts). Plus cette part évolue, plus l'électricité utilisée dans les bâtiments et centres de données est durable et ainsi Econocom peut mesurer le potentiel de décarbonation de son scope 2.	Scope 2

(1) Pour rappel : Les « green contracts » sont (au regard du GHG Protocol), des instruments de marché qui permettent de décarboner 100% des émissions indirectes liées à l'achat d'électricité.

Suivi du plan de décarbonation du scope 1&2 (de 2018 à 2028 avec des passages intermédiaires en 2024 et 2025) :



Econocom a réduit son scope 1 de **54 %** entre 2018 et 2024. Cette réduction est principalement due à la réduction des émissions associées à la consommation en essence et en diesel de la flotte de véhicules du groupe.

Les émissions du scope 1 décroissent entre 2024 et 2025 à hauteur de **-5,9 %.**

Elles devront diminuer de **-4,3 %** pour **atteindre l'objectif 2028.**

Econocom a réduit son scope 2 de **71 %** entre 2018 et 2024. Cette réduction est principalement due à la réduction des émissions associées à la consommation en électricité des bâtiments et des centres de données.

Les émissions du scope 2 décroissent entre 2024 et 2025 à hauteur de **-3,4 %.**

Elles devront diminuer de **-6,6 %** pour **atteindre l'objectif 2028.**

Les principaux indicateurs qui permettent de suivre les plans d'actions dans les différentes zones de responsabilité sont détaillés ci-dessous :

Flotte de véhicules 2025	Groupe	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne	Royaume-Uni
Hybride	**28,5 %**	29,5 %	1,2 %	22,0 %	49,1 %	39,0 %	33,6 %	0 %
Electrique	**21,7 %**	18,5 %	57,2 %	44,7 %	0,0 %	2,9 %	17,2 %	0 %
Nombre total	**2 151**	**1034**	**327**	**132**	**232**	**310**	**116**	**0**

Energie verte 2025	Groupe	France	Belgique	Pays-Bas	Italie	Espagne	Allemagne	Royaume-Uni
Electricité verte	**79 %**	88 %	100 %	35 %	1 %	94 %	88 %	62 %
Panneaux solaires	**1 %**	0 %	5 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Gaz	**4,9 %**	6 %	15 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Flotte de véhicules 2028	Groupe	France	Belgique	Espagne	Italie	Pays-Bas	Allemagne	Royaume-Uni
Hybride	**10 %**	0,0 %	0,0 %	30,0 %	45,0 %	15,0 %	29,0 %	0,0 %
Electrique	**78 %**	96,0 %	63,0 %	7,0 %	5,0 %	70,0 %	35,0 %	0,0 %
Nombre total	**1 814**	**874**	**383**	**174**	**225**	**141**	**17**	**0**

Energie verte 2028	Groupe	France	Belgique	Pays-Bas	Italie	Espagne	Allemagne	Royaume-Uni
Electricité verte	**92 %**	100 %	100 %	90 %	100 %	100 %	70 %	90 %
Panneaux solaires	**12 %**	0 %	40 %	0 %	28 %	30 %	0 %	0 %
Gaz	**4 %**	0 %	15 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %

2.6. Consommationd'énergie et mix énergétique [E1-5]

[DP 37]

Les données de consommation ainsi que le mix énergétique d'Econocom sont présentés ci-dessous :

Catégories	2024	2025
Consommation totale d'énergie non renouvelable (Mwh)	**23 793**	**24 508**
Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie	*72%*	71%
Consommation totale d'énergie renouvelable (Mwh)	**9 098**	**9 780**
Part du renouvelable dans la consommation totale d'énergie	*28%*	29%
Consommation totale d'énergie (Mwh)	**32 891**	**34 288**

2.7. Emissions brutes de gaz à effet de serre [E1-6]

[DP 38]

2.7.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Informations générales :

Le bilan carbone permet de faire la synthèse annuelle des émissions de gaz à effet de serre (ici nous nous intéresserons aux émissions de dioxyde de carbone ; CO_2) que relâche une entreprise par ses activités propres et par son business et ses relations d'affaires. Ces émissions peuvent être catégorisées selon les trois couches suivantes :

- le scope 1 : Ces émissions correspondent aux émissions directes qu'émet une entreprise par son activité ;
- le scope 2 : Ces émissions correspondent aux émissions liées à la consommation d'électricité achetée par l'entreprise. Il existe deux approches pour calculer ces émissions :
  - la méthode du scope 2 basée sur la localisation : cette méthode calcule les émissions du scope 2 d'une entreprise via des facteurs d'émissions nationaux (moyenne des mix énergétiques nationaux),
  - la méthode du scope 2 basée sur le marché : cette méthode permet de calculer les émissions du scope 2 via des facteurs d'émissions fournisseurs. On se base dès lors sur les contrats de fournitures d'électricité des entreprises. Cette méthode permet de mettre en exergue l'utilisation d'instruments de marché (par exemple des contrats avec 100 % d'électricité verte fournie), amenant à une réduction des émissions ;
- les scopes 1 et 2 réunis représentent en moyenne uniquement 1 % des émissions du groupe ;
- le scope 3 :
  - ces émissions correspondent aux émissions liées à la chaîne de valeur (amont et aval) de l'entreprise. Elles permettent de mettre en avant les émissions indirectes de l'entreprise,
  - le scope 3 d'Econocom représente en moyenne 99 % des émissions du groupe.

Le bilan carbone monétaire a été calculé sur l'ensemble des filiales dites continues. Elles représentent plus de **98** % du chiffre d'affaires d'Econocom.

Le restant des filiales, non significatives et / ou destinées à la vente a été approximé en fonction du montant de leur dépenses opérationnelles et de leurs activités.

2.7.2. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Le calcul du scope 1 et du scope 2 a pu être réalisé via une approche physique pour le groupe. Nous avons collecté des données de consommation, comme ci-contre :

- pour les consommations de carburant (principal poste d'émissions du scope 1) ; en moyenne cela représente **94,7 %** du scope 1. Les données collectées sont en litres ;
- pour les consommations d'électricité des bâtiments et data centers (principal poste d'émissions du scope 2) ; en moyenne cela représente **79,5 %** du scope 2. Les données collectées sont en KWh .

Les émissions de ces scopes ont été ventilées entre l'utilisation propre de la source d'énergie et la phase de fabrication de l'énergie.

Pour l'utilisation propre, elles correspondent respectivement (en moyenne) à 82 % pour le scope 1 et 67 % pour le scope 2. Le reliquat est considéré comme la part de fabrication et est externalisé dans le scope 3 dans la catégorie 3.3 (voir tableau d'allocation du scope 3 ci-après).

Scopes 1 & 2

	Econocom	Méthode
Scope 1	Consommation de gaz naturel	calculé en fonction des kwh consommés
	Consommation des véhicules thermiques et/ou autres sources thermiques	calculé en fonction des kwh consommés
	Fluides réfrigérants	calculé en fonction des surfaces en m²
Scope 2	Consommation d'électricité issues de sources fossiles, nucléaires et / ou renouvelables	calculé en fonction des kwh consommés
	Consommation des véhicules électriques	calculé en fonction des kwh consommés

2.7.3. CALCUL DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Scope 3

	Catégories	Méthode
3.1	Achats de biens et services	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.2	Biens capitalisés	Collecte des montants relatifs aux « capital expenditures » par catégories, auxquels on attribue un facteur d'émissions distinct
3.3	Amont en énergie (scopes 1 et 2)	Clés de répartition utilisées sur les montants bruts de scope 1 et 2 (resp. 17,9 % et 32,1 %)
3.4	Transport et distribution amont	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.5	Déchets générés au cours des opérations	Calculé selon un ratio de déchets générés par les employés d'Econocom
3.6	Déplacements professionnels	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.7	Déplacements des salariés	Calculé en fonction du nombre d'employés et des moyennes d'émissions pour les déplacements domicile travail
3.8	Actifs loués amont	Données collectées auxquelles on associe des facteurs d'émissions précis
3.11	Utilisation des produits vendus	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.12	Traitement des produits vendus en fin de vie	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services
3.13	Actifs loués aval	Collecte des montants d'achats de chaque entité qui sont ensuite alloués, selon un ratio prédéfini, entre utilisation et fabrication des produits/services

2.7.4. BILAN CARBONE DU GROUPE

[DP 47 - DP 52b]

Le bilan carbone est réalisé via une approche monétaire par le groupe en 2025 :

Indications préalables sur le comparable retraité de 2024 :

- intégration d'ajustements passés sur 2024 et actualisation des hypothèses et méthodes de calcul ;
- réintroduction de deux entités destinées à la vente en 2024, qui ont été réintégrées dans le périmètre en 2025. Leurs émissions ont été indiquées au niveau de la ligne « Ajustements » du bilan.

Emissions de GES – Scopes 1&2 (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Émissions brutes de scope 1	4 764,0	4 482,7
Émissions brutes de scope 2 (basées sur la localisation)	*1 382,7*	*1 282,2*
Émissions brutes de scope 2 (basées sur le marché)	671,1	648,2
Total des émissions brutes de scopes 1&2 (basées sur la localisation)	**6 146,69**	**5 764,9**
Total des émissions brutes de scopes 1&2 (basées sur le marché)	**5 435,14**	**5 130,9**

Emissions de GES – Scope 3 (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Biens et services achetés	**709 703,5**	**744 529,2**
Ajustements liés aux variations de périmètres et autres	*582,8*	*3 428,9*
Immobilisations corporelles et incorporelles	645,3	1 335,5
Scope 1&2 amont | basée sur la localisation	*1 632,5*	1 637,3
Scope 1&2 amont | basée sur le marché	1 258,9	1 337,6
Transport amont et distribution	1 081,9	3 871,2
Déchets générés lors des opérations	903,6	893,6
Voyages d'affaires	1 657,0	3 063,8
Transport des employés	4 513,2	4 476,2
Actifs loués en amont	1 773,9	6 382,5
Utilisation des produits vendus	**46 593,1**	**51 464,5**
Traitement en fin de vie des produits vendus	13 903,3	13 758,2
Actifs loués en aval	**27 022,8**	**19 738,6**
Émissions brutes totales (basées sur la localisation)	**810 012,9**	**854 579,6**
Émissions brutes totales (basées sur le marché)	**809 639,3**	**854 279,9**

Emissions totales de GES – Synthèse (TC02eq)	2024 (Retraité)	2025
Émissions brutes de scope 1	**4 764,0**	**4 482,7**
Émissions brutes de scope 2 (basées sur la localisation)	*1 382,7*	*1 282,2*
Émissions brutes de scope 2 (basées sur le marché)	**671,1**	**648,2**
Émissions de Scope 3 | Méthode basée sur la localisation	*810 012,9*	*854 579,6*
Émissions de Scope 3 | Méthode basée sur le marché	**809 639,3**	**854 279,9**
Émissions brutes totales (basées sur la localisation)	**816 159,6**	**860 344,4**
Émissions brutes totales (basées sur le marché)	**815 074,5** (1)	**859 410,8**

(1) Le bilan carbone 2024 a été retraité et présente donc une variation en comparaison de celui publié à la clôture 2024 (resp. **815 074 TC02eq** contre **804 295 TC02eq**).

Emissions totales de GES des activités destinées à être vendues	2024 (Retraité)	2025
Emissions totales des IFRS5	**3 613,4**	**2 748,8**

Les émissions liées au scope 3 progressent de **5,4 %** entre 2024 et 2025.

Une partie de cette augmentation du scope 3 doit être mis à la charge de la croissance externe du groupe, via ses acquisitions en 2025. L'impact en termes d'émissions est de **11,1 KT C02eq**.

Le bilan carbone monétaire est corrélé avec l'évolution économique des activités du groupe. Pour mettre en perspective la progression du scope 3, les achats du groupe ont progressé de **5,6 %.**

[DP 53]

Les ratios suivants mettent en lumière l'intensité carbone **(IC)** par millier d'euros de chiffre d'affaires réalisé :

	2024 (Retraité)	2025
Chiffre d'affaires (k€)	**2 802 357,4**	**2 923 330,2** (1)
Intensité carbone (kgC02/k€)	**290,85**	**293,9**

(1) Chiffre d'affaires présenté dans les états financiers.

Complément d'analyse physique au bilan monétaire :

Emissions de GES – Scope 3 (TC02eq)	2024 (monétaire)	2024 (physique)
Biens et services achetés	**709 704**	**747 557**
Utilisation des produits vendus	46 593	48 358
Actifs loués en aval	27 023	19 660
Autres catégories	26 320	25 731
Inventaire physique des achats d'actif IT	*0,00 %*	*71,20 %*
Émissions brutes de scope 3 | Méthode basée sur le marché	**809 639**	**841 306**

2.8. Crédits carbone et méthode d'élimination des émissions de GES [E1-7]

[DP 56a]

Le groupe n'a aucun projet d'absorption ou de stockage des gaz à effet de serre.

[DP 56b]

Le groupe n'a financé aucun projet d'atténuation du changement climatique en dehors de sa chaîne de valeur par l'achat de crédits carbone.

2.9. Internaliser le prix du carbone [E1-8]

[DP 63a]

L'entreprise n'applique aucun mécanisme de tarification interne du carbone.

2.10. Effets financiers anticipés liés au changement climatique [E1-9]

Le groupe va appliquer progressivement les nouvelles exigences d'information sur la mesure des effets financiers anticipés suite à la première publication. La nouvelle annexe C de l'ESRS 1 [1] stipule qu'une entreprise soumise à ces exigences réglementaires dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs pour deux années supplémentaires après la première publication de leur rapport de durabilité.

(1) Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaire de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS E1-9 pour deux années supplémentaires suivant la première publication».

3. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

3.1. Matrice de matérialité et stratégie face aux enjeux de l'économie circulaire

Les enjeux de l'économie circulaire pour le groupe Econocom se concentrent sur les volumes d'achat IT des activités de distribution / services et de location.

Compte tenu de la diversité des actifs hors IT des activités de location, aucune politique en lien avec l'économie circulaire n'a pu être définie à ce sujet.

[DP 11]

Les questions de durabilité importantes en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources sont celles décrites dans notre analyse de double matérialité ci-dessous.

Le tableau ci-dessous met en lumière comment le groupe met en œuvre sa stratégie de durabilité pour répondre aux IRO identifiés dans la matrice :

- quelles **politiques** & **actions** adressent les impacts, risques et opportunités identifiés ?
- quelles **cibles** sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Toutes les actions et tous les objectifs sont décrits et détaillés dans les parties suivantes de la norme :

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [[MDR-P & MDR-A] (1)	Cibles [DR E5-3 MDR-T]
Flux entrant de ressources	Promotion de l'économie circulaire **Uniquement d'impact**	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	**Impacts (-)** Le groupe Econocom tente de limiter au maximum l'impact négatif que les achats de produits neufs impliquent en matière de prélèvement de nouvelles ressources dans la nature.	**Augmentation des volumes de reconditionnés** via l'acquisition début 2025 d'une société allemande **bb-net media GmbH.**	Econocom n'a pas encore établi d'objectifs précis sur ce sujet.
Flux sortant de ressources	Optimisation des usages par le développement de l'économie de fonctionnalité **Doublement matériel**	Activités directes et chaîne de valeur	Moyen et long terme	**Impacts (+)** Impact positif sur l'empreinte des produits (multiplication des utilisations). **Risques** Hausses des coûts associés à la modification de la chaîne d'approvisionnement, R&D. **Opportunités** Meilleure maîtrise des coûts en opérant des réparations / réutilisations.	Augmenter la part d'actifs reconditionnés en interne et en externe **Augmenter le nombre d'actifs maintenus** en condition opérationnelle	Multiplier par trois le nombre d'actifs reconditionnés sur la période 2023-2028 Doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle dans nos centres Product Care sur la période 2023-2028

(1) [DP14] Etant donné que le groupe n'a que très peu d'activité de transformation, les ressources entrantes sont similaires aux ressources sortantes. Il en résulte que les politiques en matière de réduction de l'impact du groupe en matière de prélèvement de ressources nouvelles sont similaires aux politiques en matière de réduction de la génération de déchets en fin de vie.

3.2. Actions et ressources [E5 2]

[DP 19-20b - DP 20d]

- **Augmenter le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés :**

Dans le cadre de nos contrats de location ou de distribution, le groupe dispose de deux façons de récupérer du matériel pour le reconditionner :

- soit en récupérant le matériel loué auprès de nos clients en fin de contrat afin de le revendre sur le marché secondaire ou de le relouer à des clients,
- soit en rachetant le matériel de nos clients P&S (par exemple, dans le cadre d'un remplacement de parc IT) pour le revendre en interne ou externe après l'avoir reconditionné.

Il dispose de deux canaux pour reconditionner les actifs rachetés en fin de vie : ses filiales Econocom Factory et bb-net media Gmbh et les capacités de reconditionnement externes.

En interne : Econocom Factory et bb-net media GmbH

La valorisation des assets traités par **Econocom Factory** et **bb net media GmbH** correspond à 1/3 (soit respectivement **128 000** et **125 000**, soit au total **253 000 assets** en 2025) des assets qui ont été reconditionnés par le groupe en 2025. Le restant des assets est reconditionné ou recyclé par des partenaires externes.

[DP 20e – DP 20f]

En externe via des tiers

Outre ses propres filiales de reconditionnement, Econocom valorise ses biens et déchets auprès de partenaires importants de sa chaîne de valeur. Ces assets vendus à nos partenaires représentent **493 379** des assets totaux reconditionnés.

- Les biens à reconditionner pour réemploi le sont auprès des partenaires, comme ceux ci-dessous :
  - **Recyclea**,
  - **Tech life**,
  - **ATF Gaia**,
  - **Ateliers Sans Frontières (ASF)**.
- Les déchets (traitement selon les normes DEEE) non valorisés correspondent à une part non significative du total des déchets qui sont externalisés via le prestataire suivant : **Ecologic.**
- **Doubler le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle dans nos centres Product Care.**
  - ***Product Care***

    Cette offre est entièrement consacrée à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphones, tablettes et ordinateurs portables.
    Product Care assure en gestion de service près de **2,5 millions de terminaux** pour le compte de nos clients.
    Cela permet de retarder l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, mis à jour régulièrement et réparés si nécessaire.
    Cette démarche répond parfaitement à nos engagements d'**Entrepreneur du numérique responsable.**
    L'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :
    - des ateliers de réparation,
    - un centre d'appels clients (joignable aussi par courriel, chat et plateforme web),
    - une équipe logistique,
    - une équipe projet (en charge de la supervision du service après-vente (SAV) pour les clients).

S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant :

- l'extension de garantie jusqu'à huit ans,
- la gestion des pannes,
- la collecte des appareils (y compris à domicile),
- leur remplacement temporaire ou définitif par un terminal de confort ou de remplacement,
- leur réparation (avec ou sans engagement de délais),
- la gestion des sinistres (sans franchise),
- le support aux utilisateurs.

▸ ***EcoCare***

Cette offre de service liée à la solution « Product Care » vise à assurer une couverture complémentaire des équipements en cas de dommages accidentels, tout en contribuant à une gestion optimisée de leur cycle d'utilisation. En proposant une protection adaptée aux téléphones, tablettes et ordinateurs, elle soutient un usage plus durable et responsable des ressources et limite les coûts liés aux réparations ou aux remplacements anticipés. Cette approche participe directement à l'allongement de la durée de vie des équipements et à l'amélioration de la performance opérationnelle des parcs gérés pour les clients du groupe Econocom.

Elle s'appuie sur un dispositif de gestion structuré qui intègre notamment :

- la couverture avec réparation ou remplacement dans les cas de vol, maladresse ou dommages accidentels,
- la gestion globale de la phase d'après-vente via le service support (ticket, helpdesk),
- la logistique (collecte, transport et retours).

▸ **Le centre opérationnel de Parçay-Meslay**

Le site de Parçay-Meslay constitue l'un des centres opérationnels d'Econocom, principalement dédié aux activités de préparation, personnalisation et expédition de matériels essentiellement pour les métiers de la Distribution. Il intègre également un atelier de réparation.
Dans une logique de mutualisation des sites et d'optimisation des opérations au sein du groupe, l'atelier de Parçay-Meslay intervient uniquement sur des cas de réparation spécifiques :

- traitement de volumes importants, notamment pour des équipements tels que les tours PC, imprimantes ou autres matériels volumineux,
- la gestion de série unitaire très large, lorsque la charge nécessite un traitement par lot. (Product Care est, de son côté, focalisé sur les réparations en flux continu),
- la prise en charge de clients nécessitant un environnement dédié et sécurisé, répondant à des contraintes spécifiques.

3.3. Cibles [E5 3]

[DP 23 & DP 24]

Les différentes cibles établies dans le cadre de la stratégie d'Econocom en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources sont décrites ci-après :

Tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés :

	2023	2024	2025 (1)	2028
Nombre global de matériels informatiques reconditionnés	493 000	504 570	**746 379**	1 500 000

(1) Avec ajout de la part d'équipements reconditionnés via la filiale bb-net media GmbH à compter de 2025.

Augmenter le nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care :

Nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle	2023	2024	2025	2028
France	1 200 000	1 700 000	1 900 000	
Belux	N/A	N/A	42 175	
Allemagne	0	0	3 787	
Espagne	14 820	16 000	20 000	
Italie	279 820	504 878	555 296	
Total	**1 494 640**	2 220 878	**2 521 258**	**3 000 000***

* En 2025 la cible a été revue suite à l'augmentation du nombre d'actifs maintenus en condition opérationnelle via notre offre Product Care. Le groupe a décidé de réhausser le nombre d'actifs de 1.5 million à 3 millions en 2028.

La mise en place des objectifs relatifs à l'économie circulaire et déployés dans le plan stratégique « One econocom » a été faite sur **une base volontaire** (et non contraint par une réglementation) [DP27].

3.4. Flux entrant de ressources [E5 4]

[DP 30]

Parmi les achats totaux de matériel IT du groupe Econocom, 87,5 % proviennent d'achats de matériels neuf destinés à la vente ou à la location, les 12,5 % restants proviennent effectivement de circuits circulaires (voir les tableaux ci-dessous) :

	2024	2025
Econocom Factory	43 873	20 804
bb-net media GmbH	0	102 955
Achats totaux des activités de reconditionnement (1)	**43 873**	**123 759**
Achats circulaires de matériel informatique des activités de location (2)	47 484	87 742
Achats circulaires de matériel informatique des activités de distribution (3)	11 980	12 399
Total des achats circulaires (1)+(2)+(3) : (4)	**103 337**	**223 900**
Total des achats de matériel IT : (5)	**2 069 043 (1)**	**1 789 274**
% d'achat de seconde main sur les achats IT totaux (4) / (5)	*5,0 %*	*12,5 %*

(1) Le montant total du volume d'achat en 2024 a été revisé cette année. Nous avons exclu les volumes intercompagnies des activités TMF qui avaient été pris en compte l'an passé. C'est pourquoi les volumes d'achat de seconde main de TMF diminuent de 83 990 à 47 484.

Etant donné la nature des activités du groupe, les volumes sont présentés en nombre de matériels informatiques et non en poids car l'unité ne nous semble pas pertinente [DP31].

[DP 32]

Pour préparer son rapport, le groupe a utilisé des données provenant de mesures directes internes (ERP, extractions internes) et externes (fournisseurs, sites des constructeurs). Nous avons consolidé les données au niveau des pays, les volumes d'assets reconditionnés étant plus pertinents et plus faciles à traiter par zone de responsabilité.

3.5. Flux sortant de ressources [E5-5]

Tableau résumé **du volume d'actifs reconditionnés** par Econocom **en direct** ou **indirect** [DP35] :

	2024 (1)	**2025**
Total fin des contrats de location (externalisés) (1)	**424 610**	**493 379**
Econocom Factory	110 000	128 000
bb-net media GmbH	0	125 000
Total fin des actifs internalisés (2)	**110 000**	**253 000**
Total des actifs reconditionnés (1) +(2) : (3)	**534 610**	**746 379**
Actifs reconditionnés en propre par Econocom (2) /(3)	*21 %*	*34%*

(1) Les chiffres 2024 ont été révisés par le département responsable du suivi du plan stratégique, qui a amené à une augmentation des actifs reconditionnées en interne et externe, respectivement de 88573 à 110000 et 415997 à 424610.

[DP 36a]

Moyenne de la durée de vie des produits remis sur le marché (1)

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	**Années**
Durée de vie estimée des produits mis sur un marché (comparée à la moyenne de l'industrie)	3-4 ans

Étant donné la multitude de matériels IT vendue par le groupe, il ne nous est pas possible de déterminer le taux de durabilité et de recyclabilité de tous les produits ou un taux de recyclabilité moyen [DP36].

3.6. Effets financiers anticipés relatifs à l'économie circulaire [E5 6]

Le groupe appliquera progressivement les nouvelles exigences d'information (2) sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire suite à la première publication.

L'annexe C de l'ESRS 1 stipule qu'une entreprise soumise à ces exigences, dispose d'une exception de déclaration des éléments quantitatifs pour les trois premières années de conformité.

(1) Une moyenne sectorielle a été utilisée pour estimer la durée de vie des produits remis sur le marché.
(2) Conformément à l'annexe D de l'ESRS 1 de la directive CSRD.

4. Les salariés de l'entreprise [ESRS S1]

[DP 20]

Parce que l'humain est sa richesse, le groupe Econocom place ses 8 682 salariés [1], au cœur de ses préoccupations. Ainsi, il s'engage en faveur :

- de l'égalité et de la diversité, en luttant contre toutes discriminations liées aux différences visibles et invisibles. Parce que chaque salarié est unique, l'alliance des talents de chacun est une véritable force et une condition essentielle de la réussite du groupe ;
- du développement des compétences, afin de disposer des capacités nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie, de maintenir et renforcer l'employabilité de ses salariés afin de stimuler leurs talents. Le groupe investit dans chacun d'entre eux, mais aussi dans le développement de l'alternance et l'accueil de stagiaires ;
- de l'évolution de la carrière de ses salariés. Le groupe s'efforce depuis toujours de faire évoluer ceux qui démontrent un véritable potentiel, en leur offrant d'innombrables opportunités au sein des entreprises qui le composent, afin d'exploiter pleinement ce potentiel ;
- de la qualité de vie au travail. Prendre soin de ses salariés étant une priorité, le groupe leur propose une protection sociale de qualité, des conditions de travail attrayantes et en constante amélioration. Ces éléments garantissent leur santé et leur sécurité au quotidien et permettent un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pour que travail rime avec plaisir.

Notre volonté est de garantir un climat de confiance, d'engagement et de bien-être, nécessaire au maintien d'une performance durable. Ainsi, Econocom s'engage en intégrant à son plan stratégique « One Econocom » des objectifs sociaux ambitieux pour garantir un environnement de travail équitable, inclusif et respectueux, favorisant la mixité, l'égalité des chances et la non-discrimination.

Dans la continuité de ces engagements, le Groupe Econocom, en tant que Groupe Européen, veille au respect des droits fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans l'ensemble des pays où il opère. La Charte Ethique groupe renforce ses engagements, sur l'ensemble de la chaîne de valeur en cadrant les relations avec les fournisseurs, les partenaires et les clients. Elle intègre notre engagement en faveur d'une gouvernance responsable et durable, et guide nos pratiques pour assurer le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et la préservation de l'environnement, en cohérence avec nos objectifs RSE.

4.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées [ESRS 2 SBM 2]

[DP 12]

La consultation des parties prenantes décrite dans la section SBM2 de l'ESRS 2, s'applique à l'ensemble des sujets de durabilité. La Direction des Ressources Humaines Groupe a été associée au processus d'analyse de double matérialité comme référent des parties prenantes internes, notamment les salariés et le management, en tant qu'instance de concertation, de consolidation et d'arbitrage des attentes et des intérêts exprimés.

Elle assure en lien avec les pays, la coordination et l'animation du dialogue social du Groupe, en coopération avec les instances représentatives du personnel et dans le respect des cadres réglementaires applicables. Ces structures de dialogue social sont destinées à faciliter le partage d'informations entre la Direction du groupe Econocom et ses salariés.

(1) Effectifs au 31 décembre 2025.

Elles jouent un rôle crucial dans la gestion des relations sociales au sein des entreprises du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

Le Comité d'Entreprise Européen, composé de représentants issus des différents pays au sein duquel le groupe est implanté est consulté, chaque année, sur le rapport annuel. Le Comité de groupe, composé de représentants de différentes sociétés est informé chaque année sur l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles.

Au-delà de ces instances, selon les obligations locales, des instances de dialogue social sont constituées au sein des sociétés juridiques. Elles permettent d'assurer que les intérêts, les avis et les droits des salariés spécifiques à une unité économique sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé, les représentants des salariés ont accès aux rapports publiés, aux bilans financiers et à des données chiffrées. Ils peuvent mandater des experts qui procèdent à des audits afin de compléter l'analyse. Leur avis concernant les orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la Société, qui formulent une réponse argumentée.

4.2. La stratégie sociale du groupe en réponse aux impacts, risques et opportunités identifiés [ESRS 2 - SBM 3 ; IRO 1 ; MDR -P-A-T]

[DP 13 & DP 14 & DP 15]

Econocom est doté d'un modèle économique unique qui coordonne et prend la responsabilité globale de toute la chaine d'expertises autour de la transformation digitale.

Conformément à la méthodologie de double matérialité, les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) ont été identifiés sur les métiers représentatifs :

- Services : environnement utilisateurs, infrastructures, applicatif, cybersécurité ;
- Products & Solutions : distribution, audiovisuel, services après-vente ;
- Technology, Management & Financing ;
- Reconditionnement ; Commerce ; Fonctions supports.

Les salariés sont exposés à des impacts hétérogènes selon les métiers ; ainsi, il existe deux niveaux de gouvernance pour garantir une approche proportionnée et adaptée aux spécificités des activités.

Le socle commun de la stratégie sociale du groupe est décliné dans le plan stratégique « One Econocom » qui énonce les engagements et les orientations de gouvernance à horizon 2028. Les trois engagements RH visent à garantir la diversité, l'inclusion des personnes en situation de handicap et le bien-être au travail.

Des politiques RH locales, au travers d'accords collectifs et de plans d'actions sont mises en œuvre pour prévenir les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs identifiés par population.

Les tableaux ci-dessous font le lien entre les IRO identifiés dans la matrice et la stratégie sociale déclinée dans le plan stratégique One Econocom ainsi que les politiques et actions locales.

Nous répondrons aux questions suivantes :

- quels sont les impacts potentiels identifiés ?
- quelles politiques adressent les IRO identifiés et quelles actions répondent à ces politiques ?
- quelles cibles sont mises en œuvre pour projeter ces actions dans le futur ?

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre [IRO 1]	Horizon de temps [IRO 1]	Précision des impacts [IRO 1]	Politiques et actions [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Égalité des chances de traitement pour tous	Diversité et inclusion au sein des équipes	Activités directes	Tous les horizons	**Impacts** Accès inéquitable aux promotions, sous-représentation par genre, tensions sociales. **Causes** Segmentation genrée des métiers, recrutement basé sur des compétences immédiates, absence de pilotage structuré sur la diversité.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Gender Pay Gap. Charte de la diversité. Référentiel organisationnel groupe.	Gender Pay Gap [1] >90/100 d'ici 2028. Implémentation de la directive européenne sur la transparence des salaires.
	Lutte contre toute forme de discrimination au travail	Activités directes	Court terme	**Impacts** Santé psychologique des salariés, risques juridiques et réputationnels, dégradation du climat social, manque de diversité. **Causes** Manque de plans de prévention, de formation et de sensibilisation.	Politique groupe car impact global : Code de conduite des affaires. Plateforme de signalement. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Formation continue.	Sensibilisation continue : e-learning tous les 3 ans. Enquête systématique des signalements. Engagement « zéro tolérance ».
	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	Activités directes	Moyen et long terme	**Impacts** Risque juridique et réputationnel, réduction du vivier de profils qualifiés, perte d'opportunités commerciales liées à des exigences clients. **Causes** Méconnaissance du handicap, intégration incomplète du handicap dans les processus RH.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - travailleurs en situation de handicap. Politiques locales sous une bannière groupe.	% des travailleurs en situation de handicap > 6 % d'ici 2028. Recruter et adapter les postes.
	Adéquation des compétences et développement des formations	Activités directes	Moyen et long terme	**Impacts** Obsolescence des compétences, perte d'attractivité, pérennité d'activité. **Causes** Évolution rapide des métiers et des technologies.	Pas de politique groupe car impact local. Engagements locaux adaptés aux spécificités des métiers : plan de formation, certification financée (exemple brevet IA), accompagnement des parcours professionnels et des mobilités internes.	Le groupe vise à sécuriser les compétences clés, l'inclusion numérique et l'IA.

(1) Gender Pay Gap selon une méthodologie de calcul interne et non selon les écarts de rémunération définis dans la norme ESRS1, communiquée plus bas.

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre [IRO 1]	Horizon de temps [IRO 1]	Précision des impacts [IRO 1]	Politiques et action [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Conditions de travail	Accords collectifs (réglementaires ou non obligatoires)	Activités directes	Tous les horizons	**Impacts** Hétérogénéité des pratiques, accidents de travail, absentéisme. **Causes** Diversité des cadres réglementaires selon la taille de l'entité/pays, différentes maturités du dialogue social.	Pas de politique groupe car impact local. Respect du cadre réglementaire local. Accords par société ou unité sociale économique selon les spécificités au-delà du légal. Coordination et partage des pratiques par pays et au global.	Le groupe vise à renforcer l'harmonisation des pratiques sociales dans la continuité du plan One Econocom.
	Gestion des collaborateurs en contrat d'emploi non permanent	Activités directes	Moyen et long terme	**Impacts** Précarité de l'emploi, exposition accrue aux risques sociaux, moindre sentiment d'appartenance. **Causes** Saisonnalité de l'activité, remplacement et contrat d'insertion professionnelle.	Pas de politique groupe car impact local. Respect du cadre réglementaire local et accès aux dispositifs de santé, sécurité et conditions de travail applicables. Suivi des indicateurs d'attrition et de recours aux emplois temporaires.	Le groupe vise à limiter le recours aux contrats non permanents aux cas justifiés et garantir des conditions de travail équivalentes.
	Politique de rémunération et avantages sociaux (dont partage de la valeur)	Activités directes	Tous les horizons	**Impacts** Perception d'écart injustifié, attrition. **Causes** Gestion des historiques, diversité des pratiques et frein culturel.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Gender Pay Gap. Référentiel organisationnel Groupe.	Gender Pay Gap [1] >90/100 d'ici 2028. Implémentation de la Directive Européenne sur la transparence des salaires.
	Qualité de vie au travail (dont équilibre vie professionnelle/ vie personnelle)	Activités directes	Court et moyen terme	**Impacts** Santé, stress, absentéisme et désengagement. **Causes** Organisation du travail, intensité de certaines activités, contraintes opérationnelles et saisonnalité.	Politique groupe car impact global : Plan stratégique « One Econocom » - Certification RH. Politique hygiène et sécurité Groupe. Accords et règlements locaux sur les conditions de travail. Entretiens réguliers de performance et de carrière. Mise en place de programmes pour assurer le bien-être sur les sites.	Certifier une entité par pays d'ici 2028. Poursuite de nos actions sur le bien-être au travail, l'engagement et la rétention.

(1) Gender Pay Gap selon méthodologie de calcul interne et non les écarts de rémunération définis dans la norme ESRS1, communiquée plus bas.

Enjeux	Impacts, risques et opportunités [IRO 1]	Périmètre [IRO 1]	Horizon de temps [IRO 1]	Précision des impacts [IRO 1]	Politiques et actions [DR S1 MDR-P et MDR-A]	Cibles [DR S1 MDR-T]
Autres droits relatifs au travail	Respect des droits humains au sein de nos activités	Activités directes et chaîne de valeur	Court et moyen terme	**Impacts potentiels** Risques humains, juridiques et réputationnels. **Causes** Insuffisance de contrôle dans la chaine de valeur.	Politique groupe car impact global : Code de conduite des affaires. Plateforme de signalement. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Le groupe opère en Europe avec un risque faible mais l'importance du sujet est élevée.	Sensibilisation continue : e-learning tous les 3 ans. Enquête systématique des signalements. Engagement « zéro tolérance ».
	Sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs	Activités directes	Court et moyen terme	**Impacts** Atteinte à la vie privée, risques juridiques et réputationnels. **Causes** Manquement dans la gestion des cybersécurités, erreurs de traitement, insuffisance de procédure, de sensibilisation et formation.	Politique groupe car impact global : Politique de protection des données groupe. Politique de sécurisation du système d'information et audits réguliers. Sensibilisation des collaborateurs à la protection des données.	Tenue et mise à jour du registre de traitements (finalité, durée de conservation). Validation du DPO sur tous les projets.

Les IRO concernent l'ensemble des salariés et des non-salariés sans distinction quelle que soit l'activité ou la région du monde.

Le groupe emploie principalement des salariés qualifiés en contrat permanent. Les effectifs en contrat non permanent ou non-salariés sont minoritaires et sont principalement des intérimaires pour répondre à la saisonnalité de l'activité.

Périmètre et règles de consolidation des indicateurs

Effectifs au 31/12/2025 : Les effectifs présents au 31 décembre 2025 et leurs ventilations correspondent au total des sociétés détenues à cette date, incluant l'ensemble des sociétés acquises en 2025.

Autres indicateurs relevant de la norme S1 : À l'exception des tableaux précités, l'ensemble des indicateurs de la norme S1 excluent les effectifs des sociétés acquises en 2025.

Indicateurs sur le plan stratégique : Les indicateurs analysés dans le cadre du plan stratégique sont établis sur un périmètre neutralisant les sociétés en discontinuité ainsi que les sociétés acquises en 2025, afin de garantir la comparabilité des données dans le temps.

- 2024 : réintégration d'Econocom Apps, Cloud & Data, Helis et Simstream dans le périmètre d'analyse ;
- 2025 : Synertrade est maintenue en discontinuité. Les sociétés acquises en 2025 sont également neutralisées.

4.3. Politiques des Ressources humaines et cibles [S1-1 et S1-5]

[DP 19 & DP 24 & DP 44 & DP 46]

La politique Ressources Humaines du groupe s'inscrit au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du groupe ; elle soutient la croissance durable du groupe, en établissant un cadre commun pour l'ensemble de ses activités, entités et pays.

Elle fixe un cadre clair, cohérent et partagé pour gérer l'ensemble des salariés du groupe, tout en laissant de la flexibilité locale. La politique de Ressources Humaines du groupe s'articule autour de plusieurs volets clés et participe directement à la gestion des impacts, risques et opportunités.

Le plan stratégique « One Econocom ».

Des plans d'actions RH ambitieux ont été fixés pour chaque métier afin d'atteindre les objectifs du groupe d'ici 2028 visant à garantir la diversité, l'inclusion et la qualité de vie au travail :

Les sociétés Econocom Apps, Cloud & Data, Helis et Simstream ont été intégrées avec une révision des données 2024. La société Synertrade et les nouvelles acquisitions sur 2025 sont exclues pour garantir un périmètre stable.

1. Garantir un modèle social inclusif et équitable en veillant notamment à l'égalité de traitement salarial au sein du groupe.

Cet indicateur utilise les mêmes données que l'indicateur ESR, écart de rémunération entre les hommes et les femmes, mais il segmente la population afin de comparer les salaires selon trois niveaux de responsabilité (opérationnel, manager intermédiaire et senior manager) et selon la tranche d'âge (estimation de l'expérience professionnelle). Cette méthodologie est inspirée du calcul défini par l'administration française de l'index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Un seuil de pertinence de 5 % est appliqué pour corriger les écarts liés aux salaires du marché des métiers comparés. En effet, les catégories doivent inclure tous les métiers afin d'inciter à corriger la non-mixité de certaines fonctions. Afin d'assurer une représentativité des résultats du Gender Pay Gap, seuls les pays ayant plus de 50 salariés sont couverts par le plan stratégique.

2. Développer un modèle social inclusif mettant l'accent sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, au sein du groupe.

En France, la politique handicap, pilotée par la Direction des Ressources Humaines via « Mission handicap » a fait évoluer son taux de 2,61 % en 2018 à 6,06 % en 2024. Fort de ce succès, le groupe souhaite étendre la « Mission handicap » sur le périmètre international, et aller au-delà des obligations légales locales, pour garantir un taux de 6 % pour le groupe d'ici 2028.

Afin de suivre et d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap, nous utilisons la définition CSRD du règlement délégué (EU) 2023/2772 du 31 juillet 2023 et non les définitions locales. Elle inclut les personnes avec des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long-terme qui peuvent entraver leurs participations et interactions.

Chaque pays, selon son point de départ, s'est engagé sur une trajectoire pour atteindre l'objectif d'ici 2028. Nous échangeons au niveau du groupe sur des bonnes pratiques de sensibilisation et sur les actions à établir pour faciliter l'intégration des collaborateurs. Nous utilisons un logo unique pour assurer chacun du soutien du groupe.

Cet indicateur est calculé selon les modalités de la DOETH en France, en nombre de personnes. Aussi, afin de promouvoir parallèlement le travail des séniors, nous appliquons un coefficient multiplicateur à 1,5 pour les salariés de plus de 50 ans ayant un handicap.

3. Veiller au bien-être et à l'engagement de ses salariés à travers une enquête de climat social. Les résultats ont pour but d'améliorer les pratiques internes et de promouvoir la marque employeur pour attirer les talents. Le groupe s'engage à certifier par le label "Happy at Work" une société par pays d'ici 2028.

Les cibles du plan stratégique définies ci-dessous, sont en lien avec les orientations stratégiques du groupe. Elles sont fixées, mesurées et suivies semestriellement dans le cadre de comités RH et présentées à la Direction Générale et aux représentants du personnel.

	2024 (1)	2025	2028
Gender Pay Gap	93.5/100	**93.3/100**	**>90/100**
Inclusion des personnes en situation de handicap (2)	4.65 %	**5.35 %**	**6 %**
Certification RH	1	**1**	**9**

(1) Chiffres du rapport publiés en 2024 : Gender pay gap : 92.1/100, Inclusion des personnes en situation de handicap : 4.6%, Certification RH : 1.

(2) En nombre de personnes, hors les sociétés intégrées en 2025 et Synertrade.

La charte pour la Diversité

En complément, Econocom s'engage au travers de la signature de la charte pour la Diversité à promouvoir la mixité, la diversité, l'égalité des chances et la non-discrimination. La sélection des candidats se base uniquement sur les compétences de chaque individu. Cet engagement couvre l'ensemble des processus RH du groupe. Aucune cible n'est spécifiquement définie.

Le code de conduite des affaires

Formaliser les principes éthiques permet de garantir l'intégrité, la transparence et la loyauté dans la conduite des activités du groupe.

Le code de conduite vise à prévenir les risques éthiques, juridiques et réputationnels et constitue un socle commun de références. Les règles applicables en matière de respect des droits humains, de non-discrimination, de prévention du harcèlement, de protection des données et des informations, et d'utilisation responsable des ressources du groupe sont définies. Il précise également les comportements attendus et les situations à risques.

Ces obligations s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs dans l'ensemble du groupe.

La responsabilité relève de la Direction Générale groupe, et le pilotage opérationnel s'effectue par le Comité Ethique, la Direction Juridique et la Direction des Ressources–Humaines. Chaque manager est responsable de son application au quotidien et chaque collaborateur est tenu de le respecter.

Les cibles liées au respect des droits humains et au principe de non-discrimination sont suivies tout au long de l'année par un organe de référence en matière de compliance : le Comité Ethique. Au-delà du comité, les alertes peuvent être adressées par tout canal.

	2024	2025	Cible
Nombre de plaintes déposées	11	**11**	**Pas de cible**
Nombre d'incidents de harcèlement ou de discrimination	2	**3**	**0**
Nombre de cas d'atteinte aux droits humains	0	**0**	**0**

Pacte Mondial des Nations Unies

Econocom témoigne sa volonté de demeurer une entreprise responsable et intègre un cadre d'engagement volontaire autour de 10 principes. Ces 10 principes sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, les accords de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le pacte définit 10 principes dont 6 relatifs aux droits de l'Homme : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme, veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme, respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective, contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, contribuer à l'abolition effective du travail des enfants, contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces obligations s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs dans l'ensemble du groupe.

L'affirmation de ces valeurs est portée par la Direction de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Econocom opère principalement dans le cadre de ses activités directes au sein des les pays européens où ces atteintes sont peu probables. Ainsi aucune cible n'est spécifiquement définie.

Politique de santé et de sécurité des personnes

Cette politique formalise l'engagement du groupe à protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des salariés, tant sur ses sites que chez ses clients. Elle s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires applicables et dans une démarche de prévention des risques professionnels.

Nous retrouvons dans ce document les principes généraux de la prévention, les règles d'hygiène et de sécurité au travail, la gestion des risques professionnels, la formation et l'habilitation des salariés, l'utilisation des équipements de protection collective et individuelle, la surveillance médicale, ainsi que les procédures à appliquer en cas d'accident, d'incendie ou d'alerte.

L'ensemble des salariés et plus généralement toute personne agissant pour le groupe sont concernées. Elle couvre l'ensemble des situations de travail, y compris les déplacements professionnels, l'utilisation d'équipements, et les environnements spécifiques ou à risques.

La responsabilité globale relève de la Direction du groupe. Le pilotage opérationnel est assuré par la Direction Sécurité et Prévention, en lien avec la Direction des Ressources Humaines et les managers. Une équipe intervient dans la formation des salariés, l'identification des risques et met en place un suivi spécifique des populations jugées sensibles. En cas d'accident de travail ou de trajet, elle intervient pour en déterminer précisément les causes et mettre en œuvre les mesures correctives adaptées pour prévenir et éviter tout nouvel accident.

Chaque collaborateur est responsable du respect des règles de sécurité et de la remontée de toute situation à risque ou anomalie constatée.

La cible porte sur la mise en place d'actions pour assurer la sécurité et prévenir les risques.

Politique de sécurisation du système d'information

Cette politique vise à protéger les données personnelles et professionnelles des collaborateurs contre tout risque d'atteinte à leur confidentialité, intégrité, disponibilité ou traçabilité. Elle s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques du groupe et dans le respect des exigences réglementaires, notamment en matière de protection des données à caractère personnel.

Les règles et mesures de sécurité applicables aux données et outils RH sont évoquées, couvrant notamment : la gestion des accès, la protection des données RH, la sécurisation des échanges et du stockage des données, la traçabilité des accès et des actions, la gestion des incidents de sécurité, ainsi que la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques de sécurité.

Seules les entités connectées au système d'information du groupe sont couvertes ; en revanche, la politique prévoit que les sociétés non intégrées doivent avoir une politique de sécurisation du système d'information. Ses règles et ses mesures s'étendent aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs du groupe. La Direction IT porte la responsabilité et le pilotage de cette politique.

La cible est d'assurer la sécurité des systèmes d'information et la protection des informations afin d'éviter toute atteinte sur la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données.

Politique de sécurité et de protection des données personnelles

Cette politique formalise l'engagement du groupe à garantir le respect de la vie privée des collaborateurs et la protection de leurs données personnelles, conformément au RGPD et aux réglementations nationales applicables. Elle s'inscrit dans la démarche globale de gouvernance des données et de maîtrise des risques juridiques, opérationnels et réputationnels.

La politique définit les principes fondamentaux de protection des données (licéité, loyauté, transparence, minimisation, limitation des finalités et des durées de conservation, sécurité et confidentialité). Elle encadre les traitements de données RH (recrutement, gestion administrative, paie, carrière, formation, santé, sécurité, accès aux systèmes), les mesures de sécurité techniques et organisationnelles, les droits des collaborateurs, ainsi que les modalités de gestion des incidents et des transferts de données.

L'ensemble des salariés, et plus généralement, toute personne agissant pour le groupe sont concernées. Elle s'étend aux autres tiers comme les partenaires et les fournisseurs. La responsabilité globale relève de la direction juridique groupe (Délégué de la protection des données).

Les cibles liées à la sécurité des données personnelles sont définies par le Délégué à la Protection des Données avec des audits réguliers. Un référent par direction est garant de la tenue et de la mise à jour du registre RGPD.

Engagements locaux

Au-delà des politiques groupe, des orientations et engagements sont définis et implémentés au niveau local. Ils prennent la forme d'accords collectifs négociés avec les représentants du personnel, de règlements internes établissant un cadre commun et protecteur, ou de plans d'actions définissant des orientations et mesures mises en œuvre de manière unilatérale par l'employeur. Pour exemple, des accords relatifs à la protection sociale couvrent nos salariés.

4.4. Processus de dialogue avec les parties prenantes [S1-2]

[DP 27 ; DP 28]

Les salariés élisent au sein de chaque structure concernée, leurs représentants. Ces derniers siègent au sein de différentes instances de dialogue social, destinées à assurer la diffusion réciproque des informations entre la Direction et ses salariés. Elles jouent un rôle décisif en matière de relations sociales au sein des entités du groupe et permettent de garantir une représentation équitable des salariés et la défense de leurs droits et intérêts.

Le Comité d'Entreprise Européen

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE), composé de représentants issus des différents pays au sein desquels le groupe est implanté est consulté, chaque année, sur le rapport annuel. Ce Comité est une instance d'information et de consultation à l'échelle européenne. Il ne se substitue pas aux instances locales et ne peut remettre en cause les prérogatives que détiennent ces institutions en application des législations nationales.

La délégation des salariés est composée *à minima* d'un membre titulaire par pays de l'Union européenne où Econocom est présent et au sein duquel il existe une représentation des salariés. Des sièges supplémentaires sont attribués en fonction des effectifs des pays concernés, par tranches de 10 % de l'effectif total.

Il a pour mission de promouvoir l'information, l'échange de vues et le dialogue social sur des questions économiques, financières et sociales qui, de par leur caractère global et leurs incidences transnationales, nécessitent d'être examinées à ce niveau, telles que la structure, la situation économique et financière, l'évolution probable des activités et de l'emploi, les changements substantiels concernant l'organisation, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de nouveaux procédés de production ou encore la politique RSE. Sont considérées comme transnationales, les questions qui concernent l'ensemble du groupe d'entreprises de dimension communautaire, ou au moins deux entreprises du groupe situées dans deux États membres différents.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité et des groupes de travail émanant du CEE peuvent être organisés sur des sujets transverses et communs aux différents pays européens.

La délégation salariale est constituée de 15 membres titulaires et 15 suppléants, désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au sein des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises françaises du groupe, pour des mandats de 4 ans.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité.

Le Comité groupe

En France, le Comité de groupe, composé de représentants des filiales de la holding, est informé chaque année de l'activité, de la situation financière, des perspectives économiques, ainsi que de l'évolution et des prévisions d'emploi du groupe.

La délégation salariale est constituée de 15 membres titulaires et 15 suppléants, désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus au sein des différents Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises françaises du groupe, pour des mandats de 4 ans.

Cette instance se réunit au moins une fois par an, à l'occasion d'une réunion ordinaire. Des réunions extraordinaires peuvent également être organisées en fonction de l'actualité.

Les Comités d'Entreprises

Selon le nombre de salariés, les sociétés du Groupe ont des obligations de mettre en place une représentation du personnel favorisant le dialogue social.

En Belgique :

Le Conseil d'Entreprise, le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) et la Délégation Syndicale regroupent les sociétés du pays.

Le Conseil d'Entreprise est composé de 18 membres : 7 membres élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués de l'employeur désignés. Il se réunit 12 fois par an pour discuter des questions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise. En plus de ces réunions régulières, une réunion extraordinaire est organisée chaque année pour traiter de sujets urgents ou spécifiques.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) est composé de 17 membres : 6 membres du personnel élus en tant qu'effectifs, 6 membres en tant que suppléants et 5 membres en tant que délégués effectifs de l'employeur. Ce Comité se réunit également 12 fois par an. Il est essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des employés sur le lieu de travail. Les discussions portent sur les mesures de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, la Délégation Syndicale, qui compte également 8 membres, se réunit à la demande. En moyenne, ces réunions ont lieu une fois par mois. La délégation joue un rôle dans la représentation des intérêts des employés et la négociation des conditions de travail avec la Direction. Il peut émettre des avis contraignants concernant certains sujets.

En France :

Les salariés sont représentés par un Comité Social et Économique (CSE) constitué dans chacune de ses entreprises ou unités économiques et sociales. Ces dernières consultent chaque année les représentants du personnel sur :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Ces consultations permettent de garantir que les intérêts, les avis et les droits des travailleurs sont pris en compte.

Afin de garantir un avis éclairé des représentants du personnel, leur sont présentés et mis à disposition le rapport annuel, les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées, notamment dans le cadre de la Base de Données Economique Sociale et Environnementale (BDESE). Si nécessaire, des experts, mandatés par le Comité Social et Économique, procèdent à un audit afin de compléter l'analyse. L'avis du CSE relatif aux orientations stratégiques de l'entreprise est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la Société, qui formulent une réponse argumentée.

Ces Comités se réunissent une fois par mois au sein des sociétés de plus de 300 salariés et une fois tous les deux mois pour les autres.

Autres Comités

Des Comités spécifiques sont également désignés, parmi les membres du CSE des sociétés de plus de 300 salariés : Comité égalité professionnelle, Comité formation et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Au moins quatre réunions annuelles doivent porter sur les thématiques relevant de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés. Le CSE se réunit aussi à la suite de tout accident grave ou de demande motivée de la majorité des élus.

Les CSE disposent de moyens pour exercer leurs prérogatives et notamment des moyens financiers pour assurer leurs dépenses de fonctionnement et mettre en œuvre des activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés.

Les points évoqués au sein de chacune des instances sont retranscrits dans des procès-verbaux et communiqués aux salariés, le plus souvent par voie d'affichage. Le Président des différentes instances veille au respect des engagements pris auprès des salariés et à la transmission des informations provenant des instances représentatives à la Direction.

- La qualité du climat social au sein de chaque structure permet de mesurer l'efficience du dialogue social :
  - prévention des conflits sociaux (grèves),
  - signatures d'accords collectifs au sein des périmètres concernés.

4.5. Processus de remédiation et canaux d'alerte [S1-3]

[DP 32 & DP 33]

Le processus de remédiation et de réparation est défini au sein du dispositif d'alerte éthique.

Les représentants des salariés tels que mentionnés, disposent également de différents droits d'alerte, notamment en cas d'atteinte aux droits des personnes, de danger grave et imminent, de risque grave pour la santé publique et l'environnement.

Dans ce cadre, ils portent à la connaissance des représentants des Ressources Humaines tout conflit, atteinte ou accident tel que défini ci-dessus.

Les salariés peuvent également émettre directement leur droit d'alerte.

Si les solutions proposées au sein de l'organisation ne permettent pas de remédier aux atteintes mentionnées, les conflits peuvent être portés devant les juridictions compétentes du pays.

Par exemple, en France, il s'agit des prud'hommes, en Belgique le Tribunal du Travail et en Espagne le Juzgado de lo Social.

Ces juridictions sont, le plus souvent, paritaires.

Si Econocom est reconnue responsable d'un impact négatif, les juridictions compétentes déterminent l'indemnisation allouée au salarié.

En outre, Econocom assure une protection aux lanceurs d'alerte (confère le code de conduite des affaires G1).

4.6. Actions et approches pour adresser les politiques définies [S1-4]

[DP 37 & DP 38]

4.6.1. DIVERSITE ET INCLUSION

Econocom déploie des actions pour promouvoir la parité Homme/Femme à travers des démarches locales telles que :

- en France, plusieurs dispositifs ont été déployés visant à promouvoir la parité au sein de chacune de ses filières d'emploi. En premier lieu, des actions de sensibilisation relatives à l'accès des femmes à des postes où elles sont sous-représentées. Parmi ces actions, on peut citer la signature du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique ;
- aux Pays-Bas et en Italie, des prises de parole de femmes sont organisées pour accroître leur visibilité.

Ces actions peuvent porter sur la rémunération, afin d'assurer l'égalité de traitement sur des postes comparables :

- le groupe travaille dans le cadre de la préparation à la transposition de la directive sur la transparence des salaires, ce qui lui permet de structurer son référentiel métiers et compétences et de le déployer au sein du groupe. Ils constituent un cadre commun facilitant la compréhension des métiers du groupe, l'évaluation et l'évolution des parcours professionnels des salariés ;
- en France, Econocom Services & Solutions, a mis en place des grilles de salaire portant sur les emplois représentatifs de ses 3 435 salariés. Les emplois et les niveaux de séniorité associés à des compétences attendues ont été définis. La société s'engage également depuis 2025 à garantir un salaire minimum pour les salariés justifiant d'une ancienneté supérieure à 18 mois, cohérent avec le marché et supérieur au minimum conventionnel. Ceci permet d'assurer un salaire décent aux salariés sans pénaliser l'insertion professionnelle ;
- en Espagne, les sociétés sont couvertes par des accords d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, négociés en 2022, avec les représentants du personnel. Ils s'engagent à faire des études spécifiques sur la rémunération pour identifier d'éventuels écarts de rémunération entre la moyenne des femmes et des hommes ;
- en Belgique, les équipes RH rationalisent les révisions salariales avec des critères objectifs de mérite et font appel à un cabinet de benchmark pour catégoriser les emplois ;
- les Pays-Bas ont également travaillé sur un référentiel métier pour catégoriser les positions avec rationalité.

Actions pour accompagner les collaborateurs en situation de handicap :

- en France, des actions de communication sont organisées pour sensibiliser sur le handicap et des actions spécifiques sont mises en œuvre pour accompagner les salariés concernés (jours de congés supplémentaires, un accompagnement spécifique, des aménagements de poste et des Chèques Emplois Services Universels) ;
- en Espagne, un groupe de travail a été créé sous la bannière EconoCOM-PROMETIDOS pour réfléchir à des actions d'accompagnement ;
- l'Italie favorise l'emploi des travailleurs handicapés en créant un partenariat avec une coopérative sociale engagée et certifiée : Re Tech Life.

Des actions locales sont menées en matière de formation selon les spécificités des métiers : certaines sociétés ont mis en place du mentorat (activité de distribution), d'autres ont mis des programmes de certifications (activité services) et enfin, certaines ont mis en place des académies de formations (activité financement).

4.6.2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Concernant les conditions de travail, des actions locales sont menées contribuant à la fidélisation à long terme des salariés :

- Dans le cadre du programme groupe « Back to Live » initié début 2025, Econocom s'engage à offrir un cadre de travail optimisé à ses collaborateurs en rénovant et aménageant les locaux. Citons par exemple les travaux effectués en 2025 sur le nouveau site de Francfort en Allemagne, l'aménagement des salles de pause des sites de Lille, Tours et Saint Herblain, la création d'un restaurant avec terrasse sur le site de Puteaux en France ou les nouveaux bureaux à Bilbao et Vigo en Espagne.
- Des actions de sensibilisation à la nécessité d'une pratique sportive ou encore à une alimentation équilibrée ont été déployées. Par exemple, en France à l'occasion de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail, des ateliers de massage ou des séances de sport ont été proposés en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas, au Maroc. L'Allemagne donne accès à ses collaborateurs à des salles de sport.
- La santé étant une priorité, Econocom s'associe à des prestataires spécialisés. Par exemple en France, avec l'offre « Welii », les collaborateurs accèdent gratuitement à une multitude de services comme la téléconsultation médicale ou des webinaires santé. En Espagne, des consultations médicales gratuites sont aussi organisées via la plateforme « open salud ». La Belgique fait appel à Allan qui déploie des outils de prévention santé en complément des offres proposées sur la santé et l'assurance. La protection sociale, couvrant à 100% les effectifs, apporte un soutien lors des moments clés de leur vie.

Le groupe accorde également une importance particulière au suivi régulier de certains indicateurs permettant de mesurer l'impact des conditions de travail comme le taux d'attrition et l'absentéisme.

Les représentants RH identifient les populations sensibles pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place un suivi particulier et renforcé, notamment au regard de leurs conditions de travail :

- les opérateurs chargés de l'activité de reconditionnement ;
- les techniciens et managers des plateformes téléphoniques pour les centres de services ;
- les salariés soumis à des pics d'activité liés à la saisonnalité.

Econocom s'engage avec des démarches locales adaptées aux métiers présentant des risques :

- Opérateurs :

  Notre site de reconditionnement situé dans l'Hérault, a obtenu en 2025 la médaille Platinum Ecovadis (Top 1%), certification qui témoigne de notre engagement social et environnemental.

- Centres de services :

  Le centre de services de Rabat, au Maroc a obtenu le label national « Feel good 2025 » octroyé par Rekrute.com. Les critères d'attribution incluent la qualité de vie au travail et les opportunités de développement.
  Le centre de services de Grenoble, propose la permanence d'un psychologue du travail tous les 2 mois.

- Emplois soumis à des pics d'activité :

  Econocom a mis en place en Allemagne un outil de gestion des temps afin de mieux contrôler la durée du travail de ces salariés.
  En France, dans le cadre des actions QVCT, des entretiens relatifs à l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle des salariés en forfait jours sont réalisés.
  Un suivi médical renforcé est également mis en œuvre pour nos salariés exposés à des risques pouvant présenter des conséquences graves tels que l'exposition à des rayonnements ionisants.

4.6.3. RESPECT DES DROITS HUMAINS ET PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Le Code de conduite des affaires affirme la tolérance zéro du groupe face aux violations des droits de l'Homme, aux pratiques de discriminations et de harcèlement. Il énonce les sanctions auxquelles s'exposent les salariés, agents ou partenaires commerciaux responsables de telles violations.

Des référents « harcèlement » sont formés pour accompagner les salariés sur ces sujets prioritaires et désignés comme les interlocuteurs privilégiés des salariés. Une plateforme d'alerte au niveau du groupe permet de signaler anonymement les situations. Econocom met également en œuvre des actions de sensibilisation et propose également des formations en la matière.

4.6.4. SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Le délégué à la protection des données personnelles définit les règles et les processus pour veiller au respect du règlement général de la protection des données. Il anime également une communauté de référents locaux. Les directions du groupe sont auditées régulièrement pour veiller à l'actualisation des processus et au respect des règles.

4.7. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

[DP 50d]

Les effectifs du groupe sont comptabilisés en équivalent temps plein au 31 décembre 2025.

Cette méthodologie identifie les ressources disponibles à la fin de l'exercice à due proportion du temps de travail attendu contractuellement.

En tant que groupe européen, la majorité de nos salariés sont physiquement présents dans les pays européens.

[DP 50a]

Les contrats pris en compte dans le décompte des effectifs sont les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les alternants.

Les contrats non-salariés sont comptabilisés dans le paragraphe 4.9, ils sont exclus des effectifs ci-dessous (les prestataires, les intérimaires, les stagiaires, les indépendants belges et les agents commerciaux).

Évolution des effectifs par région (en équivalent temps plein)	2024	2025
France	4 696	4 657
Benelux	664	631
Europe du Sud [1]	2 822	2 864
Europe du Nord et de l'Est et Amériques [1]	265	530
Total	**8 446**	**8 682**

(1) Cette répartition géographique est alignée avec celle présentée dans les notes annexes aux États financiers consolidés, et inclut en 2025 366 salariés rattachés à des sociétés du groupe présentes hors Union européenne, soit moins de 10 % des effectifs totaux.

Répartition des salariés par région (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3 637	1 059	3606	1051
Benelux	524	140	492	139
Europe du Sud	2 069	752	2078	786
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	**146**	**119**	**375**	**155**
Total	**6 376**	**2 070**	**6 551**	**2 131**

Pour étudier les pays les plus représentatifs, nous proposons une répartition par pays lorsqu'il y a plus de 50 salariés ou 10% de l'effectif total.

Remarque : les sociétés du groupe, dont le métier est souvent très spécialisé, peuvent avoir un effectif limité. La petite taille des structures favorise l'agilité.

Répartition des salariés par pays représentatifs [1] (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3 637	1 059	3 606	1 051
Belgique	296	88	259	83
Pays-Bas	197	47	199	50
Allemagne	77	44	258	77
Angleterre	42	20	58	29
Espagne	1 304	434	1 336	481
Italie	603	185	601	187
Maroc	163	133	141	118
Total	**6 318**	**2 010**	**6 458**	**2 076**

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

[DP 50b]

Répartition des salariés par temps de travail et région Temps plein (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	3611	975	3580	974
Benelux	489	100	453	99
Europe du Sud	2014	685	2021	713
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	144	103	361	126
Total	**6 258**	**1 863**	**6 415**	**1 912**

Répartition des salariés par temps de travail et région Temps partiel (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
France	38	107	39	99
Benelux	45	53	49	52
Europe du Sud	78	87	76	94
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	4	23	25	49
Total	**165**	**270**	**189**	**294**

Répartition des effectifs par type de contrat salariés (en équivalent temps plein)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
CDI	6114	1991	6334	2052
CDD	110	43	102	51
Alternants	152	36	115	28
Total	**6 376**	**2 070**	**6 551**	**2 131**

La majorité des contrats sont des contrats permanents à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée est limité aux cas de recours légaux selon la législation locale en vigueur.

L'alternance est un dispositif pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Pendant la période d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par l'État, l'étudiant peut acquérir une expérience professionnelle spécifique.

En Belgique, l'alternance est assimilée aux contrats étudiants.

5 collaborateurs rattachés à des sociétés allemandes ont un contrat de travail prévoyant au maximum 43 heures de travail par mois avec une rémunération horaire minimum de 12,41 €. Ce type de contrat, assimilé au heures non garanties, favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

[DP 50c]

Départs des salariés sur la période (en nombre de salariés)	2024	2025
Départs subis	1051	823
Départs non subis	911	1 003
Taux de départs	**23,23 %**	**21,5 %**

Le taux de départs est de 21.5 % des effectifs ; ce taux s'inscrit dans la moyenne sectorielle du numérique.

Nous constatons une réduction significative des départs subis, confirmée par la dernière étude Emploi et rémunérations dans le numérique de Numeum, l'observatoire de la convention collective Syntec.

Le taux de départs des salariés correspond à la part du total des départs sur les effectifs salariés, y compris les contrats à durée déterminée.

Les périmètres les plus concernés sont l'Espagne, le Maroc, les Pays-Bas.

[DP 50f]

L'évolution des effectifs par activité met en lumière les dynamiques de croissance, de transformation ou d'ajustement au sein des différentes activités du groupe.

Ces variations reflètent les orientations stratégiques de l'entreprise, l'adaptation aux besoins du marché et les priorités définies en matière de gestion des ressources humaines.

Évolution des effectifs par activité (en équivalent temps plein)	2024	2025
Holding et fonctions support	193	194
Technology Management & Financing	620	650
Products & Solutions	2 240	2 554
Services	5 394	5 285
Total	**8 446**	**8 682**

Équivalents temps plein (ETP) présents fin décembre de l'année de référence pour les contrats CDI, CDD, alternants.

Ces chiffres, calculés en équivalent temps plein au 31 décembre 2025 diffèrent de ceux présentés dans le rapport financier, qui se basent sur des effectifs annuels moyens.

4.8. Caractéristiques des non-salariés [S1-7]

[DP 55a]

Nombre de non-salariés (en effectif annuel moyen)	2024	2025
Stagiaire	28	42
Intérimaire	354	344
Prestataire	790	782
Heures non garanties [1]	5	
Agent commercial	102	126
Indépendant belge	15	12
Total	**1 298**	**1 306**

(1) Ces contrats sont comptabilisés dans les effectifs dès 2025.

[DP 55b]

Econocom a fait le choix d'une organisation agile en combinant ses ressources internes et des collaborations externes, afin de répondre efficacement aux besoins de ses clients.

Le groupe s'appuie ainsi, de manière ciblée sur :

- du personnel intérimaire pour absorber les pics d'activité ;
- des prestataires, pour mobiliser rapidement des expertises spécifiques.

En parallèle, Econocom a développé un réseau d'agents commerciaux, disposant d'une liberté d'organisation et avec un mandat pour développer un portefeuille client avec le support d'Econocom (avant-vente, experts métiers, marketing, etc.).

Le calcul des effectifs non-salariés, en Équivalents Temps Plein (ETP), est effectué sur une base annuelle afin de tenir compte de la réalité de l'activité de ces contrats généralement de courte durée. Le nombre de jours travaillés sur l'année est divisé par la durée théorique attendue pour une personne à temps plein. Ce nombre de jours théorique varie en fonction de la durée du travail applicable au sein de chaque entité.

[DP 56]

Le contrat externe le plus courant est l'intérim. L'agence d'intérim met à disposition, le temps d'une prestation, un salarié qui bénéficie des mêmes droits que les salariés d'Econocom. Ils bénéficient également des accords d'entreprise de la Société d'intérim (santé, prévoyance, participation, etc.).

Les intérimaires sont salariés de la Société d'intérim et subséquemment placés sous sa subordination. Un contrat tripartite fixe les modalités du contrat conclu entre la Société d'intérim, l'entreprise utilisatrice et l'intérimaire. Durant sa mission, l'intérimaire est soumis aux mêmes obligations que les salariés Econocom, notamment en ce qui concerne les dispositions applicables en matière de santé et sécurité ou le règlement intérieur.

En France, Econocom travaille principalement avec quatre sociétés d'intérim (Manpower, Expectra, Ergalis et Adecco).

Les emplois occupés par les intérimaires concernent principalement le poste de travail (service desk et support utilisateur).

4.9. Négociation collective et dialogue social [S1-8]

L'engagement social assure un fort taux de couverture et d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe.

Les salariés bénéficient de droits plus favorables que la simple application de la législation ou règlementation applicable sur la majorité du périmètre. Les rares exceptions sont des structures dont l'effectif est faible.

Les salariés non couverts sont les salariés de sociétés de moins de 50 salariés. Ils sont soumis à la législation locale.

[DP 60a]

Taux de couverture des accords collectifs	2024	2025
France	100,00 %	100 %
Benelux	92,65 %	60 %
Europe du Sud	100,00 %	100 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	31,79 %	29 %
Total	**97,28 %**	**95 %**

Econocom a mis en place des dispositifs structurés de dialogue social, à la fois au niveau local et européen, pour garantir une représentation efficace des employés dans les processus décisionnels : DP27a au 4.4.

[DP 60 b] [DP 60c] [DP 63a]

Ci-dessous, le détail pour les pays représentatifs européens.

Sur ce périmètre, 95% de nos employés sont représentés par des instances représentatives du personnel, ce qui garantit leur participation active aux discussions et processus décisionnels relatifs aux conditions de travail et droits sociaux.

Aux Pays-Bas, les règles internes sont définies et communiquées, elles suivent la réglementation locale.

Taux de couverture des accords collectifs – pays européens (1)	2024	2025
France	100 %	100 %
Belgique	99 %	100 %
Pays-Bas	0 %	0 %
Allemagne	52 %	53 %
Espagne	100 %	100 %
Italie	100 %	100 %
Total	**96 %**	**95 %**

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

Taux de couverture des représentants du personnel – pays européens (1)	2024	2025
France	100 %	100 %
Belgique	99 %	92 %
Pays-Bas	0 %	0 %
Allemagne	52 %	53 %
Espagne	100 %	91 %
Italie	100 %	99 %
Total	**94 %**	**94 %**

(1) +50 salariés ou 10 % effectif total.

Econocom évolue également dans des zones hors EEE. Cependant en raison du nombre de salariés sur ces localisations qui reste peu significatif à l'échelle du groupe, ces périmètres n'ont pas fait l'objet d'une revue des salariés couverts par des instances représentatives du personnel.

Selon l'annexe Quick Fix du 11 juillet 2025 amendant la directive 2023/2772 le délai d'obligation pour produire la représentativité dans les pays hors EEE est prolongé de deux ans.

[DP 61]

Lorsqu'un accord collectif encadre la relation de travail entre l'entreprise et les salariés, il s'applique à l'ensemble des salariés dans le respect du principe d'égalité de traitement. Des critères objectifs d'éligibilité peuvent toutefois être définis, notamment pour le télétravail, qui ne concerne pas l'ensemble des métiers et dépend du niveau d'autonomie requis dans les fonctions exercées.

[DP 62]

En tant que groupe engagé dans une gouvernance sociale responsable, Econocom veille à ce que les conditions de travail et d'emploi des non-salariés contribuant à nos activités soient conformes aux normes éthiques et aux réglementations en vigueur. Les travailleurs temporaires, sous-traitants et prestataires représentent un maillon essentiel de notre chaîne de valeur. Nous travaillons étroitement avec nos partenaires pour garantir des conditions justes et respectueuses des droits et obligations de chacun.

Les conditions de travail et d'emploi des non-salariés sont partiellement influencées par des accords collectifs en vigueur au sein de nos sociétés. Ces accords déterminent notamment les salaires minimaux, la durée et les horaires de travail et les mesures de sécurité. Un certain nombre de ces dispositions s'appliquent également aux non-salariés.

Nous ne sommes pas en mesure de quantifier la couverture des non-employés intervenant dans nos activités. Des accords couvrent directement ou indirectement ces populations notamment via nos sous-traitants opérant dans des secteurs réglementés ou encadrés par des conventions collectives.

[DP 63b]

Econocom favorise le dialogue social sur plusieurs niveaux, à l'échelle du groupe avec le comité européen, à l'échelle des pays comme en France ou en Belgique avec les comités de groupe et à l'échelle des sociétés avec les comités d'entreprise. La représentation des salariés peut se faire via les syndicats comme au Royaume-Uni.

Ces comités sont détaillés dans la DP 27 a, 27 e et 28.

4.10. Diversité [S1-9]

[DP 66]

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité femmes-hommes au sein de ses effectifs. Encourager la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, *via* notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de l'égalité femmes-hommes, est un enjeu important pour le groupe.

Econocom donne aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités (par exemple, accès à la formation, évolutions professionnelles, salaire et accès à des postes à responsabilité ou de direction).

Répartition de la Direction par sexe (en nombre de salariés)	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Nombre	81	19	71	20
Pourcentage (%)	81 %	19 %	78 %	22 %

Sont comptabilisés dans la Direction les responsables gérant un P & L et des fonctions de direction groupe.

Dans le secteur du numérique, les femmes sont souvent sous-représentées. Le taux de féminisation des femmes dans ce secteur est de 19.5 % en 2024 dans l'Union européenne selon l'Eurostat [1].

Au sein d'Econocom, le taux de femmes sur les fonctions liées au numérique est de 18 %. Sur les autres fonctions, les femmes représentent 48 % des effectifs. Ces données sont stables depuis 2024.

Voici les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les recrutements de femmes :

- Econocom a souhaité ouvrir d'autres voies que les filières dites « classiques » pour attirer et recruter plus de femmes. Fort de son expérience dans la reconversion, Econocom est signataire du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique ;
- Exaprobe : déploiement de MOOC de sensibilisation pour le recrutement des femmes dans les métiers numériques ;
- aux Pays-Bas et en Italie, des prises de parole de femmes sont organisées pour accroître leur visibilité ; dans des métiers très masculins les processus de recrutement ont été revus afin de gagner en objectivité en Espagne et aux Pays-Bas.

Répartition des salariés par tranche d'âge (en nombre de salariés)	2024				2025			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
		%		%		%		%
< 30 ans	1 302	79 %	349	21 %	1 281	79 %	349	21 %
30/50 ans	3 537	74 %	1 220	26 %	3 622	74 %	1 300	26 %
> 50 ans	1 538	75 %	502	25 %	1 701	75 %	557	25 %
Total	**6 376**	**75 %**	**2 070**	**25 %**	**6 604**	**75 %**	**2 206**	**25**

4.11. Équité salariale [S1-10]

[DP 69]

Conformément à la directive européenne 2022/2041, le groupe veille à garantir un salaire décent à l'ensemble de ses salariés. Notre engagement en faveur d'une performance durable et inclusive, vise à assurer que les rémunérations permettent à chaque salarié de :

- couvrir ses besoins fondamentaux : logement, alimentation, santé, éducation et transport ;
- disposer d'un surplus financier pour assumer des dépenses allant au-delà des nécessités vitales.

Cette définition tient compte des spécificités économiques locales et des variations du coût de la vie dans les différents pays où nous opérons. Elle est alignée sur les principes des Nations Unies relatifs aux droits humains et aux conditions de travail équitables.

Le salaire décent est considéré sur la base du salaire fixe et des avantages en nature qui sont tous garantis. Une approche spécifique a été appliquée en fonction des données disponibles par région :

Pays européens :

Le salaire décent a été fixé à 50 % du salaire moyen annuel brut national, tel que défini par la directive européenne précitée. Le salaire moyen est issu des données de la commission européenne Eurostat, organisme identifié comme valeur de référence dans la directive. Une exception a été faite pour les Pays-Bas, où l'indisponibilité de la donnée fait que cette référence s'appuie sur les données des publications de l'OCDE.

Pays non-européens :

Lorsqu'elles sont disponibles, les données des publications de l'OCDE ont été utilisées pour déterminer un salaire décent équivalent à 50 % du salaire moyen national. En l'absence de données de l'OCDE, les salaires minimums garantis rapportés par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ont été utilisés comme référence.

(1) Employed information and communications technology (ICT) specialists by sex : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/isoc_sks_itsps__custom_19711026/

Un contrôle supplémentaire est fait pour s'assurer que cette valeur ne soit pas inférieure au salaire minimum légal ou conventionnel et qu'il soit conforme au niveau de salaire du marché de la région lorsqu'aucun salaire minimum n'est applicable dans le pays (exemple Italie).

Au-delà, d'assurer un salaire décent, Econocom travaille sur la réalisation d'un référentiel métiers corrélés avec des grilles de rémunération afin d'assurer un salaire aligné au marché à l'ensemble des salariés.

Salaire adéquat	2024 (1)	2025
% de salariés en dessous du salaire décent	0.46 %	1.05 %

(1) Données du rapport 2024 : 0,33 % chiffre incluant le variable.

Le salaire adéquat fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base des derniers chiffres disponibles relatifs aux salaires moyens nationaux de l'année précédente. Nous veillons au strict respect du salaire minimum légal. Le recours à des dispositifs d'insertion professionnelle ou à des statuts ouvriers peut toutefois conduire, dans certains cas, à un niveau de rémunération légèrement inférieur au salaire décent tel que défini précédemment. En Espagne, des contrats discontinus visant à favoriser la réinsertion professionnelle ; aux Pays-Bas, des niveaux de salaire minimum différenciés pour les jeunes travailleurs ; en Allemagne, des contrats en heures non garanties nommés mini-jobs ; en France, des salariés au statut ouvrier basés dans l'Hérault, avec une rémunération au minimum conventionnel applicable pour la catégorie professionnelle.

4.12. Protection sociale [S1-11]

[DP 74]

Le groupe offre à ses salariés une protection sociale de qualité leur permettant de faire face aux aléas de la vie.

Ainsi, elle propose à ses salariés des régimes performants en matière de protection sociale contre la maladie, les accidents de travail et le handicap *via* des remboursements des frais de santé et une couverture des risques liés à l'incapacité, à l'invalidité et au décès.

En France, la maladie, le chômage et la retraite sont gérés par des systèmes obligatoires d'État. Pour la retraite, Econocom et le salarié cotisent solidairement auprès de la sécurité sociale et auprès de l'Agirc Arrco. D'autres cotisations financées également par Econocom et le salarié garantissent les droits du salarié pour le couvrir en cas de chômage ou de maladie.

À l'international, l'ensemble des salariés bénéficie d'une protection sociale.

Les régimes applicables au sein de chaque société sont, pour la plupart, plus avantageux que ceux prévus par la réglementation en vigueur. Ces régimes font, le plus souvent, l'objet de négociations collectives.

Les intérimaires sont couverts par le dispositif de protection sociale mis en place au sein de l'entreprise d'intérim qui les emploie. Les prestataires peuvent souscrire à une protection sociale en plus d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle obligatoire. Le groupe prend en compte cette charge supplémentaire dans les tarifs journaliers négociés.

Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaires de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS S1-11 pour deux années supplémentaires suivant la première publication.

4.13. Handicap [S1-12]

[DP 79] & [DP 80]

Econocom est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap.

La réglementation des pays européens est plus ou moins contraignante selon les pays mais nous nous sommes fixés pour objectif d'atteindre 6 % de travailleurs handicapés à l'échelle du groupe en 2028.

Cet indicateur est calculé selon les modalités de la DOETH en France. Aussi, afin de promouvoir parallèlement le travail des séniors, nous appliquons un coefficient multiplicateur à 1,5 pour les salariés de plus de 50 ans ayant un handicap.

Les personnes handicapées incluent celles qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme, pouvant limiter leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres conformément à la définition de la CSRD.

La reconnaissance de la situation de travailleur handicapé dépend cependant des réglementations locales applicables, pouvant être plus contraignantes, car limitées à des handicaps lourds, ceci peut générer des écarts entre les déclarations obligatoires locales et ce suivi.

Le taux passe de 4,6 % en 2024 à 5,3 % en 2025 sur le périmètre total des sociétés, hors intégrations 2025.

	2024		2025	
Inclusion sociale (en nombre de salariés)	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
% de travailleurs en situation de handicap	4,22 %	5,77 %	4,84 %	6,65 %

4.14. Formation et développement des compétences [S1-13]

La Direction des RH développe une politique dynamique de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque salarié puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens.

Dans le cadre de leur recrutement, les nouveaux salariés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé. On leur présente les équipes, le fonctionnement de l'entreprise et plus particulièrement, celui de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants de la société Econocom Services & Solutions participent à un séminaire d'intégration national appelé *« Welcome Day »*. Cette journée leur permet de découvrir le groupe, ses objectifs stratégiques, son fonctionnement et les divers métiers et activités qui composent Econocom.

De même, les salariés en délégation chez les clients sont invités aux *« Welcome Dates »*. C'est pour eux l'occasion de découvrir l'entreprise et leur agence. Des après-midis d'intégration se déroulent sur les centres de services tous les 15 jours.

Attirer les talents	**2024**	**2025**
Nombre de recrutements groupe	1 984	1 795

Pour les sociétés intégrées sur l'année 2025, les entrées sont comptabilisées depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de l'année.

Econocom a ainsi défini deux champs d'actions prioritaires pour répondre aux attentes des candidats et des salariés :

- une utilisation forte du réseau des salariés du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise via un dispositif de cooptation permettant l'octroi d'une prime ;
- la promotion et le développement de la mobilité interne des salariés. Econocom invite les salariés à communiquer aux RH leurs souhaits de mobilité et d'évolution dans leurs entretiens professionnels. Un référentiel regroupe tous les métiers du groupe en France et les passerelles qui existent. Les RH se chargent d'étudier les demandes. Les salariés peuvent également postuler en interne aux offres à pourvoir.

[DP 83b]

Le groupe Econocom accompagne le développement des compétences de ses salariés en leur proposant des formations tout au long de leur carrière au sein du groupe.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les formations sont notamment les suivantes :

- sur l'ensemble des pays, des programmes de formation des commerciaux « Sales Academy » sont menés afin de les former sur l'ensemble des offres du groupe ;
- en France : le département ressources humaines, en lien avec les responsables hiérarchiques, étudient les souhaits de formation indiqués dans les entretiens professionnels et élabore le plan annuel de développement des compétences. En complément, le département ressources humaines étudie le niveau des compétences évaluées lors de l'évaluation annuelle individuelle (EAI) pour déterminer les formations nécessaires au maintien dans l'emploi des salariés. Depuis 2023, des salariés de l'activité Services peuvent passer une licence de formation en ligne sur la plateforme UDEMY. Depuis 2025, en complément, la solution 360 Learning donne accès aux collaborateurs à une plateforme de formation collaborative certifiante comme le brevet pilote IA ;
- en Belgique : des centres de compétences ont été instaurés, avec notamment la mise en place de programmes d'intégration, de développement des compétences et de suivi ;
- au Maroc : une école intégrée de formation a été mise en place. Un centre de compétences NEXTHINK est également en cours de développement ;
- en Espagne : un outil de gestion de la formation professionnelle a été déployé. La mise en œuvre de formations techniques via UDEMY est également en cours de développement.

	2024		2025	
Développement des compétences	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	11	10	9	8

Le périmètre de référence a évolué avec l'intégration progressive de nouvelles entités disposant d'un suivi des heures de formation, notamment en Belgique. À l'inverse, certaines entités ne disposent pas à ce stade d'un suivi centralisé des heures de formation et sont, de ce fait, neutralisées du périmètre. C'est notamment le cas des Pays-Bas, qui n'ont pas été en mesure de contribuer à ce reporting sur l'exercice considéré.

[DP 83a]

La gestion des carrières au sein d'Econocom suit un processus structuré. Il permet de cibler des actions d'intégration, de rétention et de développement des compétences propres aux profils de chaque salarié.

En France, les entretiens annuels ont lieu une fois par an entre le salarié et son responsable. Ils visent à faire un bilan de l'année passée : réalisation des objectifs et développement des compétences attendues dans le poste.

L'entretien professionnel organisé annuellement, recense quant à lui les souhaits d'évolution et de formation des salariés et leur permet de faire le point sur leur carrière au sein d'Econocom. Un outil est commun pour la France, la Belgique et le Maroc pour diffuser et piloter les campagnes d'entretiens professionnels.

Des revues de performance ou entretien de carrière revêtent un caractère obligatoire selon une fréquence pluriannuelle variable en fonction des pays.

Participation à l'évaluation de performance et entretien carrière	2024		2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme
% de participation des salariés	51,85 %	55,17 %	61.80 %	62.95 %

4.15. Santé et sécurité au travail [S1-14]

[DP 88a – DP 88e]

Santé et sécurité (en équivalent temps plein)	2024	%	2025	%
Salariés couverts par un système de santé	8 362	99,00 %	8 202	97,83 %
Décès dus à des causes professionnelles	0	0,00 %	0	0,00 %
Accidents de travail (y compris décès)	121	1,43 %	98	1,17 %
Nombre de maladies professionnelles déclarées sur la période	61	0,00 %	1	0,01 %
Nombre de jours perdus à la suite d'une maladie professionnelle			117	0,00 %
Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail	3 962	0,13 %	3 575	0,12 %
Taux de fréquence des accidents de travail			6,06	

Le risque d'accidents professionnel est l'affaire de tous. Tous les deux ans, des salariés sont formés aux premiers secours, ainsi qu'à la mise en sécurité des personnes en cas d'incendie.

En France, un responsable santé et sécurité au travail est identifié pour garantir la sécurité des salariés. Il s'occupe d'identifier les principaux risques et de mettre en place des actions correctives (aménagement des locaux, formation, fiches Conseil accessibles...).

Econocom met en place de nombreuses actions en matière de prévention santé.

En 2025, Econocom a notamment :

- agi sur la thématique du cancer du sein dans le cadre du programme « Octobre rose » et « Movember » en France et en Belgique ;
- mis à disposition des salles de sport sur sites ou mis à disposition des services de Gymlib pour cofinancer les abonnements sportifs des salariés pour Helis en France et pour les salariés en Allemagne ;
- déployé des ateliers de sensibilisation sur la nutrition, l'équilibre de vie en France ;
- mis en place une permanence tous les deux mois d'un psychologue du travail afin d'ouvrir la parole des salariés du site de Grenoble en France (centre de service).

Conformément à la nouvelle annexe C de l'ESRS 1 de la directive CSRD (divulguée dans le cadre des modifications réglementaire de juillet 2025 sur les entreprises de la première vague – « Quick Fix ») – « l'entreprise peut omettre les informations prescrites par l'ESRS S1-7 pour deux années supplémentaires suivant la première publication.

4.16. Équilibre vie professionnelle et personnelle [S1-15]

Le groupe place la qualité de vie au travail au cœur de ses préoccupations et accorde dans ce cadre une importance particulière à l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Les candidats et les salariés sont de plus en plus attentifs à cet équilibre. Garantir cet équilibre est source d'attractivité et de fidélisation des candidats et salariés.

Le label « happy at work », décerné à Exaprobe pour la 3e année consécutive témoigne de la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail, leur qualité de vie au travail et leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

[DP 93a – DP 93b]

Les salariés bénéficient de congés liés à la parentalité et à l'accueil d'enfants dans leurs foyers dont les conditions et la durée varie en fonction des règlementations locales (maternité, paternité, congés parentaux d'éducation…).

En France, il existe également des congés spéciaux, permettant une meilleure prise en compte de la vie personnelle et un meilleur équilibre (déménagement, jours de naissance, mariage, PACS…).

En Belgique, les salariés sont couverts, d'une part par les congés légaux tels que la maternité, la parentalité, le congé d'adoption, le congé parental (réduction du temps de travail avec allocation jusqu'au 12 ans de l'enfant) et des congés pour enfant gravement malade. En complément, l'entreprise a prévu un congé pour raison urgente qui accorde jusqu'à 10 jours si l'enfant est malade.

	2024		2025	
Congés spéciaux	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
% de salariés éligibles	99 %	99 %	98 %	94 %
% de bénéficiaires	9 %	13 %	19 %	21 %

4.17. Indicateurs de rémunération [S1-16]

[DP 97a]

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes.

Selon Eurostat [1], en 2023, l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes est de 12 % en défaveur des femmes.

Selon l'étude Numeum 2024, dans les ESN en France, l'écart de rémunération non ajusté est de 7,3 % et l'écart résiduel de 2.4 %. Il s'explique en grande partie par la sous représentativité des femmes dans les positions élevées.

Selon l'Organisation internationale du travail, l'écart de rémunération résulte des constats suivants :

- recrutement des femmes à des salaires inférieurs ;
- sous-représentativité dans les réseaux d'influence ;
- maternité et obligations familiales ;
- hésitation à négocier leur salaire.

Ainsi, Econocom, dans le cadre de son plan stratégique s'est engagé à suivre les écarts de salaires entre les hommes et les femmes selon une méthodologie fine, inspirée de l'index égalité professionnelle français ; le groupe définit localement des plans d'actions, afin de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

(1) Statistics Explained - Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?action=statexp-seat&lang=fr&title=Gender_pay_gap_statistics

Toutes les équipes de ressources humaines sont sensibilisées à ces questions grâce à des procédures récapitulant les constats, le cadre légal et les outils pour garantir l'égalité salariale et bénéficient de sensibilisation à la non-discrimination.

Toutefois, des écarts globaux ne signifient pas qu'à fonction et séniorité égales, les hommes et les femmes ne sont pas payés équitablement.

Les indicateurs de cette section sont calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles soit la rémunération fixe reconstituée en équivalent temps plein et des éléments variables réellement payés sur l'année de référence des salariés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée présents au 31 décembre de l'année de référence.

Les avantages en nature, au-delà du cadre règlementaire local sont également pris en compte dans l'ensemble des indicateurs de rémunération.

Écart de rémunération	2024	2025
Rémunération moyenne des femmes sur celle des hommes	96 %	94 %

[DP 97b]

Le ratio de rémunération totale annuelle entre le salarié le mieux payé et la rémunération totale médiane pour tous les employés (à l'exclusion du salarié le mieux payé) permet d'estimer les écarts de rémunération entre les salariés et le dirigeant du groupe.

Le périmètre de référence est consolidé à l'échelle du groupe. Ces résultats sont à nuancer car Econocom opère dans des pays où il existe de forts écarts liés au pouvoir d'achat.

Afin de neutraliser les effets liés au pouvoir d'achat, nous affichons en complément le ratio pour la France, pays le plus représentatif du groupe avec 54 % des effectifs.

Nous avons recours à un cabinet de benchmark rémunération externe pour nous aider à préparer les grilles de rémunération des dirigeants et des salariés en France ; nous nous sommes également assurés que la rémunération des dirigeants soit cohérente avec le marché.

Ratio de rémunération du salarié le mieux payé et la rémunération médiane des autres employés (%)	2024	2025
Ratio groupe		42.64
Ratio France		17.46

[DP 97c]

En France, l'index égalité femmes-hommes calculé en 2025 au titre de l'année 2024 est de 89/100. L'index 2026 sera publié sur le site internet en mars 2026.

Cet index est basé sur le calcul de quatre à cinq indicateurs, selon l'effectif de chaque société :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour ;
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Conscient de l'importance de l'équité salariale entre les hommes et les femmes, le groupe a intensifié ses efforts en matière de réduction des écarts de rémunération.

Ainsi, en s'appuyant sur les bases méthodologiques de l'indicateur « écart de rémunération » de l'index français, le groupe a élargi son approche en développant un indicateur permettant une analyse comparative des écarts de rémunération entre les genres dans ses différents pays d'implantation.

Cette approche, intégrée dans sa démarche globale de responsabilité sociale, s'accompagne d'objectifs chiffrés ambitieux inscrits dans le plan stratégique du groupe, qui vise à atteindre un score minimum de 90/100 sur cet index (le détail de la méthodologie de calcul est expliqué au **DP 44 du S1-5** de la norme).

La note groupe publiée sur le site internet correspond à cette méthodologie adaptée au périmètre international.

Ce taux reflète la détermination du groupe à garantir un environnement professionnel équitable, respectueux et inclusif. Ces KPI stratégiques sont désormais des piliers de la gouvernance Econocom et de son engagement envers une croissance durable et éthique.

[DP 98]

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	2024	2025
France	106,78 %	106.20 %
Benelux	98,20 %	95,59 %
Europe du Sud	83,26 %	80,40 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	56,13 %	61.64 %

Analyser le salaire sur une base temps plein permet de neutraliser les effets des absences, des entrées, sorties... Malgré tout, nous comparons des hommes et des femmes exerçant des fonctions pour lesquelles le salaire marché n'est pas identique. De plus, les niveaux de responsabilité et les séniorités ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Concernant l'Europe du Nord, ce périmètre représente moins de 300 collaborateurs, la part des femmes dans les fonctions de direction ou de commerce est de 7 % contre 42 % pour les hommes.

La méthodologie de calcul est la rémunération moyenne des femmes sur la rémunération moyenne des hommes par zone géographique.

4.18. Incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme [S1-17]

[DP 103d]

Dans ce cadre, nous avons mis en place plusieurs canaux permettant de signaler tout incident ou plainte liée aux droits de l'Homme, afin d'assurer une gestion rapide, confidentielle et conforme aux meilleures pratiques internationales :

- référent dédié dans le Comité Social et Économique (CSE) : Ce représentant agit comme un point de contact direct pour les salariés, garantissant une écoute attentive et un relais efficace des préoccupations ;
- processus d'information *via* la hiérarchie et les RH : Les salariés ont la possibilité de remonter leurs préoccupations à leur manager ou à leur interlocuteur RH, qui veillent à traiter ces sujets en respectant les principes de transparence et de confidentialité ;
- plateforme sécurisée du Comité Éthique : Cet outil numérique garantit un signalement confidentiel et anonyme, offrant à chacun la possibilité de soumettre des incidents ou des plaintes en toute sécurité et avec un suivi approprié.

Ces mécanismes illustrent notre volonté d'offrir un environnement de travail où chaque salarié se sent entendu et protégé. En outre, ils s'inscrivent dans notre démarche proactive pour prévenir et gérer tout manquement potentiel aux droits fondamentaux.

[DP 102]

Le groupe s'engage à respecter pleinement les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que les Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Ces cadres internationaux nous guident dans la mise en œuvre de pratiques responsables et éthiques, tout en garantissant un environnement de travail respectueux des droits de chacun.

Notre engagement envers ces principes universels se traduit également par des actions concrètes pour sensibiliser, former et accompagner nos équipes sur ces thématiques, tout en intégrant ces valeurs au cœur de notre stratégie et de notre culture d'entreprise.

[DP 103a - DP 103c]

Incidents de discrimination (y compris harcèlement)	2024	2025
Nombre d'incidents de harcèlement ou de discrimination	2,00	3,00
Nombre de plaintes déposées	11,00	11,00
Nombre de plaintes auprès des Points de Contact Nationaux	0,00	0,00
Total des amendes, sanctions et compensations	**0,00**	**0,00**

Onze plaintes ont été déposées par des salariés à l'échelle du groupe via deux sources : la plateforme d'alerte et les déclarations des DRH. À la suite d'enquête, trois incidents ont été avérés et les salariés ont été sanctionnés.

[DP 103c]

Aucune amende n'a été notifiée.

[DP 104a – DP 104b]

Droits humains [1]	2024	2025
Nombre d'atteintes aux droits des employés	0	0
Le cas échéant, contexte nécessaire à la compréhension des données	0	0
Total des amendes, sanctions et compensations	0	**0**

(1) Cela inclut une indication du nombre de cas liés à la non-conformité aux Principes Directeurs de l'ONU, à la Déclaration de l'OIT ou aux Lignes directrices de l'OCDE.

5. Les travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

5.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM 2]

[DP 9]

Lors de la réalisation du processus de diligence raisonnable de durabilité, nous avons pris en compte (confère SBM 2 de l'ESRS 2) :

- dans un premier temps un panel de **représentants internes** de nos parties prenantes de notre chaîne de valeur ;
- dans un second temps, nous avons pu effectuer des entretiens avec des **parties prenantes clés externes** pour le groupe (fournisseurs, clients, banques) pour prendre en compte leurs intérêts et points de vue dans notre analyse.

5.2. Matrice de matérialité et enjeux [ESRS 2 SBM 3]

[DP 10a]

Sous enjeux	Impacts, risques et opportunités [SBM 3 & IRO 1]	Périmètre	Horizon de temps	Précision des IROs	Politiques & Actions [MDR-P & MDR-A]	Cibles [DR E1-4 MDR-T]
Autre droit relatif au travail des travailleurs de la chaîne de valeur	Respect des droits humains chez les fournisseurs et leurs sous-traitants	Chaîne de valeur (Amont)	Moyen et long terme	**Impacts (-)** Impact potentiel d'atteinte des droits humains en cas de non-fiabilisation et certification de la chaîne complète d'approvisionnement : conditions de travail injustes, exploitation et travail forcé, discrimination et harcèlement, manque de protection sociale. (-)	Mise en place d'un code de conduite Mise en place d'une plateforme d'alerte éthique	Ecovadis ratings permet de contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du groupe d'obtenir la médaille ¨Platinium d'Ecovadis
Conditions de travail des travailleurs de la chaine de valeur	Conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants	Chaîne de valeur (Amont)	Moyen et long terme	**Impacts (-)** Impact potentiel sur la santé et la sécurité au sein de la chaîne de valeur (fournisseur). (-)	Mise en place de la charte Achats Responsables	Ecovadis ratings permet de contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du groupe d'obtenir la médaille ¨Platinium d'Ecovadis

Les impacts négatifs potentiels relatifs à la violation des droits humains et des conditions de travail pour le groupe viennent principalement de ses fournisseurs et sous-traitants. C'est pourquoi, dans le cadre de nos pratiques d'achats, nous demandons à nos fournisseurs de rang 1 (considérés comme stratégiques par rapport au volume d'activité généré) de respecter nos normes éthiques et sociales.

Nous avons défini nos standards RH selon les réglementations européennes et nous les appliquons partout. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des RH sont particulièrement élevées.

[DP 11a]

Les achats de matériels s'effectuent auprès de grossistes/revendeurs ou de constructeurs/éditeurs reconnus sur le marché. Le groupe commercialise toutes les grandes marques internationales (Dell, HP, Lenovo, Microsoft, etc.). Nous achetons également nos services (p. ex., sous-traitance) auprès de prestataires de proximité.

Par ailleurs, côtés constructeurs, des usines/des stocks s'implantent, notamment en Europe (Intel, Lenovo, etc.), pour assurer la meilleure qualité d'approvisionnement possible des marchandises.

Concernant notre chaîne d'approvisionnement matériels et logiciels :

- **achats** : de 50 à 60 % chez des grossistes/revendeurs, et 40 à 50 % chez des constructeurs et éditeurs en direct (commande et facturation) ;
- **livraisons** : soit en entrepôts grossistes, ou indépendants (prestataires logistiques ou centres de services), soit directes clients.

Les travailleurs soumis à des impacts matériels peuvent être catégorisés comme suit :

- **sur site** : prestataires de services (événement, entretien des bâtiments…) ;
- **en amont de la chaîne de valeur** : employés des fournisseurs et sous-traitants : banques [1], grossistes, revendeurs et constructeurs ;
- **en aval de la chaîne de valeur** : employés de société de fret pour la distribution.

Les travailleurs particulièrement vulnérables au regard de notre chaîne de valeur sont les syndicalistes, les femmes [2], les jeunes travailleurs (travail d'enfant également), ou encore les travailleurs intérimaires, travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs en situation de handicap.

[DP 11b]

Econocom s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs et vend à des clients situés sur le continent européen, où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Les risques en matière de conditions de travail et de droit humain se trouvent essentiellement liés en amont de sa chaîne de valeur. Plus spécifiquement en Asie, qui est la zone géographique susceptible de présenter un risque élevé de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire.

[DP 11e]

L'analyse de matérialité réalisée a conclu uniquement sur des impacts négatifs matériels ont été mis en avant pour le groupe.

(1) L'activité TMF fonctionne majoritairement grâce à du refinancement externe auprès d'institutions bancaires.
(2) En fonction des zones géographiques.

On explique ce phénomène de la façon suivante :

Ce devoir de vigilance est renforcé en amont de notre chaîne de valeur auprès de nos principaux constructeurs informatiques et plus spécifiquement, **durant la phase de fabrication des matériels informatiques** (identifiée comme à risque). Il faut rappeler que, compte tenu de sa place de distributeur ou de loueur sur le marché, les zones identifiées comme critiques sur la chaîne de valeur d'Econocom sont localisées plus au niveau des fournisseurs de rang 2, voire de rang 3. Par conséquent, l'impact sur le groupe est limité lorsqu'un risque se concrétise.

En pratique, Econocom a réalisé la **cotation de ces risques et opportunités (RO)** relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur. La portée, le caractère irréversible des RO étaient cotés au maximum compte tenu des sujets évoqués. Seulement, dans une logique de matérialité financière, la **probabilité d'occurrence des RO a été cotée de manière très faible**, en considérant que ces RO avaient très peu de chance d'impacter les flux financiers du groupe.

[DP 12]

En reprenant la représentation de nos travailleurs de notre chaîne de valeur illustrée au **DP 11a** de la norme, la cartographie suivante est ressortie :

Travailleurs vulnérables	Amont (rang 2/3)	Amont (rang 1)	Sur site	Aval
Enfants	X			
Jeunes travailleurs	X	X		
Femmes	X			
Syndicalistes	X			
Travailleurs intérimaires	X	X		
Travailleurs migrants	X			

[DP 13]

Comme expliqué au DP 11e, Econocom n'a pas ressorti de son analyse de matérialité de risques ou d'opportunités matérielles. Néanmoins, par ses engagements pris auprès de sa chaîne de valeur, Econocom prend toute la mesure des risques portant sur les travailleurs de cette chaîne.

5.3. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

5.3.1. POLITIQUES LIÉES AU RESPECT DES DROITS HUMAINS CHEZ LES FOURNISSEURS ET LEURS SOUS-TRAITANTS

[DP 16 ; DP 17 ; DP 17a ; DP 17b]

La politique du groupe relative au respect des droits humains chez les travailleurs de notre chaîne de valeur, s'appuie sur notre Code de conduite des affaires externes.

Le Code de conduite des affaires externes traite des sujets suivants :

- les Relations attendues avec les pouvoirs publics, les clients et les partenaires ;
- les Principales situations à risque (ex : Corruption et trafic d'influence) ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- la confidentialité des données ;
- la lutte contre la discrimination ;
- le respect de l'environnement ;
- la lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) ;
- l'utilisation des ressources du groupe Econocom ;
- dispositif d'alerte éthique du groupe Econocom ;
- sanctions en cas de violation du Code de conduite.

[DP 17c]

Afin de se prémunir d'un risque de non-respect des droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur, le groupe Econocom a mis en place, *via* notamment sa plateforme d'alerte, des mesures de compensation et de sanctions disciplinaires/punitives afin de garantir la non-répétition lorsque les éléments de preuve pertinents permettent de confirmer ou non le ou les manquements présumés sur les droits de l'Homme. Ce dispositif s'applique aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

5.3.2. POLITIQUES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES FOURNISSEURS ET DE LEURS SOUS-TRAITANTS

[DP 18]

Le groupe Econocom s'engage à **respecter les conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur** et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

En effet, le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques / critiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter.

La Direction RSE pilote le suivi des engagements formalisés par la signature de la charte Achats Responsables. À compter de leur sollicitation, les fournisseurs disposent d'un délai de trois mois pour procéder à la signature. Ce suivi structuré permet d'assurer l'adhésion effective de nos partenaires à nos exigences en matière de responsabilité sociale, environnementale et éthique, et de renforcer progressivement l'alignement de l'ensemble de notre chaîne de valeur avec nos engagements RSE.

Cette Charte demande des engagements de la manière suivante :

- respecter les lois en vigueur en termes de droits du travail des pays au sein desquels ils sont implantés ;
- rémunérer au moins au salaire minimum légal de référence, sans discrimination aucune ;
- respecter la réglementation en vigueur en termes de durée de travail et de repos hebdomadaire ;
- respecter la liberté d'association et le droit d'organisation et de négociation collective tels que définis par les conventions de l'OIT ;
- il s'interdit le recours au travail forcé ou sous la menace d'une peine quelconque ;
- il s'interdit tout travail de personnes n'ayant pas l'âge minimum requis par la législation (mis à part cas précis permis par la législation locale et qui ne met pas en danger la santé et la sécurité de la personne).

Sur le volet de la Santé et la Sécurité nous exigeons du fournisseur qu'il :

- s'engage à assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité ;
- s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables à l'entreprise.

[DP 19]

Econocom attend que le fournisseur s'engage également à respecter les réglementations locales et internationales applicables en lien avec les **conventions fondamentales de l'OIT.** Le respect du droit du travail est l'un des thèmes clés partagé au sein de notre Charte (décrite ci-dessus). Ces prérequis sont indispensables à une collaboration entre Econocom, ses fournisseurs et leurs sous-traitants. La Charte des Achats Responsables du groupe renforce les engagements que nous attendons de nos fournisseurs, ainsi que les engagements que nous prenons vis-à-vis d'eux.

5.4. Processus de dialogue et d'interaction avec les travailleurs de la chaîne de valeur et/ou avec leurs représentants [S2-2]

[DP 22]

Le groupe Econocom dispose d'un processus majeur, déployé pour traiter et prendre en compte les points de vue des travailleurs de la chaîne de valeur.

- Dispositif d'alerte éthique

En effet, afin de prévenir et de traiter tout manquement potentiel au sein de notre chaîne de valeur, nous avons mis en place une plateforme d'alerte éthique, accessible à l'ensemble de nos parties prenantes. Cet outil est disponible à la fois sur notre site internet externe et sur notre intranet, afin de permettre également à nos collaborateurs de signaler toute situation préoccupante.

À ce jour, aucune alerte relative aux travailleurs de notre chaîne de valeur n'a été reçue via cette plateforme. Sa mise en place répond néanmoins pleinement à notre objectif de disposer d'un dispositif opérationnel, accessible et sécurisé (notamment en ce qui concerne les lanceurs d'alerte), garantissant la possibilité de remonter tout signalement le cas échéant.

Nous demeurons particulièrement vigilants et encourageons l'ensemble de nos parties prenantes à utiliser ce dispositif dès lors qu'une situation le justifie, afin de nous permettre d'identifier rapidement tout risque et d'y apporter une réponse appropriée.

Econocom souhaite également renforcer l'interaction avec les travailleurs de sa chaîne de valeur grâce à ces leviers complémentaires, relatifs au respect des droits humains et aux conditions de travail. Ces leviers sont les suivants :

- dispositif Data Legal Drive (détaillé plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4) ;
- Charte Achats Responsables (détaillée plus bas dans la partie Actions et ressources en lien avec les politiques sur les travailleurs de chaîne de valeur S2-4) ;
- l'outil EcoVadis, qui nous permet d'interagir indirectement avec les travailleurs via l'évaluation des pratiques de leurs employeurs (fournisseurs). Les résultats des évaluations EcoVadis sont partagés avec les fournisseurs, et nous les encourageons à impliquer leurs employés dans les processus d'amélioration continue.

Aujourd'hui ces clauses contractuelles ne nous permettent pas d'interagir directement avec les travailleurs, des représentants légitimes ou avec des mandataires crédibles. Nous avons cependant déployé des plans d'actions dans la partie actions et ressources (S2-4).

[DP 22a – DP 22e]

Le dispositif d'alerte éthique est accessible publiquement, et par extension aux travailleurs de la chaîne de valeur d'Econocom. Par ailleurs, les travailleurs de la chaîne de valeur disposent d'un moyen d'interagir avec Econocom *via* une page dédiée au dispositif d'alerte éthique : https://report.whistleb.com/fr/econocom.

À ce jour, il a été remonté 0 alerte éthique relative à des travailleurs de la chaîne de valeur. Au même titre que la remontée d'alerte éthique explicitée dans le G1-1 [Confère G1-1], le Comité Éthique a la charge d'encadrer les procédures et les modalités relatives au dispositif d'alerte éthique. À ce jour, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus avec des fédérations syndicales internationales en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme et comment ils permettent de connaître le point de vue des travailleurs. L'engagement du groupe envers les travailleurs de notre chaîne de valeur est donc évalué grâce au dispositif d'alerte éthique. En outre, les leviers complémentaires susmentionnés [DP 22] nous permettent de préciser la manière dont l'efficacité de notre engagement avec les travailleurs est évaluée.

[DP 23]

En l'état, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les mesures prises pour connaître le point de vue des travailleurs susceptibles d'être particulièrement vulnérables ni de publier les informations requises concernant le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur/et ou leurs représentants.

[DP 24]

Econocom par son dispositif d'alerte éthique ainsi que ces leviers complémentaires, s'engagent auprès des travailleurs de sa chaîne de valeur. Néanmoins, le groupe souhaite que les leviers complémentaires explicités au [DP 22] renforcent les interactions directement avec les travailleurs de notre chaîne de valeur et non plus seulement au travers de clauses contractuelles.

Nous utilisons également EcoVadis Ratings pour nous assurer et suivre l'achèvement des actions auprès du réseau de fournisseurs Econocom et comprendre la performance moyenne de notre réseau d'une année sur l'autre. Cela nous permet de comparer notre performance à la note moyenne du réseau EcoVadis sur le thème Travail & Droits de l'Homme. Cela nous aide à surveiller et démontrer les améliorations dans la protection des travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement.

5.5. Processus et canaux de communication pour remédier aux incidences négatives et permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

[DP 27]

L'unique dispositif permettant à Econocom d'interagir directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur permet de remédier aux incidences négatives décrites dans l'analyse de double matérialité. En effet, les formes d'impacts négatifs qui peuvent arriver aux travailleurs de notre chaîne de valeur concernent à la fois :

- l'atteinte aux droits humains du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers ;
- l'atteinte aux conditions de travail du travailleur de la chaîne de valeur par son employeur direct ou un tiers.

Dans l'hypothèse où un travailleur de la chaîne de valeur d'Econocom subit un impact négatif, il dispose d'un dispositif d'alerte éthique spécifique lui permettant de signaler rapidement tout manquement aux accords généraux prévus précédemment.

En théorie, le processus de remontée et suivi de l'alerte fonctionne de la manière suivante :

Durant la procédure d'enquête et de traitement de l'alerte émise, les travailleurs de la chaîne de valeur concernés sont consultés jusqu'au terme de ladite procédure. Nous nous assurons ainsi du partage des modalités de l'enquête jusqu'à sa clôture effective (ce qui nous permet en outre de mesurer le degré de satisfaction à l'égard du processus et des résultats fournis).

Comme expliqué ci-dessus (au DP 22), nous n'avons reçu aucune alerte éthique concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur. Par conséquent, le groupe n'a pas encore de retour d'expérience sur le bon fonctionnement de son dispositif.

En parallèle, de notre plateforme d'alerte, nous disposons également d'un dispositif d'alertes générées par l'outil 360 Watch d'EcoVadis nous permettent d'identifier rapidement les problèmes et de mettre en place des actions correctives ciblées. Nous utilisons également leurs recommandations pour suivre les progrès des fournisseurs et les accompagner dans leur amélioration.

[DP 28]

Les travailleurs de la chaîne de valeur ont accès au dispositif d'alerte éthique comme expliqué dans G1-1 au sein du Code de conduite des affaires externes. Néanmoins, la diffusion de ce dispositif auprès des travailleurs de la chaîne de valeur est à renforcer.

5.6. Actions et ressources [S2-4]

[DP 30]

Les actions et/ou approches qui ont été mises en place chez Econocom pour adresser les politiques du **S2 -1** et relatives aux incidences négatives décrits dans la matrice de matérialité sont les suivantes :

[DP 32a ; DP 32b]

5.6.1. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

Comme explicité dans le [S2-1] relatif aux politiques liées au droit humain, les actions cherchant à prévenir et atténuer les potentiels effets négatifs relatifs au respect des droits humains sont les suivantes :

- dispositif d'alerte éthique permettant d'identifier directement les effets négatifs et de traiter les signalements accessibles publiquement par l'ensemble de nos parties prenantes ;

Ce dispositif permet d'assurer la protection des lanceurs d'alerte pour les travailleurs de notre chaîne de valeur (confère la section G1-1).

- procédure d'enquête et de traitement des alertes. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés sur les droits humains ;
- EcoVadis – 360 Watch: (droit humains)
  - Le 360° Watch est l'un des **sept indicateurs de gestion** (Policies, Endorsements, Measures, Certifications, Coverage, Reporting, 360° Watch) utilisés par EcoVadis dans sa méthodologie.
  - Son rôle : collecter des informations externes (médias, ONG, syndicats, bases de données de conformité, sanctions) sur l'entreprise évaluée, afin de repérer des événements pertinents (positifs ou négatifs) liés notamment aux thèmes « Travail & droits humains », « Environnement », « Éthique », « Achats responsables ».
  - Ce dispositif mêle **intelligence artificielle** (scannage de centaines de milliers de sources) et **analyse humaine** (experts RSE) pour valider la pertinence d'un « finding » (événement) et déterminer son impact.
  - Les résultats sont intégrés dans la « scorecard » de l'entreprise : lorsqu'un événement est jugé significatif, il peut faire baisser ou dans certains cas augmenter le score thématique (ex. droits humains).

Dans le cadre de l'évaluation d'EcoVadis, le thème « Labour & Human Rights » (Travail & droits humains) est un pilier à part entière. Le 360° Watch a un rôle particulier sur ce thème :

- Des « findings » négatifs (ex. violation des droits humains, travail forcé, discrimination grave, condamnation publique) peuvent avoir un impact majeur sur le score du thème.
- EcoVadis indique que, par défaut, le 360° Watch est « assigné à 75/100 » (pour un thème) si aucune controverse n'apparaît. Mais en présence d'événements négatifs, des réductions de points peuvent être appliquées (-5,25 pts pour un cas mineur, -10,5 pts pour un cas majeur, -15,75 pts pour un cas sévère).

Ainsi, l'évaluation EcoVadis ne se limite pas à l'existence d'une politique écrite : elle vérifie également si les engagements sont réellement efficaces dans la pratique et si l'entreprise est associée à des controverses sur les conditions de travail.

Pour un acheteur ou un responsable RSE, cette approche constitue un outil important de due diligence pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement et identifier des risques sociaux. La prise en compte des informations issues du 360° Watch permet d'aller au-delà des déclarations internes et d'intégrer une dimension de validation externe.

5.6.2. ACTIONS ET RESSOURCES UTILISÉES DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS NÉGATIFS RELATIFS AU RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le dispositif d'alerte éthique est appuyé par les leviers complémentaires suivants qui traitent principalement des conditions de travail :

Ecovadis – 360 Watch : (conditions de travail)

Le 360° Watch permet de compléter et vérifier les informations déclarées. Lorsqu'un cas négatif est identifié, par exemple des conditions de travail dangereuses, violation de la santé et sécurité, heures excessives ou non rémunérées, exploitation ou discrimination ; cela peut impacter directement la note du thème Travail & Droits Humains, et empêcher l'entreprise d'obtenir une médaille EcoVadis.

- **Outil Data Legal Drive**

Afin d'adresser le sujet des conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants, Econocom s'appuie également sur le déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Celui-ci permet au groupe d'adresser directement un questionnaire auprès de nos fournisseurs et de s'assurer le respect des obligations des conditions de travail et des droits humains. Ce questionnaire envoyé comprend des questions relatives aux droits humains, à la sécurité, RGPD, compliance, la santé des employés et à la diversité et l'inclusion. De plus, comme explicité précédemment, la Charte Achats Responsables, envoyée à ces mêmes fournisseurs, précise qu'ils doivent respecter les conditions de travail et les droits humains des travailleurs.

La procédure d'évaluation des prestataires fournisseurs décrit le processus sur les fournisseurs existants et sur les nouveaux fournisseurs.

L'outil Data Legal Drive a ainsi été construit sur cette base et renforce l'interaction avec les travailleurs de notre chaîne de valeur afin de prévenir ou d'atténuer de potentiels effets négatifs sur les conditions de travail.

L'accès au dispositif d'alerte éthique intégré au Questionnaire développé sur l'outil Data Legal Drive permet quant à lui de diffuser auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur les possibilités de signalement offertes par ce dispositif.

- **Charte Achats Responsables**

La Charte des Achats Responsables est un document interne à Econocom et n'a pas vocation à être rendu public. Cependant, les engagements décrits, sont détaillés conformément à la norme **conduite des affaires** (G1).

[DP 33a]

La description des processus par lesquels Econocom détermine les mesures nécessaires et appropriées en réponse à un impact négatif réel ou potentiel particulier sur les travailleurs de la chaine de valeur est décrite dans le [DP 32a].

[DP 33b]

La Direction des Achats groupe Econocom avec le soutien de la Direction RSE a renforcé son impact auprès des travailleurs de la chaîne de valeur avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires, sous-traitants et fournisseurs sous un angle RSE, RGPD et compliance.

[DP 32d]

La signature de la Charte des Achats responsables s'applique uniquement aux fournisseurs des activités Services du groupe. C'est en effet, le seul secteur opérationnel où Econocom peut sélectionner ses partenaires.

Nous rappelons que pour les activités de distribution et de location, ce sont les clients du groupe qui sélectionnent leurs fournisseurs.

Achats responsables (activité Services)	2024	2025
Fournisseurs signataires	100 %	100 %

[DP 35]

Le travail en cours *via* l'outil Data Legal Drive et les procédures associées viennent renforcer l'interaction que nous souhaitons avoir avec nos fournisseurs et par extension aux travailleurs de notre chaîne de valeur.

Cet outil vient compléter les groupes de travail initiés auprès des acheteurs, par pays et par activités :

- **En France :** les groupes de travail se sont déroulés auprès des Directeurs achats des différentes activités du groupe sur le dernier trimestre 2024. Ces groupes de travail portaient sur :
  - l'assurance que nos activités (dans le business) adressaient les enjeux relatifs au non-respect des droits humains et/ou de conditions de travail pour les travailleurs de notre chaîne de valeur et qu'elles limitaient bien les incidences qui en découlait. Par exemple, l'activité de location (TMF) fonctionne grâce à une grande part de refinancement externe auprès d'institutions de crédit. Par essence, le fait que des banques donnent leur aval, après analyse, pour prendre le risque associé à des contrats de location d'actifs auprès de clients, justifie bien de la vigilance et par extension de l'atténuation des impacts négatifs que le groupe Econocom opère sur sa chaîne de valeur ;
- **À l'international :**
  - des groupes de travail pour les pays internationaux et dédiés au traitement des potentiels impacts négatifs identifiés auprès des travailleurs de notre chaîne de valeur sur l'ensemble de nos activités (EPS, TMF [1] et Services) seront initiés en 2025.
  - l'envoi de questionnaires aux pays internationaux pour tracer un périmètre d'analyse et initier un contact avec les acheteurs sur les enjeux de la norme S2 a été effectué comme premier plan d'action sur le dernier trimestre 2024.

[DP 36 & DP 38]

Nous utilisons les résultats du 360 Watch afin d'identifier les incidents individuels survenant dans notre chaîne d'approvisionnement. À date, aucun incident négatif n'a été identifié sur nos fournisseurs.

Lorsqu'un incident individuel à caractère significatif et à risque est identifié chez l'un de nos fournisseurs, le sujet est immédiatement porté au niveau des instances de gouvernance. Un comité éthique est alors réuni afin d'analyser la situation et de statuer sur un plan d'actions approprié. Les éléments clés et les décisions prises sont ensuite remontés au Comex, qui se positionne sur les suites à donner. Ce dispositif garantit une prise en charge rigoureuse, cohérente et alignée avec nos valeurs et nos exigences éthiques.

Sur la plateforme EcoVadis nous pouvons regarder des notes moyennes sur les différents enjeux de nos fournisseurs. Ces notes moyennes ne couvrent pas encore l'ensemble des fournisseurs stratégiques / critiques, certains n'ayant pas encore engagé le processus d'évaluation EcoVadis ou faisant actuellement l'objet d'une réévaluation.

Fin 2025, la note moyenne globale de tous les enjeux évalués par Ecovadis sur nos fournisseurs stratégiques / critiques est de **75,68/100.** Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **55/100.**

Fin 2025, la note moyenne des fournisseurs stratégiques / critiques évalués pour le groupe Econocom **concernant l'enjeu Social est de 72,25/100.** Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **58/100.**

(1) L'explication faite pour l'activité TMF sera sensiblement la même pour les pays internationaux car l'activité y est la même (modulo quelques spécificités selon les actifs loués, les types de contrats).

Le 360° Watch a identifié, parmi le réseau Econocom, un rapport défavorable sur les thèmes suivants :

- les employés pour 20 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- les conditions de travail pour 20 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- le dialogue social pour 8 % des fournisseurs du réseau Econocom ;
- la discrimination pour 8 % des fournisseurs du réseau Econocom.

Fin 2025 la note moyenne des fournisseurs stratégiques / critiques évalués pour le groupe Econocom **concernant l'enjeu Éthique est de 67,5/100.** Tandis que la note moyenne des entreprises dans le secteur du numérique est de **53/100.**

Ecovadis 360 Watch est pilotée par la direction RSE, en collaboration avec d'autres départements clés, tels que les responsables d'achats.

5.7. Cibles établies [S2-5]

[DP 39 ; DP 41 ; DP 42]

Nous avons défini un objectif clair :

Augmenter la note globale moyenne EcoVadis de tous nos fournisseurs stratégiques / critiques à **80/100 d'ici 2028.**

Par ailleurs, grâce à notre **plateforme EcoVadis Rating**, nous souhaitons **assurer un suivi régulier de leur progression** au travers des évaluations EcoVadis et des **plans d'action associés**.

[AR 45-47]

Indicateurs de suivi et objectifs :

Indicateurs	Objectif	Résultat 2025
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur l'ensemble du périmètre de l'évaluation EcoVadis	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme Ecovadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030	68,8 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur l'ensemble du périmètre
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet environnement	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet environnement	87,5 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet environnement
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet social et droits humains	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet social et droits humains	68,8 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet social et droits humains
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur le volet éthique	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet éthique	50 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet éthique
% de fournisseurs ayant un score supérieur à 70/100 sur l'achat responsable	100 % de nos fournisseurs dans la plateforme EcoVadis devront avoir un score supérieur à 70/100 d'ici 2030 sur le volet achats responsables	81,3 % de nos fournisseurs ont un score supérieur à 70/100 sur le volet achats responsables
% d'acheteurs ciblés ayant reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy	100 % de nos acheteurs ciblés devront avoir reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy d'ici 2028	À date, 0 % de nos acheteurs ont reçu une formation sur les achats responsables via la plateforme EcoVadis Academy

6. Conduite des affaires [ESRS G1]

6.1. Données relatives à la norme d'informations générales ESRS 2 [GOV-1 & IRO-1]

[DP 5a]

Comme précédemment évoqué dans la norme d'information générale ESRS 2 GOV -1, le rôle des organes administratifs de surveillance et de décision, relatifs à la conduite des affaires, est décrit dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise »

[DP 5b]

Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique composé de membres choisis pour leur sensibilité et leur expérience dans le domaine de la compliance et de l'éthique des affaires. Ce Comité est chargé :

- du suivi de la bonne application des procédures internes et des principes éthiques par tous et à tous les niveaux ;
- des problématiques relatives au domaine éthique ;
- du traitement et du suivi des signalements reçus, notamment *via* le dispositif d'alerte ;
- de la gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité Éthique est toujours distinct de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

Le Comité Éthique est un organe indépendant. La Directrice Juridique et Assurance/Chief Compliance Officer reporte directement au CEO et rend compte périodiquement des travaux et sujets dans le cadre du suivi du dispositif Sapin II.

[DP 6]

Le process mis en place pour identifier les impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires (décrit dans la norme d'information générale ESRS 2 IRO -1 – DP 53a à DP 53g) a permis de mettre en évidence que le groupe :

- pourrait connaître un impact réputationnel en cas de non-respect de ses procédures et règles internes relatives au dispositif de compliance anticorruption ;
- pourrait avoir un impact significatif (impact identifié conformément à la matrice décrite dans le SBM 3 de l'ESRS 2) envers ses fournisseurs, en cas de non-respect des délais de paiement, et spécifiquement quand il s'agit de petites et moyennes entreprises.

Econocom est exposé à un risque d'approvisionnement en raison de sa dépendance à certains produits dans sa chaîne de valeur. Néanmoins, Econocom s'inscrit dans des partenariats solides sur le long terme, avec des fournisseurs de premier plan tels que les constructeurs.

- l'implication du groupe quant aux enjeux ESG et le déploiement d'actions pertinentes corrélatives peuvent permettre le déblocage de financements pour soutenir son activité.

6.2. Vision et culture d'entreprise [G1-1]

[DP 10a]

Econocom possède plusieurs mécanismes pour identifier, investiguer et remonter des comportements contraires à son code de conduite interne et aux différentes chartes signées et mises en œuvre par le groupe. Ces mécanismes (Charte Achats responsables, Dispositif d'alerte éthique sont expliqués aux DR S1-1 et S2-2.

Le groupe s'engage en faveur de l'éthique et de l'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

- respect des droits de l'Homme ;
- conformité au droit du travail ;
- lutte contre la corruption ;
- lutte contre le trafic d'influence ;
- protection de l'environnement

Il s'assure aussi du respect des lois et réglementations concernant la santé et la sécurité au travail.

Econocom a souhaité fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un Code de conduite des affaires. Il donne la conduite à tenir pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Ce Code, associé à un ensemble de procédures et politiques traitant de sujets éthiques associés (cadeaux et invitations, conflit d'intérêts, etc.), repose sur un principe de tolérance zéro à la corruption.

Le Code de conduite des affaires, ainsi que les procédures et politiques associées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe et s'appliquent sans exception à tous les collaborateurs du groupe, y compris les agents.

Le Code de conduite de l'entreprise décrit les systèmes de prévention, de détection et de traitement des allégations ou incidents de corruption. Ces procédures comprennent des mesures de prévention, notamment des politiques claires et des formations régulières.

Le Code de Conduite, la procédure d'alerte et l'ensemble des procédures associées ont été revus en 2025 afin de prendre en compte les scénarios de risques identifiés dans la cartographie des risques réalisée en 2024. Le Code intègre désormais des cas pratiques et des do's & dont's.

Toutes les procédures ont été actualisées pour garantir leur cohérence avec la cartographie des risques et les attentes de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Ont notamment été ajoutées :

- des clauses de révision des procédures ;
- une annexe spécifique aux challenges commerciaux sur la procédure cadeaux et invitations ;
- des seuils de la politique dons, mécénat et sponsoring ont été revus pour être alignés sur les pratiques du terrain ;
- des formulaires de déclaration de Cadeaux & Invitations et des conflits d'intérêts, et une périodicité pour les campagnes de déclarations ont été ajoutés à la procédure.

La procédure d'alerte a également été revue en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, le Code de conduite est annexé au règlement intérieur.

La nouvelle version a été diffusée par le CEO à l'ensemble des collaborateurs du groupe, le 20 novembre 2025, mise en ligne sur l'intranet et sur internet, et elle est en cours de déploiement dans tous les pays du groupe. L'ensemble des documents a également été transmis aux entités n'ayant pas accès à l'intranet OneLink (Econocom Exaprobe, Synertrade, Hélis, Apps Cloud & Data, Econocom Factory).

[DP 10b]

Le groupe Econocom met en œuvre des politiques anti-corruption. En France, les politiques en place sont conformes aux exigences de la Loi Sapin II et aux recommandations AFA. Dans les autres pays dans lesquels le groupe est présent, le code éthique, certaines procédures (alerte, cadeaux et invitations, etc.) applicables au niveau groupe s'ajoutent aux dispositifs anticorruption locaux.

[DP 10c]

Le lanceur d'alerte peut émettre un signalement par le biais de plusieurs canaux. Il est toutefois invité à privilégier la plateforme d'alerte, confidentielle et sécurisée, pour faire son signalement. Le signalement peut également être effectué par courrier ou par courriel, oralement, ou par tout autre moyen.

L'alerte peut aussi être lancée auprès des interlocuteurs suivants, sauf si elle concerne l'auteur du comportement incriminé :

- son supérieur hiérarchique direct ou indirect ;
- le cas échéant, son interlocuteur RH ;
- le/la compliance Officer groupe ;
- le(a) directeur/trice juridique groupe ;
- le Comité Éthique du groupe.

Tout auteur d'une alerte [1] est protégé, même si les faits qu'il rapporte ne posent finalement pas de problème. Un lanceur d'alerte doit :

- **être une personne physique** : en conséquence, une personne morale (exemple : association, syndicat professionnel, etc.) ne peut pas être considérée comme lanceur d'alerte ;
- **signaler ou divulguer des informations sans contrepartie financière directe** ;
- **être de bonne foi** : il ne doit pas être animé par une intention de nuire.

L'alerte doit porter sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire dans l'entité concernée.

Les informations ont été obtenues, dans le cadre de leurs activités professionnelles. **Lorsqu'elles n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, le lanceur d'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance.**

Le lanceur d'alerte dont l'alerte répond à ces critères, lui permet d'obtenir les garanties suivantes :

- l'absence de représailles, par le groupe Econocom, ni de menaces ou de tentatives de recourir à ces mesures telles que la suspension, une mise à pied, un licenciement, une rétrogradation ou un refus de promotion… ;
- la confidentialité de son identité et des faits rapportés.

Toute personne pensant faire l'objet de représailles pour avoir fait un signalement ou participé à son traitement peut le signaler au Comité Éthique. L'identité de l'auteur d'une alerte ne peut être communiquée à la personne mise en cause dans l'alerte, sauf accord du lanceur d'alerte. Il est interdit de faire obstacle à un signalement. Toute personne qui empêche un lanceur d'alerte de communiquer son signalement encourt des sanctions disciplinaires et pénales.

Attention : en cas d'utilisation abusive ou de calomnie, l'auteur s'expose à des sanctions disciplinaires et à des poursuites.

[DP 10e]

Econocom dispose de deux procédures, associées au Code de Conduite des affaires, pour gérer les incidents :

- dispositif d'alerte éthique ;
- procédure d'enquête et de traitement des manquements. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés. Elle s'applique aussi en cas de soupçons de corruption indépendants d'une alerte (p. ex., à la suite d'un Audit Interne, un audit d'acquisition, des poursuites judiciaires, un contrôle réglementaire, etc.).

Pour renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom a mis en place un dispositif de remontée des alertes, notamment via une plateforme. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe (dans des cas de corruption/fraude, etc.).

Ce système d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc..), mais aussi à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7j/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

(1) La personne doit correspondre au statut de lanceur d'alerte défini par la loi Sapin II.

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus font l'objet d'un examen et d'un traitement par le Comité Éthique.

Si l'alerte est recevable et si le Comité Éthique ouvre une enquête interne, les moyens dévolus à l'enquête sont notamment définis selon les critères suivants :

- l'analyse de la recevabilité de l'alerte ;
- la gravité des faits ;
- les possibles conséquences négatives ;
- les sommes en jeu ;
- la menace que les faits font courir sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne, etc.

L'objectif principal de l'enquête est d'établir la véracité des faits rapportés. Il faut répondre à cette question : avons-nous affaire à un acte contraire au Code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe ?

La durée de l'enquête et les ressources allouées tiennent compte de la complexité de l'affaire, de la gravité des faits et des premiers résultats de l'enquête.

La Direction Générale du groupe est informée de l'ouverture et du déroulement de l'enquête[1]. Le Comité Éthique (conformité, Finance, RH, etc.) désigne la ou les personnes qui mèneront l'enquête. Lorsque plusieurs personnes interviennent sur une enquête, un responsable est nommé.

Ces personnes doivent être étrangères aux faits concernés par l'alerte reçue et qualifiées pour enquêter. Il peut s'agir de collaborateurs ou d'experts externes.

Elles doivent collecter, conserver et sécuriser les éléments de preuve pertinents permettant de confirmer ou non le ou les manquements présumés. Dans ce cadre, elles peuvent réaliser des entretiens, saisir des preuves, etc.

Le rôle du responsable d'enquête est de conduire l'enquête et de coordonner, le cas échéant, les travaux des spécialistes. Pour chaque enquête, le rôle et les responsabilités confiés sont précisés.

Si les autorités nationales doivent enquêter sur le manquement présumé, le responsable d'enquête fait le lien et coopère avec elles.

Dans le cadre du traitement de l'alerte, des spécialistes internes peuvent également être sollicités (exemple : le Directeur des Systèmes d'Information).

En 2025, la plateforme a enregistré sept alertes éthiques. Aucune n'a donné lieu à des plaintes ni à des poursuites judiciaires.

N.B. : la catégorie des alertes « responsabilité sociale et droits humains » regroupe des alertes traitant de : discrimination, de harcèlement et de santé & sécurité.

[DP 10g]

Nous déployons aussi des formations en ligne, pour tous les collaborateurs, sur les thèmes de la conformité et de la lutte contre la corruption. Elles renforcent l'ensemble des procédures et des contrôles du groupe qui visent à garantir la transparence et l'éthique.

Des formations en présentiel ont également été organisées en 2025 visant plus particulièrement les personnes exposées (Managers, commerciaux, agents etc.).

	2023	2024	2025
Pourcentage de formation sur l'éthique (cible : tous les collaborateurs)	68 %	71 %	72 %

On observe une progression de 1 point sur la formation anti-corruption.

[DP 10h]

Le groupe Econocom a également réalisé en 2024 pour ses entités françaises une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence ayant conduit à l'identification de ses risques majeurs et à l'établissement de plans d'action.

Cette cartographie a mis en évidence la nécessité d'une attention particulière concernant le suivi des agents commerciaux, des sous-traitants réalisant des prestations intellectuelles, et du matériel prêté aux clients.

Il est précisé que chaque pays déploie son propre programme de conformité conformément aux directives du groupe, tout en conservant ses spécificités locales. C'est notamment le cas de l'Espagne ou de l'Italie qui adaptent la mise en œuvre du programme anticorruption aux exigences réglementaires et opérationnelles de leur pays.

Des plans d'action ont été mis en œuvre et déployés en 2025. Ils portent notamment sur le renforcement de l'évaluation des tiers, les agents ainsi que sur les contrôles comptables, identifiés comme axes prioritaires au regard de la cartographie des risques.

Il s'agit de plans d'action déployés sur 2025 et 2026, afin de permettre une mise en œuvre progressive. Ils ont été ajustés à la lumière des conclusions de l'audit interne externalisé réalisé fin 2025, et des axes d'amélioration ont été décidés, concernant l'évaluation des tiers et les contrôles comptables afin de renforcer leur efficacité opérationnelle dans une approche d'amélioration continue du dispositif.

6.3. Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

Un partenaire désigne toute personne (groupe, collectivité, organisme ou entité) avec laquelle le groupe collabore pour un objectif commun. Un fournisseur est un partenaire auquel le groupe achète des biens et services. Ils peuvent être de toutes natures nécessaires à son activité (pour ses besoins propres ou ceux de ses clients). Ci-après, les partenaires commerciaux et les fournisseurs du groupe Econocom sont appelés « partenaires ».

[DP 14]

Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France (par ex, délai de 45 jours pour les délais de paiement intercos).

[DP 15a]

Nous attendons de nos partenaires intégrité et conformité. Ils doivent impérativement respecter les législations de lutte contre la corruption et la fraude en vigueur dans leurs pays. À cette fin, nous procédons à une évaluation de nos tiers au moyen d'un outil de screening, complétée par un questionnaire de due diligence renforcée lorsque des risques sont identifiés.

Les tiers identifiés comme présentant un niveau de risque particulier peuvent être soumis à des actions de contrôles et de suivi pendant la relation contractuelle (e.g. contrôle des paiements, clauses contractuelles renforcées, mise sous surveillance dans l'outil, justificatifs,etc.).

Enfin, nos contrats prévoient des clauses de conformité permettant de diligenter un audit de nos tiers ou de mettre fin à la relation commerciale en cas de manquement avéré à la conformité.

Il est également essentiel qu'ils partagent les grands principes du groupe sur ces sujets. De plus, la plus grande vigilance est requise des collaborateurs et des agents au cours des trois phases clés de la relation avec les partenaires :

- sélection : sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon des critères objectifs (qualité, prix, respect des délais, absence de conflit d'intérêts, dimensions sociales et respect de l'environnement) ; faire jouer la concurrence en respectant la Charte Achats Responsables. Selon les lois applicables, nous nous efforçons de vérifier également la probité du tiers avant l'entrée en relation contractuelle (application de la procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom pour le périmètre France qui identifie les tiers devant faire l'objet de vérifications de probité conformément à la cartographie des risques réalisée) ;

- contractualisation : formaliser et conclure les contrats d'achat, d'approvisionnement et les transactions commerciales associées (prises et réceptions de commandes, contrôles des factures, paiements des factures, éventuels litiges) intégrant le Code de conduite des affaires et/ou la Charte Achats Responsable ;
- exécution du contrat : payer les produits et services livrés/effectués conformément aux dispositions du contrat signé.

Le groupe Econocom a ainsi établi une Charte Achats Responsables, qui repose sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Elle s'adresse aux fournisseurs stratégiques, lesquels sont tenus de la signer pour confirmer leur engagement à la respecter (les principes clés sont définis plus précisément dans la norme concernant les travailleurs de notre chaîne de valeur).

Le risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement est directement lié à la dépendance d'Econocom à certains fournisseurs et sous-traitants stratégiques pour la continuité de ses activités. Une défaillance d'un fournisseur (financière, opérationnelle, réglementaire ou ESG) pourrait entraîner des interruptions de service, des impacts financiers et réputationnels, ainsi que des conséquences sur les enjeux de durabilité.

La gestion des relations fournisseurs s'inscrit donc dans la maîtrise de ce risque, au-delà du seul pilotage contractuel. Les dispositifs mis en place (évaluation des tiers, exigences de conformité, suivi des fournisseurs stratégiques et mesures de continuité) visent à identifier, prévenir et atténuer les risques pour l'entreprise liés à sa chaîne d'approvisionnement et leurs impacts sur les enjeux de durabilité, conformément aux attentes des ESRS.

Le groupe Econocom porte une attention particulière en cas de recours à des intermédiaires et à des agents. En effet, l'intervention d'un tiers dans une opération peut parfois cacher un avantage injustifié (p. ex., sous forme de commission cachée par une surfacturation ou de « caisses noires » pour verser des pots-de-vin), notamment à l'international pour obtenir des marchés. Les paiements faits à des intermédiaires peuvent cacher un but qui est considéré comme de la corruption indirecte. Il s'agit d'influencer ou de récompenser un traitement de faveur ou l'usage abusif d'une fonction ou activité. Le groupe Econocom interdit ces pratiques. Elles nuisent à la réputation du groupe et le rendent responsable pénalement. En cas de doute, les collaborateurs doivent avertir leur responsable direct ou le Comité Éthique.

[DP 15b]

La procédure d'évaluation des tiers en vigueur au sein du groupe Econocom (décrite dans le point de donnée 15a) se focalise également sur des dimensions sociales et/ou environnementales.

La Direction des Achats du groupe Econocom a par ailleurs, renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement (fourni en annexe de la Charte d'Achats Responsable).

[DP 33a]

Les délais de paiement fournisseurs observés varient entre 35 et 45 jours. Econocom s'attache à respecter les délais de paiement fournisseurs fixés par les réglementations des pays dans lesquels ses filiales opèrent, à commencer par la France.

[DP 33b]

Les délais de paiement fournisseurs sont négociés au cas par cas dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur applicables (conformément à l'Article L4 41-6 du Code de commerce en France par exemple).

[DP 33c]

Le groupe Econocom n'a pas fait l'objet de procédure ouverte à son encontre relative aux retards de paiements des tiers dans les cinq dernières années.

6.4. Prévention et lutte contre la corruption et les pots-de-vin [G1-3]

[DP 18a]

La corruption et le trafic d'influence sont des infractions pénales graves qui comportent des risques importants :

- des poursuites pénales (amendes, peines d'emprisonnement) applicables aux personnes physiques ou morales ;
- des sanctions disciplinaires (licenciement de la personne auteure de l'infraction) ;
- une atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité du groupe Econocom.

Le groupe Econocom applique une **tolérance zéro face aux actes de corruption** et **au trafic d'influence** dans la marche de ses affaires.

De plus nous distinguons également les paiements de facilitation dans notre approche de lutte contre la corruption, qui ne sont pas, à proprement parler des pots-de-vin mais restent pour autant considérés comme de la corruption. Le groupe interdit donc tout paiement de facilitation, effectué directement ou non, et quels qu'en soient les raisons et les montants, et même si la législation locale les autorise. Ses collaborateurs, agents et partenaires commerciaux doivent respecter strictement cette règle.

[DP 18b & DP 18c]

Tout collaborateur qui soupçonne un cas de corruption a l'obligation d'avertir son responsable direct, les départements compétents (Juridique ou Ressources humaines) ou le Comité Éthique. Il peut aussi lancer une alerte sur la plateforme spécialement prévue. Toute alerte émise *via* la plateforme jugée recevable fait l'objet d'une enquête interne diligentée par un groupe d'enquête sous la supervision du Comité Éthique. Les manquements avérés et les sanctions adaptées sont remontés à la Direction Générale du groupe.

En outre, pour justifier de l'indépendance des enquêteurs et du Comité Éthique, le fonctionnement de la plateforme veut que les enquêtes soient réalisées (en interne) par des personnes qui sont choisies pour leur expérience et leur compétence au regard de la nature de l'alerte. La procédure applicable au groupe Econocom précise que celles-ci peuvent, en cas de doute sur leur impartialité ou en présence d'un conflit d'intérêt être dessaisies de l'enquête (décision prise par le Comité Éthique). Elles peuvent également se retirer volontairement en raison de leur trop grande proximité avec les personnes concernées par l'enquête. Elles restent en toutes circonstances tenues à la confidentialité la plus absolue, à un devoir d'impartialité, de loyauté et doivent agir dans le respect de la réglementation applicable.

Eu égard à la sensibilité de l'alerte remontée et/ou de sa complexité, l'enquête peut également être confiée ou accompagnée par un cabinet de conseil externe reconnu pour ses compétences en la matière.

Les détails du fonctionnement de la plateforme d'alerte éthique sont explicités dans le [DP 10e] de la norme .

Selon les notations de *Transparency International,* le risque de corruption du groupe reste limité. Certains territoires dans lesquels nous intervenons (Maroc, Mexique ou Europe de l'Est) ont une note de corruption nationale médiocre mais nos entités dans ces territoires sont petites. Nous n'y avons enregistré aucun cas de corruption et n'avons reçu aucune alerte jusqu'ici.

Les alertes reçues font l'objet d'un traitement conformément aux process internes indépendamment du classement du pays considéré.

[DP 20]

Le groupe a mis en œuvre une formation en interne pour communiquer et sensibiliser sur les implications relatives à des cas de corruption. Les risques de corruption, leurs conséquences ainsi que les comportements attendus y sont explicitement abordées.

Des rappels sont périodiquement effectués à travers des communications relatives au système d'alerte, qui contribuent également à renforcer la compréhension de ces enjeux (voir [DP 10g] du G1-1).

Cette formation s'inscrit dans un programme de sensibilisation composé de vidéos suivies de questions et d'une étude de cas illustrant sept situations de corruption, pour une durée totale d'environ 30 minutes. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du groupe Econocom (France et international). À date, le taux de réalisation est de 72 % (des relances régulières sont effectuées).

[DP 21b & DP21c]

En 2025, Econocom a poursuivi le déploiement d'un dispositif de formation anticorruption structuré, ciblé et progressif, couvrant l'ensemble du périmètre France ainsi que certaines populations clés et exposées à l'international, conformément aux exigences de la loi Sapin II et aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Les formations et sensibilisations dispensées portent principalement sur la prévention et la détection de la corruption et du trafic d'influence, et sont complétées, selon les populations concernées, par des modules spécifiques relatifs à l'évaluation des tiers, à l'utilisation de l'outil de screening, aux sanctions internationales et à l'export control, ainsi qu'aux thématiques connexes telles que les cadeaux et invitations, les conflits d'intérêts, la fraude et les contrôles comptables.

Ces formations ont été animées conjointement par des cabinets spécialisés et par la Direction Juridique en charge de la Compliance, afin de garantir à la fois un haut niveau d'expertise technique et une parfaite adéquation avec les procédures internes du groupe.

Le scope de formations a été défini à la suite de la cartographie des risques de corruption de 2024, en ciblant prioritairement les collaborateurs occupant des fonctions exposées ou stratégiques : équipes commerciales, patrons de métiers, agents, fonctions supports (finance, achats, communication, IT), et référents métiers en charge de l'évaluation des tiers. Des sessions spécifiques ont également été organisées dans le cadre des Sales Academy pour les nouveaux entrants.

Au total, 17 actions de formation et de sensibilisation ont été menées en 2025, couvrant l'ensemble des entités et des métiers. Ce plan de formation permet ainsi de couvrir une part significative des fonctions identifiées comme à risque au sein du groupe.

6.5. Incidents en matière de corruption ou de pot-de-vin [G1-4]

[DP 24a]

À date, le groupe Econocom n'a fait l'objet d'aucune amende ou condamnation pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption.

[DP 24b]

En cas de manquement constaté aux règles éthiques du groupe Econocom, un rappel des règles applicables est réalisé avec sensibilisation des populations exposées. En fonction de la gravité des faits, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées par la Direction des ressources humaines.

[DP 26]

À date, le groupe Econocom n'a pas fait l'objet de sanction pour violation de la réglementation applicable en matière de corruption avec des partenaires de sa chaîne de valeur. applicable en matière de corruption avec des partenaires de sa chaîne de valeur.

7. Règlement : taxonomie verte européenne

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxonomie verte européenne.

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (**CA**) ;
- les dépenses d'investissement vertes (**CapEx**) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (**OpEx**).

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission ;
- l'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des cinq autres (principe du *Do No Significant Harm* – DNSH) ;
- l'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxonomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2025. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Econocom s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

Au titre de l'exercice 2025, Econocom a identifié sept activités éligibles :

Objectifs	Classification des activités économiques	Descriptif pour Econocom	Codes NACE
Atténuation du changement climatique	9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Activités relatives à la *Business Unit* « Green & Energy »	M71
	8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Activités d'hébergement	J61 ; J62 ; J63
Économie circulaire	4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise (exemple : MLC, HOUSTON, TWIST, TRAMS CLOUD MANAGE)	J61 ; J62 ; J63
	5.1. Réparation, remise en état et remanufacturage	*Product Care*	C27
	5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	*Econocom Factory, bb net media GmbH*	C27
	5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	*Technology Management & Financing*	C26 ; C32
	5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	*Marketplace* (EcoTwice)	C26 ; C27

Econocom a également considéré des investissements individuellement éligibles au titre des activités 6.5 Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

L'achat-revente de matériels électriques et électroniques n'a pas été considéré comme éligible. Selon une interprétation stricte du règlement, seul le chiffre d'affaires correspondant aux actifs détenus en pleine propriété par Econocom a été considéré comme éligible au titre de l'activité 5.5.

4. Alignement des activités

À compter de l'exercice 2024, le règlement a rendu obligatoire la publication des activités éligibles et alignées au regard des 6 objectifs du règlement 2020/852. Selon ce dernier, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

(i) respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;

(ii) ne cause pas de préjudice à aucun autre objectif environnemental (*Do no Significant Harm* – DNSH) ;

(iii) respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c, à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :

a) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,

b) les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme,

c) les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,

d) la Charte internationale des Droits de l'Homme.

a. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

 # Atténuation du changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

La taxonomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen retenu sur notre parc immobilier est de 156 kWh/m_2/an (source : Observatoire de l'Immobilier Durable). Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1.

Dans ces conditions, Econocom ne satisfait dès lors pas aux critères de contribution substantielle pour cette activité.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'activité a mis en œuvre les pratiques pertinentes du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

L'alignement des activités est conditionné à la typologie des services relatifs à la performance énergétique des bâtiments.

 # Économie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Econocom, à travers ses logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise tel que MLC, HOUSTON, TWIST et TRAMS CLOUD MANAGE, satisfait aux critères techniques en intégrant au sein de ces systèmes ou logiciels les fonctionnalités requises.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturage

Le programme Product Care d'Econocom consistant à prolonger la durée de vie des produits par la réparation, la remise en état ou le remanufacturage répond aux exigences des critères techniques.

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

Econocom Factory, société spécialisée dans la seconde vie des équipements IT, reconditionne et répare des équipements électroniques, avec pour objectif de repousser l'échéance à laquelle ces équipements se transforment en déchet, dans une logique de circuit court. Cette activité répond ainsi à l'ensemble des critères exigés.

En 2025, Econocom a acquis une nouvelle société spécialisée dans le reconditionnement d'équipements IT ; **bb-net media GmbH**. En tant qu'entreprise de reconditionnement, cette dernière répond donc aux mêmes critères d'alignement qu'Econocom Factory.

- 5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats.

Les activités *Technology Management & Financing* satisfont aux critères contractuels imposés par cette activité taxonomique avec pour objectif de conduire à une prolongation de la durée de vie ou à une augmentation de l'intensité d'utilisation du produit.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

La marketplace EcoTwice permet le commerce en vue de la réutilisation de biens d'occasion. Les équipements électriques et électroniques concernés sont conformes aux exigences des directives 2009/125/CE et 2012/19/UE. Un plan de gestion des déchets est en place pour donner la priorité au réemploi et favoriser le recyclage en fin de vie.

b. Ne cause pas de dommages importants

 # Adaptation au changement climatique

- 7.7. Acquisition et propriété des bâtiments.

Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'action selon les niveaux d'exposition.

Les critères de contribution substantielle pour l'activité 7.7 n'étant pas satisfaits, les DNSH correspondant n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

- 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

L'équipement utilisé satisfait aux exigences établies conformément à la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données.

Il a été considéré que les DNSH relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydrologiques et marines, étaient non applicables au regard de l'activité d'hébergement concernée.

- 9.3. Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

Il a été considéré que le DNSH relatif à l'adaptation au changement climatique » et « Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines » étaient non applicables au regard des activités de services concernées.

 # Economie circulaire

- 4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.

Les logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise et les équipements utilisés pour exploiter ces logiciels satisfont aux exigences des directives 2009/125/CE et directive 2011/65/UE.

- 5.1. Réparation, remise en état et remanufacturage.

L'activité Product Care utilise des pièces détachées conformes aux directives applicables en la matière dans l'Union européenne (directive 1907/2006, directive 2011/65/UE et directive (UE) 2017/2102).

- 5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie.

Les deux activités de reconditionnement mettent en œuvre les procédures de sécurité requises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs effectuant des opérations de préparation en vue du réemploi et satisfont ainsi les critères exigés.

- 5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

Dans le cadre de son activité EcoTwice, Econocom a mis tout en œuvre pour appliquer les pratiques pertinentes du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

c. Garanties minimales sociales

Econocom répond à ces différents critères de garanties minimales :

- droits de l'Homme : Econocom a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'Homme (cf. sous-section 5.3.1 de la norme ESRS S2) ;
- lutte contre la corruption : Econocom est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière (cf. la section 7.4. de la norme G1) ;
- fiscalité : Econocom s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE. Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation pour manquement grave en la matière ;
- droit de la concurrence : Econocom respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière.

5. Résultats

Menée conjointement par les Directions Financière, RSE et opérationnelles, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés.

a. Chiffre d'affaires

Cf. note 4.1. du Chapitre 8 « États financiers » : le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 2 923,3 millions d'euros.

en millions €

				Critères de contribution substantielle					
Activité économique	**Code(s)**	**Chiffre d'affaires absolu**	**Part du chiffre d'affaires éligible**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation du changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystème**
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	15,00	0,51 %	100 %					
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9.3	2,17	0,07 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,00	0,00 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	22,07	0,75 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	35,52	1,22 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	220,61	7,55 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,10	0,00 %				100 %		
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		**297,7**	**10,1 %**	**100 %**			**100 %**		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Chiffre d'affaires des activités éligibles mais non durables (A.2)		**-**	**0,0 %**						
Total (A.1 + A.2)		**297,7**	**10,1 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**2 627,9**	**89,9 %**						
Total (A + B)		**2 923,3**	**100,0 %**						

(1) Le chiffre d'affaires associé à l'activité 5.5. de la taxonomie (activité TMF) dépend de la nature des contrats passés sur la période.

	DNSH									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie - 2025	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		OUI	OUI	OUI			OUI			T
		OUI					OUI	0,51 %	H	
		OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,07 %		
		OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,00 %		
		OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	0,75 %		
	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	1,22 %		
	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	7,55 %		
								0,00 %		
								10,12 %		

	Chiffre d'affaires	
	Part des activités alignées	**Part des activités éligibles**
Atténuation du changement climatique	0,59 %	0,59 %
Adaptation au changement climatique	0,00 %	0,00%
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0,00 %	0,00 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	9,52 %	9,52 %
Prévention et contrôle de la pollution	0,00 %	0,00 %
Protection des écosystèmes sains	0,00 %	0,00 %

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses d'investissement et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissement individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissement et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées au secteur immobilier, et correspondent principalement aux droits d'utilisation des contrats de location des bâtiments et des véhicules.

Cf. note 10 du Chapitre 8 « États financiers » : les dépenses d'investissements 2025 s'élèvent à 48,0 millions d'euros.

en millions €

Activité économique	Code(s)	CapEX absolu	Part CapEX éligibles	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	4,40	9,2 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,00	0,0 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	0,00	0,0 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	0,38	0,8 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	0,44	0,9 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,00	0,0 %				100 %		
CapEx des activités durables (A.1)		**5,2**	**10,9 %**	**100 %**			**100 %**		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	17,06	35,6 %						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	7,27	15,2 %						
CapEx des activités éligibles mais non durables (A.2)		**24,3**	**50,7 %**						
Total (A.1 + A.2)		**29,5**	**61,6 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**18,4**	**38,4 %**						
Total (A + B)		**48,0**	**100,0 %**						

	DNSH								
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part des CapEX alignée sur la taxonomie - 2025	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI		OUI	OUI	OUI		OUI	9,2 %		
		OUI	OUI		OUI		OUI	0,0 %		
		OUI	OUI		OUI		OUI	0,0 %		
		OUI	OUI		OUI		OUI	0,8 %		
	OUI	OUI	OUI		OUI		OUI	0,9 %		
	OUI	OUI	OUI				OUI	0,0 %		
								10,9 %		
	NON	NON	NON	NON	NON					
	NON	NON	NON	NON	NON					

	CapEX	
	Part des activités alignées	**Part des activités éligibles**
Atténuation du changement climatique	9,2 %	9,2 %
Adaptation au changement climatique	0,0 %	15,2 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0,0 %	0,0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	1,7 %	1,7 %
Prévention et contrôle de la pollution	0,0 %	0,0 %
Protection des écosystèmes sains.	0,0 %	0,0 %

c. Dépenses d'exploitation (OpEX)

Sur la base du *reporting* 2025, les charges de maintenance et de location (relative aux contrats non capitalisés) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du groupe.

Suivant la définition de la section 1.1.3.1 de l'Annexe 1, le montant total du dénominateur des OpEX au titre de l'exercice 2025 est de 2 807,9 millions d'euros, la part prépondérante concernant les coûts d'achat des biens vendus ou loués.

en millions €

				Critères de contribution substantielle					
Activité économique	**Code(s)**	**OpEX absolu**	**Part OpEX éligibles**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation du changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystème**
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
		-	0 %						
OpEx des activités durables (A.1)		**-**	**0 %**						
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
		-	0 %						
OpEX des activités éligibles mais non durables (A.2)		**-**	**0 %**						
Total (A.1 + A.2)		**-**	**0 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**-**	**0 %**						
Total (A + B)		**-**	**0 %**						

	DNSH									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	OpEX alignée sur la taxonomie - 2023	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
								0 %		
								0 %		

6. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le tableau ci-après reprend le modèle standard pour la publication des informations liées aux activités nucléaires et au gaz selon le règlement délégué (UE) n° 2022/1214 de la Commission européenne du 9 mars 2022.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



6

FACTEURS DE RISQUES ET ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

RDG

1. Facteurs de risque non financiers [RDG] 212

1.1. Risques opérationnels 212
1.2. Risques réglementaires 213
1.3. Risques de dépendance 214

2. Gestion des risques financiers [RDG] 215

2.1. Politique de gestion du capital 215
2.2. Politique de gestion des risques 215

3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière [RDG] 220

3.1. Organisation financière 220
3.2. *Reportings* et pilotage 220
3.3. Normes comptables et veille 220
3.4. Systèmes d'information 220
3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle 221
3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière 221

4. Procédures judiciaires et arbitrages 222

5. Assurances et couverture des risques 222

1. Facteurs de risque non financiers

1.1. Risques opérationnels

1.1.1. RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE L'ACTIVITÉ SERVICES

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles :

- les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non-atteinte des résultats convenus. Ces pénalités sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en faisant un suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jours/homme passés et des estimations de temps/consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais…). Ce suivi permet de mesurer et de piloter l'atteinte des engagements contractuels et, si nécessaire, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur ;
- les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment de la consommation en jours/homme ;
- les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à mettre à disposition des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services présentent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.1.2. RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'UN SOUS-TRAITANT

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom répercute les pénalités prévues à ses sous-traitants. Mais il peut arriver qu'Econocom coure un risque lié à la défaillance d'un sous-traitant. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire. C'est notamment le cas quand le groupe engage un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.1.3. RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE PRIX ET À L'OBSOLESCENCE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est notamment exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements en tenant compte d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1. « Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location » des États financiers consolidés.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées. La direction du groupe suit diverses statistiques lui permettant de valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standards, le groupe fait appel à des experts indépendants pour déterminer avec précision la valeur future des équipements loués.

Pour son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence des produits.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des data centers, le groupe garde un stock dédié. Il suit en permanence la composition et le niveau de ce stock pour qu'il corresponde au parc infogéré et limiter le risque d'obsolescence.

1.1.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché des services informatiques est un marché concurrentiel. Dans tous les pays où le groupe est implanté et dans toutes ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Econocom se démarque par son mix d'activités et en particulier ses compétences en location-financement, ainsi que par sa dimension internationale.

1.1.5. RISQUES SOCIAUX

À la connaissance de la Direction, le groupe ne court pas de risques sociaux particuliers autres que ceux qui pèsent sur des entreprises de taille comparable en Europe. La majeure partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et marocaines.

1.1.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe n'a pas d'activité de destruction des machines rachetées aux établissements de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire. Il assure ensuite le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie, en France, des clients d'Ecologic. Cet éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels, dans le respect de la réglementation.

Avec sa filiale Econocom Factory, acquise en mai 2022, le groupe continue de se développer sur le marché du numérique reconditionné en Europe.

1.1.7. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent des risques, comme :

- l'échec de l'intégration des opérations (qui peut entraîner la perte de clients importants ou de salariés clés dans les entreprises acquises) ;
- des performances financières, y compris dans la génération des synergies attendues, en deçà des prévisions.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources, notamment managériales. Les éléments ci-dessus peuvent également avoir un impact négatif sur le *goodwill* comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Écarts d'acquisition et tests de dépréciation » des états financiers consolidés).

Pour chaque acquisition le groupe met en place un processus d'intégration normé au cours des mois suivant le *closing* de l'opération pour assurer la meilleure intégration possible des sociétés acquises et pour limiter les risques décrits ci-dessus.

1.2. Risques réglementaires

1.2.1. RISQUES JURIDIQUES

Le groupe propose ses services dans plusieurs pays d'Europe. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Pour les maîtriser, le groupe s'est systématiquement doté de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation applicable dans leur pays et travaillent avec les juristes du groupe et des conseils externes.

Le groupe suit en permanence les litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée régulièrement par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2025, figurent dans la note 17 « Provisions » des états financiers consolidés.

1.2.2. RISQUES LIÉS AUX CONTRÔLES FISCAUX

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté et, compte-tenu du nombre de ses filiales, le groupe est en permanence soumis à un certain nombre de contrôles. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe estime au mieux, et sur la base des informations dont il dispose, les provisions pour risques relatives à ces contrôles fiscaux et les enregistre dans ses comptes (voir note 17 « Provisions » des états financiers consolidés). Les résultats définitifs de ces contrôles peuvent donc avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

1.2.3. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOCATION-FINANCEMENT

Certains pays ont renforcé la législation applicable aux sociétés de location-financement en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est principalement celui d'une augmentation des coûts administratifs.

1.3. Risques de dépendance

1.3.1. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES REFINANCEURS

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité de ses contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces établissements interviennent généralement dans des zones géographiques ou sur des types d'équipements bien définis. En outre, le groupe veille à équilibrer son portefeuille de refinanceurs pour éviter toute dépendance à l'égard d'un ou de plusieurs établissements.

En 2025, la part des cinq refinanceurs les plus importants représente 77 % de la valeur totale des loyers refinancés (contre 70 % en 2024).

1.3.2. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Le groupe s'efforce de toujours élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2025, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

1.3.3. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions comme Services, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre fournisseur.

Au 31 décembre 2025, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

1.3.4. DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de ses activités Technology Management & Financing, Services et Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

2. Gestion des risques financiers

2.1. Politique de gestion du capital

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

Les actions d'auto-contrôle sont détaillées en note 16.3.3. du chapitre 8.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont :

- les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance ;
- les options de souscription d'actions (voir note 16 du chapitre 8) ;
- les obligations convertibles (voir note 15 du chapitre 8).

2.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, du fait de ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant les risques de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers vise à diminuer l'exposition du groupe notamment au risque de crédit et au risque de taux. Cela passe par le transfert des créances de location à des organismes de refinancement et par l'utilisation de solutions d'affacturage sans recours dans les activités Products & Solutions et Services.

La Direction Générale du groupe gère plus particulièrement les risques financiers de marché (risque de taux, risque de change) et de liquidité.

2.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale fixe, pour l'élaboration des budgets, les « taux budgétaires » de change et d'intérêt pour l'année suivante.

En cas de besoin, le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap et de couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Risque de change

Les opérations du groupe se situent principalement en zone euro. Mais suite au développement de l'activité en Europe hors zone euro et dans une moindre mesure sur le continent américain, le groupe peut être exposé à des risques liés aux variations des devises. Le tableau ci-après récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du groupe à une variation de plus ou moins 10 % des taux de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devises étrangères.

Sensibilité du compte de résultat

	Contribution aux comptes consolidés						Sensibilité à une variation de	
en millions €	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Autres devises	Total	+10 %	(10 %)
Produits des activités poursuivies	2 802,0	94,9	2,1	12,6	11,7	2 923,3	(11,0)	+13,5
Marge opérationnelle	108,9	(1,9)	1,1	1,3	8,6	118,1	(0,8)	+0,9
Résultat net	**1,0**	**(2,1)**	**(1,4)**	**1,0**	**7,9**	**6,4**	**(0,5)**	**+0,6**

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère donc ce risque comme peu significatif.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe peut être amené à gérer des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de ces contrats fait que le risque de change est couvert naturellement. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est donc non significatif.

Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie dépendent peu des variations de taux d'intérêt. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Concernant l'endettement financier brut, le tableau ci-dessous présente la répartition entre dettes à taux fixes (ou faisant l'objet d'une couverture de taux) et dettes à taux variables :

	Au 31 déc. 2025		Au 31 déc. 2024	
en millions €	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe[1]	419,1	76 %	273,1	64 %
Taux variable[2]	134,4	24 %	152,4	36 %
Endettement financier brut[1] (voir note 15.2 du chapitre 8)	**553,5**	**100 %**	**425,5**	**100 %**

(1) Émission en 2025 d'un emprunt *Schuldschein* avec un taux variable ; toutefois, une couverture de taux a été mise en place afin que cette exposition à taux variable soit considérée à taux fixe.
(2) Hors concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier brut du groupe est en partie à taux variable. Il est constitué, comme en 2024, de lignes de crédit, de billets de trésorerie (ou NEUCP) et de l'affacturage, également à court terme.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme réduirait le résultat avant impôt de 1,3 million d'euros.

Risque de variation de prix et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement très dégressif. Il se prémunit ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1 des états financiers consolidés.

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

2.2.2. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées, excepté ses propres actions.

Les titres détenus par Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2025 figurent dans les comptes consolidés en déduction des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

2.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de s'assurer que le groupe dispose de sources de financement suffisantes et durables :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement suffisant ;
- par la centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit négociées au 31 décembre 2025 sont présentées ci-après :

en millions €	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées	81,0	-
Lignes de crédit confirmées	230,0	-
Total lignes de crédit	**311,0**	**-**

Les lignes de crédit permettent de garantir, au moindre coût, la disponibilité des liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement.

En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie (NEUCP) sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, l'encours s'élève à 10,0 millions d'euros, contre 25,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 15.2 du chapitre 8.

Compte tenu des projections financières, la Direction du groupe estime qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2025 *(en millions €)*	**Engagement total**	**< 1 an**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Passifs locatifs	64,1	20,0	44,1	
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	132,1	48,4	83,7	
Dettes sur contrats refinancés avec recours	136,9	12,0	124,8	
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	47,4	47,4		
Emprunt obligataire non convertible (*Schuldschein*)	219,7	66,3	153,4	
Dettes d'acquisition conditionnées	32,0		32,0	
Autres passifs non courants	8,4	2,8	5,6	
Fournisseurs	691,6	691,6		
Autres créditeurs (hors dérivés)	205,5	205,5		
Autres passifs courants	15,0	15,0		
Total	**1 552,8**	**1 109,1**	**443,7**	

2024 *(en millions €)*	**Engagement total**	**< 1 an**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Passifs locatifs	56,3	20,6	35,7	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	136,6	33,9	102,7	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	158,3	11,7	139,4	7,2
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	65,8	65,7	0,1	
Emprunt obligataire non convertible (*Schuldschein*)	219,7	66,3	153,4	-
Dettes d'acquisition conditionnées	34,8	20,2	14,6	-
Autres passifs non courants	7,6	0,1	7,5	-
Fournisseurs	696,5	696,5	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	191,3	191,3	-	-
Autres passifs courants	20,9	20,9	-	-
Total	**1 587,9**	**1 127,3**	**453,4**	**7,2**

2.2.4. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe vise à garantir que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité.

La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et de Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve toutefois la possibilité de conserver le risque de crédit sur certaines opérations. Ces opérations sont principalement portées par Econocom Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe qui gère ces opérations.

L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2025 à 206,3 millions d'euros, contre 241,5 millions d'euros en décembre 2024. Il représente moins de 15 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Concernant ses placements, le groupe ne conclut des contrats qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14.1. du chapitre 8).

Balance âgée des créances échues

				Répartition par échéances		
2025 *(en millions €)*	**Valeur comptable**	**Créances non échues**	**Total échues**	**Moins de 60 jours**	**Entre 60 et 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Clients refinanceurs – valeur brute	51,4	41,6	9,8	9,7	-	0,1
Autres clients – valeur brute	690,2	582,3	107,9	43,0	5,2	59,7
Perte de valeur sur créances douteuses	(38,5)	(17,0)	(21,5)	(0,1)	-	(21,4)
Total clients et comptes rattachés nets	**703,0**	**606,9**	**96,1**	**52,6**	**5,2**	**38,3**

				Répartition par échéances		
2024 *(en millions €)*	**Valeur comptable**	**Créances non échues**	**Total échues**	**Moins de 60 jours**	**Entre 60 et 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Clients refinanceurs – valeur brute	64,5	34,7	29,8	29,6	-	0,3
Autres clients – valeur brute	783,0	653,7	129,3	49,1	3,5	76,8
Perte de valeur sur créances douteuses	(39,2)	(18,3)	(20,9)	(0,2)	(0,7)	(20,0)
Total clients et comptes rattachés nets	**808,3**	**670,1**	**138,2**	**78,5**	**2,7**	**55,8**

3. Description du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière du groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale : le groupe est organisé par métier et par pays. Les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, Directeurs Financiers et contrôleurs de gestion sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Financier groupe. Les *Financial Controllers* des activités et pays veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité, quel que soit le territoire.

3.2. *Reportings* et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée mensuellement par une équipe dédiée. Les sociétés consolidées transmettent, *via* l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou *business unit*) réalise un budget. Les prévisions de chiffre d'affaires, résultats et endettement financier net sont réactualisées plusieurs fois dans l'année et font l'objet d'un suivi mensuel sur la base des *reportings* d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces *reportings* sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le *Financial Controller* de l'entité.

Les différents budgets, *reportings* et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Financière groupe.

3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les principales normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation effectue également une veille permanente des évolutions des normes comptables IFRS.

3.4. Systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information coordonne les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les informations provenant des outils informatiques propre aux différentes activités sont centralisées dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de *reporting*.

3.5. Gestion des risques, surveillance et contrôle

Les différents responsables opérationnels et financiers, ainsi que la Direction du groupe, s'appuient sur des *reportings* mensuels. Ils permettent de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque mois, ces *reportings* contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe (externalisé) complète l'organisation en matière de gestion des risques et réalise, entre autres, avec la Direction Juridique du groupe une cartographie des risques. Il s'assure du respect des règles groupe, de la fiabilité des *reportings* et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe est placé sous la responsabilité du Président et du Comité d'Audit.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de *reportings* financiers, la Direction du groupe tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes. Elle prend les actions nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'Audit Interne mène des audits spécifiques à partir de l'évaluation du risque de fraude pour prévenir et éviter les fraudes potentielles. Il communique systématiquement ses éventuels constats au Président et au Comité d'Audit.

3.5.1. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière pour identifier les plans d'amélioration à mettre en place.

Sauf exception [1], les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et filiales.

Les différents systèmes d'information propres aux activités sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

3.5.2. RISQUES LIÉS AUX NORMES COMPTABLES

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière groupe et les *Financial Controllers* des activités et pays, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS. Il adapte les principes comptables du groupe en cas de besoin et organise les formations nécessaires des personnels financiers.

3.5.3. PRINCIPAUX CONTRÔLES DES OPÉRATIONS

Pour garantir la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes du Contrôle de Gestion groupe s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux prévisions faites lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière groupe réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, les équipes de *Financial Controllers* des activités et pays mènent des contrôles réguliers définis par activité.

3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 2. « Gouvernement d'entreprise ».

(1) Récemment, le groupe a pris des participations dans certaines sociétés qui utilisent d'autres outils plus adaptés à leur taille.

4. Procédures judiciaires et arbitrages

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément à la norme IAS 37 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant total des provisions (cf. note 17 des États financiers consolidés) couvre l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

5. Assurances et couverture des risques

En tant que première entreprise générale du digital en Europe, comme toute organisation, le groupe est confronté à des risques liés aux évolutions de l'environnement financier, environnemental, réglementaire et technologique; et d'autres propres à l'évolution de ses métiers.

Pour faire face et répondre à l'ensemble des enjeux associés, le groupe met en œuvre une gestion proactive et vertueuse du poste gestion des risques et assurance axée sur les bonnes pratiques en matière d'identification, quantification, prévention et de transfert contractuel et assurantiel des risques.

En ce qui concerne les programmes assurantiels, en tant que société de service, une attention toute particulière est portée sur les programmes Responsabilité Civile Professionnelle et dommages aux biens. En effet, les activités imposent au quotidien une maîtrise, un pilotage rigoureux des risques et des couvertures en phase avec les engagements correspondants.

Par ailleurs, face à la sophistication croissante des menaces, outre la mise en place d'une couverture d'assurance Cyber, la sécurité des systèmes d'informations est au cœur des préoccupations et fait l'objet d'une politique préventive et curative.

Malgré l'évolution constante des marchés assurantiels et la politique de désengagement des assureurs, du fait de la résilience du modèle mis en place, l'exposition du groupe aux cycles du marché est faible et les niveaux de couverture sont en adéquation avec les risques identifiés et les meilleures pratiques du marché.

Les présentes couvertures sont souscrites par l'intermédiaire de cabinets de courtage d'envergure internationale et auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables bénéficiant d'un niveau rating financier en phase avec les exigences du groupe.



7

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

RDG

1. Situation du groupe et faits marquants [RDG] 226

1.1. Variations de périmètre de l'exercice 227

1.2. Évolution de la gouvernance 227

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 228

2.1. Chiffres clés 228

2.2. Compte de résultat consolidé 228

2.3. Chiffre d'affaires 229

2.4. Marge opérationnelle 231

2.5. Bilan et structure financière 232

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance 235

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2025 237

3.1. Compte de résultat 237

3.2. Bilan 237

3.3. Capital 238

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes 239

5. Perspectives 2026 239

1. Situation du groupe et faits marquants

L'année 2025 a été une année importante pour Econocom dans un environnement économique exigeant et un marché de la Tech en rapide évolution. Cette année confirme la pertinence de la stratégie du groupe et de son plan One Econocom : croissance satisfaisante du chiffre d'affaires, hausse de la marge opérationnelle et réduction de l'endettement. Le groupe a également progressé dans l'exécution de son plan stratégique : renforcement de sa force commerciale autours des quatre verticales stratégiques (Workplace, Audiovisual, Infrastructure et Financing Solutions), structuration de la verticale Econocom Audiovisual Solutions renforcée par les acquisitions de sociétés spécialisées dans l'audiovisuel et poursuite de la transformation du groupe.

Le groupe a par ailleurs renforcé son profil de dette au premier semestre 2025 par une émission Schuldschein de 225 millions d'euros, contribuant à l'élargissement de la base d'investisseurs et au financement du plan stratégique One Econocom.

Le groupe Econocom réalise en 2025 un chiffre d'affaires consolidé de 2 923 millions d'euros. Le chiffre d'affaires enregistre ainsi une croissance totale de 4,3 %, notamment portée par TMF et P&S.

La marge opérationnelle est de 118,1 millions d'euros, contre 110,5 millions en 2024, représentant une profitabilité stable de 4,0 % dans un contexte de transformation continue du groupe et de pression compétitrice sur les marges.

Après prise en compte des autres charges opérationnelles nettes pour un montant de 19,2 millions, en légère baisse sur un an grâce à une approche disciplinée de la transformation, le résultat opérationnel du groupe s'établit à 98,9 millions d'euros, en hausse par rapport à 2024 (87,6 millions d'euros).

Les charges financières nettes s'élèvent à 16,9 millions d'euros, la baisse en comparaison à l'exercice précédent étant principalement liée à la plus-value sur la cession de participations non stratégiques (Clever Energies et Rayonnance).

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 28,8 millions d'euros, le résultat net annuel des activités poursuivies atteint 53,2 millions d'euros en forte hausse par rapport à 2024 (37,3 millions d'euros). En intégrant le résultat des activités non poursuivies de -46,8 millions d'euros lié à Synertrade, société destinée à la vente sur laquelle le groupe a passé une dépréciation de 37,0 millions d'euros et dont le processus de cession est en cours, le résultat net consolidé s'élève à 6,4 millions d'euros.

L'endettement financier net est en réduction à 36 millions d'euros (contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, Econocom a amélioré sa note EcoVadis de 2 points par rapport à 2024 avec une notation de 76/100, confirmant son positionnement de référence. Sa filiale Econocom Factory a, quant à elle, obtenu une note de durabilité EcoVadis de 83/100, la plaçant parmi les 1 % des entreprises les plus performantes et lui valant la médaille de platine.

Econocom a également mis en place une calculette CO_2, développée en partenariat avec Greenly : cet outil permet de mesurer l'empreinte carbone des activités et des usages, et s'inscrit pleinement dans la volonté du Groupe de proposer à ses clients des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées à leurs enjeux, en réponse aux exigences réglementaires et aux attentes croissantes du marché.

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. CESSIONS

Il n'y a pas eu de cession significative sur l'exercice 2025.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Le groupe a exercé des options d'achat vis-à-vis d'actionnaires minoritaires de la société Econocom Factory, Lydis, et Servicios Microinfomatica (Semic, renommée Econocom Semic en décembre 2025) pour monter à 100 % du capital. Le groupe a également exercé ses options d'achat sur Hélis pour atteindre 97 % du capital à fin décembre 2025 puis 100 % en janvier 2026.

1.1.3. ACQUISITIONS ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a fait les acquisitions de parts majoritaires dans plusieurs sociétés :

- janvier 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 80 % dans bb-net media ;
- juillet 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 60 % dans Avanzia Aplicaciones. La société a été renommée Econocom Avanzia en décembre 2025 ;
- juillet 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 67 % dans Image Supply Systems AV ;
- août 2025 : prise de participation majoritaire à hauteur de 70 % dans ICT.

1.2. Évolution de la gouvernance

Au cours du premier semestre, Madame Véronique di Benedetto et Messieurs Eric Boustouller et Bruno Grossi ont démissionné de leur mandat d'administrateur d'Econocom Group SE.

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025

2.1. Chiffres clés

en millions €	2025	2024 retraité (1)	2023 retraité (2)
Produits des activités poursuivies	2 923	2 802	2 647
Marge opérationnelle	118,1	110,5	114,5
Résultat opérationnel	98,9	87,6	103,6
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	455,4	474,2	471,3
Excédent de trésorerie/(endettement financier net)	(36,4)	(95,5)	(181,2)

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Products & Solutions.

2.2. Compte de résultat consolidé

en millions €	2025	2024 retraité (1)	Variation
Chiffre d'affaires	**2 923,3**	**2 802,4**	**4,3 %**
Marge opérationnelle (2)	**118,1**	**110,5**	**6,9 %**
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,7)	(2,7)	
Autres produits opérationnels	0,6	0,8	
Autres charges opérationnelles	(17,1)	(21,0)	
Résultat opérationnel	**98,9**	**87,6**	**12,9 %**
Autres produits financiers	4,9	1,1	
Autres charges financières	(21,7)	(21,6)	
Résultat avant impôt	**82,0**	**67,0**	**22,3 %**
Impôts	(28,8)	(29,7)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	**53,2**	**37,3**	**42,5 %**
Résultat des activités non poursuivies	(46,8)	0,4	
Résultat net consolidé	**6,4**	**37,7**	**(82,9) %**
Résultat net, part du groupe	1,2	(0,1)	(1071,1) %
Résultat net, part des minoritaires	5,2	37,8	(86,2) %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom la « Marge opérationnelle » comme indicateur clé. Sa définition est donnée en annexe.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

en €	2025	2024 retraité [1]	Variation
Résultat par action	**0,039**	**0,220**	**(82,1) %**
Résultat des activités poursuivies par action	0,325	0,218	49,1 %
Résultat des activités non poursuivies par action	(0,286)	0,002	(13861,6) %
Résultat par action dilué	**0,039**	**0,220**	**(82,1) %**
Résultat des activités poursuivies par action dilué	0,325	0,218	49,3 %
Résultat des activités non poursuivies par action dilué	(0,286)	0,002	(13886,8) %

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION

	2025	2024
Nombre total d'actions à la clôture	167 047 004	179 045 899
Nombre moyen d'actions en circulation [1]	163 515 428	171 037 679
Nombre d'actions en circulation à la clôture [1]	162 759 902	167 047 004
Cours de l'action Econocom au 31 décembre *(en €)*	1,65	1,86
Capitalisation boursière au 31 décembre *(en millions €)*	268	311

(1) Hors actions propres.

2.3. Chiffre d'affaires

en millions €	2025	2024 retraité [1]	2023 retraité [2]
Products & Solutions	1 271	1 206	1 199
Services	526	520	476
Technology Management & Financing Services	1 127	1 076	972
Total chiffre d'affaires	**2 923**	**2 802**	**2 647**

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

Chiffres d'affaires par activité

Pour ses activités poursuivies, Econocom enregistre, sur l'exercice 2025, un chiffre d'affaires consolidé de 2 923 millions d'euros. Cela représente une croissance totale de 4,3 % et une croissance organique de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

en millions €	2025	2024 retraité (1)	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Products & Solutions	1 271	1 206	5,3 %	2,9 %
Services	526	520	1,1 %	1,1 %
Technology Management & Financing	1 127	1 076	4,7 %	3,1 %
Total Chiffre d'affaires	**2 923**	**2 802**	**4,3 %**	**2,7 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

ACTIVITÉ PRODUCTS & SOLUTIONS

L'activité Products & Solutions réalise en 2025 un chiffre d'affaires de 1 271 millions d'euros contre 1 206 millions d'euros en 2024, soit une croissance totale de 5,3 %, dont 2,9 % organique, avec un second semestre dynamique, notamment en Espagne, et tirée par les acquisitions d'intégrateurs audiovisuels.

ACTIVITÉ SERVICES

L'activité Services atteint un chiffre d'affaires 2025 de 526 millions d'euros (contre 520 millions d'euros en 2024), en progression organique de 1,1 %, impactée par son ancrage en France et en Belgique.

ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

L'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 127 millions d'euros bénéficiant d'une croissance solide de 4,7 % dont 3,1 % organique, portée par l'Europe du Nord et de l'Est.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

en millions €	2025	2024 retraité (1)	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Benelux	411	406	1,4 %	1,4 %
France	1 224	1 258	(2,7) %	(2,7) %
Europe du Sud	868	798	8,8 %	8,2 %
Europe du Nord et de l'Est	405	323	25,5 %	11,3 %
Amériques	14	17	(19,8) %	(14,6) %
Total Chiffre d'affaires	**2 923**	**2 802**	**4,3 %**	**2,7 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

La croissance du groupe est tirée par la bonne dynamique en Europe du Sud et en Europe du Nord et de l'Est, affichant respectivement une croissance 8,8 % et 25,5 %. Cette bonne dynamique illustre la pertinence de la présence européenne du groupe permettant de s'appuyer sur de fort relais de croissance.

En particulier, le Royaume-Uni, l'Allemagne, et le Belux affichent une forte croissance portée par leur activité TMF. De leur côté, l'Italie et de l'Espagne sont notamment tirées par le développement significatif de l'activité Products & Solutions.

La situation de la zone France est contrastée : on observe une décroissance de l'activité de 2,7 %, avec un impact plus prononcé sur l'activité TMF. Cette baisse se place dans un contexte politique qui génère un certain attentisme chez les clients et auquel Econocom est exposé par son portefeuille important de clients publics et parapublics. Compte-tenu de ce contexte, la résilience de l'activité est à souligner.

2.4. Marge opérationnelle

en millions €	2025	2024 retraité (1)	2023 retraité (2)	en % du CA 2025	en % du CA 2024
Products & Solutions	33,5	39,3	42,7	2,6 %	3,3 %
Services	24,6	24,6	25,3	4,7 %	4,7 %
Technology Management & Financing	60,0	46,6	46,5	5,3 %	4,3 %
Marge opérationnelle	**118,1**	**110,5**	**114,5**	**4,0 %**	**3,9 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2023 des activités considérées comme non poursuivies en 2024 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2023. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2023 est retraité des corrections liées au changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Produits & Solutions.

La marge opérationnelle du groupe s'élève à 118,1 millions d'euros, soit 4,0 % du chiffre d'affaires en ligne avec 2024.

Chez Products & Solutions, la marge opérationnelle s'élève à 33,5 millions d'euros et la profitabilité à 2,6 %, impactée par la forte intensité concurrentielle auquel le Groupe fait face pour défendre ses positions sur le marché de la distribution.

Chez Services, la marge opérationnelle reste en ligne avec celle de l'an dernier à 24,6 millions d'euros.

Chez TMF, la croissance du chiffre d'affaires couplée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, permet de générer une marge opérationnelle de 60,0 millions d'euros, contre 46,6 millions d'euros en 2024. Cela représente une forte augmentation de la profitabilité à 5,3 % du chiffre d'affaires, contre 4,3 % en 2024.

2.5. Bilan et structure financière

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Écarts d'acquisition	589,8	525,4
Autres actifs long terme	154,3	152,1
Intérêts résiduels sur contrats de location	179,1	179,3
Autres actifs non courants	39,5	43,0
Clients et autres débiteurs (1)	785,2	860,0
Autres actifs courants	217,5	207,4
Trésorerie	523,4	330,1
Actifs détenus en vue de la vente	23,0	95,7
Total actif	**2 512,0**	**2 392,9**

(1) Dont encours de locations autoportées : 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres – Part du groupe	439,4	425,5
Capitaux propres – Minoritaires	16,0	48,7
Capitaux propres – Total	**455,4**	**474,2**
Emprunts obligataires (1)	369,2	201,4
Dette financière (1)	190,7	224,2
Provisions	53,5	48,9
Engagement sur valeurs résiduelles	121,8	121,2
Autres passifs financiers (2)	32,0	34,8
Fournisseurs et autres créditeurs	906,5	888,4
Autres passifs	369,7	369,8
Passifs détenus en vue de la vente	13,2	30,1
Total passif et capitaux propres	**2 512,0**	**2 392,9**

(1) Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 523,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (330,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) ; cet endettement financier net doit être mis en regard des paiements futurs attendus des encours de location autoportés représentant 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(2) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

Le bilan ci-dessous offre une présentation « plus économique » :

- en imputant la trésorerie d'actif sur les dettes obligataires et les autres dettes financières au passif afin d'y faire apparaître directement l'endettement financier net ;
- en faisant ressortir des créances clients à l'actif et de l'endettement net au passif la part correspondant aux contrats TMF autoportés.

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Écarts d'acquisition	589,8	525,4
Autres actifs non courants	193,8	195,1
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	179,1	179,3
Clients et autres débiteurs	785,2	860,0
dont encours de location autoportés	*206,3*	*241,5*
Autres actifs courants	217,5	207,4
Actifs détenus en vue de la vente	23,0	95,7
Total actif	**1 988,6**	**2 062,9**

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Passif		
Capitaux propres	455,4	474,2
Endettement financier net	36,4	95,5
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	121,8	121,2
Autres passifs financiers (1)	32,0	34,8
Autres passifs non courants	117,3	105,3
Fournisseurs	906,5	888,4
Autres passifs courants	306,0	313,4
Passifs détenus en vue de la vente	13,2	30,1
Total passif	**1 988,6**	**2 062,9**

(1) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

ÉCARTS D'ACQUISITION *(GOODWILLS)*

La valeur des *goodwills* est au 31 décembre 2025 de 589,8 millions d'euros. La hausse par rapport au 31 décembre 2024 (525,4 millions d'euros) est liée aux acquisitions (35,5 millions d'euros) et à la réintégration des sociétés Econocom Apps Cloud & Data et Atlance Belgique en activité poursuivie (29,6 millions d'euros).

CAPITAUX PROPRES

Le total des capitaux propres consolidés s'établit à 455,4 millions d'euros, en baisse par rapport à fin 2024. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement de la prime d'émission de 16,3 millions ainsi que des rachats nets d'actions propres intervenus au cours de l'exercice à hauteur de 8,0 millions d'euros, partiellement compensé par le résultat global total de l'exercice de 5,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom détenait 4 287 102 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 7,1 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2025, soit 1,65 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet de l'augmentation de la participation du groupe dans certaines sociétés suite à l'exercice des options détenues sur les actionnaires minoritaires : la part des minoritaires s'établit ainsi à 16,0 millions d'euros contre 48,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du groupe, au 31 décembre 2025, s'élève à 36,4 millions d'euros contre 95,5 millions d'euros fin 2024. Il se détaille comme suit :

en millions €	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	517,1	330,0
Billets de trésorerie	(10,0)	(25,0)
Trésorerie nette	**507,1**	**305,0**
Lignes de crédit bancaire *(Term Loan)*	(151,4)	(173,6)
Dette obligataire non convertible *(Schuldschein)*	(369,2)	(201,4)
Autres	(22,9)	(25,5)
Endettement financier net	**(36,4)**	**(95,5)**

La réduction de 59,1 millions d'euros de l'endettement financier net s'explique essentiellement par le cash-flow opérationnel.

Cet endettement financier net est à comparer aux encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité TMF pour 206,3 millions d'euros (contre 241,5 millions d'euros en 2024).

Dans le cadre de ses emprunts, le groupe n'est soumis qu'à un seul *covenant*. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre l'Endettement Financier Net et l'EBITDA *proforma*. Ce ratio ne peut dépasser trois pendant deux périodes de test consécutives. Le non-respect de ce *covenant* entraînerait une augmentation du taux d'intérêt pendant la période de non-conformité, sans remboursement anticipé. Au 31 décembre 2025, ce *covenant* était respecté.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la performance économique et financière du groupe sont les suivants :

MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe. Elle mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2025, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe sont le portefeuille de clients ECS, la marque Smaaart issue de l'acquisition de Econocom Factory et le portefeuille client Tech XL reconnu lors de l'acquisition de bb-net media.

Pour suivre la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur cette marge opérationnelle.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les « Autres produits et autres charges opérationnels » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe.

Ils comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA *(EARNING BEFORE INTEREST, TAX, DEPRECIATION AND AMORTIZATION)*

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond à la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants.

en millions €	2025	2024 retraité (1)
Marge opérationnelle	118,1	110,5
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels d'acquisition) et provisions	33,5	33,7
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	3,2	2,2
EBITDA	**154,8**	**146,4**

(1) Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Cet indicateur est essentiellement utilisé dans le cadre de la communication financière du groupe ainsi que dans les discussions du groupe avec ses partenaires bancaires.

ENDETTEMENTS FINANCIERS NET ET BRUT

La notion d'endettement financier net (voir note 15.3 de l'annexe aux états financiers consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement financier brut (voir note 15.2 commentaires sur l'exercice comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 de l'annexe aux états financiers consolidés) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement financier net comprend l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers. Il exclut les passifs locatifs, les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif), les intérêts résiduels à l'actif et tout actif ou passif détenu en vue de la vente.

L'endettement financier net est utilisé pour des raisons opérationnelles de gestion des besoins de trésorerie, mais aussi pour les besoins de la communication financière. Le groupe utilise également des ratios mettant en rapport l'endettement financier net avec les capitaux propres (gearing) ou l'EBITDA (endettement financier net/ EBITDA).

CROISSANCE ORGANIQUE

La croissance organique représente la croissance du chiffre d'affaires du groupe à norme, périmètre et change comparables. Elle est calculée en ajustant le revenu de l'exercice précédent des taux de change du présent exercice et de la contribution, pour une période comparable, des acquisitions de l'exercice.

Cette croissance organique sert à mesurer la variation de chiffre d'affaires sur une base comparable d'un exercice à l'autre.

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2025

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires constitué des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 22,0 millions d'euros (22,0 millions d'euros l'an dernier). Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 0,0 million d'euros contre -0,4 millions d'euros en 2024.

Le résultat financier récurrent est un produit net de 14,1 millions d'euros, contre un produit net de 80,6 millions d'euros en 2024. Il intègre principalement :

- les dividendes reçus des filiales pour un total de 26,9 millions d'euros en 2025 (contre 97,8 millions d'euros en 2024) ;
- les produits de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 3,7 millions d'euros (contre 3,0 millions d'euros en 2024) ;
- les charges relatives à l'endettement (interne et externe) pour un montant net de 12,9 millions d'euros (contre 17,2 millions d'euros en 2024).

Le résultat financier non récurrent de l'exercice est une charge de 5,0 millions d'euros (contre un produit de 7,1 millions d'euros en 2024). La variation s'explique principalement par les dotations et reprises sur les actions propres et titres de participations.

L'impôt sur les sociétés est nul, comme en 2024. Le résultat net ressort ainsi en profit de 9,1 millions d'euros (contre 73,1 millions d'euros l'an dernier).

3.2. Bilan

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 408,4 millions d'euros à comparer à 437,0 millions d'euros fin 2024. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice de 9,1 millions d'euros diminué par l'annulation d'actions propres pour montant de 21,6 millions et par le remboursement de prime d'émission pour un montant de 16,3 millions d'euros.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont augmenté de 36,3 millions d'euros pour atteindre 973,1 millions d'euros. Cette hausse résulte notamment des augmentations de capital dans les filiales Bis Belux et EFS International augmenté de l'impact des variations des reprises réduction de valeur sur titres de participations.

Les dettes financières externes à 380,3 millions d'euros sont en augmentation par rapport aux 226,8 millions d'euros à fin 2024. Cette hausse correspond à l'émission d'un nouvel emprunt *Schuldschein* émis en avril 2025 pour un montant de 225,0 millions diminué d'une part par le remboursement de 2 tranches pour un montant total de -58,0 millions d'euros échues en mai 2025 et d'autre part par la diminution du montant de billets de trésorerie (à échéances comprises entre un et trois mois) de -15,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, les dettes financières externes se composent de l'emprunt *Schuldschein* pour un total de 367,0 millions d'euros (dont 225,0 millions d'euros émis en mai 2025 et un solde de 122,0 millions d'euros de l'emprunt *Schuldschein* émis en mai 2022) et de billets de trésorerie pour 10,0 millions d'euros. Econocom Group SE emprunte également auprès de la société Econocom Finance un montant de 154,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Econocom Group détenait au 31 décembre 2025, 4 287 102 actions propres d'une valeur de 7,1 millions d'euros au cours du 31 décembre 2025.

3.3. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital d'Econocom Group est représenté par 167 047 004 actions sans désignation de valeur nominale. Il s'élève à 23 731 026,74 euros.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant exercer une influence sur le capital d'Econocom Group.

La structure de l'actionnariat est décrite au chapitre 3 « Informations sur la société et le capital ».

LES ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7.215 du CSA.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé le prix minimum de rachat à 1 euro par action et le prix maximum à 10 euros par action.

Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 4 287 102 actions Econocom pour un prix d'acquisition de 8,0 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a annulé 11 998 895 actions propres pour un montant de 21,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Econocom Group SE détenait 4 287 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 2,57 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni à remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponiboles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 9,6 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 294,6 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 9,4 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 68,4 millions d'euros.

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes.

5. Perspectives 2026

Le groupe poursuivra en 2026 la mise en œuvre de son plan One Econocom visant à accélérer la croissance organique et profitable de ses métiers, ainsi que de renforcer les synergies entre les différents segments d'activité et entre les pays.

Pour ce faire, le groupe se concentrera sur une croissance organique autour de ses quatre verticales stratégiques de solutions. Econocom pourra également avoir recours à de la croissance externe susceptible d'accélérer sa croissance et de générer des synergies avec ses activités, mais cette croissance externe se fera avec une approche sélective et disciplinée.

Le groupe poursuivra également sa transformation, avec un accroissement des synergies et la convergence des outils internes en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de renforcer la rentabilité.

Enfin, Econocom aura une gestion rigoureuse des cash-flows afin de préserver sa pleine flexibilité stratégique pour saisir les opportunités de création de valeur.

Econocom a aussi construit son Plan Stratégique 2024-2028 autour d'ambitions très fortes en matière de performances extra-financières, avec un focus particulier sur :

- la réparabilité et allongement de la durée de vie des actifs numériques de ses clients ;
- la réduction de son empreinte carbone ;
- le renforcement de l'égalité des chances pour tou(te)s ses salarié(e)s.

Econocom confirme viser le niveau Platinum d'EcoVadis® (1) d'ici 2028.

(1) La médaille EcoVadis Platinum est le plus haut niveau de reconnaissance attribué aux entreprises qui mettent en place un cadre clair et des actions précises en matière de durabilité.



8

ÉTATS FINANCIERS

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2025 **242**

1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos 242

1.2. État de la situation financière consolidée 244

1.3. État de variation des capitaux propres consolidés 246

1.4. État des flux de trésorerie consolidés 250

1.5. Notes annexes aux états financiers consolidés 252

2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2025 RDG **344**

Comptes statutaires Econocom Group SE 344

2.1. Bilan non consolidé 345

2.2. Compte de résultat non consolidé 347

2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé 349

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2025

1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

en millions €	Notes	2025	2024 retraité*
Produits des activités poursuivies	4.1	**2 923,3**	**2 802,4**
Coût d'achat des biens vendus ou loués	4.2	(2 100,2)	(2 027,7)
Frais de personnel	4.3	(512,5)	(487,6)
Charges liées aux services achetés	4.5	(149,7)	(130,6)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions	4.6	(33,5)	(33,7)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	4.7	(3,2)	(2,2)
Impôts et taxes d'exploitation		(7,3)	(7,0)
Produits financiers opérationnels	4.8.1	25,2	22,0
Charges financières opérationnelles	4.8.2	(24,0)	(25,0)
Marge opérationnelle		**118,1**	**110,5**
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	4.6	(2,7)	(2,7)
Autres produits opérationnels	5	0,6	0,8
Autres charges opérationnelles	5	(17,1)	(21,0)
Résultat opérationnel		**98,9**	**87,6**
Autres produits financiers	6.1	4,9	1,1
Autres charges financières	6.2	(21,7)	(21,6)
Résultat avant impôt		**82,0**	**67,0**
Impôts	7	(28,8)	(29,7)
Résultat net des activités poursuivies		**53,2**	**37,3**
Résultat net des activités non poursuivies	2.2.5	(46,8)	0,4
Résultat net consolidé		**6,4**	**37,7**
Résultat net part des minoritaires		1,2	(0,1)
Résultat net part du groupe		5,2	37,8

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Résultat par action *(en €)*	**Notes**	**2025**	**2024 retraité***
Résultat net par action	8	0,039	0,220
Résultat net par action – activités poursuivies		0,325	0,218
Résultat net par action – activités non poursuivies		(0,286)	0,002
Résultat net dilué par action	8	0,039	0,220
Résultat dilué par action – activités poursuivies		0,325	0,218
Résultat dilué par action – activités non poursuivies		(0,286)	0,002

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

État du résultat global consolidé des exercices clos

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

en millions €	**2025**	**2024 retraité***
Résultat net consolidé	6,4	37,7
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**0,5**	**(0,9)**
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	0,6	(1,2)
Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	(0,2)	0,3
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**(1,9)**	**(1,0)**
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	(1,2)	(3,5)
Impôts différés sur la variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	0,3	0,9
Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger	(1,0)	1,6
Autres éléments du résultat global	**(1,4)**	**(1,9)**
Résultat global total	**5,0**	**35,8**
Attribuable aux intérêts minoritaires	0,7	0,4
Attribuable au groupe	4,3	35,4

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.2. État de la situation financière consolidée

Actif

en millions €	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10.1	45,0	41,8
Écarts d'acquisition nets	9	589,8	525,4
Immobilisations corporelles nettes	10.2	34,9	30,4
Droits d'utilisation	10.3	62,4	54,6
Immobilisations financières	10.4	12,1	25,3
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	124,1	136,5
Autres créances à long terme	10.5	20,5	19,9
Impôts différés actifs	7.2	19,0	23,1
Total actifs non courants		**907,7**	**857,0**
Actifs courants			
Stocks	12.1	83,7	80,1
Clients et autres débiteurs*	12.2	785,2	860,0
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	55,1	42,8
Actifs d'impôt courants		10,0	7,9
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	50,9	34,6
Autres actifs courants	12.2	73,0	84,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	523,4	330,1
Actifs détenus en vue de la vente	2.2.5	23,0	95,7
Total actifs courants		**1 604,3**	**1 535,9**
Total actif		**2 512,0**	**2 392,9**

* Dont encours de location autoportés 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

Passif

en millions €	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital social		23,7	23,7
Primes et réserves		410,4	363,9
Résultat de la période – part du groupe		5,2	37,8
Total capitaux propres – part du groupe	16	**439,4**	**425,5**
Intérêts minoritaires	16.4	16,0	48,7
Total capitaux propres		**455,4**	**474,2**
Passifs non courants			
Emprunts obligataires*	15.2	365,8	141,7
Dettes financières*	15.2	123,0	141,3
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	77,2	91,1
Passifs locatifs long terme	10.3	44,1	35,7
Autres passifs financiers**	13	32,0	14,6
Provisions	17	12,3	10,6
Provisions pour retraites et engagements assimilés	18	30,4	28,7
Autres dettes		9,1	8,0
Impôts différés passifs	7.2	21,3	22,3
Total passifs non courants		**715,4**	**494,1**
Passifs courants			
Emprunts obligataires*	15.2	3,4	59,7
Dettes financières*	15.2	67,6	82,8
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	44,6	30,1
Passifs locatifs court terme	10.3	20,0	20,6
Autres passifs financiers**	13	(0,0)	20,2
Provisions	17	10,7	9,6
Passifs d'impôt courants		16,7	13,3
Fournisseurs et autres créditeurs courants	12.3	906,5	888,4
Passifs du contrat	12.4	120,2	66,5
Autres passifs courants	12.4	138,3	203,3
Passifs détenus en vue de la vente	2.2.5	13,2	30,1
Total passifs courants		**1 341,2**	**1 424,7**
Total passif et capitaux propres		**2 512,0**	**2 392,9**

* Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 523,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (et 330,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) ; ces dettes financières doivent être mises en regard notamment des 206,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (et 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) d'encaissements futurs attendus des contrats de l'activité TMF autoportés.

** Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.3. État de variation des capitaux propres consolidés

en millions €	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto-contrôle
Solde au 31 décembre 2023	**179 045 899**	**23,7**	**142,7**	**(16,6)**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts*	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2024	**179 045 899**	**23,7**	**142,7**	**(16,6)**
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2024	**-**	**-**	**-**	**-**
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-		-	-
Remboursement des primes d'émission/ Rémunération de l'Actionnaire	-	-	(27,4)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle	-	-	-	(11,8)
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur	-	-	-	-
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale	-	-	-	-
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	**179 045 899**	**23,7**	**115,3**	**(28,4)**

* L'état de la situation financière consolidée 2023 est retraité des corrections induites par le changement de méthode relatif à la reconnaissance du revenu lié à certains contrats de maintenance externalisée de l'activité Products & Solutions.

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
255,6	**8,4**	**413,9**	**60,8**	**474,7**
(2,7)	-	(2,7)	(0,7)	(3,4)
252,9	**8,4**	**411,2**	**60,1**	**471,3**
37,8	-	37,8	(0,1)	37,7
-	(2,4)	(2,4)	0,5	(1,9)
37,8	**(2,4)**	**35,4**	**0,4**	**35,8**
(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
0,4	-	(27,0)	-	(27,0)
-	-	-	-	-
-	-	(11,8)	-	(11,8)
6,0	-	6,0	-	6,0
18,0	-	18,0	(18,0)	-
(6,1)	-	(6,1)	6,3	0,2
308,8	**6,0**	**425,5**	**48,7**	**474,2**

en millions €	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto-contrôle
Solde au 31 décembre 2024	**179 045 899**	**23,7**	**115,3**	**(28,4)**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2025	**179 045 899**	**23,7**	**115,3**	**(28,4)**
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2025	**-**	**-**	**-**	**-**
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-		-	-
Remboursement des primes d'émission/ Rémunération de l'Actionnaire	-	-	(16,3)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle	(11 998 895)	-	-	19,8
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur	-	-	-	-
Reclassement des intérêts ne donnant pas le contrôle suite à l'exercice d'options de ventes	-	-	-	-
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2025	**167 047 004**	**23,7**	**99,0**	**(8,6)**

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
308,8	**6,0**	**425,5**	**48,7**	**474,2**
-	-	-	-	-
308,8	**6,0**	**425,5**	**48,7**	**474,2**
5,2	-	5,2	1,2	6,4
-	(0,9)	(0,9)	(0,5)	(1,4)
5,2	**(0,9)**	**4,3**	**0,7**	**5,0**
-	-	-	-	-
-	-	(16,3)	-	(16,3)
-	-	-	-	-
(27,8)	-	(8,0)	-	(8,0)
0,6	-	0,6	(0,0)	0,6
33,4	-	33,4	(33,4)	-
(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
320,2	**5,1**	**439,4**	**16,0**	**455,4**

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.4. État des flux de trésorerie consolidés

en millions €	Notes	2025	2024 retraité*
Résultat net des activités poursuivies		53,2	37,3
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Provisions, dépréciations et amortissements	19.1.1	39,3	28,9
Élimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	19.1.1	7,9	(11,3)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	19.1.1	(2,5)	(1,7)
Capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et impôt		**98,0**	**53,2**
Charge d'impôt constatée	7	29,0	29,7
Coût de l'endettement financier net	19.1.2	15,6	16,4
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		**142,6**	**99,3**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (b) dont :	19.1.3	86,3	17,6
Investissements nets dans les contrats TMF autoportés		35,2	(32,3)
Autres variations du BFR		51,1	49,9
Impôt décaissé avant imputation des crédits d'impôts (c)		(22,7)	(17,6)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a + b + c = d)	19.1	**206,1**	**99,4**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(19,2)	(16,7)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,5	0,3
Acquisition d'immobilisations financières		(3,2)	(1,2)
Cession d'immobilisations financières		9,7	1,5
Acquisition/cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise/cédée		(27,6)	(0,6)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	19.2	**(40,0)**	**(16,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le tableau des flux de trésorerie 2024.

en millions €	Notes	2025	2024 retraité*
Emission d'emprunts obligataires non convertibles		223,8	-
Remboursement d'emprunts obligataires non convertibles		(58,0)	-
Rachats d'actions propres (nets des cessions)		(8,0)	(11,1)
Rémunérations des actionnaires		(16,3)	(27,3)
Rémunérations des actionnaires minoritaires des filiales		-	-
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location		(2,2)	(10,4)
Augmentation des dettes financières		20,0	385,9
Remboursement des dettes financières		(59,2)	(339,8)
Variation des dettes d'affacturage et d'affacturage inversé		(0,5)	(4,4)
Variation nette des billets de trésorerie		(15,0)	5,0
Principaux éléments des paiements provenant des contrats de location		(21,6)	(22,8)
Intérêts décaissés		(23,8)	(19,7)
Exercice des dettes de put	13	(19,9)	(5,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	19.3	**19,3**	**(49,6)**
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		(1,0)	0,3
Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies (h)	2.2.5	2,7	71,1
Variation de la trésorerie nette (d + e + f + g + h)		**187,1**	**104,4**
Trésorerie nette au début de l'exercice (1)	15.1/19	**330,0**	**225,5**
Variation de la trésorerie		**187,1**	**104,4**
Trésorerie nette à la clôture de la période (1)	15.1/19	**517,1**	**330,0**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le tableau des flux de trésorerie 2024.

(1) Nette des découverts bancaires : 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 0,1 million d'euros au 31 décembre 2024.

Les principaux mouvements de l'état des flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la note 19.

Les notes 1 à 23 font partie intégrante de ces comptes consolidés.

1.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1.	Base de préparation des comptes	253
Note 2.	Principes de consolidation et périmètre	257
Note 3.	Information sectorielle	270
Note 4.	Marge opérationnelle	274
Note 5.	Autres produits et autres charges opérationnels	283
Note 6.	Résultat financier	284
Note 7.	Impôts sur les résultats	285
Note 8.	Résultat par action	289
Note 9.	Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	290
Note 10.	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	294
Note 11.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	306
Note 12.	Actifs et passifs d'exploitation	308
Note 13.	Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)	312
Note 14.	Instruments financiers	313
Note 15.	Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net	317
Note 16.	Éléments sur capitaux propres	322
Note 17.	Provisions	326
Note 18.	Provisions pour retraites et engagements assimilés	328
Note 19.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	333
Note 20.	Engagements hors bilan	337
Note 21.	Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers	338
Note 22.	Informations sur les parties liées	341
Note 23.	Évènements postérieurs à la clôture	343

Note 1. Base de préparation des comptes

1.1. Informations relatives aux états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Econocom (« le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 intègrent :

- les états financiers de la société Econocom Group SE ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Econocom est un groupe indépendant qui conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée sur Euronext à Bruxelles.

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux et/ou dans le calcul des pourcentages de variation.

Le 10 février 2026, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 et autorisé leur publication.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 31 mars 2026.

1.2. Référentiel appliqué

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au titre de l'exercice 2025 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2025 (cf. 1.2.1.).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC (International Financial *Reporting* Interpretation Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https ://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr#overview

1.2.1. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-après, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2025.

L'amendement ci-après n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de Convertibilité », applicable à compter du 1er janvier 2025.

1.2.2. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025

En attente de leur adoption définitive par l'Union Européenne, le groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes :

- amendement à IFRS 9 « Instruments financiers» et IFRS 7 « Classement et évaluation des instruments financiers », applicable à compter du 1er janvier 2026 ;
- améliorations annuelles – Volume 11, applicables à compter du 1er janvier 2026 ;
- norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable à compter du 1er janvier 2027 ;
- norme IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir », applicable à compter du 1er janvier 2027.

Le groupe est toujours en train d'évaluer l'impact de la nouvelle norme comptable IFRS 18, notamment en ce qui concerne la structure de l'état du résultat du Groupe, du tableau des flux de trésorerie ainsi que les informations complémentaires à fournir relatives aux MPM (mesures de performance alternatives définies par la direction).

Il évalue également l'impact sur la manière dont les informations sont regroupées dans ses états financiers, y compris pour les éléments actuellement présentés sous l'intitulé « autres ».

Le groupe est ainsi en cours d'appréciation des éventuels impacts de la première application de ces textes.

1.3. Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.3.1. BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable ; ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

1.3.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du groupe et qui peuvent entrainer, au cours de la période suivante, un ajustement de la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sont faites à partir de l'expérience passée et d'autres éléments considérés comme réalistes ou raisonnables et sont une base à l'exercice du jugement pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

L'impact des changements d'estimations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel est survenu le changement.

Recours à des estimations

Les principales estimations et hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et portent sur :

- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- les obligations liées aux avantages du personnel et les paiements fondés sur des actions ;
- les intérêts résiduels du groupe dans les actifs donnés en location ;
- les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge d'impôt exigible.

Dans le cadre de ces estimations, le groupe applique les méthodes suivantes :

- provisions : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes (note 17) ;
- valorisation des plans de stock-options et d'actions gratuites octroyés : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 16.3.1) ;
- appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 7 sur l'état des reports déficitaires) ;
- valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location : cette valorisation est établie selon la méthode décrite dans la note 11.1 et revue annuellement.

Même si le groupe considère ces estimations comme raisonnables, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Recours au jugement

Le groupe est amené à exercer un jugement critique pour déterminer les éléments suivants :

- la qualification de bailleur-distributeur dans les contrats de sale & lease-back (note 4.1.2) ;
- la reconnaissance du changement de contrôle dans les contrats de sale & lease-back (note 4.1.2) ;
- la distinction entre « agent » et « principal » pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ;
- l'identification des Unités Génératrices de Trésorerie sur lesquelles sont réalisés les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- l'identification d'un actif ou d'un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente, et des activités abandonnées.

Pour information, il est précisé que le groupe revoit la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition, annuellement et lors d'une indication de perte de valeur au cours de l'exercice (note 9.3).

Les encours de location, liés à l'activité TMF, font partie intégrante du cycle normal des opérations, même en ce qui concerne leur part à long terme. Le groupe les présente au sein des actifs courants dans la mesure où ils correspondent au cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance. Les informations sur ces encours sont détaillées en note 12.2. Cette distinction ne s'applique toutefois pas aux créances des activités de distribution et de services qui sont à court terme.

Risque climatique

De par ses activités et ses implantations, le groupe estime être peu sujet aux impacts physiques liés au changement climatique. En effet, le groupe est présent essentiellement en Europe occidentale, dans des pays peu exposés à des événements climatiques extrêmes pouvant porter atteinte à ses activités ou à ses actifs.

Econocom est néanmoins concerné par les évolutions attendues des usages numériques et par le changement de comportement de ses clients dans leur équipement en matériels digitaux. Ces évolutions devraient se traduire progressivement par un allongement de la durée d'utilisation des actifs et un poids plus important des équipements reconditionnés par rapport aux équipements neufs. Ces évolutions sont perçues par le groupe comme des opportunités commerciales plus que comme des risques. Ainsi, les activités de distribution ont intégré des services de remise en état. Surtout, l'activité TMF dispose depuis longtemps d'offres de location de matériels d'occasion et le groupe a renforcé son positionnement dans ce secteur en faisant l'acquisition en 2022 de la société française SOFI Groupe, renommée Econocom Factory, acteur industriel du reconditionnement de smartphones et de matériels IT.

Le groupe est également exposé aux enjeux de son secteur en matière de transition énergétique et à ceux de ses fournisseurs dans l'approvisionnement des actifs numériques.

Le groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs immobilisés et l'impact lié aux enjeux climatiques n'est pas significatif dans les états financiers au 31 décembre 2025.

Les facteurs de risques sont détaillés dans le chapitre 6 « facteurs de risques et environnement de contrôle ».

Note 2. Principes de consolidation et périmètre

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation pour les filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatif ;
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidés.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Principes de consolidation pour les participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état de la situation financière consolidée puis est ajustée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.1.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Méthode comptable

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- auxquels peut s'ajouter, au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou *goodwill*)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des états financiers. Ces éléments peuvent être ajustés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat à titre de profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « *goodwill* complet » ou « *full goodwill* ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « *goodwill partiel* »).

Variation de pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêts, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 9.3.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.1.3. CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

2.1.3.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère.

Les états financiers consolidés du groupe présentés dans ce rapport ont été établis en euros qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.1.3.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

Les principaux cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants (un euro = xx devise étrangère) :

Cours de change de clôture	2025	2024
Dollar canadien	1,6116	1,4886
Livre sterling	0,8715	0,8273
Dirham marocain	10,7085	10,4905
Zloty polonais	4,2127	4,2749
Dollar américain	1,1745	1,0353

Cours de change moyen	2025	2024
Dollar canadien	1,5724	1,4789
Livre sterling	0,8540	0,8461
Dirham marocain	10,5405	10,7523
Zloty polonais	4,2386	4,3326
Dollar américain	1,1236	1,0807

2.1.4. DETTES SUR OPTIONS CROISÉES DE RACHAT DE MINORITAIRES

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des promesses d'achat de leurs participations à un prix d'exercice généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures. Ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le groupe enregistre initialement un « Autre passif financier » correspondant au prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif est comptabilisée en diminution des capitaux propres ou en goodwill, selon la méthode retenue.

La différence entre la dette au titre des promesses d'achat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Les promesses d'achat sont réévaluées annuellement ; les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont reconnues également en capitaux propres, ou en compte de résultat, selon la méthode retenue. La variation de la dette liée à la promesse d'achat de minoritaires suit par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. 2.1.2.).

Dans le cas où l'option expire sans être exercée, la valeur comptable du passif financier est reclassée en capitaux propres ou prise en compte comme une cession d'une fraction de l'activité (sans perte de contrôle).

2.1.5. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'a ctif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La Direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés, ainsi que les passifs liés, sur une ligne séparément des autres actifs et passifs dans l'état de situation financière consolidée, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat consolidé sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » ainsi que dans l'état des flux de trésorerie consolidés sur la ligne « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies ».

Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ; ou
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités abandonnées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Econocom est présenté dans la note 2.3. Liste des sociétés consolidées.

2.2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a réalisé des acquisitions de parts majoritaires dans 4 sociétés, qui ont donné lieu à un décaissement total de 28 millions d'euros, net de la trésorerie acquise. À titre d'information, si l'ensemble des regroupements d'entreprises avait eu lieu au 1er janvier 2025, le chiffre d'affaires et le résultat avant impôt du groupe provenant des activités poursuivies auraient été respectivement de 2 943 millions d'euros et 80 millions d'euros.

Sur la période comprise entre leurs dates d'acquisition respectives et fin décembre 2025, la contribution de ces sociétés s'élève à 47 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et à 6 millions d'euros pour le résultat avant impôt.

bb-net media

La société **bb-net media**, leader allemand du reconditionnement informatique, a été acquise à hauteur de 80 % en janvier 2025 par Econocom Deutschland Holding GmbH. Le groupe exerce le contrôle exclusif sur la société bb-net media au sens d'IFRS 10 à compter de la date d'acquisition. Elle est intégrée globalement dans les comptes consolidés du groupe, au sein de l'activité TMF.

Par ailleurs, le groupe a conclu avec les actionnaires minoritaires un engagement de rachat (option de vente) portant sur les titres non détenus. Cette dette de put est reconnue en « Autres passifs financiers non courants ».

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a procédé à l'allocation du prix d'acquisition qui a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 8,5 millions d'euros et se présente comme suit :

en millions €	**Juste valeur à la date d'acquisition**
Actifs incorporels*	3,3
Autres actifs	5,7
Trésorerie	0,8
Autres passifs	(4,6)
Actif net identifiable de bb-net	**5,2**
Ecart d'acquisition	8,5

* Dont 2,7 millions de relation client et 0,5 million d'euros de marques reconnus dans le cadre du regroupement d'entreprise.

Avanzia Aplicaciones (Avanzia)

Avanzia est une société d'ingénierie audiovisuelle espagnole et active en Amérique latine, spécialisée dans la production, l'intégration de systèmes et les services, avec une expertise particulière dans l'éducation et les environnements immersifs. Acquise à hauteur de 60 % en juillet 2025 par Grupo Econocom Espana, SL, Avanzia est consolidée par intégration globale au sein de l'activité Products & Solutions depuis cette date.

Par ailleurs, le groupe a conclu avec les actionnaires minoritaires un engagement de rachat (option de vente) portant sur les titres non détenus. Cette dette de put est reconnu en « Autres passifs financiers non courants ».

L'affectation du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire de 9,3 millions d'euros et se présente comme suit :

en millions €	**Juste valeur à la date d'acquisition**
Actifs incorporels	-
Autres actifs	3,4
Trésorerie	0,6
Autres passifs	(4,2)
Actif net identifiable de Avanzia Aplicaciones	**(0,2)**
Ecart d'acquisition provisoire	9,3

Cet écart d'acquisition, affecté à l'UGT PS, est toujours dans la période d'affectation au 31 décembre 2025. L'allocation définitive du prix d'acquisition est en cours.

Image Supply Systems AV (ISS)

En juillet 2025, le groupe Econocom a pris une participation majoritaire de 67 % dans la société **ISS**, intégrateur audiovisuel irlandais spécialisé dans l'installation, la maintenance et le service de matériel. ISS est consolidée par intégration globale au sein de l'activité Products & Solutions.

Econocom UK&I holdings Ltd a reconnu une dette de put enregistrée en « Autres passifs financiers non courants ».

L'affectation du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire de 10,0 millions d'euros et se présente comme suit :

en millions €	**Juste valeur à la date d'acquisition**
Actifs incorporels	-
Autres actifs	2,8
Trésorerie	0,9
Autres passifs	(2,8)
Actif net identifiable de ISS	**0,9**
Écart d'acquisition provisoire	10,0

Cet écart d'acquisition, affecté à l'UGT PS, est toujours dans la période d'affectation au 31 décembre 2025. L'allocation définitive du prix d'acquisition est en cours. Les principaux travaux restant à finaliser concernent notamment l'estimation des passifs éventuels.

ICT

En août 2025, le groupe **ICT,** intégrateur audiovisuel allemand spécialisé dans les installations permanentes sur-mesure, a été acquis à hauteur de 70 % par Econocom Deutschland Holding GmbH et est consolidée par intégration globale au sein de l'activité Products & Solutions.

Econocom Deutschland Holding GmbH a reconnu une dette de put enregistrée en « Autres passifs financiers non courants ».

L'affectation du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire de 7,8 millions d'euros et se présente comme suit :

en millions €	**Juste valeur à la date d'acquisition**
Actifs incorporels*	-
Autres actifs	17,0
Trésorerie	0,4
Autres passifs	(16,2)
Actif net identifiable de ICT	**1,2**
Ecart d'acquisition provisoire	7,8

* Revue de l'allocation du prix d'acquisition en cours.

Cet écart d'acquisition, affecté à l'UGT PS, est toujours dans la période d'affectation au 31 décembre 2025. L'allocation définitive du prix d'acquisition est en cours. Les principaux travaux restant à finaliser concernent notamment l'évaluation des immobilisations incorporelles, l'analyse des contrats clients et l'estimation des passifs éventuels.

Pour l'ensemble des regroupements d'entreprises mentionnés ci-dessus, le groupe a appliqué la méthode de l'acquisition anticipée, selon laquelle l'éventuelle dette de put est considérée comme faisant partie de la contrepartie transférée (et les intérêts ne donnant pas le contrôle ne sont pas comptabilisés).

2.2.2. VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Econocom Factory

Le groupe a exercé son option d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires ; la société **Econocom Factory** est détenue à 100 % depuis mars 2025.

Hélis

Suite à l'exercice de l'option d'achat, à hauteur de 34 % des titres de la société, vis-à-vis d'un actionnaire minoritaire de la société **Hélis**, les sociétés Hélis et Simstream, détenue directement par Hélis, sont détenues à 97 % par le groupe depuis juin 2025. Par ailleurs, Econocom est monté à 100 % du capital en janvier 2026.

Lydis

Le groupe a exercé une option d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires à hauteur de 20 % ; la société **Lydis** est ainsi détenue à 100 % depuis juillet 2025.

Servicios Microinformatica (SEMIC)

Le groupe a exercé une option d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires à hauteur de 20 % ; la société **SEMIC** est ainsi détenue à 100 % depuis juillet 2025.

2.2.3. CREATION DE SOCIÉTÉS

Econocom UK&I Holdings Ltd

En juin 2025, la société Econocom UK&I Holdings Ltd a été créée afin d'étendre l'activité du groupe au Royaume-Uni.

2.2.4. CESSIONS, LIQUIDATIONS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de cession ou liquidation significative de société sur l'exercice 2025.

2.2.5. ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2025, conformément aux délibérations du Conseil d'Administration, deux sociétés, Econocom Apps Cloud & Data (EACD) et Atlance Belgique, ont été enlevées de la liste des activités et entités non stratégiques destinées à être arrêtées ou cédées.

Les discussions dans le cadre du processus de cession ont été stoppé suite à des éléments propres aux acheteurs potentiels et totalement indépendant de Econocom et de EACD.

En parallèle, la nouvelle ambition stratégique autour d'un pôle spécifique incluant EACD dans Econocom Services & Solutions ont justifié la décision de réintégrer EACD en activités continuées.

Dès lors, conformément à IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie 2024 ont été retraités afin de refléter le reclassement de ces deux sociétés en activités poursuivies et d'assurer la comparabilité des périodes, générant une baisse de 58,4 millions d'euros sur le produit des activités non poursuivies 2024 et une baisse de 0,1 millions d'euros de la marge opérationnelle des activités non poursuivie 2024.

Les démarches se poursuivent, par ailleurs, pour céder courant 2026 les entités restant destinées à la vente.

Impacts dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie

Le résultat net des activités destinées à être arrêtées ou cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, en « Résultat net des activités non poursuivies ». Ce résultat net se présente comme suit pour les exercices 2025 et 2024 :

en millions €	2025	2024 retraité*
Produits des activités opérationnelles	10,0	23,6
Charges opérationnelles**	(14,9)	(29,3)
Marge opérationnelle	**(4,9)**	**(5,7)**
Autres produits et charges opérationnels	(40,9)	6,4
Résultat opérationnel	**(45,9)**	**0,7**
Autres charges et produits financiers	(1,0)	(0,3)
Résultat avant impôt	**(46,9)**	**0,5**
Impôts	0,1	(0,1)
Résultat des activités non poursuivies	**(46,8)**	**0,4**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

** Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations n'ont pas été amorties ce qui aurait représenté une dotation de 2,9 millions d'euros en 2025 (contre 4,5 millions d'euros en 2024).

Pour l'exercice 2025, le résultat net des activités non poursuivies (part du groupe) s'élève à - 46,8 millions d'euros et comprend notamment la dépréciation de 37,0 millions d'euros des actifs Synertrade.

Les flux de trésorerie liés aux activités non poursuivies sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Le tableau de flux de trésorerie relatif à ces entités pour les exercices 2025 et 2024 se présente de la manière suivante :

en millions €	2025	2024 retraité*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(7,0)	(4,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4,0)	79,3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17,7	(0,1)
Incidence des variations des cours de change et changement de méthode	(4,0)	(3,6)
Flux nets de trésorerie des activités non poursuivies	**2,7**	**71,1**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le tableau des flux de trésorerie 2024.

Le flux de trésorerie lié aux activités d'investissement comprenait en 2024 l'effet de la cession de la société Les Abeilles.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes séparées dans l'état de la situation financière. L'application de la norme IFRS 5 impacte l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 de la manière suivante :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Ecarts d'acquisition	0,0	40,3
Actifs non courants	3,2	28,4
Actifs courants	18,0	25,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,9	1,3
Actifs détenus en vue de la vente	**23,0**	**95,7**
Passifs non courants	2,0	4,7
Passifs courants	11,2	25,3
Passifs détenus en vue de la vente	**13,2**	**30,1**

La diminution des actifs et passifs sur la période est liée à la combinaison de deux évènements sur 2025 :

- le retour en activité poursuivie des sociétés EACD et Atlance Belgique, générant notamment une diminution des écarts d'acquisition brut présentés ci-dessus de, respectivement, 29,0 millions d'euros et 0,6 million d'euros ;
- la comptabilisation de 37,0 millions d'euros de dépréciation d'actif du groupe Synertrade, dont 10,7 millions d'euros sur l'écart d'acquisition (totalement déprécié à date).

2.3. Liste des sociétés consolidées

Les filiales du groupe consolidées par intégration globale sont les suivantes :

			2025		2024	
Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Holdings						
Belgique	Econocom Finance SNC	Bruxelles / 0830.430.556	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Grupo Econocom Espana	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Systèmes SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom UK&I Holdings Ltd	London	100,00 %	100,00 %	-	-
Products & Solutions						
Allemagne	Econocom Service GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Energy net	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Groupe ICT	Kohlberg	70,00 %	70,00 %	-	-
Brésil	Gigigo do Brasil de technologia	Sao-Paulo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Products & Solutions Belux SA/NV	Bruxelles / 0426.851.567	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Lydis Belgium SA	Bruxelles / 1007.516.432	100,00 %	100,00 %	80,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Products & Solutions SL	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Servicios microinformatica S.A.U. (Semic)	Lleida	100,00 %	100,00 %	51,00 %	51,00 %
Espagne	Essentiam services SL	Lleida	100,00 %	100,00 %	51,00 %	100,00 %
Espagne	Avanzia Aplicaciones SL	Madrid	60,00 %	60,00 %	-	-
France	Econocom Products & Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Exaprobe SAS	Le Plessis-Robinson	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
Italie	Asystel-BDF	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse/ Pologne	Filiales Asystel (ex Bizmatica)	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Irlande	ISS AV Ltd	Dublin	66,70 %	66,70 %	-	-
Luxembourg	Econocom PSF SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Gigigo Mexico Srl de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas, Belgique	Groupe BIS	Ridderkerk	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Lydis BV	Almere	100,00 %	100,00 %	80,00 %	80,00 %
Royaume-Uni	Econocom Product & Solutions UK Ltd	Londres	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Services						
Belgique	Econocom Digitalent SA/NV	Bruxelles / 0671.649.180	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Managed Services SA/NV	Bruxelles / 0432.093.428	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

			2025		2024	
Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Belgique	A2Z Solutions SA/NV	Bruxelles / 0448.487.220	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Com 2002 SL Nexica	Barcelone	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Servicios	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	ESR SAS	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Groupe Helis	Paris	96,96 %	96,96 %	63,02 %	63,02 %
France	Econocom Apps. Cloud & Data	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Services & Solutions	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France, All., Roumanie, É-U/Ita./Esp.	Groupe SynerTrade	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Maroc SARL	Rabat	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Managed Services BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Technology Management & Financing						
Allemagne	Econocom Deutschland GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Econocom Deutschland Holding GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	bb-net media GmbH	Schweinfurt	80,00 %	80,00 %	-	-
Belgique	Atlance SA/NV	Bruxelles / 0476.489.635	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Lease SA/NV	Bruxelles / 0431.321.782	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Canada	Econocom Canada inc.	Montréal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom SA (Espagne)	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
États-Unis	Econocom Corporation	Wilmington New Castle County	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Atlance SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Atos Finance Solutions	Puteaux	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %
France	Econocom France SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Explorer	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Flow	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Factory	St Mathieu de Tréviers	100,00 %	100,00 %	96,00 %	96,00 %
Irlande	Econocom Digital Finance Limited	Dublin	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Econocom International Italia SpA	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Luxembourg SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Ré SA Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2025 % intérêt	2025 % contrôle	2024 % intérêt	2024 % contrôle
Maroc	Econocom Location Maroc SA	Casablanca	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Econocom Mexico SA de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Financial Services International BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Nederland BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pologne	Econocom Polska SP z.o.o	Varsovie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
République-Tchèque	Econocom Czech Republic S.r.o	Prague	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Roumanie	Econocom International Romania Srl	Bucarest	-	-	100,00 %	100,00 %
Suisse	Econocom Switzerland SA	Lugano	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom Ltd	Richmond-upon-Thames	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2.4. Principaux impacts de la situation macroéconomique

De manière générale, Econocom est attentif à la situation macro-économique globale et notamment aux impacts de l'évolution des taux d'intérêt sur l'activité de ses clients.

2.4.1. EFFETS DE L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe Econocom reste attentif à l'évolution des taux d'intérêt sur ses financements. Néanmoins, la majeure partie de ses emprunts long terme ont été émis à taux fixe ou à un taux fixé par une couverture de taux d'intérêt. De même, dans la grande majorité des cas, les contrats de location refinancés le sont à taux fixe ; la marge attendue de ces contrats n'est donc pas impactée par les variations ultérieures de taux.

Au sein de ses activités, TMF est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt pour ses futurs contrats soit au travers des taux de refinancement qui sont appliqués soit au travers du coût de financement des actifs dans le cadre de contrats non refinancés. Le groupe estime néanmoins qu'il est à même de transmettre à ses clients la majeure partie des hausses de taux, l'impact résiduel sur ses marges et sur la rentabilité de l'activité TMF restant limité. Le groupe n'anticipe pas dans ses projections d'évolution notable de ses marges TMF.

Note 3. Information sectorielle

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

L'information sectorielle en application de la norme IFRS 8 présente cette segmentation :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantations pays
Products & Solutions	Prestations allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni.
Services	Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.	Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni.

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres ; ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans leurs environnements économiques et géographiques.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

3.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

3.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE OPÉRATIONNELLE

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

Chiffre d'affaires 2025

en millions €	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires des clients externes	**1 270,7**	**525,6**	**1 127,0**	**2 923,3**
Chiffre d'affaires interne opérationnel	215,0	41,1	23,7	279,7
Total – Revenus des secteurs opérationnels	**1 485,7**	**566,7**	**1 150,7**	**3 203,0**
Marge opérationnelle	**33,5**	**24,6**	**60,0**	**118,1**
Dotation aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	-	-	(2,7)	(2,7)
Autres charges et autres produits opérationnels	(3,3)	(5,3)	(5,9)	(16,5)
Résultat opérationnel	**30,2**	**19,3**	**51,3**	**98,9**

Chiffre d'affaires 2024

*en millions €, retraité**	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires des clients externes	**1 206,4**	**519,7**	**1 076,3**	**2 802,4**
Chiffre d'affaires interne opérationnel	176,2	40,4	9,8	226,3
Total – Revenus des secteurs opérationnels	**1 382,5**	**560,0**	**1 086,1**	**3 028,7**
Marge opérationnelle	**39,3**	**24,6**	**46,6**	**110,5**
Dotation aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	-	-	(2,7)	(2,7)
Autres charges et autres produits opérationnels	(2,3)	(6,7)	(11,3)	(20,2)
Résultat opérationnel	**37,0**	**17,9**	**32,6**	**87,6**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Le chiffre d'affaires interne opérationnel se compose :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions sont faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne n'est stocké ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel.

Le résultat sectoriel du groupe est la « Marge opérationnelle ». Il correspond au Résultat opérationnel avant autres charges et autres produits opérationnels et amortissements des actifs incorporels d'acquisition, comme détaillé dans la note 4.

3.1.2. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

en millions €	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Holdings	Total
BFR au 31 décembre 2025	(187,2)	(73,1)	151,2	(1,2)	(110,2)
BFR au 31 décembre 2024	(189,8)	(67,2)	221,9	1,0	(34,1)

3.2. Informations par zone géographique

3.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque secteur d'activité opérationnelle par zone géographique d'origine au chiffre d'affaires du groupe est détaillée ci-après :

Chiffre d'affaires 2025

en millions €	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	210,8	76,3	124,2	411,4
dont Belgique	*98,7*	*55,2*	*97,9*	*251,8*
France	532,3	359,4	332,6	1 224,4
Europe du Sud	399,3	89,9	379,1	868,2
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	128,3	(0,0)	291,0	419,3
Total	**1 270,7**	**525,6**	**1 127,0**	**2 923,3**

Chiffre d'affaires 2024

*en millions €, retraité**	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	204,7	87,7	113,2	405,6
dont Belgique	*97,9*	*62,7*	*64,7*	*225,3*
France	540,7	351,3	366,4	1 258,5
Europe du Sud	343,4	80,7	373,8	797,9
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	117,5	(0,0)	222,9	340,4
Total	**1 206,4**	**519,7**	**1 076,3**	**2 802,4**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

3.2.2. ACTIFS NON COURANTS

2025

en millions €	Immobilisations incorporelles	*Goodwill*	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	3,2	75,6	5,6	10,0
dont Belgique	*2,7*	*53,0*	*2,6*	*5,6*
France	35,8	283,4	11,1	26,9
Europe du Sud	2,6	170,6	12,1	17,4
Europe du Nord et de l'Est	3,4	60,1	6,1	8,0
Total	**45,0**	**589,8**	**34,9**	**62,4**

2024

en millions €	Immobilisations incorporelles	*Goodwill*	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	3,4	75,0	6,6	11,3
dont Belgique	*3,0*	*52,4*	*3,4*	*6,0*
France	36,5	254,4	10,8	26,8
Europe du Sud	1,7	161,3	12,8	15,2
Europe du Nord et de l'Est	0,2	34,7	0,3	1,1
Total	**41,8**	**525,4**	**30,4**	**54,6**

Les *goodwills* sont affectés à la zone géographique dans laquelle est située la société acquise ou la maison-mère du sous-groupe acquis.

Note 4. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, correspondant au résultat opérationnel retraité des autres produits et autres charges opérationnels, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

4.1. Produits provenant de contrats avec les clients

Les produits provenant de contrats avec les clients par métier se répartissent comme suit :

en millions €	2025	2024 retraité*
Products & Solutions	1 270,7	1 206,4
Services	525,6	519,7
Technology Management & Financing	1 127,0	1 076,3
Total des produits des activités poursuivies	**2 923,3**	**2 802,4**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires varie selon la nature des obligations de prestations du contrat dans lequel les entités du groupe sont engagées auprès de leur client. Les obligations de prestation correspondent aux biens ou services promis dans le contrat.

L'obligation de prestation constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu : le prix du contrat est alloué à chaque obligation de prestation individuelle, et un rythme de reconnaissance du revenu est déterminé pour chaque obligation de prestation.

Econocom comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis.

Une obligation de prestation est remplie lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Ce transfert peut se faire à un moment précis ou progressivement. Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus :

- à l'avancement dès lors qu'une des conditions ci-dessous est remplie :
  - le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur,
  - le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution,
  - l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date ;
- en totalité à une date spécifique, c'est-à-dire à l'achèvement, dans les autres cas.

Application aux différentes activités du groupe

Ventes de biens

Le revenu est reconnu lorsque le contrôle des biens est transféré au client, conformément à la norme IFRS 15. Le transfert du contrôle intervient généralement au moment de la livraison et du transfert de propriété, lorsque, notamment, les conditions suivantes sont réunies :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages principaux liés à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

Ventes de location-financement

Conformément à la norme IFRS 16, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon le type de contrat (cf. 4.1.2.).

Ventes de prestations de services

On distingue les types de contrats et d'activités suivants :

- contrats d'infogérance : ces contrats sont découpés entre phase de construction (Build) et phase opérationnelle (Run), lorsque les livrables sont distincts ; le revenu de ces deux phases est reconnu à l'avancement au fur et à mesure du transfert du contrôle. Pour apprécier le caractère séparable de la phase de « Build », celle-ci doit être représentative d'une prestation de service dont le client peut retirer des avantages distinctement de la prestation de « Run ». Si ce n'est pas le cas, le revenu ne peut être reconnu qu'au fur et à mesure de l'exécution des prestations de services récurrentes et les coûts de la phase de « Build » doivent être capitalisés s'ils créent une ressource qui servira à l'exécution future des prestations de services ;
- activités de maintenance opérées par Econocom : le revenu est reconnu à l'avancement ;
- activités de mise à disposition de personnel en régie : le revenu est reconnu au temps passé ;
- activités de développement applicatif au forfait : la règle de l'avancement s'applique et le revenu est reconnu au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
- projets d'installation d'infrastructure : dans la mesure où le transfert du contrôle s'opère progressivement, le revenu est reconnu à l'avancement des coûts.

Pour certains contrats au forfait prévoyant plusieurs obligations de prestations, le prix de transaction peut parfois être alloué, au cas par cas, aux différentes obligations pour tenir compte de la valeur économique réelle des prestations exécutées (qui peut être différente de la valeur contractuelle).

Dans le cadre des contrats à exécution successive, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés à l'avancement selon la méthode qui reflète le mieux le transfert des biens et services au client. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Distinction entre « agent » et « principal »

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être amené à revendre des matériels, logiciels et prestations de services achetés à des tiers. Pour la fourniture de ces biens et services, Econocom peut agir soit en tant que principal soit en tant qu'agent.

Econocom est défini comme principal si son « obligation de performance » est de fournir des biens et ou services sous-jacents au client. Cela implique qu'Econocom a le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

Econocom comptabilise également les livraisons directes en mode principal. Par livraisons directes, on entend la vente des matériels stockés dans les entrepôts des fournisseurs d'Econocom et expédiés directement au client final.

Ces flux sont reconnus en mode principal car le groupe Econocom :

- fixe contractuellement les prix de vente au client final ;
- dispose de la capacité de choisir jusqu'au dernier moment de procéder par une livraison directe ou non ;
- est responsable vis-à-vis du client final de l'acceptation des matériels ;
- est en charge de de la gestion des retours de matériels si nécessaire.

Le groupe Econocom est défini comme agent si son « obligation de performance » est d'arranger la fourniture des biens ou services sous-jacents par un tiers, sans le contrôle de diriger l'utilisation et d'obtenir les avantages économiques essentiels. Dans ce cas, Econocom n'a pas le contrôle sur les biens et services avant qu'ils ne soient transférés au client.

La Direction émet un jugement significatif quant à l'application de la distinction entre agent et principal. L'impact sur la présentation du chiffre d'affaires qui sera constaté est le suivant :

- en brut quand Econocom est principal ;
- en net des coûts de ventes lorsqu'Econocom est agent.

Présentation bilancielle

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente. Si ces factures à établir constituent un droit inconditionnel à une contrepartie, c'est-à-dire si l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible, ces factures à établir constituent des créances. Dans les autres cas, il s'agit d'actifs du contrat. Elles sont classées en « Clients et autres débiteurs ».

Les paiements d'avances reçues des clients et les produits constatés d'avance constituent les passifs du contrat. Ils sont classés en « Autres passifs courants ».

Les coûts d'exécution des contrats correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. Il peut s'agir par exemple de stocks en transit dédiés, de coûts affectés aux obligations de prestations, de frais de transition dans les contrats d'infogérance ou de coûts marginaux d'obtention des contrats (ie. coûts qu'Econocom n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat). Tous ces coûts sont activés si Econocom s'attend à les recouvrer. Ces coûts activés sont alors classés en « Autres actifs courants ».

4.1.2. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location peuvent être qualifiés (i) de contrats de location-financement (ou « *Finance Lease* »), ce qui est le cas pour la majorité de nos contrats de location, (ii) de contrats de location simple (ou « *Operating lease* ») ou (iii) de Financement (ou « *Financing* ») pour certaines opérations de *Sales & Lease back*.

4.1.2.1. Les contrats de location-financement (ou « *Finance Lease* ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants

Un contrat est qualifié de contrat de location-financement dès lors que l'analyse de la transaction montre qu'il y a bien transfert au preneur de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués (selon IFRS 16.62).

Econocom appréhende ce transfert des risques et avantages selon la substance de la transaction (IFRS 16.62) dès lors que :

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent ; et/ou
- la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif sous-jacent à la date de conclusion du contrat de location.

Dans l'hypothèse de livraisons successives des équipements donnés en location, chiffres d'affaires et coûts d'achat associés sont reconnus au prorata du montant de ces livraisons successives.

La reconnaissance comptable se fait conformément à IFRS 16.71, à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. La date d'exercice de ce droit d'utilisation des actifs, est précisée dans nos conditions générales de location qui la définit comme étant la date de livraison des actifs loués matérialisée par la signature d'un procès-verbal de réception.

Les contrats de location-financement ou « *Finance Lease* » sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- une créance (ou « encours de location ») est enregistrée correspondant à la valeur actualisée des paiements attendus du client est reconnue à l'actif ;
- un « intérêt résiduel » dans les actifs loués (défini en note 11.1) est porté à l'actif du bilan en actif financier ;
- à la fin de chaque période, ces deux actifs financiers font l'objet d'une désactualisation qui conduit à augmenter leur valeur au bilan.

Compte de résultat

- le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location ;
- le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- l'intérêt résiduel dans les actifs loués est comptabilisé en minoration de ce coût des ventes pour sa valeur actualisée ;
- à la fin de chaque période, les effets de désactualisation impactent le compte de résultat dans la ligne « Produits financiers opérationnels ».

4.1.2.2. Contrat de location qualifié de contrat de location simple (ou « *Operating Lease* ») au sens d'IFRS 16.9 et suivants

Lorsqu'un contrat de location ne peut être qualifié de location de financement (ou « *Finance Lease* ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants, il est alors qualifié de location simple (ou « *Operating Lease* »). Dans ce cas, le traitement comptable est le suivant :

Bilan

- les équipements donnés en location sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations corporelles » et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de façon à atteindre en fin de période de location la valeur résiduelle desdits matériels.

Compte de résultat

- le chiffre d'affaires est reconnu à chaque fin de période et correspond à la somme des loyers dus au titre de la période ;
- la dotation aux amortissements est reconnue pour chaque période sur la base des modalités indiquées ci-avant.

4.1.2.3. Reconnaissance du revenu dans l'hypothèse de prolongations de contrats de location simple ou de location-financement

La reconnaissance du revenu et des coûts relatifs aux prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement ou « *Finance Lease* », le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement au premier jour de la durée de prolongation ; le coût des biens loués correspond à la valeur de l'intérêt résiduel constaté lors de l'opération initiale ;
- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple ou « *Operating Lease* », le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ; de même, la valeur nette comptable des biens loués immobilisés est amortie sur la durée de la période de prolongation.

4.1.2.4. Contrats de type *Sales & Lease-back* (IFRS 16.98 et suivants)

Un contrat de *Sales & Lease-back* consiste en une transaction dans laquelle :

- une entité (le « vendeur-preneur » ou « seller-lessee ») cède un actif à Econocom (l'« acheteur-bailleur » ou « buyer-lessor ») ; puis
- le « vendeur-preneur » reprend en location le bien ou l'actif auprès d'Econocom (IFRS 16.98 et suivants).

Econocom examine pour chaque transaction de *Sales & Lease-back*, si le transfert du bien ou de l'actif s'analyse comme une vente selon IFRS 16.99 et suivants :

- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38 confirme qu'il y a bien transfert du contrôle de l'actif à Econocom, alors le chiffre d'affaires est reconnu selon un des deux schémas présentés précédemment :
  - « Location de financement » ou « *Finance Lease* » (IFRS 16.62) décrite dans la note 4.1.2.1., ou
  - « Location simple » ou « *Operating Lease* » (IFRS 16.9) décrite dans la note 4.1.2.2. ;

- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38, conduit à ne pas reconnaitre un transfert du contrôle du bien à Econocom par le « vendeur-preneur », la transaction sera comptabilisée comme un financement conformément à IFRS 9. En conséquence, l'actif restera chez le vendeur-preneur et Econocom reconnaitra la marge de l'opération en résultat financier opérationnel. Cette marge correspond à la chaine de loyers actualisée diminuée des coûts d'achats des actifs loués. Au bilan, Econocom comptabilise en contrepartie de cette marge un encours de location et une dette fournisseurs.
- Econocom considère qu'il y a transfert de contrôle de l'actif loué par Econocom au client (conformément à IFRS 15.38) dès lors que :
  - le groupe a transféré au client la possession matérielle de l'actif c'est-à-dire que le client a la capacité de décider de son utilisation,
  - le client a accepté l'actif,
  - le groupe a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif,
  - le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif.

Ces analyses ci-dessus sont basées sur les éléments contractuels et économiques des transactions de *Sales & Lease-back et* font recours au jugement de Econocom.

4.2. Coût d'achat des biens vendus ou loués

Le coût d'achat des biens vendus ou biens loués se décompose de la façon suivante :

	2025	2024 retraité*
Products & Solutions	(1 025,4)	(982,8)
Services	(121,7)	(118,4)
Technology Management & Financing	(953,2)	(926,6)
Total	**(2 100,2)**	**(2 027,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

4.3. Frais de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante :

	2025	2024 retraité*
Salaires et traitements	(374,2)	(355,6)
Charges sociales	(120,4)	(116,0)
Autres charges de personnel	(17,9)	(16,0)
Total	**(512,5)**	**(487,6)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies, incluses dans les autres charges de personnel, concernent les filiales en France, en Italie, et en Belgique. Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 18.

Effectifs

La ventilation des effectifs moyens du groupe est définie selon le secteur d'activité opérationnelle d'appartenance :

	2025	2024 retraité*
Products & Solutions	2 335	2 222
Services	5 249	5 320
Technology Management & Financing	656	605
Holding et fonctions support	194	183
Total	**8 434**	**8 330**

* Les effectifs de l'exercice 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 sont présentés en 2024.

4.4. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées soit en moins des coûts (salaires par exemple), soit dans les autres produits et charges d'exploitation, selon leur nature.

Les subventions publiques ne sont comptabilisées que lorsque le groupe a une assurance certaine qu'il les recevra. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (ou subventions d'investissement) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif. Les subventions liées au résultat sont reconnues en compensation des coûts qu'elles couvrent.

CRÉDITS D'IMPÔT ASSIMILABLES À DES SUBVENTIONS

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en fonction du traitement fiscal appliqué dans chaque pays :

- si le crédit d'impôt est calculé uniquement sur la base de dépenses précises, s'il ne modifie pas le calcul du résultat taxable de la filiale, s'il n'est pas limité par la dette d'impôt de cette dernière et s'il peut être remboursé en trésorerie, alors il correspond à une subvention au sens d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et est comptabilisé en résultat opérationnel ;
- sinon, il est comptabilisé en impôt.

Les crédits d'impôts français dénommés « Crédit d'Impôt Recherche (CIR) » sont comptabilisés comme des subventions publiques.

À fin décembre 2025, le montant des subventions est de 1,0 million d'euros contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2024.

4.5. Charges liées aux services achetés

Les charges liées aux services achetés se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2025	2024 retraité*
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(47,4)	(40,7)
Commissions agents	(28,1)	(27,7)
Services extérieurs (entretiens, assurances...)	(15,3)	(16,5)
Autres charges externes (sous-traitances, relations publiques, transports...)	(58,8)	(45,8)
Total	**(149,7)**	**(130,6)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

4.6. Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2025	2024 retraité*
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(4,0)	(8,8)
Droits d'utilisation	(21,7)	(21,0)
Autres immobilisations corporelles	(9,9)	(9,6)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition)	**(35,5)**	**(39,4)**
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	**2,0**	**5,7**
Total	**(33,5)**	**(33,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Par ailleurs, le montant des dotations aux amortissements sur les actifs incorporels d'acquisition est de 2,7 millions d'euros sur l'exercice 2025, comme en 2024.

4.7. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants

en millions €	2025	2024 retraité*
Perte de valeur sur stocks	(1,3)	(1,4)
Reprise de perte de valeur sur stocks	1,7	2,9
Perte nette/gain net – stocks	**0,4**	**1,5**
Perte de valeur sur créances douteuses	(13,2)	(11,2)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	8,7	7,3
Gains et pertes sur réalisations de créances	1,0	0,2
Pertes nettes/gains nets – créances commerciales	**(3,6)**	**(3,7)**
Total	**(3,2)**	**(2,2)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités considérées comme non poursuivies en 2025 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2024.

4.8. Résultat financier opérationnel

Les produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing résultent de la désactualisation sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles financières, des intérêts résiduels du groupe ainsi que des encours de location.

Les différences de change portent principalement sur la fluctuation monétaire des GBP et USD.

4.8.1. PRODUITS FINANCIERS OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-dessous détaille les produits financiers opérationnels selon leur nature :

en millions €	2025	2024 retraité*
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	20,1	16,4
Différence de change	4,7	5,0
Produits financiers opérationnels divers	0,5	0,6
Total produits financiers opérationnels	**25,2**	**22,0**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

4.8.2. CHARGES FINANCIÈRES OPÉRATIONNELLES

Le tableau ci-dessous détaille les charges financières opérationnelles selon leur nature :

en millions €	2025	2024 retraité*
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(10,8)	(10,4)
Différence de change	(4,9)	(4,8)
Charges financières d'affacturage	(6,5)	(9,3)
Charges financières opérationnelles diverses	(1,7)	(0,7)
Total charges financières opérationnelles	**(24,0)**	**(25,0)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Note 5. Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et autres charges opérationnels, exclus de la marge opérationnelle, comprennent notamment :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité ;
- les coûts liés aux différentes opérations de croissance externes (honoraires d'acquisition) ;
- les variations de valeur sur les dettes d'acquisition (compléments de prix) ; les variations de valeur des options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles dans les activités poursuivies ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- et, plus généralement, tous les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

en millions €	2025	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(6,7)	-	(6,7)
Dépréciations d'immobilisations	(0,7)	-	(0,7)
Créances douteuses & litiges	(1,9)	-	(1,9)
Autres	(7,1)	0,6	(7,7)
Total 2025	**(16,5)**	**0,6**	**(17,1)**

*en millions €, retraité**	2024	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(8,2)	0,8	(9,0)
Dépréciations d'immobilisations	(1,2)	-	(1,2)
Créances douteuses & litiges	(7,8)	-	(7,8)
Autres	(2,9)	-	(2,9)
Total 2024	**(20,2)**	**0,8**	**(21,0)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités considérées comme non poursuivies en 2025 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2024.

Les coûts liés aux réorganisations correspondent à la poursuite au cours de la période de plans d'amélioration de la performance. Ces coûts nets des reprises de provisions utilisées s'élèvent à 6,7 millions d'euros et concernent l'ensemble des activités et les holdings de manière équivalente, majoritairement en France.

Les charges sur créances douteuses & litiges sont au premier chef liées à des dossiers français et irlandais.

Enfin, les autres charges opérationnelles correspondent à hauteur de 2,6 millions d'euros à des honoraires de M&A.

Note 6. Résultat financier

6.1. Autres produits financiers

en millions €	2025	2024 retraité*
Plus-value sur cession d'actifs financiers	3,1	-
Produits d'intérêts	1,4	1,0
Autres produits financiers	0,3	0,1
Produits financiers	**4,9**	**1,1**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Au cours de l'exercice 2025, le groupe a réalisé la cession de participations non consolidées pour 3,1 millions d'euros. Les autres produits financiers incluent des intérêts capitalisés sur obligations.

6.2. Autres charges financières

en millions €	2025	2024 retraité*
Charges financières sur emprunts obligataires	(9,2)	(4,3)
Intérêts sur financements à court terme	(1,7)	(4,8)
Charges de dettes long terme	(6,2)	(7,0)
Charges d'intérêts sur dettes locatives (IFRS 16)	(1,8)	(2,1)
Composante financière des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(0,9)	(0,9)
Autres charges financières	(1,9)	(2,5)
Charges financières	**(21,7)**	**(21,6)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Note 7. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

7.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

en millions €	Notes	2025	2024 retraité*
Impôt courant		(23,7)	(18,8)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	17	(1,3)	(4,6)
Impôt différé	7.2	(3,8)	(6,3)
Total		**(28,8)**	**(29,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Rationalisation du taux d'impôt

en millions €	2025	2024 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	82,0	67,0
Impôt sur le résultat des activités poursuivies	(28,8)	(29,7)
Taux effectif d'impôt rapporté au résultat avant impôt	35,1 %	44,3 %
Taux effectif d'impôt (hors CVAE et IRAP)	31,2 %	41,1 %

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

La charge d'impôt du groupe s'établit à 25,6 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1,6 million d'euros de contribution exceptionnelle et 1,6 million d'euros de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) et d'IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive en Italie), soit un total de 28,8 millions d'euros. Cette charge d'impôt comprend également des provisions dotées dans le cadre de contrôles fiscaux en cours dans certaines filiales du groupe.

Compte tenu d'un résultat publié avant impôt des activités poursuivies de 82,0 millions d'euros, le Taux Effectif d'Impôt (TEI) publié atteint 35,1 % (contre 44,3 % en 2024 retraité) ; hors contribution exceptionnelle et CVAE/IRAP, le TEI ressort à 31,2 % en 2024 (contre 41,1 % en 2024 retraité).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

en millions €	2025	2024 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	82,0	67,0
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (25,00 %)	**(20,5)**	**(16,8)**
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(1,1)	(2,6)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	0,1	-
Déreconnaissance des déficits fiscaux précédemment reconnus	(0,7)	-
Reconnaissance de déficits antérieurs	-	0,7
Régularisation d'impôt courant et différé	(3,3)	(1,8)
Effet des taxes en charge d'impôt (1)	(1,6)	(2,2)
Effet des taux d'impôt étrangers et de leurs changements	1,0	0,2
Crédits d'impôts et assimilés	0,3	0,6
Autres différences permanentes	(3,0)	(7,9)
Total des différences	**(8,3)**	**(12,9)**
Charge réelle d'impôt	**(28,8)**	**(29,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

(1) Les taxes classées en charge d'impôt correspondent aux taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS 12. Il s'agit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée en France (nette d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive) en Italie.

7.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

en millions €	31 déc. 2024	Produit/ charge de l'exercice (résultat)	Autres éléments du résultat global (capitaux propres)	Reclas-sements	Reclas. en actifs/ passifs détenus en vue de la vente	Variation de périmètre et autres	31 déc. 2025
Engagements de retraite	6,0	0,0	(0,1)	0,3	0,5	-	6,8
Différences temporelles sur provisions	3,9	0,2	(0,2)	(2,0)	-	(0,0)	1,9
Autres actifs et passifs	2,2	(1,0)	(0,1)	(1,4)	-	0,0	(0,3)
Reports fiscaux déficitaires	21,5	(2,1)	0,2	(1,7)	-	-	17,8
Effet de la compensation IDA/IDP	(10,5)	-	-	3,3	-	-	(7,2)
Total actifs d'impôts différés	**23,1**	**(2,9)**	**(0,2)**	**(1,6)**	**0,5**	**(0,0)**	**19,0**
Imposition différée sur l'activité TMF	(23,4)	(0,2)	0,0	(0,4)	-	-	(24,0)
Actifs incorporels amortissables	(3,6)	0,0	0,0	1,4	-	(1,0)	(3,2)
Autres actifs et passifs	(5,7)	(0,7)	0,8	4,0	-	0,3	(1,3)
Effet de la compensation IDA/IDP	10,5	-	-	(3,4)	-	-	7,2
Total passifs d'impôts différés	**(22,2)**	**(0,9)**	**0,8**	**1,6**	**0,0**	**(0,7)**	**(21,3)**
Solde net d'impôts différés	**0,9**	**(3,8)**	**0,7**	**0,0**	**0,5**	**(0,7)**	**(2,3)**

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(7,8)	(1,4)
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	5,5	2,2
Solde net d'impôts différés	**(2,3)**	**0,9**

Reports déficitaires

Au 31 décembre 2025, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires sur ses activités poursuivies d'un montant de 182,7 millions d'euros en base, contre 188,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La baisse des reports fiscaux déficitaires concerne principalement des entités en Allemagne et aux Pays-Bas. Parallèlement, les déficits ont augmenté au Royaume-Uni.

Les actifs d'impôt différés non comptabilisés au titre de ces reports déficitaires s'élèvent à 27,5 millions d'euros contre 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

7.3. Impôts reconnus par juridiction

en millions €

Juridiction	Impôt courant	Impôt différé	Total
Belgique	(1,7)	(1,5)	(3,2)
France	(13,3)	4,1	(9,2)
Italie	(1,5)	(2,3)	(3,8)
Espagne	(3,6)	(0,3)	(3,9)
Allemagne	(1,5)	(3,2)	(4,7)
Irlande	(1,5)	0,2	(1,4)
Brésil	(1,2)	(0,3)	(1,5)
Pays-Bas	(0,1)	(0,7)	(0,8)
Autres	(0,6)	0,3	(0,3)
Total	**(25,0)**	**(3,8)**	**(28,8)**

En Belgique, où la société mère est constituée, la législation relative à l'impôt Pilier 2 est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Le groupe a conclu que la quasi-totalité des juridictions dans lesquelles une exposition à cet impôt peut exister peuvent bénéficier des mesures de sauvegarde transitoire.

Note 8. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en excluant prorata temporis les actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Résultat par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions	2025	2024 retraité*
Résultat net consolidé	6,4	37,7
Résultat net consolidé des activités poursuivies	53,2	37,3
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	(46,8)	0,4
Nombre moyen d'actions en circulation	163 515 428	171 037 679
Résultat net consolidé par action *(en €)*	0,04	0,22
Résultat net des activités poursuivies par action *(en €)*	0,33	0,22
Résultat net des activités non poursuivies par action *(en €)*	(0,29)	0,00

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Résultat dilué par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions	2025	2024 retraité*
Résultat net dilué	6,4	37,7
Résultat net dilué des activités poursuivies	53,2	37,3
Résultat net dilué des activités non poursuivies	(46,8)	0,4
Nombre moyen d'actions en circulation	163 515 428	171 037 679
Impact des stocks options	-	178 131
Impact des actions gratuites	-	134 904
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	163 515 428	171 350 714
Résultat net dilué par action (en €)	0,04	0,22
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,33	0,22
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action (en €)	(0,29)	0,00

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

La charge relative aux stock-options reconnue en résultat n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

Note 9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

9.1. Définition des unités génératrices de trésorerie

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) comme correspondant à ses trois activités : Products & Solutions, Services et Technology Management & Financing.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un *goodwill* est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce *goodwill* est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

9.2. Allocation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, réalisés chaque année au 31 décembre, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

2025

en millions €	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2024	**176,8**	**208,2**	**140,4**	**525,4**
Reclassements [1]	-	29,0	0,6	29,6
Acquisitions	27,1	-	8,5	35,5
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	(0,8)	-	-	(0,8)
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2025	**203,1**	**237,2**	**149,4**	**589,8**
dont montant brut	**203,1**	**241,5**	**149,4**	**594,0**
dont dépréciation cumulée	**-**	**(4,3)**	**-**	**(4,3)**

(1) Se rapportent aux écarts d'acquisition afférents à des sociétés reclassées parmi les activités poursuivies courant 2025.

Les acquisitions de la période sont détaillées dans la note 2.2.1.

Au 31 décembre 2025, les *goodwills* Avanzia, ISS et ICT sont encore dans la période d'affectation. Conformément à IFRS 3, le groupe dispose d'une période d'acquisition de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les principaux travaux restant à finaliser concernent notamment l'évaluation des immobilisations incorporelles et l'estimation des passifs éventuels.

2024

en millions €	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2023	**176,1**	**208,2**	**140,7**	**525,1**
Reclassements [1]	-	-	(0,6)	(0,6)
Acquisitions	-	-	0,2	0,2
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	0,7	-	-	0,7
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2024	**176,8**	**208,2**	**140,4**	**525,4**
dont montant brut	**176,8**	**211,5**	**140,4**	**528,7**
dont dépréciation cumulée	**-**	**(3,3)**	**-**	**(3,3)**

(1) Concernent les écarts d'acquisition relatifs aux activités considérées comme détenues en vue de la vente à partir de 2024.

9.3. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

La Direction du groupe effectue au moins une fois par an, à chaque clôture annuelle, un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT), afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur doit être constatée.

Cette revue est également conduite dès lors qu'existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifique de l'UGT ou du groupe d'UGT et correspond à la somme de :

- l'actualisation des projections de flux de trésorerie sur le plan d'affaires construit sur un horizon de 5 ans ; ainsi que
- l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de valeur est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée. Etant précisé que les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

À la cession d'une unité génératrice de trésorerie, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

Conclusion des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Pour atteindre une situation de risque de dépréciation, les hypothèses principales devraient être les suivantes :

- pour l'UGT P&S : aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation ;
- pour l'UGT Services : aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation ;
- pour l'UGT TMF : une dégradation du plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé mais les coûts indirects fixes) de plus de 7,1 %.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé et les coûts indirects fixes).

	2025		2024	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Technology Management & Financing	9,00 %	2,00 %	8,75 %	2,00 %
Services	9,75 %	2,00 %	9,25 %	2,00 %
Products & Solutions	9,00 %	2,00 %	8,75 %	2,00 %

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital ont été revues en cohérence avec l'ensemble des données globales de marché. Le taux de croissance reflète notre meilleure estimation compte tenu du contexte économique actuel.

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il convient de souligner que le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le plan d'affaires sur 5 ans est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses retenues

La sensibilité des valeurs d'entreprise aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

	Sensibilité aux taux				Sensibilité au plan d'affaires
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
en millions €	**+ 1,0 %**	**(1,0 %)**	**+ 0,5 %**	**(0,5 %)**	**(5,0 %)**
Technology Management & Financing	(60,6)	81,1	30,0	(26,0)	(86,3)
Services	(38,5)	50,0	18,1	(15,9)	(43,2)
Products & Solutions	(71,2)	95,1	35,1	(30,4)	(37,4)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à + 1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifiera pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 5 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

Note 10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

10.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre trois et sept ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre trois et sept ans.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis en 2010 du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (*Multi-period Excess Earning Method*) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

Durée d'utilité	En années
Fonds de commerce amortissable	3 – 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie en dehors des écarts d'acquisitions présentés en note 9.

Immobilisations incorporelles 2025

en millions €	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et dévelop-pements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2024	**54,7**	**37,0**	**64,7**	**7,3**	**163,7**
Acquisitions	0,9	3,1	5,6	0,1	9,7
Cessions/Mises au rebut	-	(0,0)	(4,5)	-	(4,6)
Variations de périmètre	-	4,8	-	-	4,8
Transferts et autres	-	1,2	(0,0)	-	1,2
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	0,2	-	0,2
Valeur brute au 31 décembre 2025	**55,6**	**46,1**	**65,9**	**7,4**	**175,0**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(42,9)**	**(29,0)**	**(46,0)**	**(4,0)**	**(121,9)**
Dotations	(2,4)	(3,1)	(4,5)	(0,9)	(10,9)
Cessions/Mises au rebut	-	0,0	4,3	-	4,3
Variations de périmètre	-	(1,4)	-	0,1	(1,3)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	0,0	0,0	-	-	0,0
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	(0,0)	(0,2)	-	(0,2)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2025	**(45,3)**	**(33,4)**	**(46,3)**	**(4,9)**	**(130,0)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	11,8	8,0	18,7	3,3	41,8
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	**10,2**	**12,7**	**19,6**	**2,5**	**45,0**

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise, amorties sur les durées d'amortissement présentées plus haut.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leurs durées de validité.

Les systèmes d'information sont essentiellement issus de développements réalisés par le groupe, et sont amortis selon les durées mentionnées plus haut.

Immobilisations incorporelles 2024

en millions €	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et dévelop-pements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2023	**54,0**	**34,7**	**61,4**	**6,8**	**156,9**
Acquisitions	-	1,7	5,7	0,4	7,9
Cessions/Mises au rebut	-	(0,4)	(1,7)	-	(2,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,9	(0,7)	-	0,3
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	0,7	-	-	-	0,7
Valeur brute au 31 décembre 2024	**54,7**	**37,0**	**64,7**	**7,3**	**163,7**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(40,3)**	**(26,4)**	**(41,0)**	**(3,1)**	**(110,8)**
Dotations	(2,4)	(2,9)	(5,9)	(0,9)	(12,1)
Cessions/Mises au rebut	-	0,3	1,0	-	1,2
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(42,9)**	**(29,0)**	**(46,0)**	**(4,0)**	**(121,9)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	13,8	8,3	20,3	3,7	46,1
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**11,8**	**8,0**	**18,7**	**3,3**	**41,8**

10.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	En années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	5 – 10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériels de transport	4 – 7
Mobilier	5 – 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans la « marge opérationnelle ».

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

Immobilisations corporelles 2025

en millions €	Terrains et construc-tions	Instal-lations, matériel informa-tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi-lisations corpo-relles	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2024	**36,4**	**56,8**	**10,5**	**19,8**	**123,5**
Acquisitions	1,5	4,2	0,4	3,5	9,5
Cessions/Mises au rebut	(0,1)	(1,3)	(0,2)	(1,0)	(2,5)
Variations de périmètre	8,0	1,7	1,9	3,7	15,2
Transferts et autres	(0,9)	2,0	(0,1)	(2,3)	(1,3)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	1,0	0,0	0,0	1,0
Valeur brute au 31 décembre 2025	**44,9**	**64,4**	**12,5**	**23,6**	**145,4**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(24,4)**	**(44,8)**	**(9,3)**	**(14,6)**	**(93,1)**
Dotations	(3,0)	(6,0)	(0,4)	(0,7)	(10,2)
Cessions/Mises au rebut	0,1	1,3	0,1	0,8	2,2
Variations de périmètre	(3,2)	(1,3)	(1,4)	(3,4)	(9,3)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	0,3	0,0	0,2	0,0	0,6
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	(0,7)	(0,0)	(0,0)	(0,8)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2025	**(30,2)**	**(51,6)**	**(10,8)**	**(18,0)**	**(110,5)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**12,1**	**12,0**	**1,2**	**5,2**	**30,4**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	**14,8**	**12,8**	**1,6**	**5,7**	**34,9**

Les autres immobilisations comprennent notamment des immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles 2024

en millions €	Terrains et construc-tions	Instal-lations, matériel informa-tique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobi-lisations corpo-relles	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2023	**34,2**	**56,6**	**10,3**	**19,3**	**120,4**
Acquisitions	2,3	4,1	0,3	2,0	8,7
Cessions/Mises au rebut	(0,4)	(4,8)	(0,1)	(0,1)	(5,3)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts et autres	0,2	0,8	-	(1,4)	(0,3)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	(0,1)
Valeur brute au 31 décembre 2024	**36,4**	**56,8**	**10,5**	**19,8**	**123,5**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(22,3)**	**(43,4)**	**(9,0)**	**(13,8)**	**(88,4)**
Dotations	(2,5)	(5,8)	(0,4)	(0,9)	(9,6)
Cessions/Mises au rebut	0,4	4,4	0,1	0,1	5,0
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	-	(0,1)	-	-	-
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	0,1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(24,4)**	**(44,8)**	**(9,3)**	**(14,6)**	**(93,1)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**11,9**	**13,3**	**1,3**	**5,5**	**32,0**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**12,1**	**12,0**	**1,2**	**5,2**	**30,4**

10.3. Droits d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée comme un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- le montant initial de la dette, avec les paiements d'avance faits au bailleur, nets des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs, ce qui entraîne la comptabilisation d'une charge d'amortissement au compte de résultat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que définie par le groupe Econocom. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et entraine la constatation, au compte de résultat, d'une charge d'intérêts pour la période et des paiements variables (non pris en compte dans l'évaluation initiale).

La dette peut être réévaluée en contrepartie du droit d'utilisation dans les cas suivants :

- révision de la durée du contrat ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- ajustement des taux ou des indices sur lesquels sont basés des loyers variables, lorsque ces derniers sont effectivement modifiés.

Les contrats de location concernent principalement des biens immobiliers et la flotte automobile. Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) et sans tacite reconduction, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ont été appliquées.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées à l'exception des véhicules pour lesquels Econocom retient par simplification l'approche du portefeuille étant donné que les contrats sont relativement similaires quel que soit le pays et que cette simplification n'induit pas de différences matérielles par rapport à la méthode détaillée préconisée par IFRS 16.

Pour les véhicules, les hypothèses et les modalités d'évaluation de cette approche « portefeuille » sont les suivantes : une évaluation est faite à chaque clôture permettant de mettre à jour le passif locatif et le droit d'utilisation ; les amortissements et les charges financières sont alors déterminés forfaitairement en fonction d'une durée moyenne d'utilisation des véhicules (amortissement) et en fonction de loyers effectivement supportés en charge pour la différence.

Le taux d'actualisation appliqué est basé sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2025

en millions €	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2024	**101,2**	**25,5**	**126,8**
Acquisitions	7,3	21,5	28,8
Réévaluation et fin de contrat	(14,3)	(10,7)	(25,0)
Variations de périmètre	2,2	1,0	3,3
Transferts et autres	(0,2)	(0,0)	(0,2)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	0,2	0,2
Valeur brute au 31 décembre 2025	**96,1**	**37,5**	**133,7**
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(60,2)**	**(12,0)**	**(72,2)**
Dotations	(12,8)	(8,9)	(21,7)
Réévaluation et fin de contrat	12,6	9,8	22,4
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	0,2	0,0	0,2
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	0,0	(0,0)	(0,0)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2025	**(60,2)**	**(11,1)**	**(71,3)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**41,1**	**13,5**	**54,6**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	**35,9**	**26,4**	**62,4**

L'augmentation des droits d'utilisation est principalement due à des renouvellements de contrats de location de bâtiments en France et en Italie et à la révision de loyers de certains contrats de véhicules, notamment en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2024

en millions €	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2023	**91,4**	**17,7**	**109,1**
Acquisitions	16,1	8,7	24,8
Réévaluation et fin de contrat	(6,6)	(0,9)	(7,5)
Variations de périmètre	-	-	-
Transferts et autres	0,3	-	0,3
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2024	**101,2**	**25,5**	**126,8**
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(50,7)**	**(4,4)**	**(55,0)**
Dotations	(13,3)	(7,7)	(20,9)
Réévaluation et fin de contrat	3,9	-	3,9
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	(0,1)	-	(0,1)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	**(60,2)**	**(12,0)**	**(72,2)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**40,7**	**13,3**	**54,0**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**41,1**	**13,5**	**54,6**

Passifs locatifs

2025 *en millions €*	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Passif locatif	**64,1**	20,0	17,8	21,4	4,9

Le groupe a décidé de ne pas comptabiliser de droit d'utilisation ni de passif locatif pour les contrats de location preneur de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur conformément à la norme IFRS 16. La charge relative à ces contrats s'élève à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

10.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Le groupe ne détient pas d'entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

en millions €	Participations dans des sociétés non consolidées [1]	Autres participations [2]	Dépôts et cautionnements	Total
Solde au 31 décembre 2023	**4,0**	**5,9**	**15,8**	**25,6**
Augmentations	-	0,5	1,6	2,1
Dotations financières	(0,2)	-	-	(0,2)
Remboursements/Cessions	(0,5)	(0,4)	(1,8)	(2,7)
Reprises financières	0,5	-	-	0,5
Variations de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	-	0,1
Solde au 31 décembre 2024	**3,8**	**6,0**	**15,5**	**25,3**
Augmentations	2,8	(0,1)	0,7	3,4
Dotations financières	(0,9)	-	-	(0,9)
Remboursements/Cessions	(2,6)	(2,7)	(10,8)	(16,1)
Reprises financières	-	-	-	-
Variations de périmètre	0,6	0,0	0,0	0,6
Transferts et autres	(0,6)	-	(0,0)	(0,6)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	0,4	0,4
Solde au 31 décembre 2025	**3,0**	**3,3**	**5,7**	**12,1**

(1) Il s'agit de participations du groupe dans des entités non contrôlées pour 3,0 millions d'euros, dont principalement 2,5 millions d'euros de titres Solutys Corporate, 0,4 million d'euros de titres Histovery, 0,5 million d'euros de titres Kartable. Sur la période le Groupe a cédé 2,4 millions d'euros de titres Hélios.

(2) Les autres participations du groupe concernent principalement des parts de fonds de placement et des obligations.

Échéancier des immobilisations financières

2025 *en millions €*	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	3,0	3,0
Autres participations	3,3	-	-	3,3
Dépôts de garanties – affacturage	-	-	0,1	0,1
Autres dépôts et cautionnements	4,4	0,1	1,1	5,6
Total	**7,7**	**0,1**	**4,2**	**12,1**

2024 *en millions €*	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	3,8	3,8
Autres participations	6,0	-	-	6,0
Dépôts de garanties – affacturage	9,3	-	-	9,3
Autres dépôts et cautionnements	3,2	2,9	-	6,1
Total	**18,6**	**2,9**	**3,8**	**25,3**

10.5. Autres créances à long terme

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
État, subventions à recevoir à long terme	0,0	0,1
Autres créances à long terme	20,5	19,7
Autres créances	**20,5**	**19,9**

Les autres créances à long terme correspondent à des prêts accordés au personnel ou à des entités associées.

Les valeurs comptables des autres actifs non financiers, tels que les autres créances à long terme, sont examinées à chaque date de clôture au regard d'indices de perte de valeur éventuels ; dans le cas où la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Par échéance

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
1 an < x < 5 ans	12,7	13,5
> 5 ans	7,8	6,4
Total	**20,5**	**19,9**

Note 11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

11.1. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les intérêts résiduels sont enregistrés à l'actif dès lors qu'un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement. Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location correspondent à une valeur de marché prévisionnelle des actifs inclus dans les contrats de location.

Ils sont déterminés sur la base d'un pourcentage de la valeur d'achat du matériel (une grille a été mise en place par catégorie de matériel) et de la durée du contrat de location (ce pourcentage est dégressif en fonction de cette durée).

Trois exceptions existent à l'application de cette grille :

- une grille *ad hoc* ciblée sur une sélection de matériels digitaux précis est utilisée en remplacement de cette grille générale ;
- dans le cas de contrats renouvelables, les intérêts résiduels des actifs sont plafonnés et ne peuvent pas excéder un pourcentage plus limité de la valeur d'achat du matériel ;
- les actifs non digitaux (ou assimilés) donnés en location, dits actifs industriels, et les actifs récents pour lesquels le groupe ne dispose pas de connaissance de la valeur de marché secondaire ou de comparables ont une valeur d'intérêts résiduels égale à zéro, sauf si une évaluation externe peut donner une valeur à terminaison du contrat.

Ces grilles sont revues régulièrement par la Direction du groupe sur la base de son expérience des marchés de seconde main.

Si le groupe identifie des moins-values potentielles sur le montant des intérêts résiduels relatifs à certains actifs, une dépréciation est enregistrée.

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part non courante	124,1	136,5
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part courante	55,1	42,8
Total	**179,1**	**179,3**

Le montant d'intérêt résiduel à fin décembre 2025 s'élève à 179,1 millions d'euros sur un portefeuille d'actifs donnés en location de 4,6 milliards d'euros (prix d'achat des actifs à l'origine), soit un ratio intérêts résiduels/portefeuille d'actifs de 3,9 % (3,9 % à fin décembre 2024).

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels s'élève à 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit des valeurs avant actualisation de 196,6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

11.2. Dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Dans le cadre du refinancement des contrats de location-financement auprès de partenaires refinanceurs, les accords passés peuvent prévoir sous forme d'avance remboursable le refinancement de tout ou partie des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. Cette avance, remboursable à l'issue de la période initiale du contrat de location-financement, constitue donc une dette au sens d'IFRS 9. Ce passif est actualisé selon les mêmes conditions que le contrat de location-financement.

Le financement de ces intérêts résiduels par le partenaire refinanceur se fait sur la base de négociations au cas par cas ; ce dernier peut décider soit de ne pas faire d'avance, soit de faire une avance partielle ou totale de la valeur résiduelle. Par ailleurs, certains contrats de location-financement ne font pas l'objet de refinancement. Dès lors, intérêts résiduels et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières peuvent tout à fait différer.

Cette dette est exclue du calcul de l'endettement financier net utilisé par le groupe présenté dans la note 15.3.

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part non courante	77,2	91,1
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part courante	44,6	30,1
Total	**121,8**	**121,2**

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brut de valeurs résiduelles » long terme et court terme s'élève à 121,8 millions d'euros. L'impact cumulé de l'actualisation est de 10,3 millions d'euros en 2025, soit un engagement brut de 132,1 millions d'euros avant actualisation au 31 décembre 2025.

Note 12. Actifs et passifs d'exploitation

12.1. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont :

- des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité et évalués à la plus faible valeur entre leur coût de revient (coût moyen pondéré) et leur valeur nette de réalisation ;
- ou des matières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services et comptabilisées au coût de revient et dépréciées selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles elles sont destinées.

	31 déc. 2025			31 déc. 2024		
en millions €	**Brut**	**Dépr.**	**Net**	**Brut**	**Dépr.**	**Net**
Équipements en cours de refinancement	**14,0**	**(0,1)**	**13,8**	**18,3**	**(0,4)**	**17,9**
Autres stocks	**77,8**	**(8,0)**	**69,9**	**70,3**	**(8,0)**	**62,2**
Matériels informatiques et télécoms	71,1	(3,3)	67,8	63,8	(3,6)	60,3
Pièces détachées et autres stocks	6,7	(4,7)	2,1	6,4	(4,4)	2,0
Total	**91,8**	**(8,1)**	**83,7**	**88,6**	**(8,5)**	**80,1**

Valeur brute

en millions €	**31 déc. 2024**	**Variation de stocks**	**Variation de périmètre**	**Reclass. en actifs détenus en vue de la vente**	**Autres variations**	**31 déc. 2025**
Équipements en cours de refinancement	**18,3**	**1,1**	**1,8**	**0,2**	**(7,5)**	**14,0**
Autres stocks	**70,3**	**6,2**	**1,4**	**-**	**(0,0)**	**77,8**
Matériels informatiques et télécoms	63,8	5,9	1,4	-	(0,0)	71,1
Pièces détachées et autres stocks	6,4	0,3	-	-	-	6,7
Total	**88,6**	**7,2**	**3,2**	**0,2**	**(7,5)**	**91,8**

Dépréciation

en millions €	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2025
Équipements en cours de refinancement	**(0,4)**	**-**	**0,3**	**-**	**-**	**(0,1)**
Autres stocks	**(8,0)**	**(1,3)**	**1,3**	**-**	**-**	**(8,0)**
Matériels informatiques et télécoms	(3,6)	(1,0)	1,2	-	-	(3,4)
Pièces détachées et autres stocks	(4,4)	(0,3)	0,1	-	-	(4,6)
Total	**(8,5)**	**(1,3)**	**1,6**	**-**	**-**	**(8,1)**

12.2. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants

	31 déc. 2025			31 déc. 2024		
en millions €	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Clients	741,6	(38,5)	703,0	847,5	(39,2)	808,3
Autres débiteurs	82,9	(0,7)	82,2	53,1	(1,4)	51,7
Total clients et autres débiteurs	**824,4**	**(39,2)**	**785,2**	**900,7**	**(40,7)**	**860,0**
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	**50,9**	**-**	**50,9**	**34,6**	**-**	**34,6**

Les coûts d'exécution et d'obtention du contrat correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. La majorité des actifs sur contrats se transformeront en créances clients dans les prochains mois.

Le poste clients est détaillé ci-après par activité, pour son montant net des dépréciations.

	31 déc. 2025				31 déc. 2024			
en millions €	Créances facturées nettes des dépré-ciations	Facture à émettre	Encours de location	Total	Créances facturées nettes des dépré-ciations	Facture à émettre	Encours de location	Total
Products & Solutions	168,3	61,3	-	229,6	152,3	52,5	-	204,8
Services	12,6	24,4	-	37,0	14,4	23,0	-	37,4
Technology Management & Financing	204,3	1,3	230,9	436,5	257,3	4,0	304,8	566,1
Total	**385,2**	**87,0**	**230,9**	**703,0**	**424,0**	**79,5**	**304,8**	**808,3**

À fin 2025, les 230,9 millions d'euros d'encours de location incluent les encours de location autoportés ou refinancés avec recours pour un montant net de 206,3 millions d'euros dont 136,0 millions d'euros à long terme (entre 1 et 5 ans). La part à court terme inclut non seulement la part à court terme des encours de location autoportés mais également les encours destinés à être refinancés (lorsqu'il existe un accord de refinancement).

Les factures à émettre s'expliquent principalement par le décalage entre la reconnaissance du chiffre d'affaires et la facturation qui conduit à la comptabilisation d'actifs sur contrats (factures à émettre).

Les conditions de paiement de nos clients respectent les règlementations locales des pays dans lesquels nous opérons et, le cas échéant, les pratiques commerciales habituelles et le calendrier de paiement défini dans nos contrats.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances fiscales (TVA essentiellement) et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, *factor*...) :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Créances fiscales hors impôt	41,0	30,4
Créances sur factors	19,2	12,5
État, subventions à recevoir	1,5	1,9
Fournisseurs débiteurs	10,0	3,7
Autres	10,6	3,2
Autres débiteurs	**82,2**	**51,7**

Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 73,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 84,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 et correspondent à des charges constatées d'avance pour 71,7 millions d'euros (contre 84,5 millions d'euros au 31 décembre 2024) et à la valorisation des instruments financiers actifs pour 1,3 million (contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2024) présentée dans la note 14.2.

Dépréciation des créances

Dans un premier temps, les créances sont dépréciées en tenant compte des pertes de crédit attendues si elles sont significatives :

- les créances à court terme (essentiellement sur l'activité Products & Solutions et Services) sont dépréciées sur la base d'un risque moyen observé de défaillance ; cette approche est effectuée en fonction des taux de défaillance constatés par chacune des filiales du groupe séparément ;
- les créances à long terme (il s'agit essentiellement des créances de l'activité TMF) sont dépréciées en prenant en compte le profil de risque du client, la valeur des actifs sous-jacents et une probabilité d'occurrence.

Dans un deuxième temps, s'il y a un doute sérieux concernant leur recouvrabilité, les créances sont dépréciées à hauteur du montant irrécouvrable.

en millions €	31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	31 déc. 2025
Perte de valeur sur créances douteuses	(39,2)	(13,2)	15,6	(0,7)	(1,0)	(38,5)

Les dotations et reprises dans le compte de résultat sont comptabilisées dans la marge opérationnelle à hauteur de 1,4 million d'euros, présentée dans la note 4.7, ainsi que dans les autres produits et autres charges opérationnels pour les éléments inhabituels correspondant à des événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur impact à hauteur de 1,0 million d'euros comme indiqué en note 5.

Les reprises pour un montant de 15,6 millions d'euros comprennent 4,7 millions d'utilisations.

12.3. Fournisseurs, autres créditeurs

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fournisseurs	**691,6**	**696,5**
dont dettes fournisseurs d'affacturage inversé	*52,5*	*52,5*
Autres créditeurs	**215,0**	**191,9**
Dettes fiscales et sociales	204,2	173,3
Rémunération des actionnaires à payer	1,3	1,2
Clients créditeurs et autres	9,5	17,4
Total Fournisseurs et autres créditeurs	**906,6**	**888,4**

12.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Passifs du contrat	**120,2**	**66,5**
Produits constatés d'avance	123,3	182,5
Autres passifs	15,0	20,9
Autres passifs courants	**138,3**	**203,3**

Les passifs du contrat s'expliquent principalement par la réception d'avances reçues de nos clients, d'acomptes et de facturations d'avance. La majorité des passifs sur contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois.

Note 13. Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)

Les dettes d'acquisition conditionnées regroupent les options d'engagement de rachat des intérêts minoritaires, les compléments de prix et les paiements différés qui ont été accordés le plus souvent sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers futurs. Elles dépendent ainsi des niveaux estimés de performance future des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau attendu de trésorerie future ...).

Sur la période, le groupe a exercé ses options d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires des sociétés Helis, Lydis et Servicios Microinformatica (comme indiqué en note 2.2.2. Variations des pourcentages d'intérêt).

À fin 2025, le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires d'options de vente) sur les titres restants qui doivent lui permettre d'acquérir tout ou partie du capital des entités suivantes : Exaprobe, bb-net media, Avanzia, ISS et ICT. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires.

Le tableau ci-après présente les variations de dettes d'acquisition conditionnées sur la période :

en millions €	Options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires	Compléments de prix	Paiements différés	Total dettes d'acquisition conditionnées	Part courante	Part non courante
31 déc. 2024	**33,7**	**0,4**	**0,7**	**34,8**	**20,2**	**14,6**
Cessions et reclassements IFRS 5	-	-	-	0,0		
Augmentation par capitaux propres ou *goodwill*	17,5	-	-	17,5		
Décaissement	(19,2)	-	(0,7)	(19,9)		
Variation de juste valeur par capitaux propres	(0,6)	-	-	(0,6)		
Variation de juste valeur par résultat opérationnel non courant	-	-	-	0,0		
Variation de juste valeur par résultat financier	0,1	-	-	0,1		
31 déc. 2025	**31,6**	**0,4**	**-**	**32,0**	**-**	**32,0**

Les variations de valeur des promesses d'achat des intérêts minoritaires sont comptabilisées en capitaux propres.

Les dettes d'options croisées et compléments de prix sont évaluées selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

Note 14. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les immobilisations financières (à l'exception des participations dans des sociétés mises en équivalence), les autres créances à long termes, les créances clients et autres débiteurs, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ; et
- d'instruments dérivés.

14.1. Classification et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale, majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers est réalisée, selon leur catégorie, soit à la juste valeur (résultat ou autres éléments du résultat global), soit au coût amorti.

Le classement d'un actif financier dans chacune des trois catégories (actif financier au cout amorti, actif financier à la juste valeur par résultat, actif financier à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Le classement d'un passif financier dans chacune de deux catégories (passif financier au coût amorti ou passif financier à la juste valeur par résultat).

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Évaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante : « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

Le coût amorti correspond à la juste valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

La comptabilisation des instruments financiers, lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- le taux de coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;
- le taux d'intérêt effectif ;
- les taux de marché qui correspond au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

À chaque clôture, le groupe évalue si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Dans ce cas, le groupe évalue les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers (cf. note 21).

14.2. Instruments dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Étant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devises sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Le groupe utilise des Swap de taux pour couvrir son exposition notamment sur les tranches à taux variable de l'emprunt *Schuldschein*. Ces instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture des flux futurs de trésorerie et la comptabilité de couverture s'applique conformément à IFRS 9.

Le profit ou la perte sur les instruments de couverture est comptabilisé directement dans les « Autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. Les réserves de couverture sont alors transférées au compte de résultat.

	31 déc. 2024	Variation par résultat	Autres éléments du résultat global	31 déc. 2025
Instruments dérivés actifs	0,3	-	1,0	1,3
Instruments dérivés passifs	0,5	-	(0,2)	0,3
Total	**0,8**	**-**	**0,8**	**1,6**

La variation du montant des instruments dérivés s'explique essentiellement par la cession de swaps de taux portant sur une tranche de l'emprunt obligataire *Schuldschein* intervenue au cours de l'exercice 2024.

14.3. Catégorisation des instruments financiers et hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatifsur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients, des autres débiteurs et de la trésorerie est considérée comme une bonne estimation de leur juste valeur.

Les instruments dérivés et les titres de participation non consolidés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur de niveau 1.

14.3.1. ACTIFS FINANCIERS

Au titre de l'exercice 2025, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	**Notes**	**Coût amorti**	**Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global**	**Juste valeur par résultat**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Immobilisations financières	10.4	5,7	-	6,3	-	12,1	-
Créances long terme	10.5	20,5	-	-	-	19,6	-
Intérêts résiduels	11.1	179,1	-	-	-	179,1	-
Clients	12.2	703,0	-	-	-	703,0	-
Autres débiteurs	12.2	82,2	-	-	-	82,2	-
Trésorerie et équivalents	15.1	523,4	-	-	523,4	-	-
Total des actifs financiers		**1 513,9**	**-**	**6,3**	**523,4**	**996,0**	**-**

14.3.2. PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme étant une bonne estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

La juste valeur des dettes d'acquisition conditionnées (options croisées d'engagement de rachat d'intérêts minoritaires ou compléments de prix) est estimée à partir des projections de résultat attendu des sociétés concernées.

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	**Notes**	**Coût amorti**	**Juste valeur par résultat**	**Juste valeur par capitaux propres**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Endettement brut	15.2	553,5	-	-	-	554,6	-
Obligations non convertibles		*369,2*	-	-	-	*370,3*	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres		*47,4*	-	-	-	*47,4*	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours		*136,9*	-	-	-	*136,9*	-
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	121,8	-	-	-	121,8	-
Passifs locatifs	10.3	64,1	-	-	-	66,4	-
Dettes d'acquisition conditionnées	13	-	0,1	31,9	-	-	32,0
Autres passifs non courants		9,1	-	-	-	9,1	-
Fournisseurs	12.3	691,6	-	-	-	691,6	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	12.3	215,0	-	-	-	215,0	-
Autres passifs courants	12.4	15,0	-	-	-	15,0	-
Total des passifs financiers et autres passifs		**1 670,1**	**0,1**	**31,9**	**-**	**1 673,5**	**32,0**

Note 15. Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net

15.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires.

La décomposition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à fin 2025 et 2024 se présente comme suit :

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Disponibilités	**519,3**	**322,4**
Caisses	0,0	0,2
Comptes à vue	519,2	322,2
Équivalents de trésorerie	**4,2**	**7,7**
Comptes à terme	0,0	-
Valeurs mobilières de placement	4,1	7,6
Trésorerie active	**523,4**	**330,1**
Découverts bancaires	(6,4)	(0,1)
Trésorerie nette des découverts bancaires	**517,1**	**330,0**

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration globale mais non détenues à 100 % par Econocom, représente 18,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

15.2. Endettement financier brut

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers.

Sont exclus :

- les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) et les intérêts résiduels à l'actif ;
- l'instrument dérivé de couverture du *Schuldschein ;*
- les actifs et passifs détenus en vue de la vente ; et
- les passifs locatifs.

Endettement financier brut

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dette obligataire non convertible *(Schuldschein)*	365,8	141,7
Emprunts obligataires – part non courante	**365,8**	**141,7**
Autres emprunts	114,0	132,8
Dettes de location financement [1]	9,1	8,5
Dettes financières – part non courante	**123,0**	**141,3**
Passifs non courants portant intérêt	**488,9**	**283,0**
Dette obligataire non convertible *(Schuldschein)* (part courante)	3,4	59,7
Emprunts obligataires – part courante	**3,4**	**59,7**
Billets de trésorerie	10,0	25,0
Dettes financières d'affacturage [2]	8,1	7,7
Dettes financières d'affacturage inversé	2,5	3,4
Dettes de location financement et assimilés [1]	3,2	5,9
Autres emprunts et dettes assimilées avec recours	37,4	40,8
Dettes financières – part courante [3]	**61,3**	**82,7**
Passifs courants portant intérêt	**64,6**	**142,5**
Total de l'endettement financier brut [3]	**553,5**	**425,5**

(1) Essentiellement dette sur contrats refinancés avec recours : cette dette est adossée aux loyers de nos clients mais le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation ».

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels sur les contrats d'affacturage.

(3) Hors concours bancaires courants.

Emprunts obligataires non convertibles

Schuldschein 2025

En avril 2025, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 225 millions d'euros.

Cet emprunt, remboursable in fine, se décompose en quatre tranches :

- 21 millions d'euros à 3 ans, au taux fixe de 3.717 % ;
- 134 millions d'euros à 3 ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 15 millions d'euros à 5 ans, au taux fixe de 4.105 % ;
- 55 millions d'euros à 5 ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois.

Des swaps de taux ont été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ces taux variables. Les swaps couvrent un risque de hausse de taux mais leur construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

Cette opération a permis de sécuriser la liquidité du groupe à des conditions favorables.

Schuldschein 2022

En mai 2022, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 200 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable *in fine*, se décompose en cinq tranches :

- 15 millions d'euros à trois ans, à taux fixe pour 2,127 % ;
- 43 millions d'euros à trois ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 19 millions d'euro à cinq ans, à taux fixe pour 2,565 % ;
- 113 millions d'euros à cinq ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 10 millions d'euros sur sept ans, à taux fixe pour 3,081 %.

Des swaps de taux ont été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ces taux variables. Les swaps couvrent un risque de hausse de taux mais leur construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

À la fin du premier trimestre 2024, le swap de taux relatif à la tranche cinq ans à taux variable à été débouclé. Conformément à la norme IFRS 9.6.5.12, l'impact positif de la juste valeur des instruments débouclés est reconnu progressivement en résultat financier.

Billets de trésorerie (NEUCP)

Depuis octobre 2015, Econocom a diversifié ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie (NEUCP) au niveau d'Econocom Group auprès de la Banque de France. À travers ce programme, plafonné à 200 millions d'euros, le groupe optimise ses ressources à court terme pour le financement de son BFR.Fort d'une présence de long terme sur ce marché, Econocom a bénéficié d'un accès régulier à cette source de liquidité grâce au référencement auprès d'investisseurs institutionnels confirmant la bonne signature du groupe.

Analyse par échéance des passifs non courants portant intérêt

2025 *en millions €*	**Total**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	9,1	9,1	-
Emprunts obligataires	365,8	365,8	-
Autres emprunts	114,0	114,0	-
Total	**488,9**	**488,9**	**-**

2024 *en millions €*	**Total**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	8,5	8,5	-
Emprunts obligataires	141,7	141,7	-
Autres emprunts	132,8	132,8	-
Total	**283,0**	**283,0**	**-**

15.3. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (cf. note 15.2) diminué de la trésorerie brute (cf. note 15.1 – trésorerie active). Cet indicateur est utilisé pour des besoins de communication financière notamment pour calculer certains ratios de performance.

Endettement financier net 2025

			Flux non monétaires				
en millions €	**31 déc. 2024**	**Flux monétaires**	**Coût amorti de l'emprunt**	**Variations de périmètre**	**Con-version**	**Autres**	**31 déc. 2025**
Trésorerie et équivalents de trésorerie [1]	330,1	191,4	-	2,7	(1,0)	0,3	523,4
Concours bancaires	(0,1)	(1,3)	-	(5,0)	-	-	(6,4)
Trésorerie nette des concours bancaires [2]	**330,0**	**190,1**	**-**	**(2,3)**	**(1,0)**	**0,3**	**517,1**
Billets de trésorerie	(25,0)	15,0	-	-	-	-	(10,0)
Trésorerie nette	**305,0**	**205,1**	**-**	**(2,3)**	**(1,0)**	**0,3**	**507,1**
Lignes de crédit bancaire (Term Loan)	(173,6)	23,4	-	(1,2)	-	-	(151,4)
Dette obligataire *(Schuldschein)*	(201,4)	(155,9)	(11,9)	-	-	-	(369,2)
Contrats de location refinancés avec recours	(14,5)	2,2	-	-	-	-	(12,2)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(7,7)	(0,3)	-	-	-	(0,1)	(8,1)
Dettes d'affacturage inversé	(3,4)	0,8	-	-	-	-	(2,5)
Sous-total	**(400,5)**	**(129,7)**	**(11,9)**	**(1,2)**	**-**	**(0,1)**	**(543,5)**
(Endettement financier net)/ Excédent de trésorerie	**(95,5)**	**75,4**	**(11,9)**	**(3,5)**	**(1,0)**	**0,1**	**(36,4)**

(1) Trésorerie brute positive.

(2) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de +187,1 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des +190,1 millions d'euros de flux monétaires, des -2,3 millions d'euros de variation de périmètre, des -1,0 million d'euros d'écart de conversion et des +0,3 million d'euros d'autres variations.

L'endettement financier net est à mettre en regard des encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité Technology Management & Financing pour 206,3 millions d'euros.

Endettement financier net 2024

en millions €	31 déc. 2023	Flux monétaires	Flux non monétaires: Coût amorti de l'emprunt	Flux non monétaires: Variations de périmètre	Flux non monétaires: Conversion	Flux non monétaires: Autres	31 déc. 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie [1]	226,6	102,8	-	0,5	0,3	(0,1)	330,1
Concours bancaires	(1,0)	1,0	-	-	-	-	(0,1)
Trésorerie nette des concours bancaires [2]	**225,5**	**103,8**	**-**	**0,5**	**0,3**	**(0,1)**	**330,0**
Billets de trésorerie	(20,0)	(5,0)	-	-	-	-	(25,0)
Trésorerie nette	205,5	98,8	-	0,5	0,3	(0,1)	305,0
Lignes de crédit (Term Loan)	(144,8)	(28,8)	-	-	-	-	(173,6)
Dette obligataire *(Schuldschein)*	(201,6)	9,3	(9,1)	-	-	(0,0)	(201,4)
Contrats de location refinancés avec recours	(24,9)	10,6	-	-	(0,1)	(0,1)	(14,5)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(11,2)	3,5	-	-	-	-	(7,7)
Dettes d'affacturage inversé	(4,2)	0,8	-	-	-	-	(3,4)
Sous-total	**(386,7)**	**(4,5)**	**(9,1)**	**-**	**(0,1)**	**(0,1)**	**(400,5)**
(Endettement financier net)/ Excédent de trésorerie	**(181,2)**	**94,3**	**(9,1)**	**0,5**	**0,2**	**(0,2)**	**(95,5)**

(1) Trésorerie brute positive.

(2) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de +104,4 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des +103,8 millions d'euros de flux monétaires, des +0,5 million d'euros de variation de périmètre, des +0,3 million d'euros d'écart de conversion et des -0,1 million d'euros d'autres variations.

Note 16. Éléments sur capitaux propres

16.1. Éléments sur le capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Econocom Group SE s'élève à 23 731 027 euros. Il est composé de 167 047 004 actions.

	Nombre d'actions			Valeur *en millions €*		
	Total	Auto-contrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions d'auto-contrôle
Au 1er janvier 2024	**179 045 899**	**6 444 846**	**172 601 053**	**23,7**	**142,7**	**(16,6)**
Achats nets de titres d'auto-contrôle	-	6 004 049	(6 004 049)	-	-	(11,8)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(450 000)	450 000	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Destruction d'actions propres	-	-	-	-	-	-
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(27,4)	-
Au 31 décembre 2024	**179 045 899**	**11 998 895**	**167 047 004**	**23,7**	**115,3**	**(28,4)**
Achats nets de titres d'auto-contrôle		4 287 102	(4 287 102)	-	-	(8,0)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Destruction d'actions propres	(11 998 895)	(11 998 895)		-	-	27,8
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(16,3)	-
Au 31 décembre 2025	**167 047 004**	**4 287 102**	**162 759 902**	**23,7**	**99,0**	**(8,6)**

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 105 180 456 et le nombre d'actions nominatives à 61 866 548 soit un total de 167 047 004. A cette date, Econocom Group SE détient 4 287 102 actions auto-détenues.

Titres aux porteurs

En 2024, un actionnaire a réclamé ses titres, représentant 88 actions Econocom. En 2025, aucun actionnaire ne s'est manifesté. Le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif s'élève au 31 décembre 2025 à 1 078 156 actions.

16.2. Évolution des capitaux propres part du groupe

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 439,4 millions d'euros (425,5 millions d'euros au 1er janvier 2025). L'évolution est présentée ci-après :

en millions €	Part groupe
Au 31 décembre 2024	**425,5**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts	-
Au 1er janvier 2025	**425,5**
Résultat global	4,3
Paiements fondés sur des actions (nets d'impôt)	-
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'actionnaire	(16,3)
Augmentation de capital	-
Opérations sur actions propres	(8,0)
Variations de valeur de dettes de *put*	0,6
Reclassement des intérêts ne donnant pas le contrôle suite à l'exercice d'options de ventes	33,4
Divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations)	(0,1)
Au 31 décembre 2025	**439,4**

16.3. Variations des capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

16.3.1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS D'ECONOCOM GROUP

Des plans d'options d'achat, de souscription d'actions ou d'actions gratuites sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée linéairement en « Frais de personnel » durant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révise ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

16.3.1.1. Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres. En fonction du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options octroyées est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant du produit reçu.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 2.2 du chapitre Gouvernement d'entreprise.

16.3.1.2. Plans d'actions gratuites

Suite aux acquisitions définitives d'actions intervenues pendant l'exercice précédent, il n'existe plus d'actions gratuites non acquises définitivement depuis le 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, il n'existe plus d'engagement pris par le groupe au titre de plan d'actions de performance ou d'option sur actions.

16.3.1.3. Charges de paiement fondé sur des actions Econocom Group dans le compte de résultat

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2024 au titre des paiements en actions s'élevait à 0,3 million d'euros, comptabilisés en « Frais de personnel ».

16.3.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 18.

16.3.3. ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction, est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, le groupe détient 4 287 102 actions d'auto-contrôle (soit 2,6 % du nombre d'actions total) par l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE.

16.3.4. REMBOURSEMENT DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,05 euro par action. Le tableau ci-dessous présente également le montant de la rémunération par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs.

	Proposition de remboursement de prime d'émission en 2026 (1)	Prime d'émission remboursée en 2025	Prime d'émission remboursée en 2024
Montant total en millions €	8,1	16,7	27,6
Montant par action en €	0,05	0,10	0,16

(1) Déterminé à partir du nombre d'actions totales en circulation au 31 décembre de chaque clôture.

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2025.

16.3.5. RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres (part du groupe et part des intérêts minoritaires) s'élèvent à -2,0 millions d'euros contre -1,4 million d'euros au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling, Dollar américain et Franc suisse.

16.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2025, les intérêts minoritaires s'élèvent à 16,0 millions d'euros (48,7 millions d'euros au 1er janvier 2025). Leur évolution est détaillée ci-après :

en millions €	Part minoritaires
Au 31 décembre 2024	**48,7**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts*	-
Au 1er janvier 2025	**48,7**
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	0,7
Rémunération de l'actionnaire	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(0,0)
Reclassement des intérêts ne donnant pas le contrôle suite à l'exercice d'options de ventes	(33,4)
Au 31 décembre 2025	**16,0**

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2025 contre -0,1 million d'euros en 2024.

16.5. Information relative aux intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2025, les intérêts minoritaires concernent principalement les entités Exaprobe, Avanzia, ISS et ICT.

Ces sociétés contribuent en cumul à hauteur de 12,0 % du total du bilan et 8,0 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total du bilan ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Les compte-courants d'Econocom Finance SA vis-à-vis de ces sociétés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8,2 millions d'euros contre -12,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Après élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe, ces entités ont contribué au chiffre d'affaires pour 215,0 millions d'euros en 2025.

Note 17. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a, à l'égard de tiers, une obligation (juridique ou implicite) actuelle provenant d'événements passés et qui provoquera probablement une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes connues à la date d'arrêté des comptes.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices et concernent des risques sociaux. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour des litiges issus du cycle normal d'exploitation et qui devraient probablement trouver une issue dans les 12 mois à venir.

Elles couvrent principalement :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux (litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales) ;
- les commissions différées (calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat) ;
- les autres provisions.

Passifs éventuels

Le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

Provisions pour restructuration et risques sociaux

Les provisions pour restructuration et risques sociaux s'élèvent à 6,7 millions d'euros et couvrent d'une part les coûts à venir liés notamment à la réorganisation de certaines entités et, d'autre part, les litiges avec certains anciens salariés.

Provisions pour risques juridiques, commerciaux et fiscaux

Ce poste inclut des provisions pour risques juridiques et commerciaux pour 6,8 millions d'euros, qui couvrent essentiellement les risques liés aux litiges en cours avec des clients.

La dotation de provision est basée sur une quantification des risques et de la probabilité d'occurrence du risque. Ainsi, lorsqu'une quantification du risque n'est pas possible par manque d'information en cas de nouvelle procédure par exemple, Econocom ne peut doter de provision. En particulier, au cours de l'exercice 2025, la filiale Econocom Digital Finance Ltd, société régulièrement établie en Irlande, a reçu un avis de vérification de la part de l'administration fiscale sur ses activités Européennes. Bien que la société soit une société irlandaise, il existe un risque de redressement fiscal, dont il n'est pas possible de mesurer son risque d'occurrence ou le quantifier à date.

Variation des provisions 2025

en millions €	31 déc. 2024	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2025
Restructurations et risques sociaux	6,1	-	2,4	(0,4)	(1,6)	0,1	6,7
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	10,9	1,1	4,4	(0,0)	(1,2)	(1,7)	13,4
Commissions différées	1,6	-	0,3	(0,0)	-	-	1,9
Autres risques	1,5	-	1,0	(1,0)	(0,0)	(0,5)	1,0
Total	**20,2**	**1,1**	**8,1**	**(1,4)**	**(2,8)**	**(2,1)**	**23,1**
Long terme	10,6	1,1	3,6	(0,4)	(0,5)	(2,0)	12,3
Court terme	9,6	-	4,5	(1,0)	(2,3)	(0,1)	10,7
Impact résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			1,4	(1,4)	(2,1)		
Autres produits et autres charges opérationnels			5,4	(0,0)	(0,7)		
Impôt			1,3	-	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

Variation des provisions 2024

en millions €	31 déc. 2023	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2024
Restructurations et risques sociaux	7,3	-	1,8	(1,5)	(1,5)	0,1	6,1
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	14,9	-	6,1	(3,7)	(5,9)	(0,5)	10,9
Commissions différées	1,3	-	0,5	(0,1)	(0,1)	-	1,6
Autres risques	2,1	-	0,3	(0,8)	(0,1)	-	1,5
Total	**25,7**	**-**	**8,6**	**(6,1)**	**(7,6)**	**(0,4)**	**20,2**
Long terme	14,4	-	5,1	(4,2)	(4,8)	0,1	10,6
Court terme	11,3	-	3,5	(1,8)	(2,9)	(0,5)	9,6
Impact Résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			1,5	(5,6)	(1,6)		
Autres produits et autres charges opérationnels			2,1	-	(6,1)		
Impôt			5,0	(0,5)	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

Note 18. Provisions pour retraites et engagements assimilés

18.1. Description des régimes

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

18.1.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandenbroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies.

À compter du 1er janvier 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées dépend du rendement des obligations belges sur 10 ans, mais doit être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier. Il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

18.1.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
  - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité,
  - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année,
  - le montant calculé reste en provision au bilan ;

- les indemnités de cessation de service en Italie :
  - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement,
  - le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia et Asystel-BDF, les droits postérieurs au 1er janvier 2007 ont été transférés à un fonds de pension. La provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2024.

- les assurances « groupe » en Belgique :
  - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France et en Belgique. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés pour les activités destinées à être cédées sont comptabilisées en « Passifs détenues en vue de la vente ».

Les sommes qu'Econocom s'attend à verser directement au cours de l'année 2026 au titre de la part employeur aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1,0 million d'euros.

18.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays (1)	
	2025	2024	2025	2024
Âge de départ à la retraite	63-65 ans	63-65 ans	64-65 ans	64-65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	3,00 %	3,00 %	3,20 %	3,20 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation des engagements	3,80 %	3,25 %	3,80 %	3,25 %
Table de mortalité	INSEE 2019-2021	INSEE 2018-2020	-	-

(1) Individuellement, les « autres pays » ont un impact peu significatif.

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 point du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 0,6 million d'euros. Une hausse de 0,25 point entraînerait une diminution de la provision de 0,6 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

en millions €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeur actuelle de l'obligation (a)	58,7	59,1
Valeur actuelle des actifs (b)	28,4	28,3
Impacts des activités non poursuivies et cessions (c)	0,2	2,2
Provision engagements de retraites (a) - (b) - (c)	**30,1**	**28,5**
Médailles du travail	0,3	0,3
Provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés	**30,4**	**28,7**

18.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite

en millions €	2025	2024 retraité*
Coût des services rendus	(2,4)	(2,2)
Réduction/cessation	2,1	1,7
Coût financier	(0,9)	(0,9)
Rendement attendu des actifs de couverture	0,9	0,9
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	**(0,3)**	**(0,4)**
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**(0,5)**	**1,4**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le compte de résultat 2024.

Les coûts des services rendus comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « Frais de personnel ». Les coûts financiers qui correspondent au coût de l'actualisation sont comptabilisés en « Charges financières ». Les réductions/cessations sont principalement comptabilisées dans la ligne « Frais de personnel ».

18.4. Variation de la provision au bilan

Variation de la provision 2025

en millions €	31 déc. 2024	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel (1)	31 déc. 2025
France	24,8	-	(0,2)	-	1,9	(0,3)	26,2
Autres pays	3,7	0,9	0,5	(1,0)	0,1	(0,2)	3,9
Provisions pour retraite	**28,5**	**0,9**	**0,3**	**(1,0)**	**2,0**	**(0,5)**	**30,1**
Médaille du travail (France)	0,3	-	-	-	-	-	0,3
Total	**28,7**	**0,9**	**0,3**	**(1,0)**	**2,0**	**(0,5)**	**30,4**

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 8,5 millions d'euros en 2025, contre 7,9 millions d'euros en 2024, soit une variation de +0,6 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles.

Variation de la provision 2024

en millions €	31 déc. 2023	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel (1)	31 déc. 2024
France	23,2	-	0,8	(0,3)	0,0	1,1	24,8
Autres pays	3,8	-	(0,3)	(0,0)	(0,0)	0,3	3,7
Provisions pour retraite	**27,0**	**-**	**0,4**	**(0,3)**	**(0,0)**	**1,4**	**28,5**
Médaille du travail (France)	0,3	-	(0,0)	-	-	-	0,3
Total	**27,3**	**-**	**0,4**	**(0,3)**	**(0,0)**	**1,4**	**28,7**

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 7,9 millions d'euros en 2024, contre 9,3 millions d'euros en 2023, soit une variation de -1,4 million d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles.

18.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2025

en millions €	31 déc. 2024	Effets variation de périmètre	Rende-ment attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2025
France	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	28,3	-	0,9	1,0	(1,7)	0,2	(0,2)	28,4
Total	**28,3**	**-**	**0,9**	**1,0**	**(1,7)**	**0,2**	**(0,2)**	**28,4**

Ces actifs de couverture sont principalement investis dans des placements financiers auprès de banques et de compagnies d'assurance.

Variation des actifs de couverture 2024

en millions €	31 déc. 2023	Effets variation de périmètre	Rende-ment attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2024
France	0,2	-	-	-	(0,3)	-	-	-
Belgique	27,2	-	0,9	1,1	(0,7)	0,2	(0,2)	28,3
Total	**27,4**	**-**	**0,9**	**1,1**	**(1,0)**	**0,2**	**(0,2)**	**28,3**

18.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définie qui seront versés aux employés soit par les fonds (actifs de couverture), soit par Econocom directement s'il n'y a pas d'actifs de couverture :

en millons €	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	5,7	2,6	3,3	4,9	30,1	46,6

Note 19. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée dans le tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires.

Ces variations de trésorerie 2025 et 2024 sont présentées dans le tableau suivant :

en millions €	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	330,0	225,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	517,1	330,0
Variation de la trésorerie nette	**187,1**	**104,4**

19.1. Commentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à + 206,1 millions d'euros en 2025 contre + 99,4 millions d'euros en 2024 ; ils résultent principalement :

- d'une capacité d'auto-financement qui s'élève à 98,0 millions d'euros en 2025 contre 53,2 millions d'euros en 2024 ;
- d'une baisse des encours liés aux contrats autoportés dans l'activité Technology Management & Financing pour 35,2 millions d'euros en 2025 (contre une hausse de 32,3 millions d'euros en 2024).

19.1.1. CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

en millions €	Notes	2025	2024 retraité*
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10.1/10.2/ 10.3	39,2	42,6
Dotations (reprises) nettes de provisions pour risques et charges	17	2,6	(9,8)
Variation des provisions pour retraites et engagements assimilés	18	(0,7)	0,1
Perte de valeur sur immobilisations financières	10.4	0,9	(0,3)
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	12.1/12.2	(2,7)	(3,8)
Total provisions, dépréciations et amortissements		**39,3**	**28,9**
Variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (1)		**7,9**	**(11,3)**
Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières		(2,5)	(2,1)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,1	1,3
Profits et perte de réévaluation à la juste valeur	13	-	-
Charges calculées liées aux paiements en actions	16	-	(1,0)
Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration et autres produits/charges sans incidence sur la trésorerie		(1,1)	0,1
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		**(2,5)**	**(1,7)**
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie		**44,8**	**15,9**

(1) La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare d'une année à l'autre la valeur actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation de la période sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. note 2.2.5), les produits et charges 2024 des activités précédemment présentées comme non poursuivies et reclassées en activités poursuivies en 2025 ont été retraités et présentés au sein des activités poursuivies dans le tableau des flux de trésorerie 2024.

19.1.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif du coût de l'endettement présenté dans le tableau des flux de trésorerie se détaille comme suit :

en millions €	Compte de résultat consolidé 2025	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2025
Résultat financier opérationnel	1,1	(2,5)	0,5	(0,9)
Autres charges et autres produits financiers	(16,9)	2,1	-	(14,8)
Total	**(15,7)**	**(0,4)**	**0,5**	**(15,6)**

19.1.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

en millions €	Notes	31 déc. 2024	Var. BFR 2025	Reclass. des actifs/passifs détenus en vue de la vente	Autres variations [1]	31 déc. 2025
Autres créances à long terme – Brut	10.5	19,9	(0,1)	0,7	-	20,5
Stocks – Brut	12.1	88,6	7,2	0,2	(4,3)	91,8
Clients et autres débiteurs – Brut	12.2	900,7	(52,8)	4,9	(31,1)	821,8
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location [2]	11.1	179,3	-	-	(0,2)	179,1
Actifs d'impôts courants		7,9	-	-	2,1	10,0
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	34,6	13,1	0,0	3,3	51,0
Autres actifs courants	12.2	84,8	(5,2)	0,1	(6,7)	73,0
Clients et autres actifs d'exploitation		**1 315,8**	**(37,7)**	**6,0**	**(36,9)**	**1 247,1**
Autres dettes non courantes		(8,0)	(1,2)	-	0,0	(9,2)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières [3]	11.2	(121,2)	0,1	(0,7)	-	(121,8)
Passifs d'impôts courants		(13,3)	(2,7)	(0,0)	(0,7)	(16,7)
Fournisseurs et autres créditeurs	12.3	(888,4)	(35,3)	(11,8)	29,1	(906,5)
Passifs du contrat	12.4	(66,5)	(51,2)	(1,1)	(1,4)	(120,2)
Autres passifs courants	12.4	(203,3)	41,8	(0,1)	23,4	(138,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		**(1 300,6)**	**(48,5)**	**(13,7)**	**50,4**	**(1 312,5)**
Total variation du besoin en fonds de roulement			**(86,3)**			

(1) Correspond principalement aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion.

(2) La variation des intérêts résiduels donnés en location est constatée dans la capacité d'auto-financement.

(3) Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation de la période.

19.2. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement, de -40,0 millions d'euros en 2025 contre -21,8 millions d'euros en 2024, s'expliquent principalement par :

- -27,6 millions d'euros de décaissements nets de la trésorerie acquise liés principalement aux acquisitions des sociétés bb-net média, Avanzia Aplicaciones, ISS AV et ICT (voir note 2.2.1) ;
- -18,8 millions d'euros de décaissements liés aux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 10).

19.3. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations de financement, de 19,3 millions d'euros en 2025 contre -44,5 millions d'euros en 2024, s'expliquent principalement par :

- +165,8 millions d'euros correspondant au nouvel emprunt obligataire, net de frais d'émission et après remboursement de la tranche arrivée à échéance de l'emprunt obligataire émis en 2022 ;
- -8,0 millions d'euros de décaissements liés aux rachats d'actions propres ;
- -16,3 millions d'euros de remboursement de primes d'émission par Econocom Group ;
- -15,0 millions d'euros d'émission nette de billets de trésorerie ;
- -26,6 millions d'euros d'émission nette de dettes financières ;
- -2,2 millions d'euros de diminution des dettes de refinancement des contrats de location ;
- -21,6 millions d'euros de décaissements liés aux contrats de location dont Econocom est preneur (bâtiments et véhicules) et présentés ici conformément à la norme IFRS 16 ;
- -23,8 millions d'euros de paiements d'intérêts financiers intervenus sur la période (dont les coupons versés sur les emprunts obligataires) ;
- -19,9 millions d'euros de décaissements nets liés principalement aux paiements de dettes d'acquisition conditionnées des sociétés Semic, Lydis et Hélis.

Note 20. Engagements hors bilan

20.1. Engagements reçus liés aux acquisitions

Les garanties de passifs accordées par les vendeurs sur les acquisitions des années précédentes, sont d'un montant peu significatif.

20.2. Engagements donnés liés aux cessions

Dans le cadre des cessions intervenues les années précédentes, le groupe a accordé des garanties de passif non significatives.

20.3. Covenant bancaire

Il n'existe qu'un seul covenant associé à nos emprunts. Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation du taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser 3.

Au 31 décembre 2025, ce covenant était respecté.

20.4. Engagements de garantie

en millions €	Garanties données totales 2025
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement et de ses emprunts (1)	578,1
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom (2)	218,6
Garanties données aux clients et aux fournisseurs dans le cadre des activités commerciales du groupe et autres	80,2
Total des garanties données	**876,9**

(1) Dont 152,5 millions d'euros ont été constatés en dettes financières. Le montant de garanties relatives à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2025 s'élève à 425,6 millions d'euros contre 389,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(2) Dont 142,7 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2025, incluant 12,2 millions d'euros au bilan au titre des dettes de contrats de location financement avec recours. Le montant de garanties données aux refinanceurs qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2025 s'élève à 75,8 millions d'euros contre 122,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

en millions €	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 déc. 2025	Au 31 déc. 2024
Engagements donnés	**66,6**	**714,2**	**96,1**	**876,9**	**940,0**
Garanties données aux banques	60,1	518,0	-	578,1	564,6
Garanties données aux refinanceurs	-	125,7	92,9	218,6	241,2
Garanties données aux clients et fournisseurs	6,5	70,5	2,6	79,6	132,0
Autres garanties	-	-	0,6	0,6	2,1
Engagements reçus	**0,3**	**5,0**	**-**	**5,3**	**3,4**
Cautions et gages	0,3	5,0	-	5,3	3,4

Note 21. Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif (IFRS 9.3.2.3).

Dans le cas où le groupe a transféré des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier, le groupe Econocom observe différentes situations conduisant ou non à la décomptabilisation de l'actif financier (IFRS 9.3.2.6) :

- si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, ce dernier est maintenu à l'actif dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif ;
- *a contrario*, si le groupe n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le groupe le décomptabilise et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Traitement comptable de la décomptabilisation totale ou partielle des actifs financiers (IFRS 9.3.2.12)

Lors de la décomptabilisation totale d'un actif financier, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert.

La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulée, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net.

Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Passifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint ou lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée.

21.1. Décomptabilisation des encours de location

Une entité conserve une implication dans un actif cédé dès lors qu'elle conserve les risques et les avantages inhérents à cet actif. À l'inverse, une entité n'a aucune implication dans un actif cédé si elle ne détient aucun intérêt relatif à la performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur.

Le groupe Econocom distingue ainsi 3 types de contrats de refinancement des encours de location :

- les cessions simples et sans recours d'encours de location : Econocom ne conserve alors aucun intérêt à la performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur ; l'actif est alors décomptabilisé ;
- les cessions d'encours avec recours : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan ;
- les refinancements au travers de contrats de location-financement : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, dans la plupart des cas, refinancés sans recours. Le groupe décomptabilise alors ces encours de location refinancés sans recours.

À noter toutefois que, lors de ces opérations de refinancement sans recours, le groupe vend fréquemment, avec obligation de rachat, le matériel sous-jacent aux contrats de location en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan comme détaillé dans la note 11.2.

La société Econocom Digital Finance Limited se finance notamment au travers de deux contrats assimilés à des cessions sans recours d'encours de location qu'elle détient. À ce titre, 174,4 millions d'euros sont déconsolidés au 31 décembre 2025 (contre 111,4 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le groupe Econocom conserve dans certains cas, minoritaires, le risque de crédit sur les encours de location transférés. Dans cette situation, le groupe transfère au refinanceur, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction. Dans ces cas de refinancements avec recours, le groupe maintient en créances clients l'encours de location refinancé (« implication continue » au sens de la norme IFRS 9) et comptabilise une dette financière égale au total de l'encours refinancé avec recours. Ces créances et dettes représentent 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

21.2. Traitement de l'affacturage et de l'affacturage inversé (ou reverse factoring)

Affacturage

Afin de diversifier les sources de financement de son besoin en fonds de roulement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales Services et Products & Solutions du groupe ont recours à des programmes d'affacturage et cèdent, tout au long de l'année, une partie de leurs créances à des sociétés d'affacturage. L'affacturage entraîne, *via* la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

À fin décembre 2025, le groupe a présenté aux sociétés d'affacturage des créances pour 292,6 millions d'euros dont 265,1 millions d'euros financés sans recours. Le montant non financé de 19,3 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances.

en millions €	**2025**	**2024**
Créances présentées au *factor :*	292,6	240,5
dont créances non cédées	*19,3*	*21,9*
*dont créances cédées avec recours**	*8,1*	*7,7*
Créances cédées sans recours	**265,1**	**210,9**

* Les créances cédées avec recours sont maintenues à l'actif et une dette financière est enregistrée au passif pour le montant du financement reçu.

Affacturage inversé (ou reverse factoring)

Le reverse factoring est une opération de cession de créances commerciales à un factor, organisée par Econocom, société débitrice des créances. Les accords d'affacturage inversé font intervenir trois parties qui signent deux contrats : un contrat de cession des créances entre le fournisseur et le factor et une convention entre le factor et le client (Econocom) qui s'engage à payer au factor les factures cédées par le fournisseur d'Econocom. Des accords de ce type ont été passés par le groupe en France, Belgique et Espagne, avec une dizaine de factors environ, qui sont tous des établissements financiers de premier plan.

Selon la norme IFRS 9, il n'y a pas extinction de la dette si elle n'est pas légalement éteinte et si ses modalités ne sont pas substantiellement modifiées. Dans ce cas, la dette est maintenue en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elle est reclassée en dettes financières.

Econocom recourt à l'affacturage inversé pour un montant total de 55,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 55,8 millions d'euros à fin 2024). Au vu des dispositions de la norme rappelées ci-avant et des caractéristiques des contrats, le groupe a jugé que ces montants se répartissent comme suit :

en millions €	**2025**	**2024**
Dettes d'affacturage inversé comptabilisées en dettes fournisseurs	52,5	52,5
Dettes d'affacturage inversé comptabilisées en dettes financières	2,5	3,4
Total des dettes d'affacturage inversé	**55,0**	**55,8**

La charge globale liée à l'affacturage et à l'affacturage inversé, comptabilisée dans la ligne « charge financière opérationnelle », s'est élevée à 6,5 millions d'euros en 2025 contre 9,0 millions d'euros en 2024.

Note 22. Informations sur les parties liées

L'objet de cette note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le groupe et ses parties liées.

22.1. Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants du groupe sont le Président, le Vice-Président, les Administrateurs Délégués, les membres du Comité Exécutif.

Les conditions de rémunérations du Président, du Vice-Président et des personnes déléguées à la gestion journalière sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil a donné mandat à son Président pour déterminer les rémunérations des autres dirigeants du groupe sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations.

en millions €	2025	2024
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	(6,1)	(6,1)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de départ	-	(0,3)
Paiements fondés sur des actions	-	(0,4)
Jetons de présence [1]	-	-
Total	**(6,1)**	**(6,9)**

(1) Seules les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont présentées ci-dessus, ce qui exclut les jetons de présence versés aux Administrateurs non-exécutifs.

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Comité Exécutif et les Administrateurs Délégués. Ce tableau exclut les honoraires facturés aux entités du groupe Econocom par les dirigeants, ces honoraires sont reportés dans la note 22.2 ci-après.

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise en note 2.

22.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations réalisées avec le Président du Conseil d'Administration, son Vice-Président, ses Administrateurs Délégués et Exécutifs ou avec les sociétés dans lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable. Ces transactions excluent les éléments de rémunérations déjà présentés dans le paragraphe précédent.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
en millions €	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Econocom International BV (EIBV)	0,2	0,3	(2,7)	(2,7)	-	0,1	-	0,1
SCI de Dion-Bouton	-	-	(2,5)	(3,1)	2,2	2,8	-	-
SCI JMB	-	-	(0,5)	(1,3)	0,6	0,6	0,3	0,4
SCI Maillot Pergolèse	-	-	(0,2)	(0,2)	-	-	-	-
APL	-	-	(0,2)	(0,2)	-	-	-	-
Orionisa consulting	-	-	0,0	(0,2)	-	-	-	-
CAP 58 (ex Métis)	-	-	(0,4)	(1,0)	-	-	-	-
7 Capital	-	-	(0,7)	(0,7)	-	-	-	-
Total	**0,2**	**0,3**	**(7,2)**	**(9,4)**	**2,8**	**3,5**	**0,3**	**0,5**

Relations avec les entités contrôlées par Jean-Louis Bouchard

La SCI de Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux. Elle a perçu 2,5 millions d'euros au titre des loyers de 2025 (3,1 millions d'euros en 2024). En outre, le groupe Econocom a une créance de 2,2 millions d'euros représentative des cautions immobilières versées par Econocom France SAS à la SCI Dion-Bouton.

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient directement 53.37 % du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2025. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de Direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,7 millions d'euros en 2025 (2,7 millions d'euros en 2024). Elle a par ailleurs supporté 0,2 million d'euros de refacturations par les entités du groupe Econocom.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé des loyers et charges locatives au groupe pour un total de 0,5 million d'euros sur 2025 (1,3 million d'euros en 2024). La société Econocom SAS a une créance de 0,6 million d'euros de cautions.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés aux Ulis, dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard Gérant, représentent des loyers et charges locatives pour 0,2 million d'euros en 2025.

Autres relations avec des parties liées

La société APL, dont Robert Bouchard est le dirigeant, a facturé des prestations opérationnelles pour un montant de 0,2 million d'euros sur 2025 (0,2 million d'euros en 2024).

La société Orionisa Consulting, contrôlée par Monsieur Jean-Philippe Roesch, administrateur, a fourni des prestations de conseil auprès de la Direction du groupe principalement en matière de stratégie de croissance externe et questions de financement pour un montant inférieur à 0,1 million d'euros (0,2 million d'euros en 2024).

La société CAP 58 (ex Métis), contrôlée par Philippe Gouillioud, a réalisé des prestations pour un montant de 0,4 million d'euros en 2025 (1,0 million d'euros en 2024).

La société 7 Capital, contrôlée par Chantal De Vrieze, a réalisé des prestations pour un montant de 0,7 million d'euros en 2025 (comme en 2024).

Econocom Group s'est engagé en 2017 à souscrire un montant de 3,0 millions d'euros dans le fonds d'investissement Educapital I FCPI, géré par une société de gestion (Educapital SAS) dont Marie-Christine Levet, administratrice indépendante d'Econocom Group, est présidente et actionnaire. Au 31 décembre 2025, 2,9 millions d'euros avaient déjà été apportés.

Note 23. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes.

2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2025 (1)

Comptes statutaires Econocom Group SE

En application de l'article 3:17 du Code des Sociétés et Associations, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la Société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

(1) Les comptes non consolidés sont présentés selon les normes comptables belges.

2.1. Bilan non consolidé

Actif

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Frais d'établissement	**1 177**	**319**
Actifs immobilisés	**973 103**	**936 797**
Immobilisations incorporelles	**-**	**-**
Immobilisations corporelles	**4**	**5**
Installations, machines et outillage	4	5
Immobilisations financières	**973 098**	**936 792**
Entreprises liées	966 997	927 459
Participations	*966 997*	*927 459*
Créances	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	6 101	9 334
Actions et parts	*6 095*	*6 385*
Créances et cautionnements en numéraire	*6*	*2 948*
Actifs circulants	**11 621**	**28 138**
Créances à plus d'un an	**-**	**-**
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	**-**	**-**
Créances à un an au plus	**4 186**	**5 358**
Créances commerciales	2 683	3 751
Autres créances	1 502	1 607
Placements de trésorerie	**7 065**	**22 366**
Actions propres	7 065	22 366
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	**49**	**330**
Comptes de régularisation	**321**	**83**
Total de l'actif	**985 900**	**965 253**

Passif

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capitaux propres	**408 352**	**436 988**
Capital	**23 731**	**23 731**
Capital souscrit	23 731	23 731
Capital non appelé	-	-
Primes d'émission	**68 431**	**85 136**
Plus-values de réévaluation	**2 520**	**2 520**
Réserves	**19 057**	**33 946**
Réserve légale	2 373	2 373
Réserves indisponibles	7 065	22 366
Pour actions propres	*7 065*	*22 366*
Réserves disponibles	9 619	9 207
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	**285 488**	**218 507**
Résultat de l'exercice	**9 125**	**73 148**
Provisions et impôts différés	**31 000**	**-**
Provisions pour risques et charges	**31 000**	**-**
Autres risques et charges	*31 000*	-
Impôts différés	**-**	**-**
Dettes	**544 026**	**523 272**
Dettes à plus d'un an	**367 000**	**142 000**
Dettes financières	367 000	142 000
Emprunts obligataires non subordonnés	*367 000*	*142 000*
Dettes commerciales	-	-
Acomptes reçus sur commandes	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	**177 026**	**381 272**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3 351	59 765
Dettes financières	10 000	25 000
Établissements de crédit	*10 000*	*25 000*
Dettes commerciales	3 883	3 642
Fournisseurs	*3 883*	*3 642*
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 581	1 564
Impôts	*1 436*	*1 434*
Rémunérations et charges sociales	*145*	*130*
Autres dettes	158 211	291 300
Comptes de régularisation	**2 522**	**4 994**
Total du passif	**985 900**	**965 253**

2.2. Compte de résultat non consolidé

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Ventes et prestations	**27 836**	**26 104**
Chiffre d'affaires	22 098	21 997
Encours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	2 376	2 199
Produits d'exploitation non récurrents	3 362	1 908
Coût des ventes et des prestations	**27 816**	**26 459**
Approvisionnements et marchandises	-	-
Services et biens divers	26 715	25 152
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	872	987
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	2	2
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	(267)	409
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	-	(200)
Autres charges d'exploitation	494	109
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	**20**	**(355)**
Produits financiers	**69 239**	**114 767**
Produits financiers récurrents	32 933	105 272
Produits des immobilisations financières	*27 107*	*98 092*
Produits des actifs circulants	*113*	*199*
Autres produits financiers	*5 713*	*6 981*
Produits financiers non récurrents	36 306	9 495
Charges financières	**60 132**	**41 262**
Charges financières récurrentes	18 836	24 693
Charges des dettes	*18 244*	*24 333*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	-	-
Autres charges financières	*592*	*360*
Charges financières non récurrentes	41 296	16 569

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	**9 127**	**73 150**
Prélèvements sur les impôts différés	**-**	**-**
Transfert aux impôts différés	**-**	**-**
Impôts sur le résultat (+)/(-)	**2**	**2**
Impôts	2	1 436
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	(1 434)
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	**9 125**	**73 148**
Prélèvements sur les réserves immunisées	**-**	**-**
Transfert aux réserves immunisées	**-**	**-**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	**9 125**	**73 148**

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	**300 781**	**297 033**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9 125	73 148
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	291 655	223 885
Prélèvements sur les capitaux propres	**-**	**-**
sur le capital et les primes d'émission	-	-
sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	**6 167**	**5 378**
au capital et aux primes d'émission	-	-
à la réserve légale	-	-
aux autres réserves	6 167	5 378
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	**294 613**	**291 655**
Intervention d'associés dans la perte	**-**	**-**
Bénéfice à distribuer	**-**	**-**
Rémunération du capital	-	-
Administrateurs ou Gérants	-	-
Employés	-	-
Autres allocataires	-	-

2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé

en milliers €	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat net	9 125	73 148
Amortissements d'immobilisations et de frais d'émission	(855)	213
Réductions de valeur	(23 998)	5 286
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	31 000	(200)
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	(2 273)	513
Dividendes reçus des participations financières	(26 953)	(97 848)
Intérêts et impact des rachats d'obligations	10 341	4 423
Marge brute d'autofinancement (a)	**(3 613)**	**(14 464)**
Variation des créances clients	1 334	340
Variation des dettes commerciales	1 953	(1 188)
Autres variations de besoin en fonds de roulement	(106)	6 250
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	**3 182**	**5 402**
Charge d'impôt constatée (c)	-	-
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a + b + c)	**(431)**	**(9 062)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(2)	(2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	-	-
Acquisitions de participations financières	(20 587)	(2 347)
Cessions de participations financières	4 735	69
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	-	(195)
Cessions de créances financières à plus d'un an	2 781	383
Remboursements de créances financières à plus d'un an	-	-
Dividendes reçus des participations financières	26 953	97 848
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	**13 880**	**95 756**
Schuldschein – coupons	(10 991)	(9 335)
Schuldschein – vente swap	-	6 219
Schuldschein – remboursement	(58 000)	-
Schuldschein – émission	225 000	-
OCEANE – rachat et remboursement	-	-
OCEANE – coupons	-	-
Variation des billets de trésorerie	(15 000)	5 000
Variation des comptes courants	(130 896)	(50 330)
Variation des prêts long terme	340	376
Acquisitions d'actions propres	(7 999)	(12 261)
Cessions d'actions propres	-	1 154
Augmentations de capital	-	-
Dividendes payés durant l'exercice/prime d'émission	(16 184)	(27 256)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	**(13 730)**	**(86 434)**
Variation de la trésorerie (a + b + c + d + e)	**(281)**	**260**



9

CONTRÔLE DES COMPTES

1. Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (comptes consolidés) 352
2. Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Econocom Group SE 359
3. Déclaration du Président 363

Table de concordance 364

Les adresses du groupe econocom 365

Les autres adresses du groupe 366

1. Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Econocom Group SE (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à € 2.512 millions et dont l'état du compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6,4 millions.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit

Les Comptes Consolidés du Groupe montrent à l'actif un montant de € 589,8 millions au 31 décembre 2025 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwills »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (note 9). Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 23 % du total de l'actif au 31 décembre 2025 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.
- Nous avons examiné les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur terminale, les taux de croissance des ventes et les marges bénéficiaires, en les comparant aux données historiques.
- Nous avons vérifié l'affectation précise de la valeur comptable à chaque unité génératrice de trésorerie.
- Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du Groupe et du test de dépréciation, notamment la définition des UGT, l'affectation des valeurs comptables et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées.
- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction du groupe qui résulteraient en une réduction de valeur.
- Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 9 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Reconnaissance des revenus

Description du point clé de l'audit

Le groupe Econocom dispose de différentes sources de revenus parmi lesquelles les ventes de biens, les ventes de location-financement (y compris les contrats de sales and lease-back) et les ventes de prestations de services (contrats d'infogérance, activités de maintenance, projets d'installation d'infrastructure...). Le chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2025 s'est élevé à € 2.923,3 millions, composé de ventes de biens pour € 1.270,7 millions, de locations-financement pour € 1.127 millions et de ventes de prestations de services pour € 525,6 millions.

Selon les principes comptables du groupe (notes 4.1), Econocom comptabilise son chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de performance en fournissant au client le bien ou le service promis, en totalité à une date spécifique ou à l'avancement.

Nous considérons la comptabilisation des revenus comme un point clé de l'audit étant donné la complexité des différents termes et conditions inclus dans les contrats de vente du groupe qui conduisent à un jugement important de la part de la direction quant au traitement comptable adéquat.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit visant à traiter le risque d'anomalies significatives en ce qui concerne la comptabilisation des produits comprenaient les procédures suivantes :

- nous avons évalué si les politiques de comptabilisation des revenus de la société sont conformes aux IFRS 15 et 16 et appliquées de manière cohérente ;
- nous avons lu les contrats et mené des discussions avec la direction pour comprendre la justification des jugements et estimations importants affectant la reconnaissance des revenus ;
- nous avons évalué la comptabilisation des revenus des différentes sources de revenus par rapport aux termes et conditions des contrats de vente ;
- nous avons effectué des tests détaillés sur un échantillon de transactions au travers des différentes sources de revenus afin de vérifier que les revenus sont comptabilisés de manière appropriée en retraçant les transactions jusqu'aux pièces justificatives telles que les contrats, les bons de livraison et les confirmations des clients ;
- nous avons apprécié le caractère approprié et suffisant des notes relatives au chiffre d'affaires du groupe.

Provisions

Description du point clé de l'audit

Les provisions courantes et non courantes s'établissent au montant total de € 23 millions à la date du 31 décembre 2025. Ainsi que décrit dans la note 17 des états financiers consolidés, ces provisions sont constituées pour couvrir les risques sociaux dans le cadre de réorganisations ou en dehors de ces dernières, les risques juridiques et fiscaux ainsi que les commissions différées.

Nous considérons l'audit de la rubrique des provisions courantes et non courantes comme un point clé de l'audit en raison des éléments de jugement significatif que leur évaluation comporte, eu égard notamment aux aléas liés aux procédures judiciaires et aux expertises qui s'y rapportent.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures que nous avons mises en œuvre afin d'auditer cette rubrique sont essentiellement les suivantes :

- nous avons obtenu de la part du département légal de la société la liste des litiges et contentieux significatifs auxquels fait face le groupe Econocom. Ces différents éléments ont été discutés avec la responsable légale du groupe afin de confronter son point de vue aux positions comptable appliquées dans les états financiers ;

- nous avons obtenu des avocats assurant la défense des intérêts du groupe une note synthétisant les risques et enjeux financiers des litiges en cours. Nous avons échangé verbalement nos points de vues avec les avocats lorsque cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, ces notes nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des provisions constituées ;
- pour un certain nombre de provisions individuelles significatives, nous avons examiné et discuté avec le management la documentation constituant le dossier (notes de faits directoires, rapports d'expertise, conclusions déposées, échanges de courriers entre parties), ainsi que les calculs justifiant les provisions comptabilisées et les hypothèses éventuelles qui les sous-tendent ;
- nous nous sommes également assuré de l'exhaustivité des litiges en cours lors de notre analyse des honoraires avocats au travers des entités du groupe ;
- nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité d'audit du groupe, au cours desquelles l'évolution des dossiers litigieux est exposée.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information consolidée en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information consolidée en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Chapitre 1 : Présentation du groupe et de ses activités ;
- Chapitre 9 : Déclaration du Président ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément à la norme de l'Institut des Réviseurs d'entreprises relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Econocom Group SE au 31 décembre 2025 et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 26 février 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christian SCHMETZ[1]

Réviseur d'entreprises

(1) Agissant pour une société.

2. Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Econocom Group SE

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de Econocom Group SE (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 26 juin 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise, pour réaliser une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe, incluse dans le chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité du Groupe durant deux exercices consécutifs.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs:

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes (exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 « Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels ») ;
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section 7 « Règlement : Taxonomie verte européenne » de la partie en matière d'environnement du chapitre « rapport de durabilité » du rapport de gestion.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note ESRS 2 IRO-1 de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (ESRS) ;
- en respectant les obligations du Règlement taxonomie relatives à la publication des informations reprises dans la section 7 « Règlement : Taxonomie verte européenne ».

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- l'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la sous-section ESRS 2 IRO-1 dans les informations sur la durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; et
- concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- acquis une compréhension du Processus en :
  - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'informations utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie), et en
  - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus ; et
- évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la sous-section ESRS 2 IRO-1.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- acquis une compréhension des processus de reporting du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité ;
- évalué si toutes les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relative à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité » ;
- compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 26 février 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christian SCHMETZ[1]

Réviseur d'entreprises

(1) Agissant pour une société.

3. Déclaration du Président

Nous attestons qu'à notre connaissance, les États financiers consolidés clos le 31 décembre 2025, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 10 février 2026

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration



Jean-Louis Bouchard
Représentant d'Econocom International BV,
Président du Conseil d'Administration

Table de concordance

Les différents éléments constitutifs du rapport de gestion conformément à l'article 3:6 du CSA se retrouvent dans les chapitres du rapport annuel :

	thèmes	chapitres
1.	Évolution, résultats des affaires et situation de la Société	chapitre 7
2.	Principaux risques, incertitudes et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	chapitre 6
3.	Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	chapitre 7 - partie 4
4.	Conflits d'intérêt et conventions avec les parties liées en 2025	chapitre 2 - partie 1.5 & chapitre 8 - note 23
5.	Augmentations du capital et émission de droits de souscription	chapitre 3 - partie 2.3 & chapitre 2 - partie 2.2
6.	Acquisition et aliénation d'actions propres	chapitre 3 - partie 3.3.3
7.	Gestion des risques financiers	chapitre 6 - partie 2
8.	Indépendance et compétence des administrateurs	chapitre 2 - partie 1
9.	Déclaration de gouvernement d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération)	chapitre 2
10.	Structure du capital	chapitre 3 - parties 2 et 3
11.	Restriction légale ou statutaire au transfert de titres	chapitre 3 - partie 3.2
12.	Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	chapitre 3 - partie 3.1
13.	Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote	chapitre 3 - partie 3.2
14.	Accords prenant effet, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société	chapitre 3 - partie 3.3
15.	Accords entre la Société et les Administrateurs ou son personnel, prévoyant des indemnités en cas de démission ou de cessation de fonction sans raison valable	chapitre 2 - partie 2.1.4
16.	Information en matière de durabilité	chapitre 4 & chapitre 5

Les adresses du groupe econocom

ALLEMAGNE
Gutleutstraße 169 - 171,
60327 Francfort-sur-le-Main
Tél. : + 49 69 71408-00
info.de@econocom.com

BELGIQUE
Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars,
5/B14 1050 Bruxelles

Adresse de correspondance :

Parc Horizon Chaussée
de Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél. : + 32 2 790 81 11
marketing.be@econocom.com

CANADA
1800 McGill College Av.
Bureau 600
H3A 3J6 Montréal

ESPAGNE
C / Cardenal Marcelo Spínola
28016 Madrid
Tél. : + 34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

C / Pallars, 99 08018,
Barcelona
Tél. : + 34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

ÉTATS-UNIS
2 Dublin Landings
445 Park Avenue, 9th Floor
New York, NY 10022
Tél. : + 1 438 522 6079
info.us@econocom.com

FRANCE
The Hub-Paris
40, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : + 33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com

IRLANDE
Wework Community
Workspace
2 Dublin Landings,
North Wall Quay
Dublin 1
Tél. : + 353 1 6750300
info.ie@econocom.com

ITALIE
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : + 39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

LUXEMBOURG
2 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : + 352 39 55 50-226
econocomPSF@econocom.com

MAROC
Technopolis, Rabat Shore 1
Pôle Offshoring, SALE
Tél. : + 212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Résidence Boissy
322 Bd Zerktoun 1er étage,
Casablanca
Tél. : + 212 (0) 522 789 032
info.ma@econocom.com

MEXIQUE
Avenida Horacio 340
Piso 4B Ciudad de México
06500 Mexico City

PAYS-BAS
Computerweg 22
3542 DR Utrecht
Tél. : + 31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

POLOGNE
Ulica Twarda 18
00-105 Warsaw
Tél. : + 48 503 666 303
info.pl@econocom.com

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Plzeňská 157/98
150 00 Prague 5
Tél. : + 420 225 100 300
info.cz@econocom.com

ROYAUME-UNI
43 Worship Street
EC2A 2DX Londres
Tél. : + 44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

SUISSE
Route de Crassier 7
1262 Eysins
Tél. : + 41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

Les autres adresses du groupe

ALLEMAGNE

ICT AG

Erscheckweg 1
72664 Kohlberg
Tél. : +49 7025 102-0
info@ict.de

bb-net media GmbH

Lissabonstraße 4
97424 Schweinfurt
Tél : +49 97 21 6469 40
info@bb-net.de

BELGIQUE

BIS|Econocom

Zandvoortstraat 23
2800 Mechelen
Tél. : + 32 15 28 7487
info@bis.be

FRANCE

Econocom Factory / SMAAART

5 rue des Orgueillous
ZAE Les Avants
34270 Saint-Mathieu-de-Tréviers
Tél. : + 33 4 67 55 29 69

Exaprobe

Centre d'Affaires
la Boursidière
Rue de la Boursidière,
92357 Plessis-Robinson
Tél. : + 33 1 73 19 30 10
contact@exaprobe.com

Helis

6, rue Royale
75008 Paris
Tél. : + 33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

ESPAGNE

Avanzia

C/ Carabaña 63, nave 5B
P.I. Ventorro del Cano
28925, Alcorcon
Tél. : +34 912 77 93 07

IRLANDE

ISSAV|Econocom

Unit 12,
Dundrum Business Park,
Dundrum, Dublin 14, D14FX68
Tél. : +353 (1) 478 2520
sales@imagesupplysystems.com

PAYS BAS

AplusK

Havenkade 2C
2984 AA Ridderkerk
Tél. : + 31 88 700 0800
info@aplusk.nl

BIS|Econocom

Pesetastraat 5
2991 XT Barendrecht
Tél. : + 31 180 486 777
info@bis.nl

Lydis

Jool-Hulstraat 16
1327 HA Almere
Tél. : + 31 36 202 0120
info@lydis.com

Direction de la communication du groupe Econocom

11 Square Léon Blum
92800 PUTEAUX
FRANCE

email : communication.groupe@econocom.com
www.econocom.com

Conception et réalisation : HAVAS Paris

Crédits photos
Photo de couverture et portrait de Jean-Louis Bouchard : Thierry Rajic.
Photos Gouvernance page 20 : Magali Delporte.
Autres ohotos : photothèque Econocom.

Mars 2026

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format)

et est disponible sur le site www.econocom.com